COLLEGE DOCTORAL BRETAGNE
ESPACES SOCIETES CIVILISATIONS

UNIVERSITÉ RENNES 2

THESE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITE RENNES 2

ECOLE DOCTORALE N° 645
Espaces, Sociétés, Civilisations
Spécialité : *STAPS*

Par
Ludivine BRUNES

Corps en transition, espaces sportifs en mutation

Les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France

Thèse présentée et soutenue à Université Rennes 2, le 26 janvier 2026
Unité de recherche : VIPS²

Rapporteurs avant soutenance :

Bernard ANDRIEU	Professeur des Universités – Université Paris Cité
Fabienne MARTIN-JUCHAT	Professeure des Universités – Université Grenoble Alpes

Composition du Jury :

Arnaud ALESSANDRIN	Docteur en sociologie, chercheur associé au LACES (Université de Bordeaux)
Bernard ANDRIEU	Professeur des Universités – Université Paris Cité
Carine GUERANDEL	Maîtresse de conférences – Université de Lille
Philippe LIOTARD	Maître de conférences HDR – Université Claude Bernard Lyon 1
Fabienne MARTIN-JUCHAT	Professeure des Universités – Université Grenoble Alpes
Dir. de thèse : Stéphane HEAS	Professeur des Universités – Université Rennes 2

Remerciements

Je veux d'abord exprimer toute ma gratitude à **Stéphane Héas** et **Arnaud Alessandrin** qui m'ont suivi dans cette aventure. Votre écoute, votre bienveillance et votre générosité sont aussi la clef de l'aboutissement de ce travail.

Stéphane, dont la santé a parfois mis à l'épreuve le temps et l'énergie, merci d'avoir toujours trouvé la force d'être là, d'encourager, d'écouter et de soutenir.

Mille fois merci **Arnaud**, dont l'investissement exemplaire dans cette thèse n'a pourtant jamais été reconnu institutionnellement. Que tu aies choisi de poursuivre ton accompagnement, sans statut ni obligation, témoigne d'un engagement scientifique et humain auquel je dois beaucoup.

Je veux également remercier chaleureusement les membres du jury : **Bernard Andrieu**, **Carine Guerandel**, **Philippe Liotard** et **Fabienne Martin-Juchat**, d'avoir accepté de lire et d'évaluer cette thèse. Vos retours, je le sais déjà, me seront précieux.

Merci à toutes les personnes trans, les professeurs·es d'EPS, les associations sportives, les mairies de m'avoir accordé de votre temps et de votre histoire. Vous êtes les premières ressources de ce travail, vous êtes les premières ressources pour pouvoir faire bouger les lignes.

Aux enseignants·es de l'IFEPSA et tout particulièrement à **Arnaud Sébileau** pour m'avoir fait aimer la sociologie dès les premiers CM de L1, à **Doriane Gomet** pour m'avoir fait tomber en amour de la recherche, à **Cécile Perraudeau** pour toute la bienveillance et le soutien apportés durant la licence et le master. Je n'oublie pas les autres enseignants·es, et désormais collègues, qui m'ont tous·tes apporté, à leur échelle, du soutien et des discussions riches de réflexion.

Enfin, je souhaite remercier ma famille et mes amis·es, pour leur présence et leur soutien inestimables. J'espère que mon quotidien témoigne déjà de l'importance que vous avez pour moi (je n'ai de toute manière pas assez de mots pour vous exprimer toute ma reconnaissance et mon amour). Votre présence quotidienne est une chance

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

incroyable, alors simplement merci pour ces instants précieux, ces bouffées d'air et ces souvenirs partagés. Hâte d'en créer encore bien d'autres ensemble.

A mes parents, **Papa et Maman**, votre soutien infaillible reste la plus belle chose que vous ayez pu m'apporter durant toutes ces années. Vous êtes les meilleurs parents du monde.

A **Bidouche**, t'es un chouette petit frère.

A **Adrien et Marion** et notre table de la 02. J'espère qu'on mangera ensemble demain midi.

A **Papy et Nany**, je sais que vous seriez fiers de votre petite fille.

Sommaire

Partie I. Enjeux scientifiques et méthodologiques

Chapitre 1. Conceptualisation du sujet

Chapitre 2. Méthodologie

Partie II. Le sport comme agent socialisateur : ce que le sport fait aux personnes trans

Chapitre 3. Transidentités : une histoire d'inclusion

Chapitre 4. Sports, règlements et transidentités

Chapitre 5. L'impact des institutions sportives sur la sportivité des personnes trans

Partie III. Le sport comme espace de transformation : ce que les personnes trans font au sport

Chapitre 6. Les transformations de l'espace social des sports au travers du sport LGBTQIA+

Chapitre 7. Les transformations de l'espace social des sports par les actions des personnes trans

Chapitre 8. L'impact des sportivités trans sur les politiques publiques

Partie IV. Le sport comme espace de réappropriation : ce que les personnes trans font du sport

Chapitre 9. Réappropriation du corps, réappropriation du sport

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Note d'information

Cette thèse est rédigée en écriture inclusive : autant que faire se peut, des tournures neutres et des adjectifs épicènes ont été utilisés ; lorsque l'usage n'était pas possible, le point médian (·) et des pronoms neutres (iel·s, elleux, celleux) ont été utilisés. Ce choix rédactionnel permet d'assurer une égalité des représentations entre les femmes et les hommes et de ne pas laisser de côté les identités non-binaires.

Dans cette continuité et parce que cette thèse porte sur les questions trans, le respect des prénoms, du genre et des pronoms au moment de l'entretien a été privilégié. Cependant, parce qu'elle aborde les trajectoires de vie, notamment en ce qui concerne les vécus antérieurs à la transition ou les regards portés rétrospectivement sur le passé, la rédaction peut entraîner des troubles grammaticaux. Par exemple, lorsqu'un homme évoque être "*perçu comme super forte*" pour évoquer sa sportivité avant sa transition il mobilise un double accord (masculin sur "perçu" et féminin sur "forte") dont l'un correspond à son identité actuelle et l'autre à celle assignée socialement dans le passé.

Loin d'être des erreurs ou des fautes linguistiques, ces troubles grammaticaux traduisent la complexité des parcours trans et témoignent de la tension entre l'affirmation de soi dans le présent et les assignations du passé. Leur présence dans le texte est donc conservée intentionnellement afin de préserver la richesse, la fidélité et la densité affective des récits recueillis.

Introduction

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Introduction

Trans et sports : aux origines de la recherche

Au sein du paysage des études de genre, les *trans studies* s'intègrent progressivement dans la sphère des sciences sociales (ESPINEIRA et THOMAS, 2022c ; HAMELIN, 2020). Droits, scolarités, précarités, représentativités, visibilités : les études concernant les transidentités[1] abordent un panel de thématiques permettant de cartographier les réalités trans.

À cette diversité de sujets, s'ajoute le sport et plus largement les activités physiques. Pourtant, au sein des *trans studies*, ce domaine peine à réellement dépeindre les réalités trans, c'est-à-dire l'ensemble des trajectoires de vie et des vécus des personnes trans et ce dans une diversité des expériences de vie (école, enfance, loisirs, etc.). En effet, une grande majorité des recherches étudiant le couple transidentités/pratiques sportives s'intéresse au sport d'élite, aux femmes trans et à l'équité face aux personnes cis[2] et plus particulièrement face aux femmes cis (BASSETT et al., 2020 ; DI LUIGI et al., 2020 ; HARPER et al., 2018 pour n'en citer d'aucuns).

Or en France, le sport de haut niveau représente 4% des sportifs·ves français·es[3], la part des sportifs·ves français·es de haut niveau et trans peut logiquement être considérée comme dérisoire. En effet, s'il n'existe pas de données précises sur le nombre de personnes trans en France, le conseil de l'Europe estimait en 2013 qu'1 personne sur 500 s'identifie comme trans (CONSEIL DE L'EUROPE, 2013) et l'association ORTrans (Objectif Respect Trans) estimait en 2018 15 000 français·es trans (ASSEMBLÉE NATIONALE, 2018).

1. Personnes trans et transidentités : personne s'identifiant à un genre différent de celui assigné à la naissance (homme, femme ou non-binaire)

2. Personnes cis et cisidentités : personne s'identifiant au même genre que celui assigné à la naissance (homme ou femme)

3. En 2018, 4 516 athlètes de haut niveau étaient recensés-es contre 18 413 licenciés·es toutes fédérations confondues sur la même année. À ce chiffre peut également s'ajouter tous les sportifs·ves non rattachés·es à une fédération.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Par ailleurs, la pratique sportive de compétition diminue avec l'âge (36% des 15-18 ans pratiquent en compétition contre 15% chez les 26-29 ans)[4]. Force est donc de constater que lorsque la population est spécifiée aux personnes adultes, l'intérêt porté à la compétition sportive ne semble que peu représentative des réalités vécues. Pourtant, les adultes continuent de pratiquer une activité sportive (91% des 15-29 ans déclarent pratiquer une activité physique régulière au cours des 12 derniers mois). Ces différentes données couplées entre elles indiquent que les adultes en France continuent en majorité la pratique sportive mais délaissent la compétition pour se recentrer majoritairement sur une pratique de loisirs.

Pour résumer, le sport de haut niveau occupe une majorité des travaux scientifiques quand dans la réalité, les personnes trans s'adonnent davantage aux pratiques sportives de loisirs. C'est dans cette dynamique paradoxale que cette étude voit le jour : proposer en complémentarité des travaux sur les athlètes trans de haut niveau, un état des lieux des vécus des sportifs·ves trans "de tous les jours".

Ce travail doctoral visera à comprendre les formes de relations qu'entretiennent les personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs. Plus précisément, il s'agira de créer un état des lieux des vécus sportifs des personnes trans évoluant dans un contexte sportif historiquement divisé sous un prisme sexué. Pour cela, il revient de questionner la place laissée aux transidentités au sein de l'institution sportive ; de comprendre l'impact transformateur des personnes trans sur le champ sportif et enfin de considérer les personnes trans comme des "façonneurs·euses" de l'espace social des sports en se le réappropriant.

4. Données INJEP 2017 sur la pratique sportive des jeunes.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

PREMIÈRE PARTIE

Enjeux scientifiques et méthodologiques

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

La question des transidentités occupe une place croissante dans le paysage social français, à mesure qu'émergent des remises en cause, certes encore timides, des normes de genre. Cette évolution s'accompagne notamment d'une visibilité médiatique et politique accrue des personnes non-binaires, contribuant à faire évoluer les représentations. Cette redéfinition tend par conséquent à repenser ce que sont le sexe et le genre, le masculin et le féminin. Cependant, ces avancées restent lentes et difficiles face, notamment, à la présence de la transphobie[5]. La reconnaissance des personnes trans par le droit et l'accès aux soins médicaux sont des exemples parlants des violences de genre subies par les personnes trans. Ces violences prennent place dans de nombreux autres aspects de la vie quotidienne : éducation, travail, administration, sport, etc. La question des transidentités prend aujourd'hui une ampleur inédite, que ce soit dans les médias, ou dans les discussions politiques et sociales qu'elle convoque. Soutiens, embarras, voire oppositions radicales... on ne compte plus les réactions que provoque le seul terme de transidentités.



FIGURE 1 – Des exemples de titres d'articles de presse abordant la question trans/sport

Cette nouvelle visibilité n'est pas sans conséquence : elle questionne les frontières du genre, des identités, ce que l'on pensait savoir du corps, du masculin, du féminin ;

5. La transphobie regroupe l'ensemble des discriminations (physiques, verbales, sociales, environnementales) dont sont victimes les personnes trans. Voir 5.2 Les vécus de la transphobie sportive, quelles réalités ?

mais elle provoque également un grand nombre d'oppositions, de violences, de discours de haine. Si ces derniers sont aujourd'hui très clairement identifiés (voir 7.2.2 Médias et athlètes trans : entre spectacularisation, essentialisation et résistances), le sport ne fait pas exception à la règle.

Le sport fait partie de ces espaces où les violences de genre sont fortement présentes en raison notamment de la vision séparative des sexes et des genres au sein de l'institution (BARBUSSE, 2022a ; LEFEVRE, 2000 ; LOUVEAU, 1986 ; OTTOGALLI et LIOTARD, 2012). Les pratiques sportives présentent donc un terrain privilégié pour étudier l'évolution des personnes trans en leur sein ainsi que les actions transformatives de cette population. Proposant de s'écarter de l'importante centration des travaux scientifiques sur les transidentités et le sport de compétition, ce travail doctoral est porté par la volonté d'étudier les transidentités au travers des pratiques sportives de loisirs.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

CHAPITRE 1

Conceptualisation du sujet

"*Je ne nie pas l'existence de certaines différences biologiques. Mais je me demande toujours à quelles conditions, discursives et institutionnelles, certaines différences biologiques - qui ne sont pas nécessaires étant donné l'état anormal des corps dans le monde - deviennent des caractéristiques majeures du sexe*" (BUTLER, 2006, p.19) [1]

1.1 Les transidentités

Nous venons d'insister sur les tensions inhérentes au simple énoncé du terme *transidentité*. Faisons l'hypothèse raisonnable qu'en deçà de la haine, il demeure des incompréhensions. Afin de ne pas naviguer avec des termes flous, prenons le temps des définitions, des retours historiques, des réflexions autour des notions employées. Se situer épistémologiquement passe nécessairement par décrire son endroit d'écriture : cette première partie se propose d'en dessiner le lieu.

1.1.1 Définition

Le terme *transidentités* renvoie au décalage exprimé et ressenti par certains·es entre leur identité de genre et le sexe qui leur a été assigné à la naissance. Cette identité de genre peut être binaire (homme/femme) ou non-binaire (partiellement féminin/masculin, entre les deux, en-dehors de la binarité, etc.).

1. J. Butler entend par "l'état anormal des corps" qu'au regard de la diversité des corps (taille, poids, handicap, couleur de peau, etc.), notre compréhension des différences biologiques est influencée par des normes qui, généralement, ne tiennent pas compte de cette diversité.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

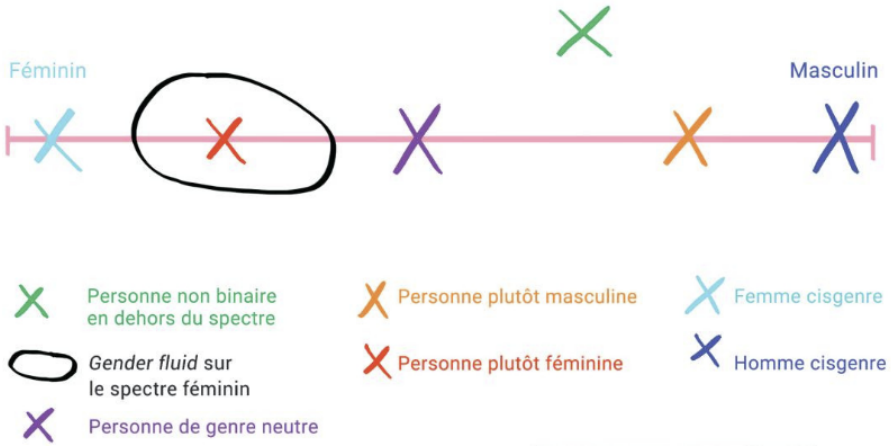

FIGURE 1.1 – Le spectre du genre schématisé (DURAND, 2021)

Assignation de sexe, imposition de genre

Dans les sociétés occidentales, l'assignation sexuelle prend place à la naissance du nouveau-né et correspond à la désignation d'un sexe, généralement par le ou la professionnel·le de santé en charge de l'accouchement, en se basant sur les caractéristiques biologiques observables, principalement les organes génitaux. Cette détermination est alors très binaire : organe génital mâle (pénis et testicules), assignation sexuelle masculine ; organe génital femelle (vulve et clitoris), assignation sexuelle féminine. Cette assignation sexuelle amène à des conséquences immédiates : l'enfant est déclaré·e à l'état civil comme masculin ou féminin ce qui apparaît par la suite sur ses papiers d'identité. En dehors de l'aspect administratif, l'assignation sexuelle a pour conséquence d'influencer les attentes sociales. De fait, l'assignation sexuelle est également synonyme d'assignation genrée, or le traitement occidental des genres conduit à un traitement différencié : les normes, interactions, attentes, trajectoires sociales peuvent varier en fonction de cette assignation féminine ou masculine (BOUSSARD, 2021 ; BUTLER, 2006).

Encadré 1

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Au sein de cette thèse, le terme *trans* pour désigner les *personne trans* sera privilégié. Le vocabulaire des transidentités évoluant en parallèle des droits et vécus trans, la notion *trans* semble apparaître comme un compromis entre les utilisations linguistiques communes, militantes, médicales, scientifiques et juridiques. De fait, le XXème et début du XXIème siècle sont marqués par l'utilisation de *transexuel·le* et *transexualisme*, aujourd'hui tombés en quasi-désuétude car renvoyant à une considération médicale et à une opération qui n'est plus (autant) nécessaire dans la reconnaissance du statut de personne trans aujourd'hui (ALESSANDRIN, 2012c ; DUHAL et RAGAZZINI, 2023 ; ESPINEIRA et THOMAS, 2022b). A ce sujet, A. Alessandrin ajoutera : "*quittant la psychiatrisation, et la pathologisation, les transidentités se politisent et s'organisent autour d'associations fortes, convertissant ainsi l'imaginaire médical de sujets « patients » en acteurs sociaux, en minorité de santé et en minorité active. Les transidentités se désolidarisent ainsi des conditions diagnostiques et médicales du « transsexualisme »*" (ALESSANDRIN, 2012c, p. 267). La notion de *transgenre* a ensuite été démocratisée mais est parfois considérée au sein de la littérature scientifique francophone comme proche du langage militant (BEAUBATIE, 2021b).

Des néologismes comme *transitude*[2] (BARIL, 2018), ou des expressions comme *transfuge de genre/sexe*[3] (BEAUBATIE, 2017) ou *transidentisées/transisées*[4] (POUY-BIDARD, 2023) peuvent également apparaître au sein des différentes sphères scientifiques afin d'évoquer l'état de trans et/ou le changement d'identité de genre et/ou de sexe.

Il peut être intéressant d'analyser ces différentes notions et concepts au regard de leur construction. Par exemple, le terme *transitude* est étymologiquement lié à l'idée d'être trans, conçu comme une manière d'être ou une attitude transidentitaire. Cette notion d'état renvoie les transidentités à un ressenti interne et personnel "*dans ses*

2. *Transitude* est un néologisme composé du terme « trans » et du suffixe « itude » désignant une attitude. La *transitude* réfère donc à l'état d'être trans.

3. *Transfuge de genre/sexe* renvoie à une réappropriation d'un terme initialement connoté négatif (transfuge), synonyme de déserteur, d'abandon de genre. Les personnes trans seraient ici perçues au travers de cette action de laisser derrière elleux leur genre assigné à la naissance. En référence au *transfuge* de classe de C. Jaquet, le concept prend alors un aspect de migration d'un genre à l'autre, voire de la création d'être un·e "*immigré·e de l'intérieur*" (JAQUET, 2014 citant A. Ernaux, *L'Écriture comme un couteau*, Paris, Stock, 2003). Dans cette idée, les personnes trans connaissent un dépaysement mental, un exil intérieur au travers de la séparation avec leurs pairs initiaux et parfois le sentiment de ne pas appartenir totalement au nouveau milieu.

4. S'appuyant sur le terme de « racisé », la notion de « personnes *transisées* » permet de mettre en avant l'aspect socialement construit des différences et non leur considération purement biologique.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

dimensions sociales et culturelles, mais aussi, médicales, juridiques, économiques, etc." (ESPINEIRA et THOMAS, 2022b, p. 176). Autrement dit, le terme *transitude* insiste sur l'expérience subjective et intime des personnes trans, tout en intégrant les dimensions sociales, culturelles, médicales, juridiques ou économiques qui influencent ce vécu.

Enfin, le concept de *transidentisées/transisées* souligne une volonté de caractériser un processus d'assignation et/ou d'auto-assignation de l'identité de genre. Ce processus permet de rendre compte d'une (ré)appropriation interne et personnelle de transition et de mettre en avant l'aspect social des transidentités avant l'aspect "purement" biologique, qui dans le cadre du concept, ne semble pas objectif puisqu'il est avant tout "*un concept crée à l'origine pour représenter, catégoriser et exclure*" (POUY-BIDARD, 2023, p. 22). L'auteur défend ici l'idée que le terme "trans" (ou "cis") révèle des identités inscrites dans un système de genre singulier, majoritaire en occident, qui les distingue et tend à les naturaliser et les essentialiser. Les mutations sociales laissent penser que les termes "*"trans" ou "cis" peuvent être dépassés car ils révèlent avant tout ce que nous vivons et non ce que nous sommes*" (POUY-BIDARD, 2023, p. 22).

Si le terme de *transitude* réapparait parfois au sein des écrits francophones (ASHLEY, 2017 ; DUHAL et RAGAZZINI, 2023 ; ESPINEIRA et THOMAS, 2022c ; FORNO, 2020 ; MONOD, 2023 ; PIGNEDOLI et FADDOUL, 2019 ; REAL MOLINA, 2023 ; SOYEZ-GAYOUT et al., 2023 pour n'en citer d'aucuns), la réappropriation des termes de *transfuge de genre/sexe* et *transidentisées/transisées* n'est pas encore marquée au sein de la littérature scientifique.

Une première ébauche de définition des transidentités a été proposée. Il convient à présent de l'approfondir en développant les notions dans lesquelles ce concept de transidentités s'inscrit voire remet en question celles de sexe et de genre.

1.1.2 Différencier sexe et genre, entre biologie et intime

Les transidentités mettent en lumière la nécessité de reconsidérer l'importance accordée au sexe et au genre au sein de la société. Le sexe représente-t-il la part biologique et le genre l'identification sociale (OAKLEY, 1972) ? Le genre est-il le résultat de pratiques répétées mettant en scène des normes genrées se traduisant par une performance du genre (BUTLER et al., 2016) ? L'individu possède-t-iel ou exerce-t-iel son genre (ALESSANDRIN, 2021) ?

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Définir le sexe ou les sexes ?

Dorais et Breton mettent lumière deux typologies distinctes entre le sexe et le genre (DORAIS et BRETON, 2019). Le sexe peut ainsi être perçu selon le sexe assigné à la naissance déterminant l'identité civile (M/F sur les cartes d'identité française) ; il peut également être perçu d'un point de vue anatomique notamment en lien avec les organes génitaux et/ou de reproduction mâles (pénis, testicules, prostate, etc.) et femelles (vulve, clitoris, vagin, utérus, trompes, ovaires, etc.) ; enfin, le sexe peut être considéré comme le sexe d'appartenance, soit le ressenti d'un·e individu·e sur sa propre identité sexuée et son appartenance à une catégorie de sexe (masculine, féminine, intersexuée, etc.).

Majoritairement, les trois types de sexe s'alignent, mais cette majorité s'explique également par la norme occidentale de ne percevoir qu'un seul et même sexe chez chaque individu·e. Néanmoins, la nature n'étant pas aussi "rigide" (LÖWY, 2003), des variations existent chez chacun·e et peuvent impacter plus ou moins l'apparence physique des sujets. Une personne est dite *intersexuée* ou *intersexe*[5] lorsqu'elle possède des caractéristiques biologiques (hormonales, chromosomiques, physiologiques et/ou anatomiques) à la fois masculines et féminines (COBURN, 2017 ; CONSEIL DE L'EUROPE, 2013 ; RAZ et PETIT, 2023).

L'intersexuation remet donc en cause "*nos certitudes sur le caractère « double et sexué » de l'humanité et sur la stabilité des catégories « homme » et « femme »*" (LÖWY, 2003, p. 82). Cependant, la société occidentale tend à considérer l'intersexuation comme "irreprésentable" par une "impossibilité à concevoir un troisième sexe" (FORTIER, 2020) ce qui implique un besoin de faire entrer les corps dans des cases exclusivement masculines ou féminines. Cela se traduit par des atteintes à l'intégrité physique des enfants, voire des nourrissons par la réassignation d'un sexe binaire (CONSEIL DE L'EUROPE, 2013) et une police du genre (ALESSANDRIN, 2021) qui tend à invisibiliser les personnes non-binaires et à contraindre les corps trans à répondre aux attentes genrées (corps normés, expression vestimentaire, expression corporelle, etc.).

5. Le terme utilisé auparavant était hermaphrodite. Issu du langage de la biologie et caractérisant davantage les plantes et animaux non humains, il est désormais linguistiquement perçu comme péjoratif à l'égard de l'être humain. Ce terme a été mis en valeur par la biologiste Anne Fausto-Sterling dans son article « Les Cinq Sexes : pourquoi mâle et femelle ne sont pas suffisants » publié en 1993 dans la revue *The Sciences* puis repris la même année par l'activiste Cheryl Chase au moment de la création de l'Intersex Society of North America.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

1.1.3 *Mon sexe a-t-il un genre ?*[6]

Le genre connaît également sa propre typologie qui varie en fonction du courant de pensée mobilisé (RAZ, 2021). Il peut ainsi être perçu comme un continuum des différences biologiques entre hommes et femmes (OAKLEY, 1972), comme une mise en scène des êtres dans la vie quotidienne qui ne prend sens qu'au sein de sa société (BUTLER et al., 2016) ou comme une appréciation biaisée socialement du sexe (THARAUD, 2022).

Le genre sera ici considéré comme une expérience à la fois intrapersonnelle, interpersonnelle et un ensemble de normes sociales (ROUYER, 2007). Cette approche permet de réattribuer en priorité le genre à l'individu·e et à sa détermination propre en fonction de son ressenti (expérience intrapersonnelle) avant d'être vécu par autrui qui identifierait par projection stéréotypée des attributs physiques, administratifs et expressifs genrés sans pour autant oublier le poids de ces projections externes dans sa propre construction identitaire (expérience interpersonnelle) ni celui des normes sociales, des formes de dominations symboliques et des violences de genre qui structurent en partie les réactions des individus·es.

La considération multidimensionnelle du genre le fait apparaître non seulement comme un système de normes ou une position sociale, mais aussi comme une expérience vécue. Cette perspective du genre comme expérience fait écho au travail de F. Dubet pour qui l'individu·e est confronté·e à des systèmes sociaux, des normes, des institutions, des rôles, etc. auxquels iels réagissent. Autrement dit, l'individu·e interprète, juge, ressent et agit à partir de ce qu'il vit. L'expérience sociale devient alors à la fois normative, réflexive et subjective (DUBET, 1994 ; DUBET et al., 2013).

Le genre, en tant que rapport social, est normatif par les normes qu'il suggère (comment "être" une femme ou un homme ? comment "agir" comme une femme ou un homme ?), structurant ainsi les interactions sociales et produisant une hiérarchisation des genres et des corps : il se crée une forme d'injonction à "aligner" le sexe, le genre, le corps et le comportement en fonction des normes attribuées. Les personnes trans, parce qu'elles ne répondent pas ou que partiellement à ces injonctions, se rendent visibles et potentiellement vulnérables et deviennent alors des *outsiders* (BECKER, 2020b).

Le genre conduit l'individu·e à s'interroger, à se questionner et à (ré)interpréter les

6. Pour reprendre la formulation "Mon corps a-t-il un sexe ?" de E. Peyre et J. Wiels (2015).

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

normes de genre, amenant l'individu·e à se positionner dans une démarche réflexive par rapport à son identité de genre. Chez les personnes trans, cette dimension est d'autant plus saillante que l'identité même des transidentités est la remise en question totale ou partielle du genre assigné à la naissance. Le genre permet également de remettre en question, ou au contraire d'asseoir les normes corporelles et les violences de genre. Dans tous les cas, l'individu·e est invité·e à conscientiser les mécanismes de légitimation ou de disqualification afin de soit renverser la hiérarchisation des genres soit de maintenir sa position de domination dans la structure sociale.

Enfin, le genre, comme expérience sociale, traverse la subjectivité et engage une dimension intrapersonnelle : le genre produit un effet sur soi, sur son estime personnelle, sur sa santé mentale, sur ses émotions et plus largement sur son identité. Chez les personnes trans, les trajectoires de vie sont marquées par un travail émotionnel et identitaire : se rendre visible ou se protéger, s'ajuster aux codes (physiques, vestimentaires, comportementaux) ou s'en émanciper, éviter certains espaces ou s'y affirmer malgré les risques. Bien au-delà d'un simple attribut, le genre est un processus actif qui affecte l'ensemble du rapport à soi, aux autres et au monde.

Penser le genre à partir de la théorie de F. Dubet permet de le concevoir comme une expérience sociale où normes, réflexivité et affects sont indissociablement liés.

Le genre s'appuie sur les notions de croyances, attitudes et stéréotypes attachés à l'apparence de tel ou tel genre. Cet ensemble forme les représentations sociales : des formes de connaissances socialement construites facilitant la création d'une réalité commune (JODELET, 1989). Ainsi, certaines manières de faire (croiser les jambes, manière de tenir sa cigarette), d'être (les femmes seraient plus douces que les hommes) et de paraître (les strings sont créés pour la population féminine et les boxers davantage pour les catégories masculines) symbolisent les hommes ou les femmes. Constructions sociales, ces représentations tendent à évoluer d'une culture à une autre. Elles ne seront pas obligatoirement semblables d'une époque à une autre, d'un pays à un autre. Les individus·es sont amenés·es à répondre, à renforcer ces normes ou au contraire à les renverser.

La réponse aux normes de genre se retrouve dans le maintien des différences perçues entre garçons et filles ou hommes et femmes. Ces différences forment l'incorporation d'un habitus genré (BOURDIEU, 1980 ; MOI, 1991 ; SKEGGS, 1997) et favorise la réponse à des dispositions sexuées et genrées (LOUVEAU, 1986 ;

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

MENNESSON, 2004). Stéréotypiquement, aujourd'hui en Occident, la population féminine se tourne plus facilement vers la danse, la couleur rose et les robes quand la population masculine se rapproche davantage du football, du bleu et des cravates. Perçus comme des choix presque naturels, voire instinctifs, il n'est plus à prouver que l'histoire, la sociologie et l'anthropologie ont montré le poids des constructions sociales dans l'élaboration de ces choix, réels ou supposés.

Le renforcement des normes de genre s'observe notamment dans les discours des antiféministes. Le mouvement antiféministe considère notamment que la disparition des inégalités de genre et l'égalisation des droits entre les genres créent de nouvelles inégalités à l'encontre des hommes (DEVREUX et LAMOUREUX, 2012). Post *#MeToo* et à l'ère des influenceurs·euses, le discours antiféministe semble revenir au travers des *Tradwifes* et des *masculinistes*. La première catégorie correspond aux femmes qui prônent le retour à l'imagerie souvent idéalisée des années 1950 des femmes au foyer (SORIN, 2022). La seconde regroupe les discours qui défendent "*le retour à un régime politique patriarcal, à des performances masculines viriles, et à des rapports sociaux hommes/femmes hétérosexuels et fonctionnalistes*" (MORIN, 2021, p. 172).

1.1.4 Sexes, genres et intersectionnalités[7]

Par leur statut de population minoritaire, les transidentités questionnent les discriminations vécues. Au-delà du vécu des transphobies et LGBTQIA+phobies, les personnes trans peuvent également être confrontées au sexisme (système soutenant l'inégalité des genres) et à la misogynie (discrimination spécifique à l'égard des femmes).

De fait, les personnes trans assignées femmes à la naissance sont susceptibles de vivre des expériences sexistes et misogynes avant leur transition. Malgré la volonté sociétale de mettre en avant le principe d'égalité entre hommes et femmes, les personnes assignées femmes évoluent au sein d'une reproduction des inégalités des sexes (QUIN, 2013). Systémique, le sexisme s'imprègne dans l'ensemble des sphères de la vie quotidienne (éducation, religion, droit, travail, etc.). La misogynie se retrouve dans l'ensemble des actes et discours visant à asseoir une domination masculine à l'encontre des femmes. Les hommes trans peuvent également continuer de vivre

7. La notion d'intersectionnalité sera approfondie en 2.1.2 Théorie intersectionnelle : un écart à la pensée dubetienne. Pour permettre de recontextualiser ici, l'intersectionnalité désigne le cumul vécu de plusieurs formes de domination ou de discrimination dans une société.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

ces expériences en fonction de la reconnaissance de leur *passing*[8] ou de la visibilité administrative de leur état civil si celui-ci n'est pas modifié ou si la personne ne souhaite pas le modifier. Dans le cas des hommes trans ou des personnes non-binaire avec une apparence physique et/ou vestimentaire connotée masculine, le sexisme peut également se poursuivre via l'injonction à la virilité physique (corps musclés, voire bodybuildés) et émotionnelle (ne pas pleurer, ne pas montrer ses émotions, etc.) ou la stigmatisation de l'homosexualité.

Les femmes trans ont tendance à osciller entre ces différentes formes de discrimination pouvant impacter leur trajectoire transidentitaire. De fait, les femmes trans sont plus susceptibles de vivre une partie de leur vie comme des hommes hétérosexuels avant de pouvoir entamer leur transition (BEAUBATIE, 2017) en raison du "danger" de se vivre en tant que femme plutôt qu'en tant qu'homme dans une société à dominance masculine (CLAIR, 2012). De fait, le passage du "sexe fort" au "sexe faible" peut être perçu comme un déclassement de genre (BEAUBATIE, 2017), remettant en question l'ordre de la domination masculine et devenant une possible origine aux vécus de transmisogynie (SERANO, 2024).

J. Serano définit la transmisogynie comme une forme spécifique de discrimination à laquelle font potentiellement face les femmes trans. A l'image des personnes assignées femme à la naissance, les femmes trans sont susceptibles de subir du harcèlement de rue et/ou des agressions physiques et/ou sexuelles. Ces discriminations revêtent alors un caractère spécifiquement transmisogynique lorsqu'elles sont dirigées contre des personnes perçues comme transgressant l'ordre sexuel et genré établi. A cette transmisogynie, s'ajoute également une exclusion des espaces, notamment féministes (voir Note de bas de page 4 sur les TERF et courants féministes et Encadré 8 TERF et transphobie sportive), une sexualisation et une objectification de leurs corps en tant que femmes trans et/ou un dénigrement et une remise en cause de leur légitimité à exister en tant que femmes trans (SERANO, 2024).

Pour les personnes non-binaires, ces discriminations sont souvent liées à la perception d'autrui sur le genre. Cependant, iels sont souvent considérés·es au travers d'une réprobation à mettre en danger la domination masculine au sein de la société et le *statu quo* de valeurs cis-hétérosexuelles (DIERCKX et al., 2014).

8. Le *passing* correspond au fait que l'identité expressive (vêtements, coupe de cheveux, voix, etc.) ne correspond pas à l'identité perçue par autrui qui tend à s'appuyer sur les normes féminines/masculines (poitrine visible pour les hommes trans, barbe apparente chez les femmes trans, etc.). Le *passing* n'est pas un objectif en soi mais peut protéger de la transphobie.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Par l'idée d'intersectionnalité où les discriminations se croisent, s'ajoutent les expériences discriminatoires en lien avec le validisme, l'âgisme, le racisme, l'ethnisme, etc. En effet, en dehors du vécu trans, les personnes trans peuvent subir des discriminations en fonction de leur handicap, leur âge, leur couleur de peau, leurs origines, leur religion, etc., supposés ou réels. L'identité trans ne retire pas les autres identités sociales et n'efface donc pas les discriminations pouvant y être liées.

Dans ce contexte, l'approche intersectionnelle permettra de "*saisir les formes complexes d'oppression, de discrimination et de privilèges structurels*" (SOULIER et al., 2021, p. 32). Les trajectoires étudiées prendront en compte les différentes sphères identitaires non pas comme "*manière unitaire et réciproque comme des entités exclusives, mais plutôt comme des phénomènes se construisant réciproquement*" (COLLINS, 2015, p. 2).

1.1.5 Être trans aujourd'hui en France

Après avoir défini et évoqué une partie des vécus trans, il semble intéressant de contextualiser ces vécus au sein d'une décennie où la visibilité trans s'accroît mais n'implique pas pour autant une prise en compte plus positive.

S'identifier trans, s'identifier aux trans

S'identifier trans correspond au fait d'*être trans* tout en s'identifiant possiblement à la communauté trans (histoire, valeurs, normes, mœurs) (voir 8.2.2 Une vision communautariste des personnes trans). Selon les individus·es, il peut donc y avoir une différence entre l'appartenance de fait par son identité à un groupe aux identités communes et le sentiment d'appartenance à ce même groupe (KULLGREN, 2020).

Être trans, se vivre trans, s'identifier comme trans, c'est donc avant tout une expérience intime du soi. Cette expérience engendre possiblement différentes dissonances identitaires (ABREU et al., 2020 ; ALESSANDRIN, 2016b, 2018a ; MAG JEUNES GAIS LESBIENNES BI ET TRANS, 2010 ; MICHON, 2020 ; RICHARD et ALESSANDRIN, 2019) : une dissonance entre l'identité de genre vécu et l'identité administrative, liée à l'état civil assigné à la naissance en fonction de l'apparence génitale extérieure (voir Encadré 1 Assignation de sexe, imposition de genre). Cette dissonance peut également apparaître dans la notion de *passing* où l'identité perçue par autrui ne correspond pas à l'identité vécue (voir Note de bas de page 1 sur le

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

passing) ; parfois encore une dissonance se crée entre sa propre identité et celle que les autres nous assignent (par exemple par le déni des proches que la personne ne soit pas cis).

Dans la continuité de *L'homme pluriel* (LAHIRE, 2001), être trans ne fait pas d'une personne ce qu'elle est entièrement, cela ne représente qu'une partie d'elle-même. Une personne trans peut aussi être une personne en situation de handicap, une personne racisée, une personne croyante, une personne sportive, etc. Il n'y a donc pas un vécu trans mais bien des vécus trans, qui possèdent des résonances entre eux mais ne sont pas nécessairement universels : difficultés d'accessibilité aux soins, transphobie et enbyphobie[9] (discrimination spécifique aux personnes non-binaires), acceptation ou rejet familial, modification de la sexualité, sortie ou entrée dans le sexisme et la misogynie, etc. (BEAUBATIE, 2021a). Si aucune trajectoire trans n'est semblable, des vécus ponctuels se rapprochent et permettent de créer un ensemble trans dont les luttes convergent majoritairement vers les mêmes points : l'accession et l'accessibilité juridique, médicale et sociale des transidentités (ALESSANDRIN, 2019 ; ALESSANDRIN et ESPINEIRA, 2019). Malgré la reconnaissance de la transphobie par le droit français depuis 2016, les trajectoires trans restent majoritairement empreintes d'embûches et de violences. Dès lors que les personnes trans ont un *passing* qui ne correspond pas/plus au prénom (s'il n'est pas mixte) et/ou à la mention de sexe (si non modifiée), elles se confrontent à des difficultés mentales, morales et/ou verbales impliquant des *coming-out* répétés voire forcés (ABREU et al., 2020 ; ALESSANDRIN, 2016b ; MAG JEUNES GAIS LESBIENNES BI ET TRANS, 2010 ; MICHON, 2020 ; RICHARD et ALESSANDRIN, 2019).

9. Néologisme créé par l'association des initiales du terme non-binaire (NB qui se prononce [én'bi] en anglais), et de phobie (peur).

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Un inéquitable accès aux médecines ?

Alors que la médecine fait partie intégrante de la majorité des quotidiens trans (hormonothérapie, suivi endocrinologique, chirurgie, santé mentale, etc.), l'accès aux soins n'est pas équitable entre les personnes cis et les personnes trans, notamment en fonction de l'accord d'ALD (affection longue durée) qui permet de diminuer les frais médicaux liés à la transition et du choix entre secteur public (gratuit mais délais longs) et privé (payant mais délais plus courts) (PICARD et JUTANT, 2022). Les personnes trans sont également dépendantes de leur résidence géographique pour l'accès aux soins, notamment concernant les opérations pelviennes (phalloplastie et vaginoplastie). En 2020, 83% du volume total d'actes ne concernent que 10 établissements de soins privé ou public et sont majoritairement situés dans le Nord et l'Est de la France, créant ainsi une quasi-absence d'offres de soins pour l'Ouest (PICARD et JUTANT, 2022). En France, en 2010, les transidentités sont retirées de la liste des affections psychiatriques dans les nouvelles règles de prise en charge hospitalière de la transidentité au titre de l'ALD 31 (hors liste, c'est-à-dire « non psychiatrique ») (Décret no 2010-125 du 8 février 2010 publié au Journal officiel le 10 février 2010) et depuis 2019 par l'OMS. La psychiatrie fait cependant toujours partie d'une majorité de trajectoires trans par la prépondérance d'une nécessité d'un suivi psychiatrique d'au moins 2 ans pour obtenir le droit aux opérations de réassignation sexuelle (soins publics comme privés) et au changement d'état civil. Il se maintient donc un traitement inégal entre les personnes trans en fonction du parcours de transition suivi (BEAUBATIE, 2017).

Encadré 2

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

La transphobie, une reconnaissance en demi-teinte

La reconnaissance de l'existence de personnes trans au sens moderne du terme, c'est-à-dire des personnes ne s'identifiant pas au genre assigné à la naissance, est relativement récente (XXème siècle). C'est donc un long processus de lutte contre les discriminations directes et indirectes nommées transphobie qui anime encore aujourd'hui la communauté trans (ALESSANDRIN, 2016b). La transphobie directe fait référence aux violences physiques, verbales et/ou morales. La transphobie indirecte se manifeste notamment dans les violences administratives, par exemple lorsque des présupposés cisgenres conduisent à considérer comme allant de soi que la mention M/F sur les documents officiels reflète nécessairement la réalité de genre.

Aujourd'hui, l'acceptation des transidentités est plus marquée notamment par et grâce à une visibilité médiatique plus positive (traitement hors de la considération médicale et psychiatrisante des transidentités). Pourtant, les actes anti-LGBTQIA+ persistent.

En 2010, l'association MAG[10] propose la première enquête nationale sur le vécu des personnes trans[11] en France (MAG JEUNES GAIS LESBIENNES BI ET TRANS, 2010). Questionnant le ressenti, le parcours médical, la relation aux cercles familiaux, scolaires et professionnels, l'enquête démontre notamment que 80% de la population trans est en souffrance lorsqu'ils s'identifient avant leurs 20 ans contre 46% lorsque le *coming-out* se réalise après leurs 20 ans.

En 2018, l'Assemblée Nationale rappelle la hausse d'actes homophobes et transphobes (ASSEMBLÉE NATIONALE, 2018). Ces actes étaient constitués en majorité de coups et blessures volontaires, d'atteintes à la dignité et à la personnalité et de menaces. Dans ce contexte, une sensibilisation et une formation ont été effectuées dans les commissariats afin de recueillir la plainte des victimes en faisant ressortir le caractère aggravant qu'est la haine anti-LGBTQIA+ pour faciliter les poursuites et la mise en oeuvre de moyens tels que la vidéoprotection et la police scientifique pour appréhender les auteurs de ces violences et les interpeller.

La même année, SOSHomophobie dans son rapport annuel relève 210 cas de transphobie rapportés (SOSHOMOPHOBIE, 2019). L'association déplore une transphobie

10. L'association MAG (Mouvement Adolescence Gaie) est fondée en 1985 pour offrir aux jeunes LGBTQIA+ de 15 à 30 ans un espace *safe* de rencontres et de ressources.

11. L'enquête était à destination d'hommes et femmes trans âgés·es de 16 à 26 ans. L'échantillon ressortant est composé de 2/3 d'hommes trans et 1/3 de femmes trans et en majorité de plus de 20 ans.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

omniprésente dans la rue, en ligne, dans les services administratifs et se manifestant à tout âge. SOSHomophobie constate que malgré les sensibilisations et formations valorisées par l'Assemblée Nationale, des agents·es refusent de prendre une plainte déposée par une victime en raison de son orientation sexuelle ou son identité de genre.

Du côté des études scientifiques, les constats sont semblables et démontrent l'impact sur la santé mentale des personnes trans.

Dès 2011, il est démontré que la victimisation des adolescents·es LGBTQIA+ [12] implique de plus grands comportements à risques pour la santé durant l'adolescence comme la dépression, les tentatives de suicides, la consommation répétée d'alcool et/ou de drogues, des comportements sexuels à risque (RUSSELL et al., 2011). Cela s'explique notamment en raison de nombreux espaces genrés en faveur d'une normalité cisgenre binaire hétérosexuelle, une "violence genrée" s'applique notamment dans les milieux scolaires (RICHARD et ALESSANDRIN, 2019). A la sexuation des lieux, des règlements et des activités, s'ajoute également une violence disproportionnée de la part des camarades des élèves trans "*en raison de leur orientation sexuelle perçue ou de leur non-conformité aux normes de genre conventionnelles*" (RICHARD et ALESSANDRIN, 2019).

Par leur statut minoritaire, les personnes trans sont davantage exposées aux discriminations, aux violences, au risque de rejet familial, ainsi qu'au manque de connaissances médicales de la part des professionnel·les de santé (ALESSANDRIN et al., 2020 ; BEAUBATIE, 2021a ; PICARD et JUTANT, 2022). Dans l'enquête menée par PICARD et JUTANT, 2022, il est démontré une désuniformisation dans la prise en charge des transitions médicales en fonction de la localisation des CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie). Ces inégalités d'accès se répètent également au sein des diverses sphères quotidiennes, entraînant d'importantes conséquences sur la santé mentale des personnes trans : selon L. POIRIER et al., 2018 l'anxiété, la dépression, les troubles des conduites alimentaires, les gestes auto-agressifs, les idées et les comportements suicidaires apparaissent davantage que chez les personnes cis hétérosexuelles mais également davantage que chez les personnes cis LGB (Lesbiennes, gays et bisexuels·lles). Ces difficultés trouvent souvent leur origine dans un sentiment d'isolement ou de solitude. Ce sentiment peut être renforcé par l'absence de représentations positives des personnes trans dans les espaces sociaux et médiatiques

12. Abréviation pour désigner une diversité d'identités sexuelles et de genre : Lesbiennes, Gays, Bisexuels·lles, Trans, *Queers*, Intersexes, Asexuels·lles et plus

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

(ALESSANDRIN et ESPINEIRA, 2019), ce qui limite la possibilité d'un *coming-out* sécurisé. Elles sont également liées aux obstacles rencontrés dans la vie sociale (notamment dans les espaces genrés ou face aux exigences de *passing*) et professionnelle, où les documents administratifs peuvent encore faire référence au *deadname*[13] ou à l'état civil assigné à la naissance, entravant l'intégration.

En raison notamment d'un espace public androcentré (ALESSANDRIN, 2016b ; BARD, 2020), les femmes trans "*sembleraient être les plus fragiles sur le plan émotionnel (anxiété et dépression) avec des prises de toxiques et/ou d'alcool plus courantes*" (POIRIER et al., 2018, p. 13). Cette différenciation de traitement peut se jouer au travers de la vision sexiste du genre féminin, perçu comme "plus faible" (GUIONNET et NEVEU, 2021 ; LEFEVRE, 2000 ; PEYRE et WIELS, 2015)[14]. Les femmes trans sont alors jugées d'un point de vue biologique et sont considérées comme des hommes quittant leur statut de dominant (ALESSANDRIN, 2016b ; BEAUBATIE, 2021a), leur statut de femme étant remis en cause.

Une première partie du sujet a été délimitée au travers des transidentités et des vécus trans. Il convient désormais de définir le sport et plus particulièrement les pratiques sportives de loisirs, deuxième entité de cette étude.

1.2 Sport et pratiques sportives

1.2.1 Définir le sport ?

Définir ce qu'est le sport n'est pas chose aisée au vu des innombrables définitions qui lui sont attribuées. De fait, si le sport peut être défini par son étymologie latine *desport* signifiant "divertissement" ou "plaisir", il peut tout aussi être perçu comme "*le culte volontaire et habituel de l'effort musculaire*" (de COUBERTIN, 1922) ou à travers la

13. Le *deadname* (littéralement "prénom mort") correspond au prénom assigné à la naissance et est souvent associé au genre assigné, il représente donc une identité passée qui n'est plus représentative de celle vécue dans l'instant présent.

14. Sans lui attribuer une pensée féministe, P. Bourdieu étayait cette vision de la domination masculine au travers d'un schème de pensée, un système symbolique d'oppositions binaires entre masculin et féminin : "*haut/bas, dessus/dessous, devant/derrière, droite/gauche, droit/courbe (et fourbe), sec/humide, dur/ mou, épicé/fade, clair/obscur, dehors (public)/dedans (privé), etc*" (BOURDIEU, 1998). Alors que ces oppositions sont présentées comme naturelles, elles légitiment les inégalités de genre en assignant aux hommes des qualités valorisées (force, dureté, rationalité, extériorité), et aux femmes des caractéristiques dévalorisées (fragilité, mollesse, émotivité, intériorité).

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

devise olympique : "*Citius, Altius, Fortius*" ("*Plus vite, plus haut, plus fort*"). Pourtant, aucune de ces définitions ne semble complète, ne représentant alors pas l'intégralité de la réalité. Dans son enquête de 1987, le groupe de chercheurs·euses de l'INSEP (Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance) considère toute forme sportive à partir du moment où les individus·es décident de dénommer cette activité "sport" (DURET, 2019). Là encore, cette citation large ne permet pas de différencier les modalités de pratiques sportives (davantage institutionnelles, codifiées) des activités physiques au sens large imbriquant l'activité sportive comme l'activité domestique (VUILLEMIN, 2014).

En analysant les discours de la sociologie du sport, il semble difficile de proposer une définition générale du sport : pour P. PARLEBAS, 1998, le sport est un "*ensemble des situations motrices codifiées sous forme de compétition et institutionnalisées*" alors que pour L. BOLTANSKI, 1971, le sport est "*l'utilisation ludique, intentionnelle et réglée du corps"*, la notion de compétition et d'institutionnalisation disparaissant totalement. D'autres comme C. POCIELLO, 1983 ou P. DURET, 2019 affirment qu'il n'est pas possible de proposer une définition figée du sport en raison des bouleversements constants que la société et les individus lui impriment.

Il est vrai que le sport possède de nombreuses facettes : loisir/compétition, performance/santé/bien-être/plaisir, collectif/individuel, avec/sans opposition, etc.. Mais lorsque la sociologie du sport s'attelle à le définir, il semble que certains de ces modes disparaissent. Par exemple, P. Parlebas centralise le sport autour de la notion de compétition, écartant alors les pratiques sportives sans but d'affrontement. Si la définition de L. Boltanski permet de dépasser les cadres strictement institutionnels et compétitifs pour penser des formes plus diffuses ou émergentes de pratiques corporelles, sa dimension subjective et culturelle de l'activité, semble laisser beaucoup d'espace aux définitions personnelles et individuelles de ce qu'est le sport.

Les historiens·ennes semblent moins frileux·euses à établir une définition globale du sport et c'est en ce sens que cette étude, bien qu'ancrée dans une approche sociologique, s'appuiera sur la proposition de T. Terret qui enveloppe davantage de caractéristiques : "*le sport englobe tout type d'activité physique réalisé dans un but récréatif, hygiénique ou compétitif et dans un cadre réglementaire minimal*" (TERRET, 2019, p. 10). Ce cadre réglementaire fait référence à la nécessité d'un encadrement spatial, administratif, vestimentaire et/ou social. Plus précisément, sont exclues de cette

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

définition du sport les activités physiques quotidiennes (passer l'aspirateur, bricoler, faire les courses, etc.) qui permettent de limiter la sédentarité mais ne sont pas réglementées sportivement.

1.2.2 Normes, mœurs et valeurs

Le sport, comme toute institution établie, est régi par des normes, des valeurs, des règles qui ont plus ou moins évolué avec le temps. De ce fait, historiquement en Occident le sport est avant tout masculin (DAVISSE, 1998 ; LEFEVRE, 2000), créant par ce biais une bicatégorisation divisant hommes et femmes (BLOCK, 2014 ; ERIKAINEN et al., 2020 ; MICHON, 2020) à l'instar de la société. Néanmoins, si cette division sexuée reste clivante en France, ses limites tendent à s'amincir : féminisation des pratiques culturelles (DONNAT, 2005), redistribution des rôles sociaux (BARD, 2020), redistribution des normes de genre liées au monde professionnel (RIVOAL et al., 2019), multiplication des identités de genre hors du spectre binaire homme/femme (ALESSANDRIN, 2017 ; POIRIER et al., 2018), etc. Pourtant, tout se passe comme si le sport semblait quasi-hermétique à ces évolutions.

De fait, les normes de genre et les normes corpo-esthétiques sont omniprésentes dans la sphère sportive. Les corps des pratiquants·es sont donc sculptés en fonction du genre et de l'activité choisie : taille, musculature, vêtements, dépendent de ces critères (ERIKAINEN et al., 2020). Dès lors qu'un·e athlète (et notamment une athlète) déroge à ce système, les politiques sportives ont tendance à remettre en cause l'existence même de la personne en la décatégorisant de son statut de femme. Les tests de féminité (BOHUON, 2008 ; BOHUON et DORLIN, 2015 ; BOHUON et QUIN, 2012) en sont la preuve : à partir du moment où l'athlète féminine ne répond pas aux normes et critères physiques ("trop musclée", "trop forte", "trop masculine", etc.), sa position en tant que femme est remise en question et contrainte à être vérifiée par des tests gynécologiques et/ou hormonaux (Voir Encadré 4 Test de féminité et réglementation des athlètes trans : hypothèse historique). "L'affaire Caster Semenya" (MONTANOLA et OLIVESI, 2017), athlète sud-africaine et double championne olympique du 800m en athlétisme, semble l'exemple le plus récent des polémiques autour des normes de genre en vigueur dans la sphère sportive. En effet, athlète intersexe [15] assignée femme

15. Caster Semenya ne s'identifie pas comme personne intersexe mais comme femme cis. La notion est ici utilisée pour illustrer le cas des athlètes cis présentant un cas d'hyperandrogénie, variation hormonale s'apparentant à l'intersexuation.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

à la naissance, Caster Semenya possède un taux de testostérone supérieur à la norme féminine. Considérée comme homme d'un point de vue biologique par la fédération internationale d'athlétisme, elle se voit exclure des compétitions si elle ne s'astreint pas à un traitement médicamenteux visant à diminuer son taux de testostérone.

Dans cette même continuité, le sport catégorise les activités physiques en fonction du genre (LOUVEAU, 1986), connotant certaines activités davantage masculines (rugby, F1, etc.) et d'autres davantage féminines (danse, gymnastique, etc.). Si à ce jour, la majorité des activités sont ouvertes aux hommes et aux femmes, certaines résistent encore. En effet, au niveau international et olympique, la natation synchronisée et la gymnastique rythmique sportive restent les deux seules activités exclusivement féminines à l'image de la lutte gréco-romaine pour les hommes. A noter cependant qu'une catégorie "lutte féminine" est présente aux JO et que depuis les championnats mondiaux de natation synchronisée de 2015, les hommes ont le droit de concourir dans le cadre d'un duo mixte (homme/femme). Si le sport compétitif est le spectacle de la division par excellence en séparant hommes/femmes, sports d'hiver/sports d'été, valide/handisport, haut niveau/non haut niveau, sports traditionnels/sports nouveaux, etc., une autre vision de la sphère sportive peut être mise en valeur : le sport loisir.

1.2.3 La spécificité des sports de loisir

Définir les sports de loisir

Le terme *loisir* possède en français plusieurs définitions qui, selon le contexte, modifient l'identité de la notion de sport *de loisir*. La notion de loisir désigne à la fois l'instant et l'action. Le loisir est donc tout autant le temps libre différencié du temps alloué aux activités domestiques et professionnelles, à l'éducation, aux transports, etc. ; et le divertissement en lui-même pouvant englober la conversation amicale comme le spectacle sportif (TURCOT, 2016). La notion de loisirs, et notamment de loisirs sportifs, porte encore à débat chez les historiens·nnes (TURCOT, 2016). Le loisir est-il uniquement une opposition au monde du travail et donc une conception sociale récente en lien avec la création d'un temps de travail délimité (DUMAZEDIER, 1991) ? Ou un besoin social humain qui se doit de rester libre, c'est-à-dire ludique (CAILLOIS, 1950) ?

Au sein des pratiques sportives, le loisir connaît également deux définitions : il

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

désigne à la fois une pratique non professionnelle et une pratique non compétitive. La pratique non professionnelle ou amatrice exclut l'ensemble des licenciés·es ne recevant pas un salaire de leur club ou de leur sponsor pour leur pratique sportive. La pratique non compétitive désigne l'ensemble des possibilités sportives ayant d'autres finalités que la victoire (visée de dépassement personnel, de coopération, de bien-être, etc.).

Les sports de loisirs sont des activités physiques pratiquées pour le plaisir et/ou les bienfaits pour la santé. Les sports de loisirs peuvent être pratiqués individuellement ou en groupe, il n'y a pas de pression pour atteindre des objectifs de performance ou de compétition. Les sports de loisirs peuvent inclure des activités sportives reconnues par le système sportif professionnel comme la natation ou le cyclisme et des activités sportives sans esprit compétitif comme le yoga.

La différence entre les sports de compétition et les sports de loisirs est donc essentiellement liée à l'objectif de la pratique sportive. Il peut ainsi y avoir des compétitions en sports de loisirs, organisées à différents niveaux, allant des compétitions locales aux compétitions nationales et internationales. Elles sont souvent organisées par les amateurs·trices de sport qui cherchent à se mesurer les uns·es aux autres dans un environnement amusant et compétitif.

Les pratiques sportives de loisirs sont ici considérées comme toute activité sportive *a minima* réglementée et connotée sportivement, sans rémunération, réalisée régulièrement, dans un cadre fédéral ou autonome, avec ou sans compétition.

La réalité des sports de loisirs en France

Les pratiques sportives de loisirs sont concernent un grand nombre de la population : en 2010, 34,4 millions de français·es (soit environ 50% de la population de l'époque) pratiquaient au moins une activité sportive par semaine et 17,4 millions de licences étaient délivrées la même année (LEFEVRE et THIERY, 2010). Les français·es vivent leur sportivité aussi bien en autonomie que dans les fédérations.

Les facteurs explicatifs de cet engouement sportif hors visée professionnelle se trouvent au croisement entre les diktats de beauté et l'importance donnée à être en bonne santé. Plus précisément, la perception en tant que sportif·ve permet d'être perçu·e comme plus attirant·e, plus efficace au travail, plus sociable, etc. (AMADIEU, 2005). Dans un même temps, les politiques sportives et de santé promeuvent régulièrement les bienfaits du sport sur la santé physique et mentale : activité physique

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

délivrée sur ordonnance médicale depuis 2016, plan de stratégie nationale du sport santé 2019-2024 par le ministère des Sports, développement national et territorial du sport pour tous par ce même Ministère, promotion de l'activité physique nécessaire à l'école par le Ministère de l'Education Nationale, promulgation du "Manger Bouger", etc. Mais le sport loisir ne se résume pas aux apparences et à la santé. Il est également vecteur de relations sociales et de partage (DURET, 2019 ; SARREMEJANE, 2016 ; VIGNEAU, 2008).

A l'inverse du sport professionnel, les pratiques sportives de loisirs proposent une activité plus libre. Elles englobent à la fois les activités réalisées dans un cadre non fédéral mais encadrées (cours de zumba, cours de fitness, etc.) et celles pratiquées dans un cadre fédéral (ensemble des propositions de clubs sportifs non professionnels). Elles se différencient des activités physiques qui englobent tout acte physique (monter les escaliers, faire le ménage, danser dans son salon, etc.).

Si le sport professionnel divise en fonction de l'âge, du genre, de l'état de santé, l'institution du sport loisir semble davantage opter pour une plus grande souplesse dans la mobilisation de ces catégories ou d'autres. Ainsi, il est plus aisé de retrouver des équipes loisirs de sports collectifs mixtes, des compétitions de natation maîtres (25 ans et plus) où étudiants·es et retraités·es se côtoient, des entraînements de course à pied où toute la famille court ensemble, etc. Dans une autre forme de liberté, pour des pratiques mixtes comme la musculation ou l'aquagym, les salles proposent parfois des créneaux uniquement "entre femmes" ou adaptés aux personnes âgées.

Cependant, dès lors que le sport est pratiqué dans un cadre fédéral avec des compétitions reconnues et/ou organisées par la fédération, la réglementation du sport professionnel entre majoritairement en vigueur, notamment dans les compétitions des moins de 25 ans.

Le sport loisir est le théâtre des libertés où les différentes catégories sont à la fois floues et ultra-spécifiques par rapport au sport professionnel, les lieux de pratique sont tout endroit où l'activité physique voulue est possible et les temps de pratique sont modulables à chacun·e.

Dans un contexte marqué par la proximité des Jeux Olympiques de Paris 2024, par une mobilisation gouvernementale contre la sédentarité et par une plus grande visibilité des personnes trans, ce sujet revêt une importance sociétale particulière. Une revue de littérature permettra d'en éclairer les enjeux dans une perspective scientifique.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

1.3 Actualité scientifique au regard des transidentités et des pratiques sportives

Deux grandes thématiques ressortent de ce travail : le sport et les transidentités au travers d'un regard scientifique. Il convient donc de réaliser un état des lieux de ce croisement en réalisant une revue de littérature questionnant la représentation des athlètes trans dans les données scientifiques.

Cette revue de littérature est réalisée en écho à celle de POIRIER et al., 2018. Cinq moteurs de recherche ont servi de base de données : PubMed (traitement médical), SPORTDiscus (traitement sportif), Premier Research (traitement pharmaceutique), PsychInfo (traitement psychologique) et Taylor et Francis (traitement pluridisciplinaire). Au travers de ces moteurs de recherche, 2 677 articles répondent au critère "sport transgender". Lorsque la recherche se spécifie aux athlètes transgenres, ce nombre se réduit à 48 publications.

Afin d'arriver à une telle décrémentation, les articles devaient répondre à quatre critères : le titre devait directement faire référence au sport ET/OU aux transidentités ; si une seule des deux notions apparaissait, la seconde devait obtenir une récurrence de 4 dans l'article ; les articles dont le vécu trans était perçu par une personne extérieure (exemple : entraîner un athlète trans) et/ou ceux n'étant pas entièrement disponible à la lecture étaient exclus.

Les articles étaient ensuite triés par indicateurs : population mentionnée, niveau sportif concerné et le sous-thème reliant sport et transidentités (hormones et/ou physiologie, soins, chirurgie, test de féminité, redéfinition des catégories sportives, différence entre athlètes cis et trans, médiatisation, espaces à occuper, motivation sportive, bien-être, santé mentale).

Ainsi, 39% des articles retenus s'intéressent à la population trans binaire dans sa globalité, 25% à la population LGBTQIA+ en général et 22% uniquement aux femmes trans. Les personnes non-binaires (6%) et les hommes trans (2%) semblent moins priorisés par les démarches scientifiques (Figure 1.2).

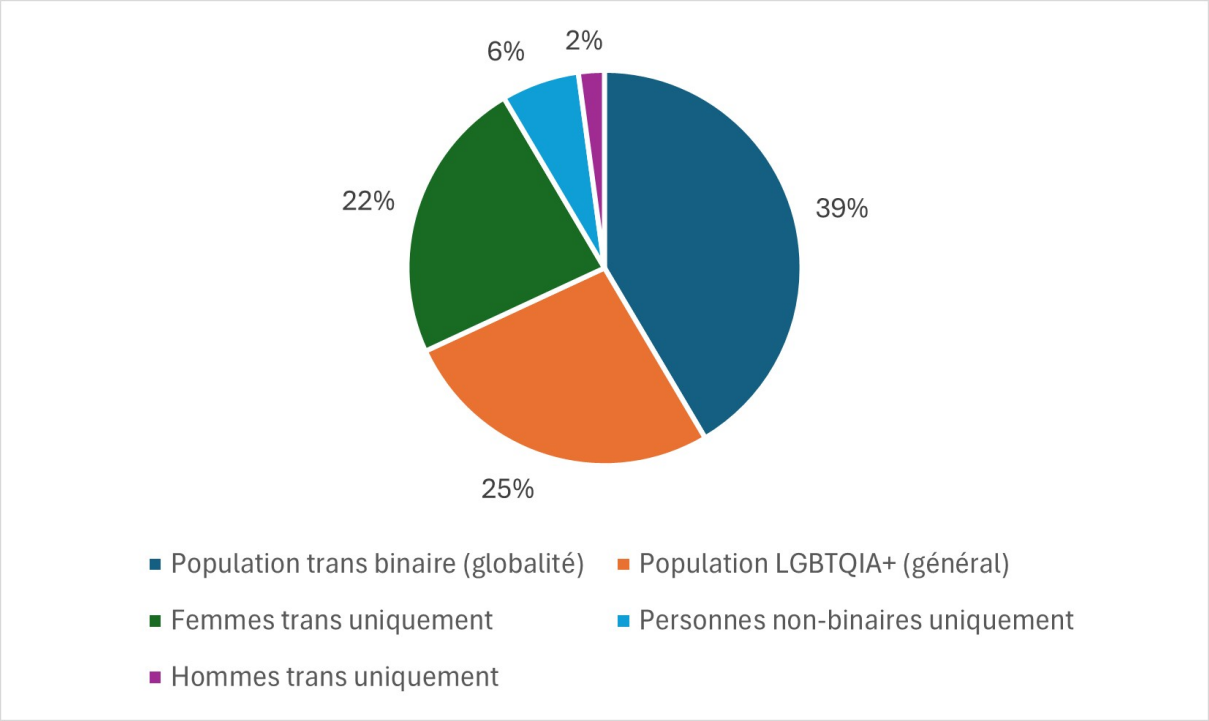

FIGURE 1.2 – Répartition des populations étudiées

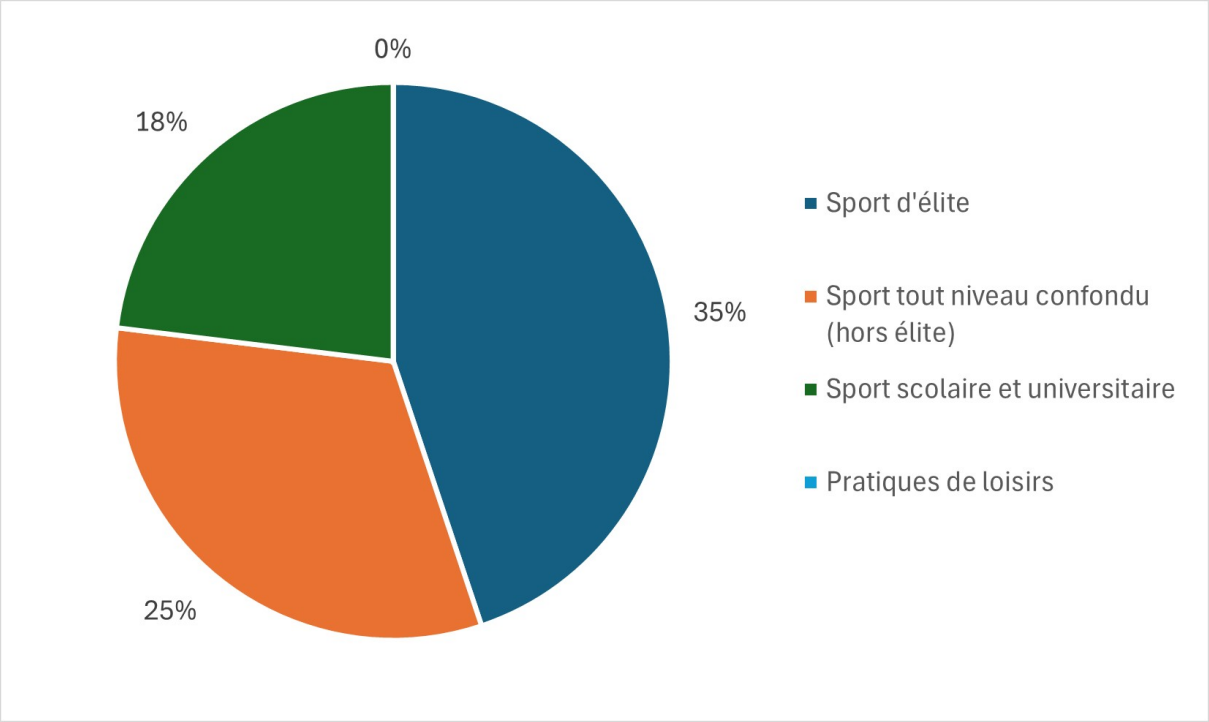

FIGURE 1.3 – Niveau sportif étudié

Par ailleurs, le niveau sportif (Figure 1.3) est surreprésenté par le sport d'élite (35%), laissant de côté le sport d'un point de vue général (25%) et scolaire (18%) et ne questionnant jamais les pratiques de loisirs (0%).

Deuxièmement, dès lors que deux variables sont cumulées, des tendances apparaissent (Figure 1.4). De fait, sur les 11 articles portant sur les femmes trans, 85% se centrent sur la problématique des hormones et/ou de la physiologie et 54% y ajoutent une comparaison entre athlètes féminines cis et trans. A l'image des fédérations, les athlètes trans féminines sont mises en lumière par le prisme des hormones et de leur supposé avantage face aux athlètes cis féminines. De plus, les athlètes trans féminines sont majoritairement perçues sous le spectre du sport d'élite (82% contre 18% pour le sport scolaire et universitaire), elles semblent donc garantes de la problématique sport de haut niveau/transidentités.

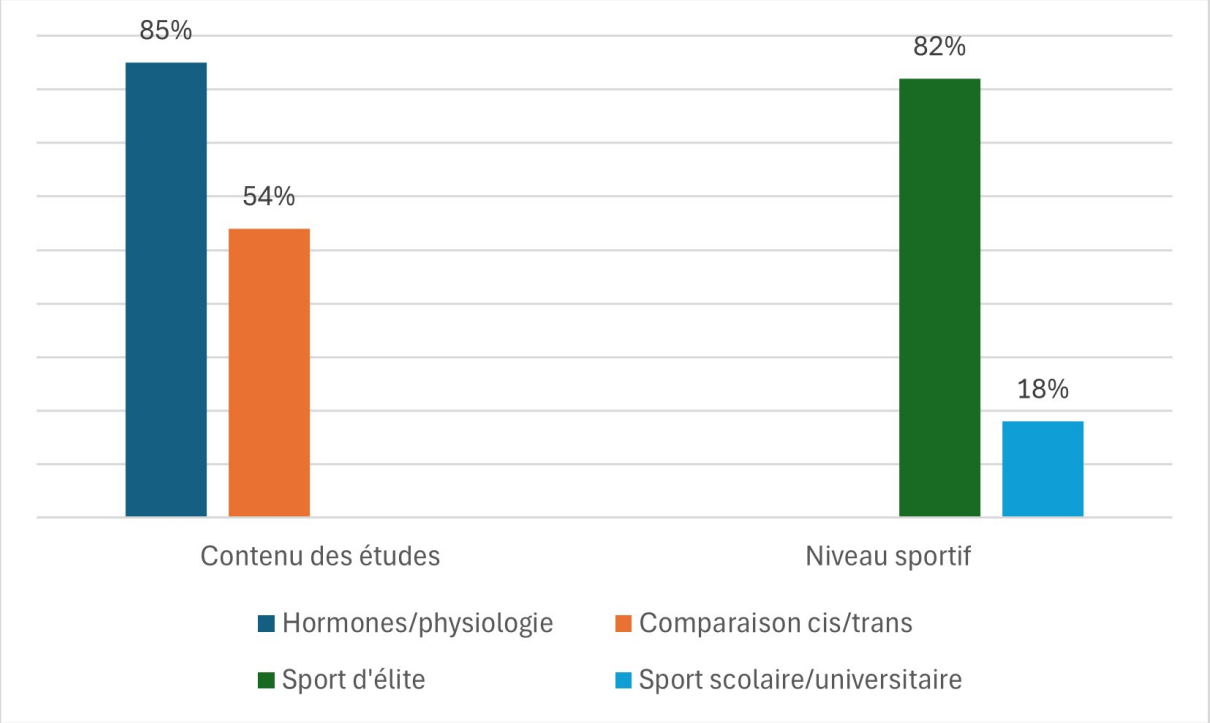

FIGURE 1.4 – Focus spécifique sur les articles concernant les femmes trans

Par ailleurs, sur 18 articles portant sur le bien-être, 10 sont généralisés à la communauté LGBT(QIA+). Le bien-être trans est donc mêlé à celui des gays, lesbiennes et bi, orientation sexuelle et identité de genre étant alors confondues.

Il en ressort que les athlètes trans féminines sont davantage étudiées que leurs

homologues masculins ou non-binaires, qu'elles le sont inévitablement dans le cadre du sport de haut niveau (international ou olympique) et que la question de la physiologie et des hormones prédomine. Cela semble donc rejoindre les dynamiques sociales et médiatiques dans lesquelles les transidentités féminines questionnent davantage.

Force est de constater que les femmes trans représentent à elles seules presque ¼ des sujets recensés par la littérature scientifique sportive. A l'image des fédérations, seules les questions des hormones et de l'équité avec les femmes cis sont abordées et principalement au travers du sport de haut niveau. Le bien-être ou le niveau sportif lambda n'étant en aucun cas considéré. Dans le cadre strict des articles choisis, les scientifiques cherchent à répondre à la problématique suivante : les femmes trans possèdent-elles oui ou non un avantage en lien avec leur sexe biologique de naissance ? De fait, il n'existe actuellement pas d'études longitudinales qui permettent de statuer objectivement sur l'évolution de l'avantage physiologique des femmes trans en fonction de leur début de transition hormonale.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026



FIGURE 1.5 – Discours de l'Ambassadrice de bonne volonté d'ONU Femmes, Emma Watson, à l'occasion d'un événement spécial tenu au siège des Nations Unies, à New York, le 20 septembre 2014, dans le cadre de la campagne « HeForShe »

CHAPITRE 2

Méthodologie

> "*L'action est entièrement sociale et donc déterminée, mais, en même temps, c'est une action supposant que les individus agissent, font des choix et, dans une certaine mesure, qu'ils sont des sujets*" (DUBET, 2007, p. 91)

2.1 Ancrages théoriques

On l'aura compris, les questions de genres et de transidentités ne peuvent être saisies en dehors de contraintes qui pèsent sur les individus. C'est ce que la sociologie classique nomme "socialisation" ou "intégration". Mais avec plus de précision, nous avons également vu que l'expérience trans ou l'expérience du genre plus généralement, ne peut être saisie si l'on ne prend pas en considération la manière de faire siennes ces injonctions. On nomme cela "l'appropriation" ou le "processus de subjectivation". Mais tout ceci n'est pas non plus complètement étranger aux stratégies des individus pour faire avec le genre, avec ses contraintes comme ses opportunités. Entre injonctions, subjectivités et stratégies, nous nous situons dans ce que le sociologue François Dubet nomme "l'expérience sociale". Et c'est notamment dans cette perspective que s'inscrit ce travail mais pas uniquement.

Ce travail doctoral prend comme appui théorique la *sociologie de l'expérience* de DUBET, 1994 en reprenant sa réflexion de la nature des relations entre l'acteur·trice et le système social. Ce paradigme sociologique prend en compte les inégalités multiples et l'aspect multi-identitaire de l'individu·e, rejoignant en partie la proposition de "*L'homme pluriel*" (LAHIRE, 2001). L'individu·e n'est donc plus perçu·e uniquement par un environnement et une place définie dans la société mais par ses singularités

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

prenant vie dans un ensemble plus ou moins disparate. Au travers de ces notions, l'expérience sociale de l'individu·e devient alors à la fois l'expérience vécue perçue ou réelle (émotions, sentiments, idées, etc.) et les moyens mis en œuvre pour se repérer dans cette expérience (DUBET, 2007).

2.1.1 La sociologie de l'expérience de François Dubet

Le paradigme sur la nature des relations entre l'acteur·trice et le système social s'appuie sur la nécessité de déplacer le regard de la sociologie vers les acteurs qui sont les sujets de leurs actions en considérant les individus·es "*comme des experts de leur propre expérience*" (DUBET, 2007, p. 108). A l'inverse de la pensée purement déterministe ou au contraire rationnelle, "*les acteurs ont une intentionnalité, ils sont « libres » et poursuivent des buts propres, mais ceux-ci sont fixés par des normes, des rôles, des valeurs et des mécanismes de contrôle social qui sont autant de manières d'intérioriser les règles du système social*" (DUBET, 2007, p. 94).

Les personnes trans seront donc à la fois perçues au travers de leurs expériences sociales singulières et du contrôle social par, notamment, les institutions sportives qui guident, fixent les comportements sportifs des pratiquants·es. Les personnes trans sont inscrites dans des systèmes complexes d'inégalités où iels ne sont pas de simples figurants·es mais de réels·lles acteurs·trices dotés·es de réflexivité. La notion d'expérience (personnelle, sportive ou autre) intègre cette dimension réflexive.

Il ne s'agira donc pas d'étudier la présence, l'absence ou l'abandon des pratiques sportives par les personnes trans uniquement en raison de leur identité trans mais de croiser ces dynamiques sportives au prisme des vécus variés des personnes (entrée dans la vie active, précarité de la jeunesse, emploi du temps des études supérieures, violences des espaces et normes sportives genrés, etc.).

2.1.2 Théorie intersectionnelle : un écart à la pensée dubetienne

François Dubet propose une considération où, en raison de l'évolution sociétale, les frontières de classe sont moins tangibles qu'au XIXème siècle et les inégalités (et donc les discriminations potentielles) se multiplient. A distance de F. Dubet cependant, qui ne se reconnaît pas dans la théorie intersectionnelle (DUBET, 2022) qu'il considère comme un "*truisme sociologique*" (DUBET, 2023, p. 5), ce travail s'appuiera sur cette

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

conceptualisation des croisements de discriminations et de leur caractère cumulatif (HÉAS, 2010).

L'intersectionnalité (*intersectionnality* en anglais) est conceptualisé en 1989 par l'américaine Kimberlé Williams Crenshaw en lien avec son enquête sur les violences subies par les femmes de couleur (non blanche) dans les classes défavorisées aux États-Unis (CRENSHAW, 2011 Première publication 1989).

Terme souvent clef des études féministes et de genre, il met en avant les liens qui se nouent entre les différentes formes de domination, d'oppression et de discrimination. Par le prisme de l'intersectionnalité, les différenciations sociales comme le genre, la race, la classe, la couleur, la religion, la génération, la sexualité, le handicap, la santé mentale, ou l'orientation sexuelle ne sont plus cloisonnées et les rapports de domination ne peuvent être entièrement compris que lorsqu'ils sont étudiés au croisement et intersections de ces phénomènes. L'intersectionnalité est finalement définie comme l'ensemble des "*processus d'imbrication et de co-construction de différents rapports de pouvoir – en particulier la classe, la race et le genre*" (MAZOUZ et LÉPINARD, 2021, p. 10) sans pour omettre les "*catégories de sexualité, la religion, le handicap, l'âge, ou encore le statut administratif*" (MAZOUZ et LÉPINARD, 2021, p. 14).

Parce que l'approche intersectionnelle interroge les "*processus historiques et sociaux, des logiques de production des hiérarchies et des discrimination*" et s'intéresse aux "*aux expériences minoritaires (et non pas identitaires), placées au croisement de plusieurs rapports sociaux de pouvoir*" (MAZOUZ et LÉPINARD, 2021, p. 18), son utilisation au sein de ce travail doctoral se justifie pleinement : elle permet de mettre en avant le croisement des discriminations de sexisme, les discriminations *queer* (Voir 2.1.4 L'aporie des théories *queer* limitant leur utilisation) et les discriminations transphobes vécues par les personnes trans au sein de l'institution sportive. Dans un milieu sportif majoritairement blanc, masculin et cisgenre, les expériences de discriminations ne sont pas les mêmes en fonction du genre vécu et perçu. Il ne s'agit pas ici de comptabiliser le cumul de discriminations vécues mais de comprendre les articulations plurielles et contextuelles des rapports sociaux pour mieux appréhender les tensions qui en découlent.

L'intérêt de l'utilisation de l'approche intersectionnelle dans l'analyse du domaine sportif n'est pas nouveau : les travaux anglophones en ont déjà montré son utilité. L'étude de H. LIM et al., 2021 vient par exemple appuyer l'intérêt de la théorie intersectionnelle

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

afin de mieux comprendre les processus complexes de multiples systèmes imbriqués d'oppressions et de privilèges façonnés par les intersections des catégories sociales des individus et éclairer vers une activité physique plus inclusive. D'autres études comme celle de E. CALOW, 2022, plaide en faveur de l'application de la théorie en sociologie du sport, non seulement comme un cadre théorique et méthodologique essentiel, mais aussi comme une pratique pédagogique afin de fournir une compréhension plus nuancée des expériences sportives et révéler les mécanismes par lesquels les systèmes de pouvoir opèrent et créent des inégalités dans le sport. Enfin, sans se focaliser sur l'utilisation de l'approche intersectionnelle, des études comme celle de N. WALKER et MELTON, 2015 viennent légitimer son utilisation en sociologie du sport afin d'explorer l'intersection de la race, de l'orientation sexuelle et du genre dans le contexte du sport universitaire et d'examiner l'influence des identités marginalisées multiples sur les résultats organisationnels.

Ainsi il sera démontré que les sportivités trans connaissent une incidence réelle de la confluence de leur genre et de leur transidentité sur leurs parcours sportifs mais que ce croisement n'est pas l'unique source explicative de leurs sportivités. Tout autant d'un point de vue sociétal que scientifique, le vécu des personnes trans est trop souvent traduit par "*une série d'images et de perceptions les associant à un groupe, qui serait homogène*" (LÉNEL et MERCAT-BRUNS, 2022, p. 212). Les vécus trans seraient donc un ensemble commun, relié uniquement par le simple fait de la transition. Or, les personnes trans ne peuvent être réduites à cette expérience qui est infiniment personnelle et singulière (ALESSANDRIN, 2012b ; BEAUBATIE, 2021a ; HAMELIN, 2020 ; MEIDANI et ALESSANDRIN, 2018).

2.1.3 Théories féministes : un positionnement en arrière-plan

Historiquement, l'intersectionnalité prend racine dans les théories féministes (CRENSHAW, 2011). Cependant, ce travail doctoral ne veut/peut pas s'inscrire dans une approche entièrement féministe et militante dans la mesure où il vise avant tout à produire une analyse sociologique des pratiques sportives des personnes trans, sans revendiquer une posture d'engagement militant explicite.

La théorie féministe a notamment pour but de comprendre la nature de l'inégalité des genres en identifiant la place des femmes dans les différentes sphères aussi bien quotidiennes, scientifiques, langagières, que politiques ou philosophiques. Bien avant

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

l'amélioration des droits des femmes, des ébauches de théories féministes ont vu le jour. Sans les y inscrire à leurs publications sous peine d'anachronisme, les travaux d'Olympe de Gouge et sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* en 1791 ou le discours "*Ain't I a Woman ?*" de Sojourner Truth en 1851 dessinent les prémices de la théorie.

Il convient également de mentionner le féminisme de la seconde vague[1], porté en France notamment par les travaux de Simone de Beauvoir et visant à décentrer la considération de la femme uniquement au travers de sa capacité de reproduction. Cet historique nous conduit à mieux comprendre non seulement les tensions inhérentes aux questions de genre aujourd'hui mais surtout l'éclosion, certes tardive (FOURMENT, 2023), d'un féminisme trans, en France tout particulièrement (CONNELL et al., 2024).

Il n'en reste pas moins qu'il faudra attendre les années 1990 pour que de nouvelles approches, notamment issues des études de genre et des féminismes intersectionnels viennent renouveler et approfondir les cadres théoriques existants[2].

C'est au travers des travaux de Nancy Hartsock pour qui le monde ne peut être compris ni transformé qu'en produisant un savoir propre à l'existence des personnes concernées et invisibilisées[3] (HARTSOCK, 1983), de Sandra Harding qui relève l'absence d'une réelle méthodologie féministe (HARDING, 1987) et de Judith Butler et sa performativité du genre (BUTLER, 2006 Édition américaine 1990) que la théorie prend racine.

L'histoire occidentale des transidentités, évolant en parallèle du Mouvement de Libération des Femmes (BARD, 2003a, 2003b), est intrinsèquement liée au mouvement et aux théories féministes et les penseuses trans et féministes n'ont pas peur de s'en réclamer (ESPINEIRA, 2017). Si certaines branches du féminisme, notamment

1. La deuxième vague du féminisme désigne un mouvement féministe apparu à partir des années 1960, principalement en Europe et en Amérique du Nord. Après le développement et l'obtention des droits civiques et politiques, comme le droit de vote, combat mené majoritairement durant la première partie du XXème par la première vague féministe qui était centrée sur les droits civiques et politiques, la deuxième vague vise à élargir ces revendications aux sphères sociale, sexuelle, familiale et professionnelle. Les féministes de l'époque s'attaquent notamment aux inégalités de genre dans la vie quotidienne, aux rôles sexués, au patriarcat, à la sexualité, et militent pour le droit à la contraception, à l'avortement et à l'égalité au travail.

2. Si les années 1970 voient ces courants se théoriser et s'institutionnaliser comme avec la création par Hélène Cixous en 1974 du Centre d'études féminines, (aujourd'hui "Centre d'études féminines et d'études de genre"), à l'Université Paris VIII, cette période reste marquée par des courants féministes tournés vers l'émancipation sociale, sexuelle et économique des femmes. Les courants futurs s'orientent eux davantage vers une diversité des expériences féminines et une critique de l'universalisme.

3. Concept nommé "*féminist standpoint*" par l'autrice.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

radicales comme le mouvement TERF (pour *Trans Exclusionary Radical Feminism* (voir Note de bas de page 4 sur ce courant de pensée)) ont pu se montrer excluantes envers les personnes trans (HABIB et SARTHOU-LAJUS, 2021), d'autres perspectives les considèrent au contraire comme une incarnation à la fois de la capacité d'agir et de la subversion des normes de genre. Les personnes trans incarnent en effet à la fois "*la capacité d'agir et la subversion*" (BEAUBATIE, 2017, p. 49). Pour E. Beaubatie, leur capacité d'agir se traduit par la transgression des normes de genre et du genre assigné à la naissance et la subversion consciente ou inconsciente de se soumettre aux normes de genre de l'identité vécue.

Si les théories féministes se retrouvent dans la lutte contre les inégalités des sexes, elles divergent donc aujourd'hui nettement en fonction des courants sur l'intégration des questions trans (BREDA, 2022)[4]. L'exclusion des personnes trans (et notamment des femmes trans) au sein du monde sportif n'est donc pas uniquement liée à la peur de la classe dominante (hommes cis hétérosexuel) de voir l'ordre de domination ébranlé, mais est également présente au sein de certaines théories féministes. C. J. JONES, 2024 démontre que dans la sphère sportive, trois types de discours féministes interviennent quant à l'exclusion des femmes trans : le discours bioféministe (recours à la biologie comme critère de légitimité pour l'accès aux espaces féminins), le discours de la non-partisannerie (affirmation d'une neutralité politique) et un discours ambivalent que l'autrice nomme "tolérance trans"[5] où les personnes trans sont acceptées en-dehors des espaces genrés, notamment sportifs. Finalement, ces idées se veulent défenseuses de la protection des droits des femmes (cis) en se basant sur des supposés faits pour protéger les femmes et les filles cis en raison de leur "vulnérabilité". A travers ces discours, le sport devient un terrain stratégique pour mettre en scène une opposition à l'égalité trans, présentée comme une défense du sport féminin et des droits des femmes cisgenres. Ces discours se renforcent mutuellement et rendent plus acceptable l'exclusion des athlètes trans tout en la dissimulant.

4. Au-delà des questions trans, certaines théories féministes viennent également s'opposer au port du voile chez les femmes musulmanes. La culture musulmane est alors perçue comme spécifiquement patriarcale et le voile comme l'objectivation de la domination masculine (BENTOUHAMI, 2018).

5. *Biofeminism*, *nonpartisanship* et *trans tolerance* dans la version originale

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Transidentités et féminisme

Les luttes féministe et LGBTQIA+ sont historiquement liées (CHAUVIN, 2005). Toutes deux s'inscrivent dans une volonté initiale d'échapper à l'oppression patriarcale et hétéronormée et d'obtenir des droits égaux à ceux de la catégorie dominante (les hommes pour l'une, les hétérosexuels et cisgenres pour l'autre). La journée des droits des femmes fut notamment soutenue par le MLF (Mouvement de Libération des Femmes) qui comptait en ses rangs, une grande majorité de femmes lesbiennes (BARD, 2003a). Bien que le mouvement se réclamait déjà de ce que l'on appellerait aujourd'hui une démarche intersectionnelle (c'est-à-dire attentive à l'imbrication des différentes formes de discrimination), il faut rappeler que le MLF, certes porté en partie par des personnes LGBT, imposait de taire l'homosexualité. Il s'agissait d'éviter que les antiféministes ne discréditent le mouvement en mobilisant une lesbophobie ouvertement assumée(BARD, 2003a ; CHAUVIN, 2005). La lassitude LGB de l'exclusion des droits homosexuels dans la lutte féministe du MLF entraînera également les premiers groupements militants LGBT comme le FHAR (Front homosexuel d'action révolutionnaire), qui continuera cependant de soutenir les manifestations du MLF (CHAUVIN, 2005 ; COLLECTIF, 2003). Ce clivage sera source de création des GLH (Groupes de libération homosexuelle) (ERIBON, 2003b) ou encore du groupe lesbien des Gouines Rouges (BARD, 2003b).

Encadré 3

2.1.4 L'aporie des théories *queer* limitant leur utilisation

Queer signifie en anglais *étrange*, *louche*, *de travers*. Cette connotation de *tordu* s'oppose à l'équivalent anglophone d'hétérosexuel *straight* signifiant *droit*. En France, le sens du terme *queer* englobe l'ensemble des minorités sexuelles et de genre, mais évoque également la dimension politique portée par ces communautés. C'est cet aspect politique qui permet aux communautés *queer* de s'extraiire du simple combat

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

contre les dominations et inégalités hommes/femmes cis et qui facilite également la remise en question de ces catégories, et l'idée même de leur existence. À la différence des approches féministes plus traditionnelles, les théories *queer* ne se contentent pas de dénoncer les inégalités entre les groupes (hommes/femmes, hétérosexuels/homosexuels, cis/trans), elles remettent en question la pertinence même de leur existence en tant que catégories fixes et stabilisées.

Les théories *queer*, récentes dans le paysage des théories du genre, manquent encore d'un ancrage et cadrage théorique et font preuve parfois de contradictions au sein même de leur discours (BEAUBATIE, 2017 ; COBURN, 2017). A titre d'exemple, certaines études *queer* se positionnent à la fois comme souhaitant remettre en question l'existence des catégories et normes de genre et d'orientations sexuelles tout en considérant parfois les hommes trans comme complices de la domination masculine (BEAUBATIE, 2017 ; BOURCIER, 2008).

Par ailleurs, l'insistance des théories *queer* sur la fluidité identitaire et la performativité du genre tend à invisibiliser les expériences de celleux pour qui l'identité de genre constitue un besoin existentiel, social et politique. Pour de nombreuses personnes trans, en particulier les plus précaires, la reconnaissance légale, sociale et médicale de leur genre est une nécessité vitale bien plus qu'un jeu de subversion (ALESSANDRIN, 2016b ; ERIKAINEN et al., 2020 ; PICARD et JUTANT, 2022 ; POIRIER et al., 2018 pour n'en citer d'aucuns). Cette tension entre le caractère émancipateur de la critique *queer* et les réalités matérielles des trajectoires trans (notamment en termes de soins, de sport, d'emploi ou de reconnaissance administrative) appelle à une vigilance méthodologique.

En raison de sa centration sur les vécus trans et sa volonté d'ouvrir à d'autres considérations que la binarité de genre dans le monde sportif, ce travail doctoral se rapproche des théories *queer*. Cependant, si des réflexions peuvent s'y joindre, cette contribution refuse de s'inscrire pleinement et uniquement dans ces approches afin de comprendre ce que les personnes trans, dans leur diversité, font du sport et attendent de lui et non pas d'offrir une "simple" critique *queer* du sport.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

2.2 Comprendre la diversité des expériences trans : méthodes de recueil adaptées aux réalités sportives

2.2.1 Aparté sur l'anonymisation des personnes rencontrées : un choix à la fois éthique et méthodologique

Dans un souci de respect de la vie privée des personnes rencontrées et des structures mentionnées, un choix d'anonymisation des données nominatives a été réalisé : les prénoms des enquêtés·es ont été modifiés lorsqu'iels en faisaient la demande (voir ci-après) et les noms des associations, collectifs ou structures sportives ont été remplacés par des formules descriptives génériques.

Ce choix d'anonymisation est avant tout une réponse à une exigence éthique : abordant les questions d'inclusion des personnes trans, les entretiens ont parfois conduit à faire émerger des propos qui viennent interroger, voire contredire, les discours dominants sur l'ouverture et la neutralité du monde sportif (AMSELLEM-MAINGUY et al., 2018). Il s'agit ici de protéger les participant·es contre toute identification involontaire, qui pourrait entraîner des conséquences sur leur vie personnelle, professionnelle et/ou militante. En effet, cette thèse vise avant tout à réaliser un état des lieux et non à mettre en porte-à-faux des pratiques ou absences de pratiques à l'égard des personnes trans.

Dans le cadre des entretiens avec les personnes trans, l'anonymisation ou la pseudonymisation n'a pas été imposée. Avant de débuter l'entretien, il était demandé sous quel prénom iels souhaités·es être mentionnés·es : si certains·es ont fait le choix d'un surnom, beaucoup ont préféré garder leur prénom. Parce que le prénom est une étape constitutive dans l'affirmation de soi et de son identité choisie (COULMONT, 2017 ; DEFAYS, 2022), il paraissait essentiel de ne pas effacer cette forme identitaire. La pseudonymisation générale aurait également pu être envisagée, mais le choix d'un prénom chez les personnes trans relève souvent d'une histoire, parfois familiale, d'un choix construit et d'une réflexion affirmée (DEFAYS, 2022) ; imposer une pseudonymisation reviendrait à effacer ces trajectoires de vie. Enfin, cette approche permet de recentrer concrètement l'analyse sur les trajectoires de vie des personnes trans et leurs expériences du quotidien et ainsi les inscrire dans une logique de co-construction du récit, en leur accordant un pouvoir de décision sur la manière dont

elles sont représentées.

2.2.2 Rencontre avec les personnes trans : accéder aux récits situés des parcours sportifs

Cette thèse tend à mieux comprendre les vécus, les besoins, les envies de cette population dans le cadre de l'activité physique tout en sortant de l'approche centrée sur la compétition et la problématique de l'hormonothérapie pour favoriser une pratique plus généralement vécue par les personnes : le sport amateur, c'est-à-dire de loisirs. Débuté en 2020, ce travail consiste à rencontrer des personnes trans pour évoquer avec elleux au travers d'entretiens semi-directifs leur transition, leur vécu sportif, l'impact de la transition dans leur vécu sportif et enfin leur perception de la pratique sportive de loisirs.

Lorsque la volonté de réaliser une thèse est née en 2018 lors de mon master MEEF (Master mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), de nombreux enseignants·es universitaires étaient réfractaires à mon sujet (initialement construit autour des élèves trans), considérant la population trans comme trop minime et ne permettant pas d'obtenir de données suffisantes. Cette considération de la personne trans comme uniquement majeure efface les réalités des mineurs·es trans, souvent considéré·es comme en quête adolescente d'identité (SANSFAÇON et MEDICO, 2021). Les mineurs·es trans ne seraient ainsi "pas vraiment trans", mais en recherche de "leur véritable identité", c'est-à-dire une identité cisgenre avec une orientation sexuelle homogenrée : les garçons trans seraient donc des filles jouant sur les codes lesbiens de la masculinité et les filles trans seraient des garçons intégrant les codes gays avec des comportements efféminés. Il convient également d'ajouter que les personnes mineures, trans ou non, sont souvent considérées comme incapables d'autodétermination, tant et si bien que juridiquement et médicalement, l'autorité est déléguée aux parents (ou représentants·es légaux·ales) jusqu'à leurs 18 ans. Cette considération (ou plutôt cette non considération) peut se justifier par la vision culturelle portée à l'adolescence : bien que la notion soit parfois remise en question (FIZE, 2007) [6],

6. M. Fize remet en question la notion de *crise d'adolescence*. S'il admet l'existence de transformations importantes au cours de cette période, il insiste sur le fait que la "crise" doit être comprise comme un phénomène socialement construit et contextuellement influencé. Il s'appuie notamment sur l'analyse des différences interculturelles, observant que dans des sociétés économiquement moins privilégiées,

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

cette période représente un temps de crise marqué par des transformations physiques, cognitives et psychologiques (GUELLAI et ESSEILY, 2024) où cette instabilité mentale ne permettrait pas aux individus·es mineurs·es d'être pleinement conscients·es des enjeux d'une transition.

Ne partageant pas la vision de mes enseignants·es, je me suis appuyée sur mon réseau personnel de connaissances trans via le réseau social X (anciennement Twitter), j'ai envoyé à 10 personnes le message suivant :

> Bonsoir ! Je suis en M1 MEEF pour devenir professeure d'EPS. L'année prochaine (si j'ai mon concours), je devrais réaliser un mémoire. Un sujet me taraude depuis deux ans désormais "L'inclusion des élèves trans en EPS". Malheureusement, quand je parle à des professeurs.es des solutions possibles, ils me répondent tous "Je ne sais pas, je n'en ai pas chez moi". Bref, pas top et encore moins top pour des élèves trans. Encore plus décidée à travailler sur cette question, je me décide à parler de ce mémoire à deux professeurs qui me disent "Le sujet est bien, ce n'est pas le problème. Mais c'est au niveau éthique, de la méthode et des mentalités du jury que ça risque de ne pas passer." La question de l'éthique n'est pour moi qu'un moyen de me dissuader. Pour ce qui est de ma méthode j'ai quelques idées qui laissent place au dialogue (entretiens, questionnaires à réponse rédigée, etc...). Seul le jury pose problème mais ça, ce sera un autre souci. Pour en venir au vif du sujet, j'aimerais monter un court dossier pour prouver que je suis capable de mener à bien cette recherche. Pour cela, j'aimerais que tu répondes à cette simple question : qu'est-ce que tu aurais aimé comme traitement en EPS ? (Vestiaires, barèmes,

les adolescents·es ne disposent pas nécessairement d'un espace-temps propice aux questionnements existentiels et à l'élaboration d'une identité individuelle.

> natation, etc...). Tu es libre de répondre ce que tu veux, en autant de mots que tu souhaites. Car si j'envisage certaines idées, je ne suis pas en mesure de dire si elles sont valables ou non en tant que personne cis, et donc non concernée. J'espère vraiment que tu pourras me répondre et que tu comprendras que cette recherche visera à trouver de réelles solutions à la fois pour le confort des élèves et celui des professeurs.es, Ludivine

Les 10 personnes contactées ont répondu à cette question. J'avais donc un petit corpus de réponses pour permettre de montrer l'intérêt de ma recherche. Néanmoins, les directives universitaires ne m'ont pas permis de poursuivre ce sujet dans le cadre d'un mémoire de recherche (le mémoire de M1 devait porter sur un thème du CAPEPS/CAFEPS et le mémoire de M2 devait porter sur les problématiques directes des élèves en responsabilité. Les questions trans n'étant pas une thématique de concours et n'ayant pas d'élèves trans pendant mon année de titularisation, j'ai été amenée à aborder d'autres thématiques).

Lors de mon entrée en thèse deux ans plus tard, j'ai contacté ces 10 personnes pour réaliser des entretiens en phase exploratoire en décembre 2020. 5 de ces 10 personnes ont répondu favorablement. A celles-ci se sont ajoutées 4 autres personnes trans. Une seconde phase d'entretiens semi-directifs s'est déroulée entre 2021 et 2022.

19 personnes trans ont été rencontrées durant deux phases : une entre novembre et décembre 2020 lors de l'étude exploratoire, l'autre à partir de décembre 2021 lors de la consolidation des entretiens. 9 personnes ont participé à l'étude exploratoire, 4 ont réitéré l'expérience lors de la consolidation des entretiens à laquelle 10 personnes se sont ajoutées. Au total, 7 femmes, 10 hommes, 1 personne non-binaire et 1 personne dont le genre a évolué entre 2020 et 2021 (s'identifie comme non-binaire puis homme) ont été rencontrées dans des entretiens d'une durée moyenne de 1h10 (voir Annexe 1).

La prise de contact pour l'étude exploratoire s'est déroulée via un réseau de connaissance initial sur Twitter (désormais X, puis la plupart des entretenus·es ont transmis le projet à une ou deux personnes de leur cercle d'amis·es permettant

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

ainsi d'élargir l'échantillon. Des mails ont également été envoyés à l'ensemble des associations LGBTQIA+ de France, mais moins d'une dizaine a répondu favorablement et seulement 4 d'entre elleux ont pu prendre contact avec un·e de leur adhérent·e (voir Annexe 2). L'enquête était ouverte aux personnes trans majeures tout genre confondu, pratiquant, ayant pratiqué ou n'ayant jamais pratiqué une activité sportive en-dehors du cadre scolaire.

Les entretiens se sont déroulés entre 2020 et 2022, c'est-à-dire en pleine période de Covid-19. La crise sanitaire et les confinements répétitifs ont donc nécessité d'aménager les conditions d'entretien.

L'étude exploratoire s'est déroulée pendant le confinement d'octobre à décembre 2020, durant une période où les déplacements étaient limités (attestation de déplacement provisoire justifiant la nécessité et l'impossibilité de repousser l'activité professionnelle et déplacements interrégionaux déconseillés) (Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, 2020). La consolidation des entretiens de décembre 2021 à mars 2022 s'est réalisée dans des conditions nationales plus souples mais toujours incertaines face à l'épidémie de Covid-19.

Dans ce cadre, les entretiens ont été réalisés par visioconférence après que les individus·es aient répondu favorablement à la demande.

Les entretiens ont une durée moyenne de 70 minutes (MIN : 48 minutes / MAX : 120 minutes) et ont été intégralement retranscrits et analysés.

Les entretiens étaient divisés en quatre parties afin d'aborder l'ensemble du vécu des personnes : vie personnelle (présentation générale, transition, *coming-out*, entourage, etc.), vie professionnelle (parcours scolaire, études, métier, place de la transition dans ce parcours, etc.), vie sportive (retracer les différentes activités et niveau aux différentes périodes de la vie jusqu'au jour de l'entretien, place de la transition dans ce parcours, réaction de l'entourage sportif, etc.) et enfin la vision de la pratique sportive de loisirs (définition personnelle, relation avec cette pratique, image rêvée de cette pratique).

Chaque citation a été analysée puis classifiée selon 10 catégories : vie personnelle, transition, pratique sportive, sport rêvé, entourage, relation aux autres, questionnement, adaptation, Covid, association.

Ces 10 catégories étaient ensuite sous catégorisées en fonction de thématiques

plus précises auxquelles la citation pouvait être rattachée : à améliorer ; adaptation nécessaire ; association ; bien-être et bien-fait ; changement lié à la transition ; changement ; *coming-out* ; compétition ; contrainte ; définition des pratiques sportives ; environnement proche ; impact de la transition ; impact de la testostérone ; importance du soutien des proches ; mal-être et peur ; natation ; parcours professionnel et scolaire ; place et rôle de la fédération ; place et relation avec la médecine ; présentation de soi ; questionnement de son genre ; relations avec les amis·es, les collègues, l'entourage, l'équipe du club, les parents, son/sa partenaire ; relation au sport ; ressources cherchées et/ou trouvées ; rôle occupé dans l'association ; vécu de la transphobie ; vécu des vestiaires ; vision du sport.

Cette classification permettait ensuite de pouvoir trier les vécus de chaque personne en fonction du critère sélectionné afin de réaliser un état des lieux des réalités trans de cet échantillon.

La méthodologie utilisée présente ici cependant plusieurs limites. La première limite est l'utilisation, certes nécessaire au regard du contexte sanitaire, d'entretiens uniquement par visioconférence. Il en ressort que certains entretenus·es n'allumaient pas leur caméra, ne laissant pas accès à leurs expressions faciales ni à leur apparence physique. Il apparaît par ailleurs que les personnes ne souhaitant pas se montrer étaient généralement des personnes trans en début de transition hormonale, se jouant ici peut-être des questions de dysphorie de genre[7] ou de projection de transphobie (voir 5.2 Les vécus de la transphobie sportive, quelles réalités ?) en raison d'un *passing* (voir Note de bas de page 1 sur le *passing*) plus ou moins marqué. La méthodologie des entretiens à distance offre finalement une possibilité pour les enquêtés·es de partager leur intime sans sentiment d'intrusion physique du/de la chercheur·euse mais également de ne pas percevoir à performer une représentation d'elleux-mêmes en choisissant ou non de se montrer face caméra (HÉAS et RÉGNIER, 2022). Cependant, ces mêmes avantages représentent également des limites puisque cette possibilité offerte de créer une barrière à l'intime implique de ne pas avoir (ou pas entièrement) accès à la perception des émotions au travers du langage corporel. S'ajoutent à cela certaines contraintes technologiques notamment dues à une mauvaise qualité du réseau ou de l'équipement technologique : les échanges n'étaient pas toujours très fluides et il est même arrivé que l'enregistrement ne fonctionne pas, me faisant perdre une grande

7. Mal-être ressenti face à son genre assigné à la naissance et à son corps qui ne répond ou que partiellement aux normes corporelles du genre ressenti

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

partie des données de terrain.

La seconde limite est le manque de représentations de personnes racisées et/ou en situation de handicap. Seule une personne a évoqué sa situation de handicap et le plus grand impact de son handicap sur sa pratique physique plutôt que sur sa transition. Si l'étude réalisera parfois des ponts pour mettre en avant les similarités de discriminations possiblement vécues par les populations minoritaires et minorisées, il n'en reste pas moins que les critères de handicap et d'ethnie ne seront pas pris en compte dans l'analyse en raison d'un manque de données.

La dernière limite est l'âge. En effet, la moyenne d'âge des personnes rencontrées est de 29 ans (X=28,83), mais avec une étendue de x=37 (min(19) et max(56)) et un écart-type de 11.18. Les données sont donc relativement dispersées autour de la moyenne avec de nombreuses personnes ayant entre 20 ans et 30 ans mais plusieurs personnes rencontrées en sont également très éloignées, étant âgées de 44 ans ou 56 ans, ce qui tire la dispersion vers le haut. Cette limite était déjà rencontrée par E. Beaubatie dans sa thèse, limite qu'il avait justifiée par le fait que "*les personnes ayant terminé leur transition ont tendance à s'éloigner des réseaux trans' et il devient alors difficile d'entrer en contact avec elles*" (BEAUBATIE, 2017, p. 83). A cette justification j'ajouterais également que ma rencontre avec les entretenus·es s'est initialement faite à travers un réseau personnel de connaissances, réseau constitué de personnes proches de mon âge (entre 20 et 30 ans), limitant ainsi l'accès aux personnes trans plus âgées. Les personnes trans ayant un fort écart à la moyenne sont, par ailleurs, deux personnes ayant répondu par le biais de centres LGBTQIA+.

2.2.3 Rencontre avec les clubs sportifs LGBTQIA+ : observer des espaces alternatifs d'inclusion

Afin de compléter le vécu sportif des personnes trans et de ne pas rester sur un seul point de vue, des entretiens avec des personnels de clubs ont été menés. Des demandes d'entretien ont été envoyées aux clubs sportifs rattachés à la FS-LGBT+ (Fédération Sportive LGBT+). La majorité des clubs ne prenant pas en compte l'identité cis/trans, la plupart n'a pas été en mesure de répondre à la demande. Seuls trois clubs ont pu accéder à la proposition (voir Annexe 2).

Le premier club est une association internationale d'arts martiaux reconnue comme

LGBTQIA+ *friendly*[8] et faisant partie de la Fédération Sportive LGBT+. Elle propose trois arts martiaux : la Capoeira[9], l'Ara Toa[10] et le Tai Chi[11].

Elle était représentée par Christopher, secrétaire de l'association et instructeur de Capoeira. Créée dans les années 1990, l'association n'était pas ouvertement LGBT-*friendly* par méconnaissance de l'existence même de cette notion. Par la présence de Christopher comme personne trans et de plusieurs pratiquantes lesbiennes et par l'ambition d'être davantage visible, c'est à la fin des années 2010 que l'association décide de se rattacher à la FS-LGBT+. Ce rattachement a impliqué pour l'association de signer la charte *Sport et Trans*[12] de la fédération. L'association ne propose pas de compétitions mais propose des démonstrations et des stages avec la mairie et la FS-LGBT+.

Le second club est un club de rugby inclusif de métropole se présentant comme LGBTQIA+ *friendly* et faisant partie de la Fédération Sportive LGBT+. Il propose la pratique du rugby à XV et à 7 dans le respect des règles fédérales françaises.

Il était représenté par Frédéric, son président et joueur de rugby depuis l'âge de 4 ans. Créée dans les années 2000 pour promouvoir une image positive de l'homosexualité dans un sport fortement masculin, l'association s'est progressivement ouverte, à partir de la fin des années 2010, à l'ensemble des personnes LGBTQIA+, sans distinction de genre ou d'orientation romantique ou sexuelle, en s'appuyant sur des valeurs humanistes d'ouverture et de respect. Le club propose d'évoluer en équipes loisirs autour d'entraînements de rugby, d'entraînements physique issus du Crossfit et de matchs mensuels. Une participation libre aux tournois nationaux et/ou internationaux de la FS-LGBT+[13] est également proposée ainsi que l'organisation de son propre tournoi.

Le troisième club est un club d'activités aquatiques LGBTQIA+ de métropole et membre de la Fédération Française de Natation et de la Fédération Sportive LGBT+. Il

8. La notion -*friendly* renvoie à un espace garantissant un cadre où, ici les identités LGBTQIA+, sont acceptées, respectées et soutenues, dans une démarche active pour l'inclusion et l'égalité sans pour autant être historiquement et culturellement purement rattachée au milieu LGBTQIA+
9. Art martial afro-brésilien.
10. Art martial polynésien.
11. Art martial traditionnel d'origine chinoise.
12. La charte *Sport et Trans* a été rédigée en collaboration avec la Fédération sportive LGBT+ et les associations trans Acceptess-T et Outrans dans l'objectif de formaliser des engagements pour accompagner les structures signataires dans l'inclusion des sportifs·ves (voir Figure 4.2).
13. En raison de la mixité des équipes, le club n'est pas rattaché à la Fédération Française de Rugby pour des questions d'assurance.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

propose la pratique de natation sportive à tout niveau, d'aquatraining, d'aquagym douce et de renforcement musculaire à la salle.

Elle était représentée par Henry, son président et nageur depuis toujours. Créée fin des années 1990, elle s'adresse initialement uniquement à une population *queer* avant de s'ouvrir à tous·tes au travers des valeurs de respect, d'altruisme, d'aide, d'ouverture, de bienveillance et du plaisir du sport. Si une vingtaine de nageurs·euses évolue en compétition FFN, l'ADN du club ne repose pas sur la compétition mais davantage sur les bienfaits de la natation. Des créneaux pour des associations partenaires sont ainsi financés par les adhérents·es pour permettre aux personnes atteintes du VIH ou autres maladies chroniques (Associations Comité des Familles, Dessine-moi un mouton), aux personnes avec un trouble du spectre de l'autisme (IME Cour de Venise), aux personnes *queer* immigrées (Association Basiliade), aux jeunes *queer* rejetés·es par leur famille (Association Le Refuge) et aux personnes trans (Association Acceptess-T) de pratiquer gratuitement la natation dans des espaces sécuritaires et sécurisants.

Les entretiens se sont déroulés en 2022 par visioconférences après que les individus·es aient répondu favorablement à la demande. La prise de contact s'est faite par mail au travers des associations LGBTQIA+ recensées par la FS-LGBT+. Sur les 74 clubs sportifs LGBTQIA+ contactés, seuls 8 ont répondu. 3 n'avaient pas la connaissance des identités cis ou trans de leurs licenciés·es, 2 ont transféré la demande aux licenciés·es mais sans que la demande n'aboutisse et 3 clubs ont répondu positivement et ont pu permettre la réalisation d'un entretien (voir Annexe 2).

Les entretiens d'une durée moyenne de 1 heure se sont déroulés en 2022. Ils étaient divisés en deux parties : la présentation du/de la représentant·e du club (entrée au sein du club et du bureau, rôle actuel, choix d'une association étiquetée LGBTQIA+) et du club en lui-même (valeurs, historique, lien avec la communauté LGBTQIA+) et la place des transidentités dans l'association (présence ou non de personnes trans, positionnement de l'association et importance accordée à la question).

2.2.4 Appréhender les normes sportives dominantes : le rôle des clubs sportifs non LGBTQIA+

Les clubs sportifs LGBTQIA+ offrent un éclairage intéressant sur l'inclusion des sportifs·ves notamment trans. Cependant, la FS-LGBT+ fédère environ cinquante

associations sportives LGBTQIA+ et ne représente donc pas la majorité des réalités des clubs sportifs rattachés aux grandes fédérations françaises sportives[14].

Pour cette recherche, cinq sports ont été ciblés en fonction des données INSEE : le foot comme premier sport national en nombre de licences, le rugby comme sport connoté masculin et comme première fédération à s'être positionnée sur les questions trans, la natation comme premier sport à connotation neutre, l'athlétisme comme première fédération olympique, la gym comme premier sport en nombre de licences à connotation féminine (INSEE, 2019).

Au vu de la répartition nationale des clubs, des critères de sélections ont été établis : les clubs de foot étaient sélectionnés au sein des 12 métropoles uniquement et parmi ceux comportant plus de 10 équipes ; les clubs de rugby d'athlétisme et de gym au sein des 12 métropoles uniquement sans *minima* du nombre d'équipes ; et les clubs de natation au sein de chaque département.

586 clubs ont été contactés : 169 clubs de foot, 87 clubs de rugby, 197 clubs de natation, 80 clubs d'athlétisme et 53 clubs de gymnastique. Parmi ces clubs, 10 n'ont pas souhaité réaliser l'entretien car ils ne se sentaient pas concernés ou suffisamment avertis par la question[15]. Seuls un club de rugby situé en périphérie d'une métropole, un club d'athlétisme situé en métropole et une ligue régionale d'athlétisme ont accepté de participer aux entretiens (voir Annexe 3).

Le premier club est un club de rugby amateur évoluant en Fédérale 3. Le club était représenté par Laurent, son président. Créé dans les années 1990, il possède 400 licenciés·es de 3 à 77 ans pratiquant en compétition et en loisirs, dont 30 femmes. Le club ne possède pas de licenciés·es trans mais selon son président, le club serait prêt à accueillir des personnes trans puisque le rugby a l'avantage de proposer des pratiques mixtes ce qui facilite l'intégration.

Le second club est un club d'athlétisme amateur rattaché à l'une des associations omnisport de la ville. Le club était représenté par Loïc, son secrétaire permanent et entraîneur de la section athlétisme. Créé à la fin des années 1930, l'association propose 21 sections sportives pour près de 1500 licenciés·es ainsi que des activités périscolaires

14. Selon le Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, en 2022, 71 275 clubs olympiques et 31 688 clubs non olympiques soit un total de 102 963 clubs sportifs étaient recensés (INJEP Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, 2023)

15. 1 club de foot, 5 clubs de natation, 2 clubs d'athlétisme, 2 clubs de gym.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

tout en organisant et participant à des manifestations sportives. Il est labellisé par la ville comme "club sport citoyen" et par le Comité Paralympique et Sportif Français comme "club inclusif" car elle intègre des personnes en situation de handicap. Le club ne possède pas de licenciés·es trans mais selon son secrétaire, en raison de la non-mixité des compétitions en athlétisme et des directives fédérales, le club serait en difficulté pour intégrer les personnes trans. Si le cas devait se présenter, il serait probable qu'il ne propose qu'une pratique d'entraînement sans compétition.

La ligue régionale d'athlétisme a été créée au début des 1960 à l'initiative des départements constituants. La Ligue était représentée par Alain, médecin de la Ligue et Président de la CFS, et Thomas, chef de projet. Composée de 193 clubs et sections locales répartis dans les 5 comités, elle fait partie des ligues comportant le plus de licenciés·es. Elle a pour objectif de développer et de contrôler la pratique de l'athlétisme sous toutes ses formes, si bien que peu de place est laissée aux personnes trans en raison des positions fédérales sur l'inclusion des transidentités.

Les entretiens d'une durée moyenne de 1h30 se sont déroulés entre 2023 et 2024. Ils étaient divisés en quatre parties : la présentation du/de la représentant·e du club (entrée au sein du club et du bureau, rôle actuel) et du club en lui-même (valeurs, historique) ; la place des transidentités au sein de la fédération (connaissance de ce que sont les transidentités et leur impact dans leur sport, connaissance des positions de la fédération, intérêt de maintenir une bicatégorisation genrée dans les circuits compétitifs) ; la place des transidentités dans l'association (présence ou non de personnes trans, positionnement de l'association et importance accordée à la question) ; les pratiques proposées par le club (loisirs, compétitions, catégories d'âges, catégories de genre, etc...).

2.2.5 Intégrer la perspective institutionnelle : comment les professionnel·les du sport envisagent-ils l'inclusion ?

Les installations sportives étant majoritairement mises à dispositions par les municipalités, il semblait également important de confronter les besoins évoqués des personnes trans avec les réalités de terrain dans l'utilisation de ces espaces sportifs.

Dans l'optique d'une observation participante, les mairies ont été sélectionnées en

raison de leur accessibilité géographique. L'ensemble des mairies d'Ille-et-Vilaine et des Pays de la Loire, les mairies de Tours, Niort et Poitiers et leurs alentours et de Paris intra-muros et ses alentours a été contacté.

L'objectif était d'observer la réflexion, création et/ou mise en place d'un projet de construction et/ou rénovation d'une installation sportive (terrain, city stade, piscine, gymnase, etc.) courant 2024/2025. 407 mairies ont donc été contactées, 26 mairies n'ont pu accéder à la demande d'entretien et 5 ont répondu positivement (voir Annexe 4). La difficulté de trouver des mairies pouvant répondre au projet est liée au chevauchement de cette thèse avec les Jeux Olympiques de Paris 2024, la majorité des projets étant déjà en phase de construction voire inaugurés. Finalement, seule une métropole était en mesure de proposer différents projets qui correspondaient aux critères et temporalités.

Cette métropole est un regroupement de 24 communes pour 656 275 habitants·es et dont 30% de sa superficie est urbanisée. Elle a pour vocation d'offrir une réelle dynamique sportive en mettant à disposition des espaces de pratiques sportives de nature et urbaines sans contrainte d'horaires, en proposant un large choix d'associations sportives, en valorisant le handisport et le sport adapté, avec une implantation de 15 piscines et la recherche d'espaces sportifs adaptés au haut niveau.

Actuellement, le nouveau grand projet est la création d'une piscine olympique. Dans le cadre de cette thèse, il a été possible d'assister à des réunions mettant en relation le directeur des sports, la directrice de projet d'équipement, la gestionnaire des maîtres d'œuvre, la programmiste, l'ingénieure en performance environnementale et énergétique du bâtiment pour les réunions du 12 mai 2023 et du 20 juin 2023. Début 2024, le projet de piscine rencontre des difficultés administratives ce qui met en suspens les réunions et l'avancée du projet.

Un autre projet d'infrastructure sportive est la commande d'un gymnase pour un club. L'objectif est ici de créer un nouvel espace sportif avec notamment un espace réservé à la section de handball qui forme en particulier des joueuses de handball pour les amener si possible vers le club multisports féminin de handball et de volleyball de haut-niveau. Une réunion sur le rendu de faisabilité du projet a pu être suivie le 28 mars 2024.

L'introduction aux projets de cette métropole se traduit par la participation aux réunions de programmation, de faisabilité et de lancement d'opérations d'équipement,

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

ainsi que par le dialogue avec les utilisateurs·trices des espaces sportifs. En assistant à ces réunions, l'objectif était de savoir quel espace genré était évoqué, de quelle manière et les réactions que cela suscitait. J'ai pu assister à trois réunions durant 2 à 3 heures chacune (1 en présentiel, 2 en visioconférence) et un entretien de 45 minutes avec le responsable du projet sur l'ouverture d'un espace sportif urbain. Initialement, il était uniquement question d'observer sans participer à des réunions de projet, cependant, au cours de ces différentes rencontres, les représentants·es m'ont parfois intégrée dans les discussions en sollicitant mon avis lorsque les questions des espaces intimes comme les toilettes, les vestiaires et les douches étaient abordées. Uniquement lors des sujets se rapportant à cette thèse, mon observation pouvait donc se définir comme une observation participante.

Il s'agissait notamment de comprendre si les espaces genrés étaient envisagés dans un but d'utilisation mixte ou en séparation genrée, en individualité ou en collectif. Et après évocation, quel type de réaction cela impliquait (débat, approbation, refus, etc.) et la décision finale prise (acceptation, refus, à rediscuter).

Enfin, il s'agissait de comprendre les sujets évoqués lors de ces réunions et dans quel ordre de priorité. Globalement, les vestiaires, douches et toilettes étaient évoqués en fin de réunion et la priorité était donnée à l'impact environnemental et écologique et aux questions budgétaires et administratives.

Il est également à noter que pour certaines réunions, mon regard scientifique était demandé. A partir du moment où ce travail a été porté à la connaissance des représentants·es, certaines décisions ont pu être impactées. J'ai d'ailleurs entendu une des représentante de la métropole dire : "on se sert de ce que vous nous avez dit tout le temps" (Réunion avec les représentants·es de la métropole étudiée, mars 2024). La neutralité et la représentativité de cette métropole ne peuvent donc pas être affirmées, mais elle constitue un cadre pertinent pour étudier la confrontation entre les attentes sportives des personnes trans et les réalités territoriales.

2.3 Posture scientifique et dynamiques relationnelles dans l'enquête trans

2.3.1 Une parole libérée : dépasser la réticence dans les échanges trans

De nombreux travaux scientifiques évoquent la difficulté d'accéder au terrain trans (ALESSANDRIN, 2012c ; ALESSANDRIN et ESPINEIRA, 2019 ; BEAUBATIE, 2021a pour n'en citer d'aucuns). Ces difficultés sont historiquement liées à l'appropriation médico psychiatrique des vécus trans qui s'est jouée pendant de nombreuses années. Cette appropriation se traduit aujourd'hui dans les discours associatifs et/ou militants par une peur de la "*dépossession du travail effectué et des revendications portées de longue haleine*" (ALESSANDRIN, 2012c, p. 22). Autrement dit, les espaces associatifs et militants trans sont peu enclins à laisser entrer la sphère scientifique dans leurs vécus. Il en ressort ainsi une forme de professionnalisation du mouvement trans (ALESSANDRIN et ESPINEIRA, 2019) où la personnes trans apparaît comme une experte des problématiques trans par la production de connaissances scientifiques intrasituées : de nombreux savoirs trans sont désormais produits par des personnes trans, permettant une réappropriation de leurs vécus et de leurs savoirs [16].

Dans le cadre de ce travail doctoral, seule une association LGBTQIA+ s'est positionnée en opposition avec mon étude ; lors de ma demande d'entretien, un·e responsable de cette association a répondu :

> "*Les pseudos experts scientifiques cis doivent arrêter de considérer les personnes trans comme des rats de laboratoire.*" **(Extrait de mail d'une association trans en réponse à ma demande d'entretien, novembre 2021)**

Ce message cristallise une double dynamique : d'une part, la dénonciation

16. Pour n'en citer d'aucuns, les travaux de Lucie Pallesi, doctorant·e qui travaille sur l'inclusion des sportifs et sportives trans' dans la pratique compétitive de haut niveau ou encore ceux de Félix Pavlenko sur les conditions de pratique du sport par les personnes trans, le militantisme trans et les discours institutionnels produits sur les personnes trans permettent de mettre en avant l'implication des scientifiques trans sur les questions trans, à la suite de Karine Espineira et Emmanuel Beaubatie.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

légitime de l'objectivation cisnormée des savoirs trans ; d'autre part, une exigence de transparence identitaire qui peut aboutir, paradoxalement, à une forme de réassignation, même au sein d'espaces trans. L'absence de mention explicite de mon identité de genre lors de ma demande d'entretien a conduit à mon assimilation par défaut au groupe cisgenre, illustrant la manière dont l'identité ne se contente pas d'être vécue, mais doit aussi être performée pour être reconnue. Cette situation met en lumière les tensions inhérentes à la production de savoirs situés dans des espaces marqués par des attentes identitaires spécifiques.

Il en ressort toute fois que l'accès à mon terrain trans s'est montré moins difficile que ce que d'autres scientifiques ont pu laisser entendre puisque frontalement moins violent dans les discours et notamment les refus. Cependant, il n'en reste pas moins qu'en comparaison au nombre de demandes d'entretiens envoyées, la proportion d'absence de réponse reste questionnable : est-ce que ma demande a été sciemment ignorée ou est-ce qu'elle s'est perdue dans des boites mails associatives surchargées ou peu consultées ?

Si, dans les terrains trans, la difficulté d'accéder aux récits intimes est souvent évoquée par crainte d'une dépossession des vécus ; du côté des associations sportives, j'ai été confrontée à d'autres formes de réticences, notamment le sentiment que ces associations ne soient pas concernée en raison d'une absence de licenciés·es trans. Dans les associations sportives LGBTQIA+, cette absence est justifiée par la non volonté affichée de connaître l'orientation sexuelle et l'identité de genre de ses licenciés·es ; dans les associations sportives non LGBTQIA+, cela relève davantage d'une méconnaissance du sujet.

Si beaucoup d'associations sportives n'ont pas souhaité donner suite à un entretien, aucune ne s'est montrée virulente face à la démarche :

> "*Merci de votre intérêt pour notre club ; votre étude m'apparaît novatrice et bien intéressante. Cependant nous n'avons pas été concerné ou interpellé par ce sujet pour l'instant.*" **Réponse d'une présidente de club sportif, avril 2023**

> "*Je ne pense pas pouvoir vous aider sur ce sujet et je ne connais pas de clubs concernés dans mon entourage mais je fais suivre votre message vers la personne qui est en charge de ces questions au comité départemental 44 et à la Ligue Pays de Loire d'athlétisme et qui suit les décisions de la FFA quand à l'accès aux compétitions féminines pour ces personnes.*" **Réponse d'un président de club sportif, avril 2023**

A l'image des discours relevés lors des entretiens, il ne semble pas y avoir de réticences face à l'inclusion sportive des personnes trans mais davantage une méconnaissance du sujet ne laissant que peu de place à la réflexion.

2.3.2 Le chercheur en miroir : quand genre et apparence façonnent la relation d'enquête

Lors des entretiens, aucun n'a fait l'objet d'une réception difficile. J'esquisse différentes hypothèses pour expliquer le déroulé fluide et sans accroc de ces rencontres : la première étant mon identité de genre, la seconde étant mon apparence physique et la dernière ma posture en tant que chercheuse.

Concernant mon identité de genre, je me présentais en début d'entretien de la manière suivante : "*Je m'appelle Ludivine Brunes, j'utilise les pronoms iel ou elle. L'entretien consiste à une discussion où nous allons aborder différents points en lien avec la transidentité.*" En annonçant dès le début mes pronoms, je me rends ainsi visible en tant que personne *queer* (RICHARD, 2020). Par ailleurs, le pronom iel laisse sous-entendre une identité non-binaire, et donc non cisgenre, renforçant cette mise en confiance et diminuant le risque de sentiment asymétrique.

Concernant l'impact de mon apparence physique, mes cheveux courts, voire rasés sur certains entretiens, peuvent être interprétés comme une recherche d'androgynie et/ou être assimilés à des codes lesbiens (CHETCUTI et BOZON, 2021). Il existe pléthore de codes lesbiens, qu'ils soient vestimentaires ou physiques, pour n'en citer d'aucuns : les codes *butch* manipulent des apparences masculines quand ceux de la culture

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

lesbienne *fem* renvoient à une presque surperformance de la féminité (CHETCUTI et BOZON, 2021). Mon apparence physique sous-entend donc une appartenance à la communauté *queer*, donc vient renforcer de nouveau ce lien avec l'entretenu·e.

De plus, mon prénom et mon apparence restent genrés en faveur de normes féminines ce qui peut impacter la dynamique relationnelle en raison des représentations sociales associées à la féminité, telles que la bienveillance, l'écoute, ou encore une certaine dimension maternante et pouvant ainsi faciliter la mise en confiance des personnes rencontrées tout comme pouvant créer un biais dans la relation d'enquête. En couplant les analyses de E. GOFFMAN, 1973 sur la présentation de soi et la féminisation des activités du *care* de J. TRONTO et al., 2009[17], il semble qu'en répondant aux représentations physiques féminines, je renvoie à des attendus comportementaux féminins qui, parce qu'ils sont associés à une forme de vulnérabilité et à une prise en compte de l'autre, favorisent la création d'une forme de confiance au sein de la relation avec les personnes entretenues. La perception de mon apparence physique n'est donc pas neutre, elle active des schèmes sociaux associés à la féminité.

Enfin, bien qu'adoptant une posture de chercheuse clairement établie en début d'entretien, j'ai accepté de laisser transparaître des précisions personnelles sur mon vécu en tant que femme non-binaire, en tant que professeure d'EPS et en tant que proche de personnes trans.

> "*Parce que du coup je suis aussi prof d'EPS, et je vois mes élèves, elles préfèrent être, dans des mini toilettes, qui sont sales, plutôt que de se changer devant tout le monde, mais parce qu'elles ont pas envie de se changer devant des filles que voilà elles côtoient, mais, comme t'irais pas te changer devant tes collègues de boulot quoi*" **(Réaction personnelle pour appuyer les propos de Julia H)**

Ces petites indications personnelles venant appuyer les propos des entretenus·es permettaient à ces derniers·ières d'approfondir leur pensée et enrichir leur expérience

17. La notion de "*féminisation des activités du care*" ne signifie pas ici que le *care* est une "conséquence naturelle" de la féminité (TRONTO et al., 2009) mais bien que ces activités renvoient à des connotations féminines et à des représentations sociales de la femme. Il s'agit donc de mettre en avant la construction sociale et culturelle de ces activités et perceptions et non leur supposée nature psychologiquement féminine.

sportive.

> "*Non non mais t'as raison, et tu sais tout à l'heure je te parlais de mon année de seconde avec le harcèlement, mais y a beaucoup de choses qui se passaient dans les vestiaires par exemple.*" **(Réponse de Julia H)**

Finalement, laisser passer quelques bribes d'informations personnelles est une manière relationnelle, éthique et méthodologique de construire une parole plus riche, sans pour autant omettre ma position située en tant que chercheuse. Bien plus que des entretiens semi-directifs, il s'agissait finalement ici de mener des "*entretiens compréhensifs*" (KAUFMANN, 2016) où l'objectif est de limiter le sentiment de hiérarchie en faveur d'un style presque conversationnel. Sortir de la neutralité scientifique c'est, au sein d'entretiens comme menés ici, favoriser l'engagement des enquêtés·es car "*ce n'est que dans la mesure où* [le/la chercheur·euse] *s'engage que l'autre à son tour pourra s'engager*" (KAUFMANN, 2016).

2.4 Problématique et hypothèses

2.4.1 Problématique

Les différents éléments apportés en chapitres 1 et 2 croisés au regard des problématiques trans sur les pratiques sportives de loisirs, permettent de démontrer l'espace sportif comme un espace de bien-être et d'accomplissement personnel, mais aussi comme lieu de potentielle exclusion ou d'inconfort. Les règles sportives, les interactions sociales et l'accès aux infrastructures sont souvent pensés à partir d'une vision binaire du sexe et du genre, ce qui complique l'insertion des personnes trans dans ces contextes. Comment alors comprendre la manière dont ces derniers vivent et négocient leur relation aux pratiques sportives de loisirs ? Cette question se situe à l'intersection de plusieurs champs de recherche, tels que la sociologie du sport, les études de genre et les recherches sur la santé mentale, et pose plus largement la question de l'accessibilité et de l'inclusion dans les pratiques de loisirs.

En outre, il convient d'explorer ce que la présence des personnes trans modifie dans les milieux sportifs de loisirs : comment les normes, les pratiques et les représentations

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

sont-elles potentiellement bousculées par leur présence ? Si l'on part du postulat que le sport est un espace de socialisation et de renforcement des normes de genre, on peut également se demander si et comment les personnes trans, en participant ou en s'abstenant de participer, redéfinissent ces espaces.

Cette recherche s'appuie sur trois hypothèses principales pour analyser la relation des personnes trans aux pratiques sportives de loisirs. La première hypothèse considère le sport comme un agent socialisateur qui impacte profondément les trajectoires et les expériences identitaires des personnes trans. En tant qu'espace de socialisation structuré par des normes de genre, le sport possède un ensemble de règlements qui contribuent à cadrer les pratiques sportives des personnes trans. Ce cadrage prend généralement la forme d'un laissez-passer pour les hommes trans, d'un non-pensé pour les personnes non-binaires et d'une restriction voire une interdiction de pratique pour les femmes trans. Ces décisions amènent également les personnes trans à subir diverses formes de transphobies, réelles ou anticipées, les orientant plus ou moins dans leur choix de (non) pratique sportive.

La seconde hypothèse postule que la communauté sportive *queer* contribue à redéfinir le cadre normatif des pratiques sportives. En remettant en question les catégories traditionnelles de sexe et de genre, le sport LGBTQIA+ confronte les règles implicites et explicites du monde sportif, conduisant à des reconfigurations des pratiques sportives et administratives, des espaces et des critères de performances. Leurs expériences et revendications sont ainsi susceptibles d'entraîner des transformations dans les représentations sociales et organisationnelles du sport, à la fois au niveau institutionnel et interpersonnel.

Enfin, la troisième hypothèse envisage le sport comme un espace de réappropriation et d'autonomisation pour les personnes trans. Face aux normes genrées et aux contraintes institutionnelles, les personnes trans sont susceptibles d'élaborer des stratégies pour réinventer leur pratique du sport, créant ainsi des espaces d'expression de soi et d'expérimentation corporelle. Le sport devient alors un support à la (re)construction identitaire, permettant aux personnes trans de se réapproprier leur corps et leur rapport à la performance, tout en redéfinissant les significations et les usages du sport de loisirs selon leur propre vécu et leur subjectivité.

2.4.2 Synthèse des hypothèses

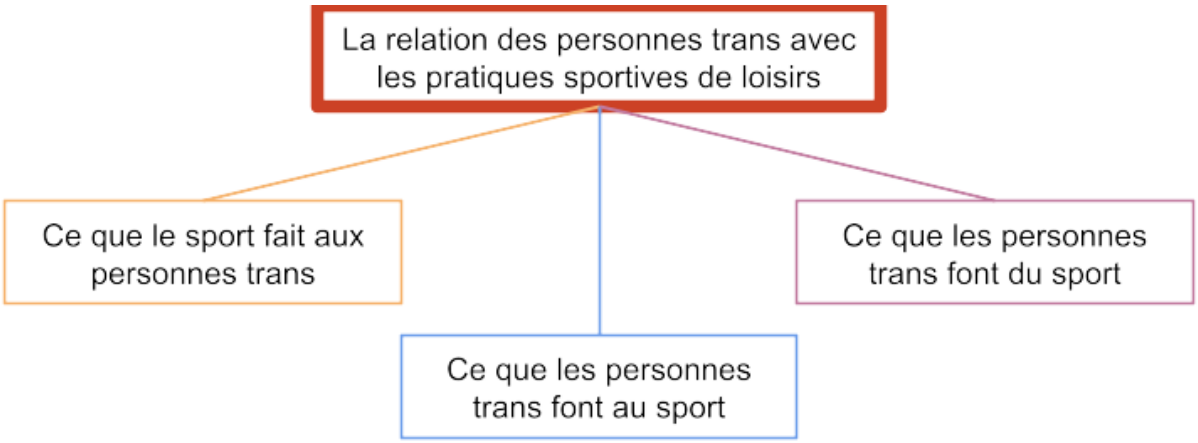

FIGURE 2.1 – Synthèse des hypothèses

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

DEUXIÈME PARTIE

Le sport comme agent socialisateur : ce que le sport fait aux personnes trans

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

De nos jours, de nombreuses initiatives amènent à considérer le sport comme vecteur d'inclusion. La grande quantité d'activités proposées, la volonté de développer le sport féminin, les différentes actions pour sensibiliser au handisport et au sport adapté sont autant de preuves qui viennent appuyer cette volonté inclusive.

L'ensemble des sphères sportives est néanmoins régi, codifié, normé en fonction du public accueilli et/ou visé en s'appuyant notamment sur une vision binaire et hétérocisnormée. Ces normes institutionnelles ont tendance à diriger les pratiques culturelles (activité pratiquée, tenue vestimentaire, organisation spatiale, etc.) en fonction notamment de l'âge, du genre, de la culture. Ancrées dans l'histoire depuis l'Antiquité, les sphères sportives sont parfois en difficulté pour modifier des règles qui viendraient perturber les appuis fondamentaux, comme la division sexuée s'appuyant sur une volonté d'équité homme/femme en partant du principe d'une naturelle supériorité physique masculine.

L'histoire des transidentités comme conceptualisation de l'identité trans est relativement récente puisqu'elle apparaît courant 1920 (FOERSTER, 2012) et s'oppose temporellement à l'histoire du sport. Afin de mieux appréhender l'évolution de l'inclusion des personnes trans dans le monde sportif, il convient donc de retracer l'histoire des transidentités et l'évolution des droits sociaux, médicaux, juridiques des personnes trans.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

CHAPITRE 3

Transidentités : une histoire d'inclusion

> "*Depuis bientôt cinquante ans, les sociétés occidentales sont traversées par de nombreuses transformations des repères de sexe et de genre qui organisaient les liens familiaux et sociaux*" (THÉVENOT et METZ, 2019, p. 46)

3.1 Brève chronologie sociétale

Chaque époque et culture dénombre des personnes existant en dehors du spectre binaire et cisgenre homme/femme : des *Hijras* en Inde au *Two-spirits* chez certains·es Natifs·ves d'Amérique en passant par le travestissement et le flou du genre chez certaines divinités grecques comme Dionysos ou Hermaphrodite. Pour poursuivre, en Europe aussi des personnalités historiques ont transgressé les normes de leur genre assigné. Sans toutes les citer, il est aisé de prendre pour exemple Mary Read (qui se faisait appeler Mark Read), une pirate anglaise du début du XVIIIe qui se travestissait en homme ou encore le chevalier d'Eon, figure française de la fin du XVIIIe, tantôt féminine se vivant chevalier ou au contraire, assigné homme à la naissance et se travestissant en femme à la fin de sa vie.

Pourtant, M. Foerster tend à rappeler que "*s'identifier au sexe opposé à son sexe biologique a toujours existé mais que le transsexualisme tel que nous l'appréhendons aujourd'hui a été inventé au début du XXème siècle dans l'Allemagne des années folles*" (FOERSTER, 2012, p. 20). Si des figures historiques occidentales se sont vécues comme s'approchant le plus de notre conception moderne des transidentités, il n'en reste pas moins que la vision occidentale du genre étant restée principalement, si ce n'est quasi-exclusivement, binaire durant des siècles. L'utilisation de l'identification

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

comme personnes transgenres reste donc à mesurer.

L'officialisation de l'identification en tant que personne transgenre est donc apparue avec les premières chirurgies médicales au début du XIXe. Les transidentités ne prennent plus existence uniquement dans l'identification propre de chacun·e mais s'installent dans une dimension hors individuelle, couverte par l'institution médicale et tendent alors à exister aux yeux des non concernés·es. Ainsi, mammectomie, castration, pénectomie et vaginoplastie commencent à être pratiquées dans le courant des années 1920. Cependant, encore expérimentales, certaines opérations entraînent parfois le décès de le·a patient·e, comme le cas de Lili Elbe, décédée suite au rejet de sa greffe d'utérus (FOERSTER, 2012).

Ces avancées médicales en faveur des personnes trans restent cependant bien en marge par rapport au courant psychiatrique. De fait, dès les années 1950 jusqu'au nouveau millénaire, des médecins, notamment des psychiatres (J-M Alby en 1956, J. Lacan en 1972, C. Millot en 1983, etc.), caractérisent les transidentités comme un délire, une folie, une erreur, une déraison (ALESSANDRIN et DAGORN, 2018 ; FOERSTER, 2012).

Dans ce même courant de pensée, le droit français apparaît particulièrement réfractaire à ouvrir des droits aux personnes trans. En effet, interdisant dans un premier temps le changement d'état civil aux personnes trans opérées (*Cour de Cassation, Chambre civile 1, du 16 décembre 1975, 73-10.615, Publié au bulletin*, 1975), la Cour de cassation reviendra sur sa décision vingt ans plus tard, soit neuf mois après la condamnation par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour non-respect des droits des personnes trans en mars 1992. Il faudra cependant attendre novembre 2016 pour que la France accepte que la chirurgie ne soit plus un critère obligatoire pour obtenir son changement d'état civil et mai 2019 pour que l'OMS retire les transidentités de la liste des maladies mentales.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

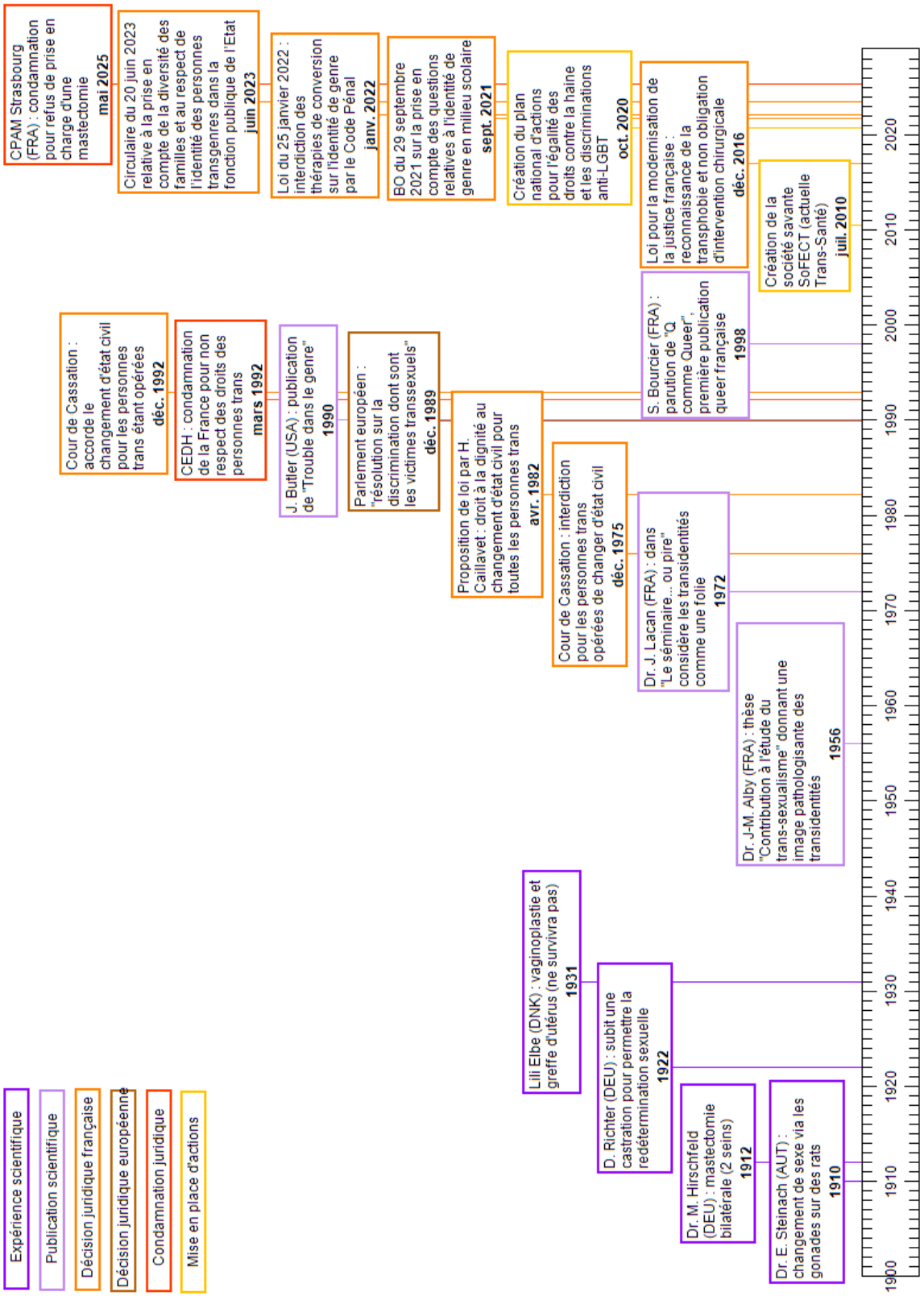

FIGURE 3.1 – Frise chronologique des principaux évènements médicaux et juridiques liés à la question trans depuis 1900 en France

Ce climat peu enclin aux libertés trans, n'empêche cependant pas les mouvements militants français d'exister. En effet, dans ces mêmes périodes vont naître les premières associations en faveur des personnes trans : l'AMAHO[1] par Marie-André Schwindenhammer en 1965, l'ABC[2] en 1975, le CCL[3] par le pasteur Doucé en 1976 et l'AMEFAT[4] en 1981 pour n'en citer d'aucuns. Certaines de ces associations, comme l'AMAHO, permettent de faciliter l'accès à l'hormonothérapie ou créent d'elles-mêmes des papiers d'identité expliquant la situation de la personne trans (dont l'apparence physique ne correspond pas toujours aux documents administratifs), d'autres encore proposent des temps de paroles en non-mixité comme au CCL.

L'arrivée d'Internet dans les années 2000 permet de faire exploser les mouvements trans et de multiplier les associations (ALESSANDRIN, 2018b). Les associations spécifiquement dédiées aux personnes trans comme Trans Inter Action à Nantes ou rattachées à des associations plus largement LGBTQIA+ comme la Team Trans Quazar à Angers font suite à celles créées au début du millénaire comme Sans Contrefaçon ou Acceptess-T. Ces groupes ont alors pour vocation de continuer la lutte des droits et la visibilité pour les personnes trans au travers de manifestations, d'écrits dans des publications spécifiques (l'association OuTrans publiant dans *Les Cahiers du genre* en 2014) ou ouvertes au plus grand public (Antonin Le Mée, président de l'association LGBT Nationale, s'exprimant sur la non-binarité pour la chaîne youtube diffusant les conférences TEDx Talks) l'accompagnement thérapeutique, médical et/ou juridique des personnes ou encore la constitution de groupes d'échange entre concernés·es, proches, alliés·es.

L'exponentielle arrivée du mouvement trans s'accompagne également d'une visibilité grandissante dans les médias et cinémas, plus ou moins positive. En effet, les transidentités sont souvent confondues avec le travestissement (*Chouchou* par M. Allouache, 2003 ; *Miss* par R. Alves, 2020 ; *Une nouvelle amie* par F. Ozon, 2014) et les personnages trans sont portés·es par des acteurs·ices majoritairement cisgenres et souvent joués·es par des personnes dont le genre correspond au genre assigné du personnage et non à son identité de genre (Laurence Anyways (*Laurence Anyways* par X. Dolan, 2012), une femme trans est jouée par Melvil Poupaud, un homme cisgenre ; Lili Elbe (*The Danish Girl* par T. Hooper, 2016), première femme trans opérée est

1. Association d'aide aux Malades Hormonaux.
2. Association Beaumont Continental.
3. Centre du Christ Libérateur.
4. Association Médicale Française d'Aide aux Transsexuels.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

jouée par Eddie Redmayne, homme cisgenre également et plus récemment Lara (*Girl* par L. Dhont, 2018), danseuse trans jouée par Victor Polster, danseur cisgenre). Il est cependant à noter que certains rôles sont parfois offerts à des personnes trans pour jouer des personnages trans : Laverne Cox joue Sophia Burset (*Orange is the new black* par Kohan, 2013), prisonnière transgenre ; Jamie Clayton joue Nomi Marks (*Sense8* par Wachowski et Wachowski, 2015), génie informaticienne transgenre) ou encore Jonas Ben Ahmed (premier acteur trans français à jouer dans un feuilleton grand public) joue Dimitri (*Plus Belle la Vie*, 2003), jeune homme trans. Récemment, des acteurs·trices trans ont même pu investir les rôles de personnages cisgenres : Nicolas Anselmo, acteur·trice non-binaire joue Eliott dans le feuilleton français *Ici tout commence*, apprenti cuisinier cisgenre et Brigette Lundy-Paine, acteur·trice non-binaire joue Casey, lycéenne cisgenre dans la série Netflix *Atypical*.

Cette mise en relief permet donc de proposer les constats suivants : dans un premier temps, dès lors qu'une personne trans est mise en avant par les médias et la culture (cinéma, documentaire), cette personne est généralement une femme. La figure de la femme trans semble alors plus fasciner que celle de l'homme trans, comme si le passage d'une perception masculine à féminine était davantage questionnable, perturbant pour la société. C'est ce que démontre notamment E. Beaubatie au travers de sa notion de transfuge de genre : la transition des femmes trans est perçue comme une trajectoire sociale descendante, à l'inverse des hommes trans (BEAUBATIE, 2021a). A cette interrogation, deux hypothèses peuvent être apportées : la première est que, dans une société patriarcale, le genre féminin est perçu comme le "sexe faible" (voir 2.1.3 Théories féministes : un positionnement en arrière plan). Les femmes trans, assignées hommes à la naissance et perçues comme le sexe fort jusqu'à leur *outing*, ne sont donc pas comprises : pourquoi tendre vers un genre perçu comme péjorativement doux, délicat, tranquille, quand, à l'inverse, virilité, dynamisme et puissance caractérisent la masculinité (GUIONNET et NEVEU, 2021 ; LEFEVRE, 2000 ; PEYRE et WIELS, 2015) ?

La seconde hypothèse est que, dès les années 1920, les femmes ont investi le territoire masculin en adoptant la mode de la *garçonne* : cheveux courts, jambes apparentes pour celles portant la jupe droite accompagnée généralement d'un blazer instauré par Coco Chanel et costume avec nœud papillon, cravate et canne pour d'autres (BARD, 1998 ; VIGARELLO, 2004). A l'inverse, au fil des siècles, la mode masculine française n'a jamais investi le territoire vestimentaire opposé : jupes, robes, corsets sont

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

restés exclusivement féminins (DESLANDRES et MÜLLER, 1986). Sous-jacente l'idée que la société s'est davantage habituée à percevoir les femmes comme utilisant les codes masculins. La réciproque n'étant pas vraie, les femmes trans, davantage victimes de transphobie (ALESSANDRIN, 2016b ; MAG JEUNES GAIS LESBIENNES BI ET TRANS, 2010 ; MICHON, 2020 ; POIRIER et al., 2018) et donc moins acceptées comme étant femmes, intriguent davantage et sont vues comme des objets de fascination mal placée (FOERSTER, 2012).

La visibilité donnée aux personnes trans fut donc lente et compliquée, mais la dernière décennie offre des perspectives médicales, juridiques, médiatiques et culturelles davantage bienveillantes, ou du moins plus représentatives des réalités trans.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

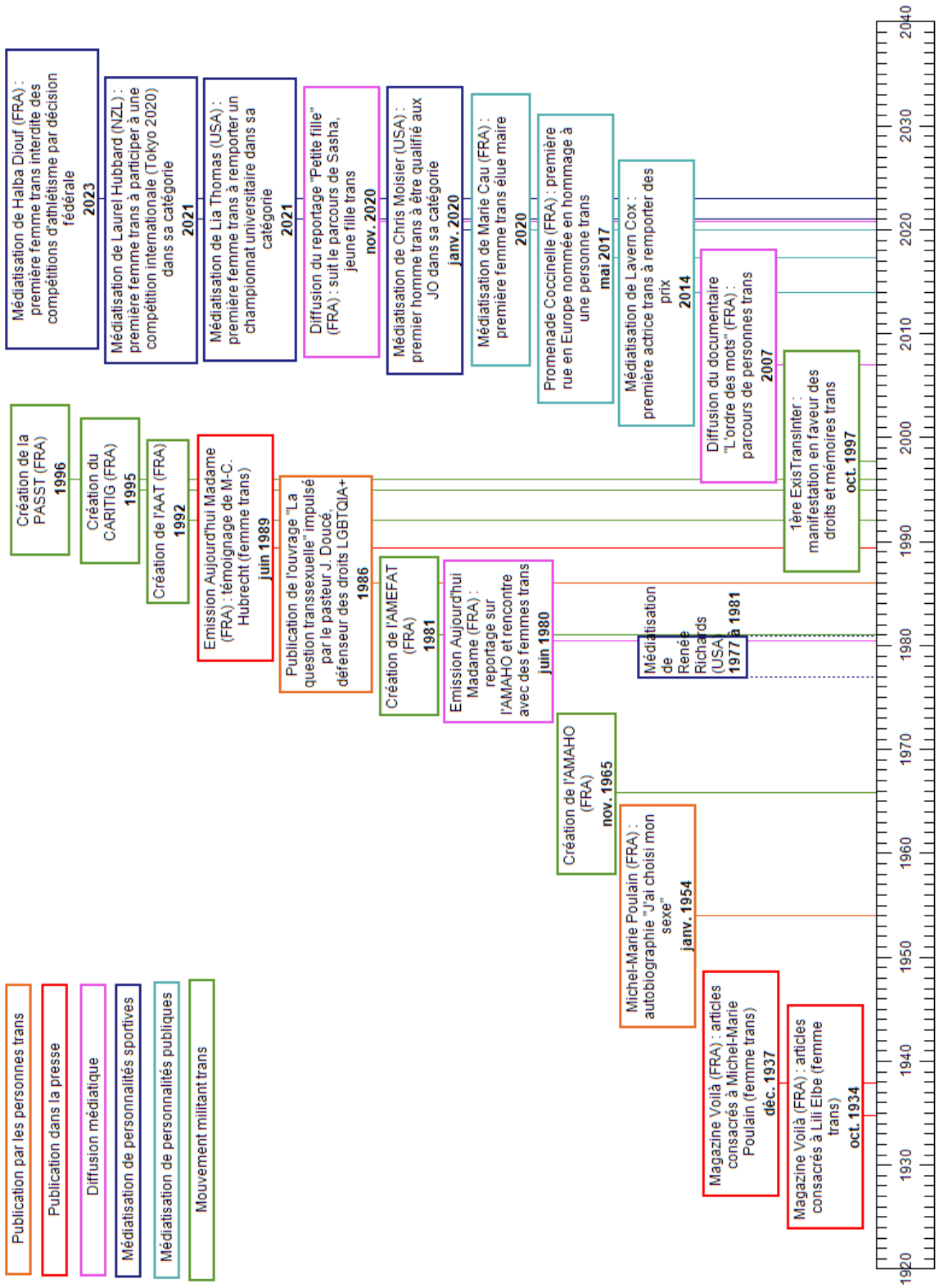

FIGURE 3.2 – Frise chronologique des principaux événements médiatiques liés à la question trans en France depuis 1930

3.2 Zoom historique sur l'inclusion sportive des personnes trans

3.2.1 Inclusion sportive des transidentités binaires

Si la présence des athlètes trans semble récente, c'est pourtant dès 2003 que l'institution sportive a statué sur leur participation. Le Consensus de Stockholm par la commission médicale du CIO (Comité International Olympique) stipule ainsi que tout homme ou femme ayant subi un changement de sexe avant la puberté devrait être considéré·e comme étant de sexe féminin ou masculin, donc les femmes et hommes trans ayant été opérés·es avant la puberté sont autorisés·es à participer sans restriction. Pour celleux ayant accès à une réassignation sexuelle après la puberté, elle devra être obligatoire et datant de minimum 2 ans pour pouvoir participer en complément d'une reconnaissance légale du nouveau sexe et d'une hormonothérapie depuis suffisamment longtemps[5] (COMMISSION MÉDICALE DU CIO, 2003).

5. Cette notion de "suffisamment longtemps" reprend la terminologie utilisée dans le texte sans que celle-ci ne soit explicitée davantage.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Test de féminité et réglementation des athlètes trans : hypothèse historique

La décision du CIO en 2003 semble émerger soudainement car elle ne fait pas écho à un cas particulier. En effet, aux Jeux d'Athènes de 2000 ou sur les compétitions internationales de cette période, aucune sportive trans ou supposément trans n'a été mise en lumière. Cependant, en s'appuyant sur les travaux d'Anaïs Bohuon, il peut être mis en avant l'historique des tests de féminité (BOHUON, 2012) dont l'arrêt de pratique semble correspondre au Consensus de Stockholm. De 1966 jusqu'au début des années 2000, le CIO et l'actuelle World Athletics (Fédération internationale d'athlétisme) mettent en place, de manière concomitante avec les contrôles anti-dopage, les tests de féminité. Ces tests ont pour but de confirmer l'identité sexuée des participantes et de s'assurer qu'elles ne bénéficient pas des avantages physiques associés aux hommes. Évoluant avec le temps, ces tests ont pris trois formes distinctes : un examen gynécologique suivi d'un test de force et de capacité respiratoire, un test du corpuscule de Barr avec observation microscopique des cellules épithéliales prélevées par frottis buccal pour déterminer la présence d'un deuxième chromosome X et enfin la méthode PCR/SKY consistant, par le même système de prélèvement buccal, à vérifier l'absence d'un chromosome Y. Jugés humiliants, invasifs voire peu fiables, ces tests ont progressivement été arrêtés dans les années 2000, concordant avec la mise en place des premières recommandations sur la participation des athlètes trans et l'officialisation des tests hormonaux semblables à ceux des contrôles anti-dopage.

Encadré 4

A partir de 2015, les conditions d'accessibilité se modifient : les hommes trans ne sont soumis à aucune restriction tandis que les femmes trans devront se déclarer en tant que femme et ne pourront changer cette déclaration avant 4 ans, ne pourront concourir que si le taux de testostérone est inférieur à 10nmol/L pendant 1 an avant la

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

première compétition et se maintient en dessous de ce seuil pendant toute la période de carrière sportive (COMMISSION MÉDICALE DU CIO, 2015).

Six ans plus tard, le CIO décide de mettre en avant davantage les droits humains que les considérations médicales et scientifiques sur les différences de performances masculines et féminines. Il invite les fédérations internationales à ne pas automatiser la différenciation homme/femme et ne la préférer qu'en cas de preuve que concourir dans une autre catégorie que celle assignée revêt un caractère avantageux ou de risque pour la sécurité des athlètes. Dans tous les cas, le respect des droits humains est de rigueur, il ne peut y avoir aucune exclusion ou obligation de traitement hormonal[6] (CIO, 2021).

Pendant un peu plus de 10 ans, les décisions liées aux sportifs·ves de haut niveau ont été régies par le CIO. Afin de laisser plus de liberté et de souplesse aux fédérations pour qu'elles adaptent leurs réglementations en fonction de leurs singularités sportives, le CIO se détache du monopole des questions trans.

Valorisant l'équité et l'égalité des chances pour les athlètes féminines, plusieurs fédérations mondiales considèrent la décision du CIO sur l'inclusion des femmes trans comme allant à l'encontre de ces valeurs. En novembre 2018, la Fédération internationale de tennis (ITF) autorise les femmes trans à participer en catégorie féminine si leur déclaration est jugée satisfaisante par l'ITF, que leur taux de testostérone est en dessous de 5nmol/L depuis au moins 1 an et qu'elles le maintiennent pendant toute la durée de participation en catégorie féminine, les hommes trans en catégorie masculine si leur déclaration est jugée satisfaisante par l'ITF mais pas dans la catégorie féminine dès lors qu'ils ont commencé une hormonothérapie (ITF, 2018). En octobre 2019, World Athletics (Fédération internationale d'athlétisme) statue sur la participation des femmes trans en catégorie féminine si elles présentent un taux de testostérone égal ou inférieur à 5nmol/L et la réalisation gonadectomie depuis au moins un an (IAAF, 2019). Trois ans plus tard, l'UCI (Union Cycliste Internationale), Word Athletics et la World Aquatics (Fédération Internationale de Natation) modifient ces critères en faveur de seuil maximal de 2,5nmol/L (FINA, 2022a ; UCI, 2022 ; WORLD ATHLETICS, 2023a).

Depuis le 31 mars 2023, le règlement de World Athletics s'est de nouveau durci

6. En lien avec la décision de l'IAAF envers notamment Caster Semenya, coureuse féminine intersexe, de lui imposer un traitement visant à diminuer son taux de testostérone naturellement plus élevé que la norme biologique féminine. En raison de son refus, Caster Semenya est contrainte de renoncer aux Championnats du Monde d'athlétisme 2019.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

(WORLD ATHLETICS, 2023b) en divisant les conditions d'éligibilité pour les athlètes trans masculins et féminins. Les hommes trans doivent ainsi fournir une déclaration écrite et signée attestant que leur identité de genre est masculine, déclaration qui sera jugée éligible ou non par le responsable médical. Les femmes trans doivent fournir la même déclaration que leurs homologues masculins, à laquelle s'ajoute l'obligation de ne pas avoir vécu une puberté masculine au-delà de 12 ans et maintenir de manière constante (en période de compétition ou non) un taux de testostérone en dessous de 2,5nmol/L. Il n'y a donc pas de critères juridiques comme la reconnaissance de l'identité de genre par l'état civil mais uniquement un critère biologique qui concerne peu les sportifs·ves trans puisque la prévalence des transidentités semble concerner davantage les personnes majeures[7], l'interdiction d'un vécu de puberté masculine limite donc très fortement l'inclusion des athlètes féminines trans.

D'autres fédérations justifient ces choix de restriction de participation des femmes trans en lien avec la sécurité. World Rugby (Fédération Internationale de Rugby) invite dès 2020 les fédérations à ne pas autoriser les femmes trans à concourir dans les catégories féminines pour raison de sécurité (WORLD RUGBY, 2020). En réponse à cet appel, la Fédération Française de Rugby décide l'ouverture sans conditions aux personnes trans ayant subi une chirurgie de réassignation sexuelle et étant reconnues civilement dans leur identité de genre. Sinon, les femmes trans devront présenter cette même reconnaissance ainsi qu'un taux de testostérone inférieur à 5nmol/L et attester d'un traitement hormonal de minimum 12 mois, tandis que les hommes trans uniquement attester leur reconnaissance d'identité de genre (FFR, 2021).

Cette première mondiale d'acceptation sans condition pour une partie de la population trans apparaît alors comme une révolution instaurée par la FFR et la CADET (Commission Anti-Discriminations et Égalité de Traitement).

7. En s'appuyant sur les résultats de la commission des affaires sociales du Sénat et des données Cnam citées par Hervé Picard et Simon Jutant (2022) et tout en nuançant sur la représentativité de l'indicateur du nombre de bénéficiaires de l'ALD (affection longue durée) pour "transidentité", il en ressort que seul $3,3\%$ de mineurs·es sont bénéficiaires de l'ALD en 2020 (contre $68,7\%$ pour les 18-35 ans, 17% pour les 36-50 ans et 11% pour les plus de 50 ans).

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Rugby et transidentités

Cette inclusion par la CADET des personnes trans est notamment appuyée par la présence au sein de cette commission par Jean-Bernard Marie Moles (Ancien président de la CADET, Docteur en Sciences des Sports et personnalité *queer*) Sandra Forgues (ancienne championne olympique et du monde de canoë-kayak en catégorie masculine, conférencière sur la transidentité) et Alexia Cerenys (première joueuse trans de rugby à évoluer en club d'élite féminin). Ainsi, la présence de personnes concernées par le sujet des transidentités sportives semble être un levier à l'inclusion des joueurs·euses au sein des compétitions de rugby. Il n'en reste pas moins que ce n'est qu'une partie de la population sportive trans qui est concernée par cette ouverture sans restriction, si bien que cette notion d'inclusion reste à nuancer. Ce règlement distingue les femmes trans entre celles opérées et non opérées, créant de façon *sine qua non* des discriminations pour la deuxième catégorie. En effet, cette division implique une obligation de réassignation sexuelle et de traitement hormonal pour les sportives trans, obligation qui limite le droit à ne pas avoir subi des traitements médicaux, une opération chirurgicale ou une stérilisation (Article 56 de modernisation de la justice du XXIe siècle, 2016 ; CIO, 2021) pour être reconnues et respectées en tant que femmes à part entière. Afin de contrebalancer cette exclusion, les femmes trans souhaitant participer aux compétitions de rugby sont invitées par World Rugby et la FFR à s'inscrire dans des pratiques de rugby sans plaquage et donc sans contact afin de garantir la sécurité des autres participantes. Si le monde du rugby se divise entre l'acceptation totale (rugby sans contact), partielle (selon certains critères établis la FFR) ou nulle (exclusion recommandée par World Rugby) des femmes trans, l'institution semble plus ou en moins en accord sur la différenciation nécessaire entre femmes cis et femmes trans en raison d'un besoin de sécurité chez la première catégorie et d'un taux de testostérone plus élevé chez la seconde.

Encadré 5

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

3.2.2 Inclusion sportive des transidentités non-binaires

Si la place des athlètes trans fait débat, celle des sportifs·ves non-binaires se voit invisibilisée dans une institution sportive dominée par un système binaire. Peu de fédérations ont pris position sur l'intégration des athlètes non-binaires et lorsque celle-ci est évoquée, les athlètes doivent choisir entre concourir dans la catégorie du genre assigné à la naissance ou répondre aux critères d'inclusion des athlètes trans binaires du genre opposé de celui assigné à la naissance (SCOTTISH WOMENS FOOTBALL ASSOCIATION, 2019 ; USA GYMNASTIQUE, 2022 ; USA HOCKEY, 2019 ; WORLD RUGBY, 2020).

Pour les sports mixtes ou proposant une catégorie mixte, peu semblent proposer une catégorie d'inscription non-binaire, la mixité évoluant uniquement entre hommes et femmes (USA HOCKEY, 2019 ; WORLD RUGBY, 2020).

Seule la natation, sport historiquement binaire, a récemment déclaré la création d'une catégorie ouverte pour tous·tes les athlètes ne répondant pas aux critères applicables pour la catégorie masculine ou féminine (FINA, 2022a). Cette décision prise en juin 2022 n'a pourtant pas donné lieu à la création de ces catégories pour les Championnats du Monde 2023 (dont les qualifications se sont déroulées en juin 2023) ni pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

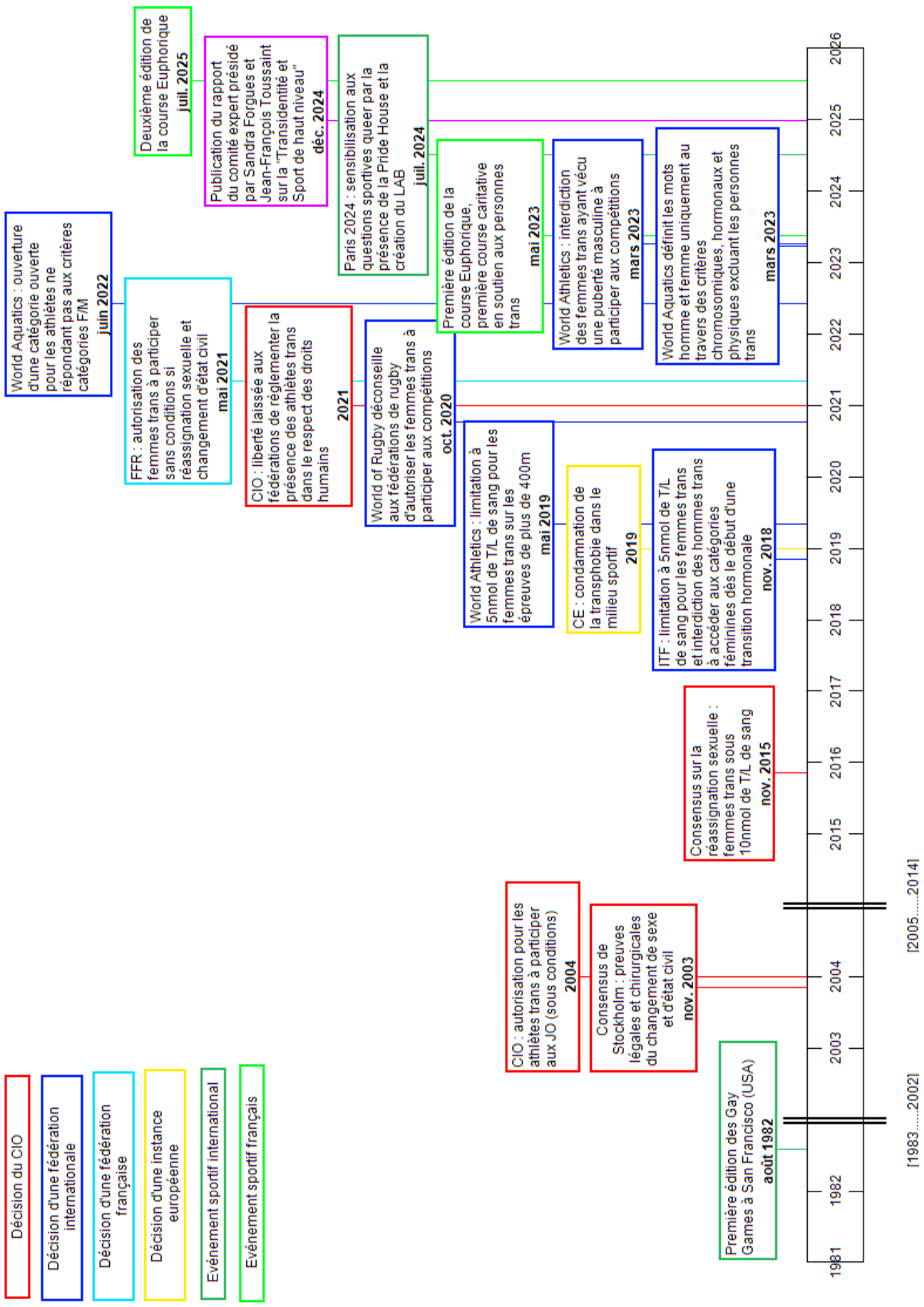

FIGURE 3.3 – Frise chronologique des principaux évènements et décisions liés aux sportivités trans depuis 1981 en France

3.2.3 Débats et oppositions sur l'inclusion sportive des personnes trans

La problématique transidentités/sport est arrivée très tardivement alors même que les mouvements militants, juridiques et médicaux trans étaient déjà mis en place. Qui plus est, cette problématique avance à deux vitesses en raison de plusieurs oppositions.

La première opposition concerne la différence de traitement entre les femmes trans et les hommes trans puis entre les femmes trans et les femmes cis dans le sport. Pour les hommes trans, la problématique semble davantage médiatique que réellement réglementaire. En effet, leur prise de testostérone est suivie au même titre que le taux de dopage, la limite à ne pas dépasser pour ne pas être considéré sous produit dopant est donc modulable. A l'inverse, les femmes trans voient leurs droits avancer (non obligation à la chirurgie mais le taux de testostérone doit être sous les 10nmol/L avec le consensus de 2015) puis reculer (passage à 5nmol/L puis 2,5nmol/L en athlétisme voire possible interdiction de participer au rugby en 2020). Cette vision réfractaire à l'acceptation des sportives transgenres peut s'expliquer par le fait que, contrairement aux hommes trans, leur taux de testostérone se contrôle plus difficilement et la limite entre prise de produit dopant et hormonothérapie est bien plus mince (selon l'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE, 2025, la testostérone appartient à la catégorie des substances interdites en permanence comme "stéroïdes anabolisants androgènes (SAA)").

Cette frontière entre dopage et transition appuie une vision des sportives trans comme des tricheuses et leur inclusion "*soulève des contestations puisque leur éligibilité est remise en question*" (MICHON, 2020, p. 41). Cette vision crée un clivage entre les femmes trans et les femmes cis sportives. En effet, si les défenseurs·euses de la première catégorie ont tendance à trouver les restrictions du CIO injustes (KNOX et al., 2019), la seconde tend à les considérer comme nécessaires car voient en les femmes trans des athlètes avant tout aidées par des aspects physiologiques et hormonaux biologiquement masculins (la répartition des masses musculaires, le type de fibres musculaires, la dotation d'hormones de croissance et de force comme la testostérone, etc.). Cette considération de l'athlète féminine trans sous le prisme uniquement physiologique rejoint celle des fédérations olympiques, dénaturant alors la personne. En effet, l'athlète est alors perçue comme une femme aux attributs masculins dont les performances ne sont expliquées uniquement que par sa nature biologique.

La deuxième opposition concerne le sport traditionnel et le sport innovant. Les sports

traditionnels internationaux maintiennent une vision de genre binaire et cisnormée, séparant hommes et femmes afin de préserver les performances féminines sans les comparer à celles des hommes (pour un même niveau et une même épreuve, la performance masculine sera généralement meilleure que la performance féminine)[8]. Cela se manifeste par des contrôles stricts de la testostérone chez les femmes trans et même leur exclusion dans certains sports, comme le rugby féminin. En revanche, les sports innovants ou alternatifs ont tendance à adopter des règles plus flexibles en termes de composition des équipes, permettant par exemple un nombre limité de joueurs·euses du même genre sur le terrain, comme dans le *Quadball*[9] ou l'ultimate qui offre également la possibilité de jouer en mixte.

La troisième opposition se situe entre les fédérations internationales et les fédérations locales. Par exemple, la Fédération internationale d'athlétisme divise les épreuves en deux catégories, hommes et femmes, tandis que certaines fédérations locales, telles que la Scottish Athletics, proposent d'inclure une catégorie non-binaire (ERIKAINEN et al., 2020).

En France, les compétitions nationales ne semblent pas encore offrir de catégorie non-binaire, bien que certains événements, notamment LGBTQIA+ *friendly*, ne demandent pas systématiquement le genre des participants·es à l'image du TiMM (Tournoi International Montpellier Méditerranée) mais maintiennent un système d'affrontement au travers d'épreuves masculines, féminines et/ou mixtes, indépendamment de son sexe biologique[10].

L'inclusion des personnes trans dans le sport est un débat où s'opposent les perspectives du sport traditionnel et du sport innovant, des athlètes cisgenres et transgenres, ainsi que des fédérations olympiques et locales. Les personnes trans sont souvent perçues de manière ambivalente, suscitant à la fois l'intrigue et l'inconfort. Leur existence est souvent mise en avant pour montrer leur sortie des normes occidentales face au genre et non comme des trajectoires biographiques à mettre en lumière.

8. Record du monde au 100m athlétique : 9.58 pour les hommes (U. Bolt, JP) contre 10.49 pour les femmes (Florence Griffith-Joyner, US).

9. Le *Quadball* (anciennement connu sous le nom *Quidditch moldu* avant la réappropriation du sport suite aux prises de position transphobes de l'autrice) est un sport collectif dérivé du Quidditch issu de l'univers *Harry Potter* de J. K. Rowling. Deux équipes s'affrontent, chaque joueur étant à califourchon sur un bâton représentant le balai. L'objectif est de marquer le plus de points selon deux manières possibles : lancer la balle dans l'un des trois anneaux adverses servant de but ou attraper le *Vif d'Or* (balle de tennis rattachée à un·e joueur·euse neutre). Lorsque le Vif d'Or est attrapé, le match est terminé (IQA, 2018).

10. Le sport queer est détaillé en 6.1 de cette thèse.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Les athlètes trans féminines et non-binaires sont particulièrement confrontées à des difficultés d'intégration et d'égalité dans le sport.

3.3 Les Jeux Olympiques Paris 2024 : un nouveau pas vers l'inclusion ?

Ce travail étant réalisé en pleine période de Paris 2024, il semblait intéressant de faire le point sur les mises en œuvre de ces Jeux quant à l'inclusion des athlètes trans dans ce nouvel empan olympique d'autant plus que ces Jeux ont mis l'accent sur une réelle volonté de s'appuyer sur elleux comme levier d'égalité et d'inclusion.

3.3.1 Paris(té) 2024 : une première historique

Depuis 1896 et la première édition des Jeux Olympiques modernes, l'édition 2024 sera la première à offrir une parité parfaite avec 5 250 athlètes masculins et 5 250 athlètes féminines. Absentes des Jeux d'Athènes en 1896, puis seulement 22 à participer aux Jeux de Paris en 1900 dans un nombre restreint de disciplines, les femmes ont dû se battre pour obtenir leur place dans l'ensemble des activités sportives.

Cette volonté de parité apparaît dès 1991 avec l'obligation pour les fédérations de proposer des épreuves féminines si elles souhaitent être intégrées au programme olympique. Puis en 1994 avec la modification de la Charte Olympique pour intégrer le respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

Certains sports sont restés cependant longtemps hermétiques à ces changements comme la boxe qui, jusqu'aux JO de Londres en 2012 ne proposait pas de catégories féminines, ou au contraire, la natation synchronisée et la gymnastique rythmique sportive qui restent les deux seules activités exclusivement féminines.

Si Paris 2024 proposent une parité parfaite entre les athlètes, ce n'est cependant pas le cas dans les autres aspects de la compétition : arbitre, juge, commentateur·trice sportif·ve n'obtiennent pas ce traitement paritaire. Marie Sallois, directrice du développement de l'organisation et du développement durable au CIO, indiquait lors du rendu public du 19 juillet 2024 à l'Académie du Climat (Paris) que, malgré la conscience des manquements existants, six fédérations internationales s'étaient engagées à progresser vers la parité, notamment parmi les arbitres.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Cependant, l'historien du sport, Patrick Clastres rappelle également que les JO n'ont jamais été avant-gardistes de l'égalité et cela se perçoit notamment dans l'inégalité des revenus entre hommes et femmes, la différence de traitement médiatique (temps d'antenne, sujet traité, etc.), le maintien de commentaires misogynes, le déni des violences sexistes et sexuelles dans le sport, l'absence de parité au sein des gouvernances sportives, etc. Pour preuve, le comité d'organisation des Jeux de Paris est dirigé par trois hommes, une seule femme a été présidente du CNO (Comité National Olympique) Français depuis sa création en 1894, une dizaine de CNO (sur 205) est dirigé par des femmes et deux fédérations internationales olympiques (sur 32) sont présidées par des femmes.

3.3.2 La Pride House : inclusion et visibilisation sportive de la communauté *queer*

Existant depuis 2010, *Pride House*[11] est un événement qui défend l'inclusion par le sport dans les compétitions sportives internationales des personnes LGBTQIA+. Il est également un lieu sûr et inclusif de rencontres, de partage, de sensibilisation pour les athlètes et supporters *queer* ainsi que leurs alliés·es.

Le projet de *Pride House* a été intégré aux Jeux de Paris dans la dynamique de proposer un héritage de Paris 2024. Il est notamment porté par l'association Fier-Play, branche de la Fondation FIER et créatrice du label *FIER Sport*. Ce label valorise les organisations sportives (fédérations, ligues, événements, clubs, collectivités, équipementiers, etc.) qui s'engagent à appliquer les préconisations de la Fondation FIER et à évaluer concrètement leurs actions en faveur des personnes LGBTQIA+.

Obtenant un espace dédié, *Pride House* permet notamment de proposer des activités sportives accessibles, des démonstrations de pratiques inclusives non-genrées, des expositions et œuvres littéraires abordant divers thèmes touchant la communauté LGBTQIA+, des animations et des outils de formation pour échanger et sensibiliser aux réalités sportives *queer*.

11. Littéralement "La maison des fiertés".

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

3.3.3 Paris 2024 et la création du LAB : une proposition d'actions concrètes

Dans le cadre de Paris 2024, le projet de *Pride House* a permis la création du LAB : il s'agit d'un regroupement de chercheur·euses, de représentants·es des pouvoirs publics, de partenaires, d'associations LGBTQIA+ et d'organisations sportives, qui élaborent ensemble des actions concrètes "clef en main" destinées au mouvement sportif pour favoriser l'inclusion des personnes LGBTQIA+.

Ce groupement de personnalités sportives et/ou scientifiques a été amené à établir des réflexions autour de trois grands thèmes : "Les personnes trans et non-binaires dans le sport", "Sport et homosexualité : vers un sport plus inclusif" et "Les femmes, les personnes lesbiennes et le sport". Ces trois thématiques présentent les mêmes conclusions.

Dans un premier temps, l'État a un rôle à jouer dans l'inclusion des questions sportives *queer* au travers, par exemple, de la création d'un organisme national émanant du Ministère des Sports, en faisant évoluer le Code du sport, en instituant et finançant des formations.

Dans un second temps, les fédérations doivent être davantage sensibilisées et promouvoir le label FIER Sport et doivent permettre de lutter contre les stéréotypes de genre en proposant davantage de pratiques mixtes.

Dans un tiers temps, les institutions sportives territoriales doivent permettre de favoriser la diversité dans le sport au travers de programmes sportifs, la promotion de la mixité et/ou de catégories alternatives, en adaptant les structures sportives particulièrement les espaces d'intimité (vestiaires, douches et sanitaires).

En se focalisant sur la thématique d'inclusion des personnes trans, le LAB souhaite répondre aux différentes études témoignant de l'éloignement voire de l'absentéisme des personnes trans au sein des pratiques sportives. Ce constat s'explique par une marginalisation, des infrastructures inadaptées, des comportements maladroits voire violents et rejoint l'étude de la Fédération Sportive LGBT+ mettant en avant que 80% des personnes interrogées (1 500 français·es cishétérosexuelles et 500 français·es LGBTQIA+) jugent les milieux sportifs amateurs et professionnels comme transphobes (IPSOS et sportive LGBT+, 2022).

Les Jeux de Paris 2024 semblent donc afficher une réelle volonté de rendre le sport

plus inclusif, égalitaire et équitable. Cependant, des bilans restent à envisager pour comprendre et connaître leur véritable impact sur l'institution sportive et notamment si le travail amorcé par le LAB sera suivi et mis en place.

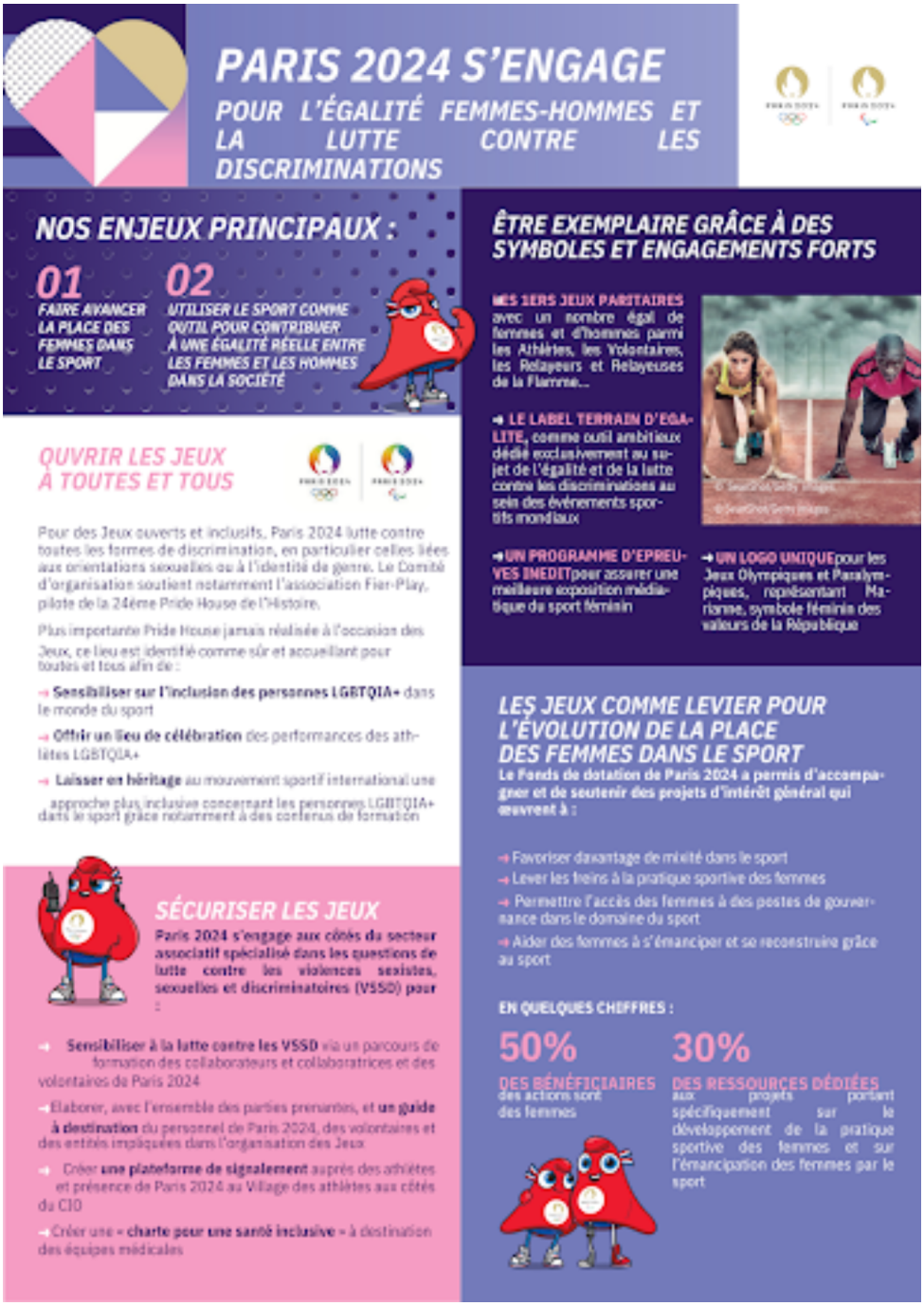

FIGURE 3.4 – Infographie Paris 2024 s'engage pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

3.3.4 *Queerness*[12] à Paris 2024 : entre inclusion et transphobie

Inclusion

Au regard de la temporalité des Jeux et de la rédaction de ce travail, une analyse objective de la réalité d'inclusion de Paris 2024 semble limitée. Les premiers rapports démontrent cependant une légère augmentation du nombre d'athlètes *queer out*, c'est-à-dire des athlètes *queer* médiatisés·es comme *queer* parce qu'iels ont fait un *coming-out* public, par rapport à l'édition précédente. En effet, iels étaient 186 à Tokyo contre 243 pour Paris (athlètes olympiques et paralympiques confondus·es). C'est près de quatre fois plus que Rio en 2016 et huit fois le nombre d'athlètes *queer* à Londres en 2012 (OUTSPORTS, 2024).

Ce nombre record reflète la visibilité et l'acceptation croissantes des athlètes LGBTQIA+. Il reste à noter que les athlètes *queer* viennent majoritairement d'Amérique du Nord (34 athlètes *queer* états-uniens·nnes et 11 canadiens·iennes) et du Sud (30 athlètes *queer* brésiliens·ennes), d'Europe occidentale (14 athlètes *queer* espagnols·es, 13 athlètes *queer* allemands·es, 12 athlètes *queer* anglais·es, 10 athlètes *queer* néerlandais·es, 9 athlètes *queer* français·es), d'Australie (23 athlètes *queer*) et de Nouvelle-Zélande (7 athlètes *queer*). Au total, 27 délégations sur 206 présentaient un·e athlète *queer*, et l'ensemble des sports à l'exception du BMX, du *breaking*, du pentathlon moderne, du VTT, de la gymnastique rythmique, de la natation synchronisée et du triathlon a vu concourir au moins un·e athlète *queer*.

La plus grande majorité des athlètes *queer out* sont des femmes cis bisexuelles ou lesbiennes. Comme à Tokyo, les athlètes trans sont majoritairement représentés·es par des femmes trans et des personnes non-binaires évoluant en catégorie féminine :

Hergie Bacyadan (Philippines), boxeur trans évoluant en catégorie féminine, a été éliminé en 16ème de finale.

Nikki Hiltz (USA) est un·e coureur·euse non-binaire évoluant en catégorie féminine. Iel est arrivé·e 7ème à la finale du 1500m.

Quinn (Canada), déjà présent·e à Tokyo en tant que premier·ière athlète non-binaire de l'histoire olympique, a contribué à amener son équipe de foot féminin jusqu'aux quarts de finale.

12. Traduction littérale : queer se réfère à la communauté LGBTQIA+ et le suffixe anglais -ness est ajouté à un adjectif pour indiquer un état ou une qualité. *Queerness* au sens littéral signifie l'état, le fait d'*être queer*.

Raven Saunders (USA) est un·e athlète non-binaire de lancer de poids évoluant en catégorie féminine. Iel est arrivé·e 11ème en finale.

Pour les athlètes paralympiques, deux personnes trans se sont démarquées :

Christine Roleight Crossley (USA), premier·ière para-athlète non-binaire évoluant principalement en catégorie S9 féminine en para-natation. Iel remporte les médailles d'or au 100m brasse S9 et 100m papillon S9, les médailles d'argent au 50m nage libre S10, au 100m nage libre S9 et médaille de bronze au relais 4x100m nage libre mixte.

Valentina Petrillo (Italie), est une femme trans évoluant en sprint féminin principalement en catégorie T12 depuis 2020. Elle a été éliminée aux demi-finales du 200m et du 400m.

Transphobie

Cependant, au travers de l'actualité de ces Jeux, les problématiques du couple trans/sport semblent de nouveau avoir soulevées des débats et un premier aperçu non-exhaustif peut être établi.

En amont des Jeux, la sprinteuse française Halba Diouf est exclue des compétitions et par conséquent des qualifications pour Paris 2024, en raison de sa transidentité (voir Encadré 11 Focus sur le cas d'Halba Diouf). En effet, World Athletics, à qui la Fédération française d'athlétisme se réfère, établit en mars 2023 l'interdiction des personnes trans à participer aux compétitions peu importe leur état civil, seul le vécu d'une puberté masculine devient le critère d'exclusion.

Durant les Jeux Olympiques, la boxeuse algérienne Imane Khelif suscite la polémique en raison de son physique jugé "trop masculin". Sa féminité est alors remise en question, les discours supposent qu'elle est un homme déguisé en femme ou une femme trans non déclarée voire la compare avec une bête, en témoigne l'image partagée sur Instagram par la boxeuse hongroise Anna Luca Hamori, adversaire d'Imane Khelif en quart de finale.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026



FIGURE 3.5 – Image générée par IA partagée par la boxeuse A. Luca Hamori

Cette image, générée par IA, est supposée représenter la boxeuse hongroise dans sa tenue de combat bleue lors des quarts contre Imane Khelif, ici représentée sous les traits d'un minotaure, créature mythologique violente et dangereuse mi-homme mi-taureau [13]. La boxeuse bleue reprend les critères de beauté occidentaux associés à la féminité (minceur, poitrine, cheveux longs, etc.), en opposition à la monstruosité véhiculée par la figure du minotaure qui domine par sa taille et sa musculature son adversaire.

Cette image intervient dans un contexte olympique où la participation d'Imane Khelif en catégorie féminine est remise en question en raison de son apparence physique. Ses victoires relayées par les médias ont suscité de nombreuses réactions transphobes sur les réseaux sociaux.



FIGURE 3.6 – Des exemples de tweets sur la victoire d'Imane Khelif lors des Jeux Olympiques Paris 2024 sur la plateforme X (anciennement Twitter)

La sélection de commentaires transphobes démontre l'utilisation d'un mégenrage

13. Dans la mythologie grecque, le Minotaure naît de l'union de Pasiphaé, femme du roi Minos, et d'un taureau envoyé par Poséidon. Pour cacher cette créature, Minos la fait enfermer dans un immense labyrinthe construit par Dédale. Se nourrissant uniquement de chair humaine, tous les neuf ans, sept garçons et sept filles sont offerts en sacrifice au Minotaure.

volontaire[14] ("*Bravo à lui ! ! !*"), une remise en question de l'assignation biologique d'Imane Khelif ("*Elle a posé ses couilles sur la table*") ou encore une remise en cause de sa légitimité à participer sous prétexte d'une iniquité avec les femmes cis biologiquement normées ("*Les femmes ont dû se battre pour avoir accès à leurs propres compétitions sportives*").

Au même titre que l'athlète Caster Semenya (voir 1.2.2 Normes, mœurs et valeurs), ces athlètes intersexes connaissent une hyperandrogénie impactant leur apparence physique qui déroge aux attendus physiques féminins. Ces cas sportifs font alors apparaître les biais sexistes et transphobes pour, dans le cas des deux athlètes citées, des personnes cis hors des normes féminines.

Au sein des Jeux Paralympiques, la réglementation de l'athlétisme est détachée de World Athletics et s'appuie sur les règles du CIP (Comité International Paralympique) qui, dans le cas des athlètes trans, se réfère uniquement à la mention d'état civil. C'est ainsi que la sprinteuse italienne Valentina Petrillo devient la première femme trans à participer à des compétitions internationales de para-athlétisme féminin dans la catégorie T12 pour les malvoyants.

14. Le tweet auquel ces commentaires répondent faisaient référence à Imane Khelif sous le pronom "elle" et abordait uniquement sa victoire et non les débats autour de sa participation.

Conclusion du Chapitre 3. *Une histoire d'inclusion*

Afin de comprendre les formes de relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs, il est essentiel de resituer l'histoire de l'inclusion des personnes trans dans la société et dans l'institution sportive. Cette rétrospective historique permet ainsi d'offrir un aperçu des avancées progressives et des résistances persistantes. Ce chapitre visait à retracer l'évolution du traitement médical, médiatique, militant et sportif des personnes trans dans la société depuis 1900. Cette période correspond à l'apparition des premières réflexions officielles autour de la question, bien que la présence des personnes trans ne commence évidemment pas avec les premières expériences médicales (FOERSTER, 2012) (voir 3.1 Brève chronologie sociétale). Il s'agissait ensuite d'examiner plus spécifiquement la place des personnes trans dans la sphère sportive à partir de 2000, date du premier texte officiel encadrant leur participation (COMMISSION MÉDICALE DU CIO, 2003) (voir 3.2 Zoom historique sur l'inclusion sportive des personnes trans). L'ensemble permet de mieux comprendre comment ces différents espaces sociaux ont, tour à tour, exclu, toléré ou intégré les identités trans.

Plus spécifiquement au domaine sportif, cette analyse historique a permis de mettre en avant le traitement contrasté selon l'identité des athlètes (femmes cis/femmes trans ; homme trans/femme trans ; identité de genre binaire/identité de genre non-binaire). De fait, les femmes trans sont souvent considérées comme "naturellement" plus fortes car considérées uniquement sous le prisme biologique et la présence de testostérone mettant en péril l'équilibre de la supposée équité revendiquée par l'institution sportive ; les hommes trans et les personnes non-binaires sont des préoccupations largement inexistantes dans les débats et réglementations mais pour des raisons différentes : du sexisme pour la première catégorie, de l'enbyphobie pour la seconde.

Au regard des dernières actualités sportives, les Jeux Olympiques de Paris 2024 se présentent comme un moment clef pour interroger l'évolution de cette inclusion sportive des personnes trans. Par sa volonté de visibiliser et soutenir les personnes *queer via* la mise en place notamment de la *Pride House* et du LAB, des actions concrètes en faveur des droits LGBTQIA+ ont été affichées. Ces dispositifs représentent une avancée significative mais ne font pas disparaître pour autant les résistances et les manifestations de transphobie qui persistent dans l'arène olympique et au-delà.

En résumé, il s'agissait ici de mettre en évidence les obstacles persistants, les discriminations et les oppositions rencontrées par les athlètes trans, tout en soulignant les initiatives progressistes et les efforts des mouvements militants pour promouvoir l'égalité et l'inclusion, mouvement réflexif où semblent s'être engagés les Jeux Olympiques de Paris 2024 qui ont pu être envisagés comme un potentiel catalyseur d'inclusion, bien que les défis et controverses en matière de transphobie sportive demeurent.

Plus largement, ce chapitre illustre comment les politiques sportives actuelles peuvent simultanément favoriser et freiner la participation des personnes trans dans les pratiques de loisirs. Cette réflexion historique constitue un socle essentiel pour comprendre les dynamiques à l'œuvre dans les fédérations et clubs sportifs aujourd'hui, dont les stratégies et positionnements seront examinés dans le chapitre suivant.

L'IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ

Dans la cour de récréation, Claire observait les garçons et les filles. "Garçon ? Pas moi. Fille ? Oui, c'est moi.". Dès l'enfance, elle savait, sans pouvoir le formuler, qu'elle n'était pas à sa place dans le rôle qu'on lui imposait.
Les années passent, et la confusion grandit. Adolescente, elle s'enferme dans sa chambre dès que la maison est vide, fouille les tiroirs, essaie les robes de sa mère. Un instant, elle respire, se sent elle-même. Puis vient la culpabilité, le poids du secret.
Adulte, elle tente d'enterrer cette vérité sous une vie bien rangée : un travail dans une grande entreprise, une épouse, deux filles.
Mais le malaise persiste, corrosif. Jusqu'au jour où elle craque, cherche de l'aide, découvre qu'elle n'est pas seule. C'est une évidence, un point de non-retour : "J'avais l'impérieuse nécessité d'arrêter de jouer au mec.". Plus question de se cacher derrière un costume qui n'était pas le sien, d'endosser un rôle qui l'étouffe un peu plus chaque jour. Alors, elle ose enfin être Claire.
Son travail l'accompagne, son club de running l'accepte. Elle court, se dépasse, vit enfin en accord avec elle-même. Bien sûr, il y a les regards, les mots durs, les obstacles. Mais il y a aussi la liberté.
Aujourd'hui, Claire marche en montagne aux côtés de sa compagne, portée par la certitude d'être enfin elle.

FIGURE 3.7 – Portrait de Claire, elle, ancienne coureuse

CHAPITRE 4

Sports, règlements et transidentités

> "*Si le sport a été le centre de la promotion et de la maintenance de la division de genre, il peut aussi être le lieu où les relations de pouvoirs et de normes genrées sont contestées*" (ERIKAINEN et al., 2020, p. 8) [1]

Avec les Jeux Olympiques de Tokyo 2021 et Paris 2024, la visibilité sportive LGBTQIA+ n'a cessé d'augmenter significativement par rapport aux décennies précédentes. Plusieurs athlètes se sont ainsi *outés·es*, officialisant leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre non-binaire comme le·a skateur·euse Alana Smith (USA). D'autres ont pu concourir dans leur nouvelle identité de genre comme l'haltérophile trans Laurel Hubbard (NZ). C'est dans ce contexte que de nombreux·ses athlètes sont apparus·es comme les premiers·ières représentants officiels trans de leur discipline : Chris Moisier (USA) en triathlon, qui n'a pu se qualifier en raison d'une blessure, était le premier homme trans à participer à un essai olympique aux côtés d'autres hommes ; Chelsea Wolfe (USA) est la première femme trans à participer aux JO en BMX ; Quinn (CAN) est le·a premier·ière footballeur·euse non-binaire à concourir et à remporter la médaille d'or aux Jeux ou encore Valentina Petrillo en para-athlétisme, première para-athlète trans à concourir (voir 3.3.4 Queerness 12 à Paris 2024 : entre inclusion et transphobie).

1. Citation originale : "*However, while sport has been a central site for the promotion and maintenance of the gender divisions, it can also be a site where gendered power relations and norms are contested*".

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

4.1 Gestion des transidentités par les fédérations sportives

4.1.1 L'inclusion des femmes trans au sein des fédérations

Les femmes trans sont souvent considérées au travers du prisme biologique et donc renvoyées à leurs caractéristiques biologiques masculines de naissance. Ces caractéristiques sont principalement perçues au travers de la présence plus importante que leurs homologues cis de testostérone dans le sang. Considérant alors que les femmes trans se rapprochent davantage des capacités sportives des hommes cis, les décisions fédérales tendent majoritairement à limiter leurs possibilités d'évolution en catégorie féminine. Ces obstacles créés participent au renforcement d'une transphobie institutionnelle qui "*rend vulnérable l'ensemble des personnes souhaitant faire une transition selon leurs propres modes de transition*" (ALESSANDRIN, 2016a, p. 209). Que ce soit en compétition de haut niveau ou loisirs, une des principales règles étant la nécessité d'être reconnu·e civilement :

> "Je ne peux pas jouer avec les filles parce que je n'ai pas encore les papiers d'identité au nom féminin. [...] Le club, ils ont appelé la Ligue de Normandie ou la fédération je sais plus et après ils ont eu un retour que je ne pouvais pas jouer avec les filles parce que j'avais ma pièce d'identité encore au masculin" **(Manon, elle, handballeuse)**

Cela crée donc pour les sportifs·ves trans une obligation institutionnelle de mode de transition alors même que le changement d'état civil n'est pas une volonté absolue voire une possibilité pour les personnes non-binaires.

Par ailleurs, même lorsque les personnes trans répondent aux critères établis, la possibilité de changer de catégorie n'est pas si aisée. Que ce soit chez les sportives de haut niveau comme Halba Diouf ou Imane Khelif lors de Paris 2024, "*les femmes qui soulèvent des suspicions quant à leur féminité posent problème : sont-elles de "véritables" femmes ou des hommes qui tentent de tricher ?*" (MICHON, 2020, p. 29).

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Pouvoir vivre sa sportivité en tant que femme trans devient alors un réel combat pour dépasser l'intransigence exigée envers elles :

> "J'ai eu du mal à avoir ma licence féminine en *running*, j'avais aussi envie de leur montrer quelque part que j'avais pas fait tout ça pour avoir des podiums en tant que féminine. C'était vraiment pas mon objectif. Chaque fois, t'as l'impression, quand tu parles avec les fédérations, que "Ouais, mais c'est parce que vous voulez faire des podiums en tant que femme", quoi. [...] Non, non, je ne veux pas faire des podiums en tant que femme, non. Je m'en fous, quoi. J'en ai rien à foutre. Je veux juste pratiquer mon sport, et m'épanouir en pratiquant mon sport. C'est tout ce que je recherche. Si on faisait les transitions pour ça, ben, ce serait bien malheureux, quoi" **(Claire, elle, ancienne coureuse)**

Les femmes trans, sportives de haut niveau ou "sportives du dimanche", sont donc poussées à prouver la légitimité de leur existence. Cela rejoint les propos d'Anaïs Bohuon qui soulève l'inéquité entre sportifs et sportives (BOHUON, 2012 ; BOHUON et GIMENEZ, 2019 ; BOHUON et QUIN, 2012). De fait, les performances féminines et leur légitimité sportive sont automatiquement remises en question dès lors qu'elles frôlent voire dépassent les normes initiées par leurs homologues masculins. Ainsi, dès qu'une femme est perçue comme "trop forte", elle remet en question à la fois l'ordre établit visant à séparer les hommes et les femmes et le postulat de la supériorité physique des hommes sur les femmes.

Cette inéquité de traitement est d'autant plus visible que les performances masculines en-deçà des normes ni même au-dessus ne sont remises en question. Les hommes possédant des capacités en-dehors des normes[2] ne sont jamais questionnés sur leur légitimité, ils sont, au contraire, davantage susceptibles d'être élevés au rang de "surhomme".

2. L'acide lactique est une substance produite naturellement pendant l'effort lorsque le corps n'est pas suffisamment oxygéné. Son accumulation peut notamment provoquer des douleurs musculaires, des brûlures voire des nausées. Il faut en moyenne 20 à 30 minutes pour éliminer cet acide lactique accumulé dans les muscles pour revenir à une capacité musculaire naturelle. Michael Phelps, le sportif le plus titré de l'Histoire, possède une capacité biologique naturelle à évacuer l'acide lactique en seulement 10 minutes. Il possède donc des capacités hors-normes l'avantageant drastiquement sur ses performances.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

4.1.2 Gestion de la mixité et pratiques sportives au sein des fédérations

Il a été démontré que l'institution sportive a créé une division sexuée binaire : rares sont les pratiques sportives permettant aux hommes et femmes de se confronter en dehors des entraînements qui sont parfois eux-mêmes divisés (sports collectifs, gymnastique, etc.). La mixité ne semble donc qu'avoir très minoritairement sa place au sein des pratiques sportives.

Pourtant, en dehors des activités conçues autour de la mixité comme l'ultimate, ou offrant une possibilité d'entraînements mixtes comme la natation, certaines pratiques sportives baissent timidement les frontières divisant hommes et femmes.

Les sports mixtes existent

Si la mixité sportive est souvent attribuée aux sports récents et/ou innovants comme l'ultimate ou le kinball, il n'en reste pas moins qu'un sport historique des jeux olympiques se démarque en étant la seule discipline entièrement mixte : l'équitation. Initialement réservée aux hommes, l'équitation était difficilement accessible aux femmes en raison de l'interdiction de porter un pantalon et donc limitant la capacité à pouvoir monter "à califourchon", la jupe longue et la position "en amazone" restreignant les possibilités techniques. Avec le passage de l'équitation comme activité de loisirs et l'évolution des mœurs quant au port du pantalon féminin, l'équitation s'ouvre progressivement aux femmes jusqu'à devenir, aux Jeux Olympiques de 1964, la première discipline olympique où hommes et femmes concourent ensemble.

Cette mixité s'explique notamment par la présence d'un intermédiaire qui est le cheval. L'équitation ne fait alors plus appel aux critères de performances habituels divisant hommes et femmes comme la force, la puissance ou la vitesse.

L'impensée de la mixité encore fortement présente

Pourtant, l'équitation n'est pas la seule discipline sportive ne nécessitant pas ces capacités précédemment citées. Les sports demandant notamment de la concentration et de la précision comme capacités sportives principales tels que le tir à l'arc ou le tennis de table ne sont pas pour autant mixtes.

Cet allant de soi de la division binaire dans le sport s'explique par l'effet combiné de

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

facteurs historiques, socioculturels et organisationnels. Historiquement, les compétitions sportives se sont construites dès le XIXe siècle autour d'une stricte séparation des sexes, fondée sur des conceptions médicalisées et moralistes des corps féminins et masculins. Ce modèle, qui considérait les femmes comme biologiquement fragiles et socialement destinées à des pratiques "modérées", a durablement structuré l'organisation sportive contemporaine. Il constitue encore aujourd'hui l'une des principales raisons pour lesquelles de nombreuses disciplines maintiennent des catégories masculines et féminines, même lorsqu'aucune différence de performance physique brute ne le justifie réellement.

Les facteurs socioculturels contribuent également à naturaliser cette séparation. Ils reposent notamment sur des représentations différenciées des pratiques féminines et masculines : les femmes sont souvent appréhendées comme plus "techniques", "esthétiques" ou "prudentes", tandis que les hommes sont perçus comme plus "puissants", "agressifs" ou "compétitifs" (MENNESSON, 2004). Ces stéréotypes, largement diffusés dans les médias, les institutions sportives et les socialisations familiales, renforcent l'idée que les deux groupes ne pourraient évoluer dans un même cadre compétitif.

D'un point de vue organisationnel enfin, la bicatégorisation est profondément intégrée aux règles, aux classements, aux circuits compétitifs et aux modalités de sélection. Elle constitue ainsi un cadre de référence stable pour les fédérations, rendant coûteux (symboliquement, logistiquement et politiquement parlant) tout changement vers des formes plus inclusives de catégorisation.

Au-delà des raisons traditionnelles, pour certains sports comme le rugby construit autour du plaquage et de la confrontation physique, la mixité semble relever de l'impossibilité.

> "Physiquement, moi ça me paraît quand même difficile. Parce que... bah tu vois, moi j'ai des joueurs qui font 110, 120 kg, qui sont ultra costauds, si... on va dire une ex-fille voulait, intégrer ce type de compétition, ce qui est possible, au sens du règlement, faudrait qu'elle soit sacrément courageuse quoi. Ou sacrément bien bâtie à la base" **(Laurent, il, président d'un club de rugby)**

Une question de sécurité entre alors en jeu en s'appuyant sur les différences physiques des joueurs·euses. Renforcé par un historique de blessures importantes

liées aux impacts physiques, le rugby a développé une grande vigilance sur la mixité des physiques sportifs et donc, par conséquence biologique, sur la mixité sexuée.

L'absence de mixité entre hommes et femmes peut également se justifier médiatiquement sur les mêmes raisons que la division entre valides et para-athlètes : augmenter l'offre de visibilité pour les épreuves et catégories moins médiatisées.

> "On parlait sur la médiatisation, je pense qu'aujourd'hui les télévisions qui diffusent les jeux, imposent des conditions, et essaient d'avoir un peu de visibilité sur les épreuves, et pour eux c'est très bien d'avoir des épreuves féminines et identifiées, où il y a que les féminines qui vont faire le 100 m, et puis après que les hommes qui vont faire le 100 m, parce que c'est pas un spectacle, parce que c'est plus vendeur et ainsi de suite" **(Thomas, il, chef de projet dans une ligue régionale d'athlétisme)**

Les médias jouent un rôle important dans la visibilité des compétitions. La séparation des genres par catégories sportives peut être perçue comme ajoutant de la clarté aux compétitions et maximisant l'audience en permettant plus de catégories et de médailles.

L'apparition des épreuves mixtes

En 2020, aux Jeux Olympiques de Tokyo, 18 épreuves mixtes apparaissent dans des sports historiquement démixés : athlétisme (relais 4x400m), badminton (double mixte), judo (par équipe mixte), natation (4x100 4 nages), tennis (double mixte), tennis de table (double mixte), tir (par équipe mixte), tir à l'arc (double mixte), triathlon (relais mixte) et voile (multicoque à voile double et dériveur double) ; et quatre Fédérations Internationales proposent désormais un équilibre entre le nombre d'épreuves féminines et masculines : aviron, canoë, haltérophilie et tir.

Cependant cette mixité est soumise à certaines règles, notamment l'obligation d'avoir autant d'hommes que de femmes dans les équipes de relais. Si en natation, seul l'ordre des nages (dos, brasse, papillon et nage libre) impacte l'ordre des nageurs, en athlétisme il est imposé l'alternance homme-femme-homme-femme. En judo, les catégories sexuées sont également présentes au sein de l'épreuve mixte. En effet, les équipes sont composées de six athlètes de différentes catégories de poids : trois hommes (-73kg, -90kg et +90kg) et trois femmes (-57kg, -70kg et +70kg).

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Malgré l'ouverture à la mixité, certaines épreuves peinent donc à se soustraire aux normes sexuées. La mixité sportive n'est donc pas synonyme de neutralité des genres et d'égalité des sexes mais simplement d'ouverture des frontières de la division sexuée.

La mixité dans le monde des arbitres

Le monde sportif fédéral ne se résume pas uniquement aux athlètes, la place des arbitres est également importante. Si du côté des performances sportives, les fédérations peinent à mixer les hommes et les femmes, chez les arbitres la tendance suit une autre logique.

> "On sait qu'une femme peut arbitrer des hommes et un homme peut arbitrer des femmes. Comme on est pas beaucoup d'arbitres et que beaucoup ont arrêté à cause des confinements, si on mettrait qu'une femme à arbitrer des matchs de femmes, il y aurait pas beaucoup de femmes qui arbitraient. Et on devrait faire quatre matchs dans le weekend, et ça, c'est un peu un peu chaud" **(Manon, elle, handballeuse)**

Cependant, cette mixité d'arbitres n'est pas un allant de soi non plus. En effet, dans certains sports comme le tennis et la natation, les officiels·lles peuvent ne pas appartenir à la catégorie de genre arbitrée. En gym où les épreuves et les règlements sont strictement différenciés en gymnastique artistique féminine (GAF) et masculine (GAM), les juges sont également mixtes.

Dans d'autres sports, notamment collectifs, l'arbitrage féminin pour des catégories masculines est bien plus récent. Il faudra attendre 1997 pour que Violet Palmer devienne la première femme à arbitrer un match de NBA, 2017 pour que Joy Neuville soit la première femme à arbitrer un match de rugby à XV masculin et 2019 pour que Stéphanie Frappart soit la première à arbitrer un match de football masculin de Ligue 1.

Mixité et réglementation vestimentaire

Cette différence d'acceptation de la mixité entre athlètes et arbitres se retrouve également dans l'absence de différenciation des tenues.

> "C'est une tenue que tout le monde a, que ce soit les filles et garçons, c'est la même. C'est un t-shirt d'arbitre donc d'arbitre normal, basique, avec des poches au-dessus, avec un short **(Manon, elle, handballeuse)**

Les tenues entre arbitres hommes et arbitres femmes sont donc les mêmes et suivent les réglementations imposées par les fédérations ce qui se différencie de certains sports comme la natation, le beach volley ou la gymnastique amenant parfois les joueuses à dénoncer l'aspect sexualisant de ces tenues sportives.

Certains sports différencient de manière réglementaire les tenues entre les athlètes masculins et féminines.

En natation, le règlement stipule spécifiquement que "*pour les compétitions de natation en piscine, les maillots de bain pour hommes ne doivent pas s'étendre au-dessus du nombril ni en-dessous du genou, et pour les femmes, ils ne doivent pas couvrir le cou, ni s'étendre au-delà des épaules, ni en dessous du genou*" (FINA, 2022b).

En gymnastique artistique, les femmes doivent "*porter un justaucorps ou un unitard correct et non transparent, qui doit être d'un design élégant. L'encolure à l'avant et à l'arrière du justaucorps/unitard doit être appropriée, c'est-à-dire ne pas descendre plus bas que la moitié du sternum et pas plus bas que la ligne inférieure des omoplates. Les justaucorps/unitards peuvent être avec ou sans manches ; la largeur des bretelles doit être d'au moins 2 cm. La coupe des jambes du justaucorps ne doit pas s'étendre au-delà de l'os de la hanche (au maximum). La longueur des jambes du justaucorps ne peut dépasser la ligne horizontale autour de la jambe, délimitée à pas plus de 2 cm sous la base des fesses*" (FIG, 2022a, p. 12) quand pour les hommes, la réglementation vestimentaire s'arrête à devoir "*porter un pantalon long de gymnastique (non noir, bleu, marron ou vert) et des chaussettes aux épreuves du cheval d'arçons, des anneaux, des barres parallèles et de la barre fixe*" (FIG, 2022b, p. 8).

D'autres disciplines proposent un règlement neutre entre les athlètes masculins et féminines mais dans les faits et en raison de la domination traditionnelle, les différences vestimentaires perdurent.

En beach-volley, hommes et femmes doivent porter un short ou un maillot de bain et seuls les motifs culturels ou religieux peuvent autoriser le port du maillot de corps

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

et du pantalon de survêtement. Les athlètes ne souhaitant pas jouer torse nu chez les hommes et en bikini chez les femmes restent donc contraints·es de justifier leur choix pour accéder à une tenue non sexualisante.

En athlétisme, les normes de pratiques culturelles tendent à imposer aux sprinteuses l'ensemble brassière-culotte. Une sanction médiatique ou un retrait des sponsors peut intervenir dès lors que les coureuses ne respectent pas ces normes.

C'était notamment le cas avec la tenniswoman Serena Williams, recordwoman du nombre de titres remportés en simple dans les tournois du Grand Chelem, qui en 2018 à Roland Garros a disputé son match en combinaison moulante loin de l'habituelle tenue féminine composée d'un polo et d'une jupette. Alors même que le règlement stipule uniquement pour les hommes et femmes "*se présenter de manière professionnelle. Il/Elle doit porter une tenue de tennis propre et conforme aux usages. Les sweat-shirts, shorts de sport, chemises, T-shirts ou toute autre tenue inappropriée ne doivent pas être portés pendant un match (y compris pendant l'échauffement)*" (ITF, 2024, p. 171), la jupette apparaît donc comme une norme culturelle sportive plus qu'une obligation réglementaire.

Cette différenciation réglementaire qui se retrouve en compétition en-dehors du haut-niveau, impacte donc indéniablement les personnes trans qui sont contraintes de s'adapter à ces règles qui ne correspondent pas toujours à leur apparence physique : par exemple, les personnes assignées femme à la naissance et évoluant dans des normes masculines se voient contraintes de devoir porter un maillot de bain couvrant leur poitrine et les personnes assignées homme à la naissance et évoluant dans des normes féminines peuvent se sentir contraintes de se *tucker* [3].

> "Des fois s'il y a des vêtements où on voit trop la bosse, j'évite de les mettre ou je mets le cuissard de hand que je mets pour pas voir la bosse" **(Manon, elle, handballeuse)**

3. Le *tucking* est une technique par laquelle un individu cache la forme de son pénis afin qu'il ne se voie pas à travers ses vêtements. Cette pratique est souvent utilisée par les femmes transgenres et/ou dans le monde du drag.

> "J'ai juste des culottes spéciales qui permettent de plaquer à peu près comme il faut. C'est que c'est pas ce qu'il y a de plus agréable à porter non plus quoi. Parce que ben ça plaque bien, ça plaque plutôt bien hein, mais on a très chaud avec, ça serre beaucoup" **(Julia, elle, non pratiquante sportive)**

Au-delà du sexisme dans la différenciation des tenues vestimentaires entre sportif et sportive, les obligations réglementaires ou traditionnelles peuvent impacter profondément toutes les personnes ne se retrouvant pas dans les normes sexuées des vêtements.

4.1.3 Positionnement des fédérations sur les différences masculines et féminines

Il a été démontré la difficulté pour les femmes trans d'être intégrées au sein des fédérations, ainsi que les freins des fédérations elles-mêmes à envisager une division des catégories sportives autrement que par le genre. Ces deux impossibilités de pensée sont liées au postulat de la supposée supériorité biologique masculine des hommes sur les femmes en raison d'un taux de testostérone plus important chez les hommes. Abolir la bicatégorisation sexuée reviendrait donc à mettre en difficulté les femmes, perçues comme le sexe faible, mais surtout de manière implicite et non-dite à mettre en danger la domination masculine si les femmes apparaissaient comme plus performantes.

La testostérone est-elle le seul facteur de performance ?

Il est souvent acquis que les différences de performance masculines et féminines s'expliquent par la présence d'un taux plus important de testostérone chez les hommes que chez les femmes.

Au-delà de la non prise en compte des facteurs psycho-socio-environnementaux (BARBUSSE, 2022b ; BOHUON et QUIN, 2012 ; DAVISSE, 1998 ; SCHMITT et BOHUON, 2021) dans l'appréciation des différences de performances masculines et féminines, il est pourtant connu que la testostérone n'est pas le seul facteur de performance.

D'autres caractéristiques biologiques influencent également les performances sportives. C'est par exemple le cas de Michael Phelps, dont l'organisme élimine l'acide

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

lactique plus rapidement que la moyenne (voir note de bas de page 2).

On peut aussi citer les personnes porteuses d'hémochromatose. Cette anomalie limite la capacité d'élimination du fer et entraîne un taux d'hémoglobine plus élevé que la norme (jusqu'à +4 g). Cette augmentation permet un transport de l'oxygène nettement plus efficace, ce qui se traduit par des capacités d'endurance supérieures à celles de la majorité des athlètes.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Les facteurs de performances en-dehors des aspects biologiques

Il est indéniable qu'une différence biologique existe entre les corps mâles et femelles. Ces différences biologiques peuvent avoir une incidence sur les capacités performatives en raison de leur fonction naturelle : les oestrogènes jouent un rôle sur les masses graisseuses et la testostérone sur les masses musculaires, la densité et la taille osseuse des corps mâles sont généralement plus dense que pour les corps femelles, le cycle menstruel et ses fluctuations hormonales impactent les corps menstrués, etc. Cependant, la performance ne se résume pas uniquement à des aspects biologiques : les capacités et compétences psychologiques et les conditions matérielles, financières et/ou environnementales jouent tout autant un rôle dans les performances. Sans être les seuls·es, A. Davisse, O. Donnat ou encore C. Louveau ont notamment démontré que les différences de pratiques culturelles s'expliquent principalement par la différenciation des dispositions genrées incorporées (DAVISSE, 1998 ; DONNAT, 2005 ; LOUVEAU, 1986 ; MENNESSON, 2004). Cette incorporation des dispositions genrées induit que les individus·es ne choisissent pas les mêmes activités en fonction du genre assigné mais également qu'iels ne sont pas traités·es de la même manière en fonction du genre perçu : les attentes et les apprentissages divergent en fonction du genre. L'impact des conditions matérielles et financières est également indéniable : le traitement des sportives est encore très éloigné de celui des sportifs, en témoigne les différences salariales qui persistent dans la majorité des sports. Ces écarts de salaires impactent de diverses manières les performances : possibilité de vivre de son sport ou obligation de travailler en-dehors des entraînements, accessibilité à des infrastructures, des professionnels et des soins médicaux spécialisés, des massages, des équipements de récupération avancés permettant de prévenir les blessures et d'améliorer les performances. Ces différents aspects créent une différence notable entre les athlètes hommes et femmes au travers de moyens inégalement répartis.

Encadré 6

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

> "Il n'y a pas que la testostérone qui va permettre l'amélioration de la performance. Je pense que c'est le seul moyen qu'on a trouvé actuellement facilement analysable, enfin facilement à mettre en place et comparable, et qu'on peut comparer dans l'évolution. [...] Donc, je veux dire c'est que, là aussi, l'analyse biologique est peut-être le seul moyen, actuellement, connu facilement, réalisable et reproductible, et comparable qui permet de faire ça" **(Alain, il, médecin dans une ligue régionale d'athlétisme)**

Le choix de catégoriser les femmes et les hommes en fonction uniquement du taux de testostérone et de remettre en cause les femmes possédant un taux de testostérone au-dessus des normes féminines est donc un choix reposant principalement sur la facilité et le moindre coût de la mesure du taux. En effet, le taux de testostérone se mesure par simple analyse de prélèvement sanguin, il ne demande donc pas de matériel coûteux ou d'environnement spécifique comme cela peut l'être avec les tests à l'effort.

Sans remettre en cause la légitimité à mesurer le taux de testostérone, reposer la différenciation hommes/femmes uniquement sur ce critère n'apparaît simplement pas représentatif des réalités biologiques des individus et discriminent de façon *sine qua none* les personnes intersexes assignées femmes présentant une hyper-androgénie à la naissance et les personnes trans assignées hommes à la naissance.

Les sportifs ne sont pas plus performants que les sportives

Le sport repose sur le principe d'égalité, car il suppose que toutes et tous participent dans des conditions comparables et que la compétition se fonde sur des règles équitables plutôt que sur des privilèges ou des discriminations. Les femmes étant considérées plus faibles que les hommes "par nature", les lois en milieu sportif professionnel qui postulent une nécessité d'égalité entre tous·tes mènent indéniablement à la création de catégories féminines et masculines.

> "Y a des études qui montrent que sur des efforts très importants, hommes et femmes, en termes d'effort de très longue durée, peuvent arriver en fait sur des résultats quasiment équivalents. L'endurance type marathon, sur un effort marathon maximum. Mais après sur les efforts type explosivité, vitesse pure, oui, y aura toujours des différences fortes" **(Thomas, il, chef de projet dans une ligue régionale d'athlétisme)**

Plusieurs faits historiques montrent également que les femmes sont capables de rivaliser si ce n'est dépasser les performances masculines.

> "C'est arrivé que sur des trails, des ultra trails importants, des femmes gagnent la course. Ou que des femmes soient dans le top 3 au classement final. Il y a quelques années, alors je pourrais pas te dire l'année exactement, mais il me semble qu'une française sur l'ultra trail du Montblanc, finit 2 ou 3ème, et était même pas très loin de gagner la course" **(Thomas, il, chef de projet dans une ligue régionale d'athlétisme)**

L'Histoire montre que l'exclusivité des meilleures performances n'est pas réservée aux hommes. On peut le constater à travers plusieurs exploits remarquables : Maya Gabeira (Brésil) a surfé la plus haute vague en 2020 ; Sarah Thomas (États-Unis) est devenue la première personne à réaliser quatre traversées consécutives de la Manche ; et Paula Newby-Fraser (Zimbabwe) est la plus grande médaillée de l'histoire des IronMan, avec huit médailles d'or, contre six pour son homologue masculin Dave Scott (États-Unis).

Ces exemples illustrent que la domination masculine dans le sport, souvent niée, minimisée ou même considérée comme naturelle (CALVÈS, 2016), repose en réalité sur des critères essentiellement sociétaux.

Cette pensée autour de la supériorité masculine au sein des performances sportives se justifie au regard de deux points : l'appui sur la théorie de la naturalisation des différences et la structuration de l'espace sportif autour d'une masculinité hégémonique.

La naturalisation des différences conduit à considérer que, parce que la testostérone est l'hormone de performance et est davantage produite par les corps masculins, les hommes sont plus performants que les femmes.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

L'espace sportif est construit autour d'une masculinité hégémonique où les performances féminines, même les plus exceptionnelles, sont minimisées, réinterprétées ou invisibilisées comme le montrent SCHMITT et BOHUON, 2021.

Sur ces deux points, la thèse de H. COLINEAUX, 2023 permet de justifier l'impact de "*l'effet sexué*" sur les performances. L'autrice différencie "*l'effet de sexe*" qu'elle définit comme "*les différences observées en fonction du sexe de naissance, sans hypothèse sur les mécanismes biologiques ou sociaux sous-jacents*" (p. 38), qu'elle oppose à "*l'effet sexué*", soit les "*les différences expliquées par des mécanismes biologiques liés au sexe*" (p. 38). Il existe donc de réelles différences biologiques (effet sexué) entre les corps masculins et les corps féminins, notamment au niveau hormonal (taux d'hémoglobine, taux de cholestérol, taux d'œstrogènes, taux de testostérone, etc.). Cependant, ces différences seules ne suffisent pas à justifier la conception genrée des performance et il convient de prendre en compte l'impact de "l'effet de sexe" : par exemple, on observe une plus forte prévalence chez les hommes à subir une rupture des ligaments croisés alors même qu'il n'y a pas d'effet biologique strict du sexe. Cette prévalence se justifie au regard de la connotation genrée de l'activité : le foot est socialement une activité connotée masculine, il y a donc plus d'hommes que de femmes à pratiquer du foot et la rupture des ligaments croisés étant une blessure type de l'activité footballistique, il y a donc plus d'hommes que de femmes à subir cette blessure.

Les résultats de H. Colineaux démontrent trois mécanismes de l'impact du genre dans les différences biologiques :

1) A comportements et conditions sociales égales, les différences entre sexes biologiques diminueraient (rôle de médiation de l'effet sexué) ;

2) Certaines pratiques ou normes sociales masquent des écarts physiologiques qui existeraient en leur absence (rôle d'atténuation du genre sur les effets sexués) ;

3) Les inégalités biologiques ne s'expriment pas uniformément, mais dépendent du contexte, notamment du niveau d'éducation, de l'exposition à des facteurs de stress ou des conditions de vie (rôle de l'environnement).

En reliant ces résultats au contexte sportif, il en ressort que l'argument de naturalisation des différences de performances entre hommes et femmes (argument déjà discrédité par les travaux sur la performativité du genre (BUTLER, 2006) ou de l'accès différencié aux pratiques culturelles (DONNAT, 2005 ; MENNESSON, 2004)) ne

peut se défaire des mécanismes sociaux qui impactent à la fois les modes de pratique et les aspects biologiques : le rôle de médiation des effets sexués prouvent que pour une socialisation sportive identique (opportunités sportives, encouragement, infrastructures, etc.), les écarts mesurés sur certains indicateurs physiologiques ou de performance seraient moindres ; le poids des normes genrées invitant la catégorie masculine à investir davantage la sphère sportive (DAVISSE, 1998) pourrait "compenser" un avantage biologique féminin ; et enfin, l'environnement joue un rôle dans la socialisation sportive des individus avec une volonté non dissimulée des parents d'investir leurs enfants dans des pratiques genrées (MENNESSON, 2011).

Ces constats montrent que les inégalités observées dans le sport ne sont pas naturelles ou immuables, mais résultent d'une combinaison de facteurs sociaux et biologiques étroitement imbriqués.

4.2 Gestion des transidentités par les clubs

Mathilde Huillard et Ilse Hartmann-Tews ont identifié trois obstacles majeurs à l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans les organisations sportives françaises (HUILLARD et HARTMANN-TEWS, 2022).

Le premier obstacle est lié à la perception d'un ordre hétéronormatif des genres[4] renforcé au sein du système sportif où s'opère une forme de ségrégation de genre dans la plupart des sports.

Le second obstacle se retrouve par la *transnégativité*[5] des normes sportives et la difficulté de trouver un consensus entre équité et inclusion impliquant des propos et actions remettant en question la légitimité des athlètes trans.

Le dernier obstacle tient à l'écart générationnel et culturel entre les instances dirigeantes des fédérations, souvent composées d'hommes plus âgés, et les acteurs de terrain (clubs, entraîneurs et pratiquant·es) qui vivent quotidiennement les enjeux

4. Selon V. Krane, l'ordre hétéronormatif des genres correspond à la forte croyance en la constitution biologique naturelle de deux sexes distincts (binaires), chacun ayant une attirance naturelle biologiquement fondée pour l'autre sexe (hétérosexualité), et l'ordre hiérarchique entre hommes et femmes (KRANE, 2018).

5. S'appuyant sur les propos de MacDonald, la notion de *transnégativité* est parfois préférée à celle de *transphobie* pour décrire les sentiments et les actions discriminatoires envers les personnes trans afin de se soustraire du suffixe -phobie impliquant une peur irrationnelle qui ne représente pas la raison des discriminations (MACDONALD, 2018). Ces discriminations sont en effet davantage liées à la difficulté de sortir de la cishétéronormativité qu'à une réelle peur.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

liés à l'inclusion. Ce décalage contribue à une moindre sensibilité aux discriminations et aux questions LGBTQIA+ au sein des postes de décision. Ces propos s'illustrent par ceux de AMSELLEM-MAINGUY et al., 2018 : "*La conscientisation des « premiers concernés », bute, en quelque sorte, sur la « non-conscientisation » de leurs vis-à-vis, acteurs institutionnels mais aussi dominants dans les rapports sociaux de classe, de genre, de race... Pour ceux-là, soit les discriminations n'existent pas, soit elles relèvent de conduites « déviantes » qu'il faut condamner à l'intérieur d'un cadre républicain valorisant « l'égalité des chances ». En aucun cas, elles ne revêtent la figure d'un système, d'un mode de fonctionnement institué de la société française elle-même, distribuant avantages et désavantages selon de clivages de classes mais aussi de race, de genre, de territoire, etc"* (p. 19). Autrement dit, les discriminations sont souvent perçues comme extérieures aux considérations internes à la structure. *A contrario*, au sein des pyramides fédérales, la base est davantage occupée par une population plus jeune, plus diversifiée, plus ouverte et avec des besoins différents adaptés au terrain.

Dans le cadre de ce travail doctoral et par la rencontre avec des dirigeants de clubs non LGBTQIA+, force est de constater que ces trois obstacles se confirment (réponse à un ordre hétéronormatif, maintien d'une transnégativité, écart générationnel). Cependant, les entretiens ont également démontré que les principales raisons étaient le sentiment de ne pas être concerné par la problématique, suivi par l'obligation de suivre les directions fédérales.

4.2.1 La première difficulté d'inclusion : inclure à l'aveugle

"On est à chercher une solution plutôt qu'on nous en propose" : un manque de formation

Dès 2015, M. Dorais démontrait la nécessité pour les professeurs·es et les éducateurs·trices d'avoir une connaissance au moins minimale de la diversité sexuelle afin d'ouvrir à une plus grande sensibilité des réalités *queer* (DORAIS, 2015).

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

> "Se posait la question du groupe de faire des compétitions, d'être vraiment inscrits-inscrites en compétition amateurs, amateurices. Et devant tout le monde [l'entraineuse] m'a demandé "Mais tu sais, pour participer aux compétitions Charly, il faut que tu es un F sur ta carte". Du coup, c'était un peu hard, même si bon tout le monde sait plus ou moins, sait que j'ai un F sur la carte mais c'était dur et c'était surtout dur derrière ce contexte en fait elle serait pas là s'il y avait des problèmes sur le terrain, elle serait pas là pour me défendre face aux autres équipes s'il y a un problème de transphobie de par la maxi visibilité que j'ai" **(Charly, il, footballeur)**

Le manque de formation sur les bonnes attitudes à adopter envers les personnes trans en tant que professionnel·les a donc un réel impact sur les sportivités trans amenant parfois, comme dans le cas de Charly, à un dé-licenciement du club.

Pourtant, l'ensemble des représentants de club rencontré ne se montre pas réfractaire à l'inclusion de personnes trans au sein de leurs équipes.

> "Ça s'est pas présenté, mais si ça se présentait, je pense que ça se fera bien. On est plutôt un club où la majorité des gens sont tolérants et ouverts" **(Laurent, il, président d'un club de rugby)**

Cependant, en raison du manque de formation proposée par les fédérations, les clubs se retrouvent en difficulté pour optimiser l'inclusion des personnes trans.

> "On est à chercher une solution plutôt qu'on nous en propose" **(Loïc, il, secrétaire d'un club d'athlétisme)**

Se crée alors un freinage sur les opportunités de soutien pour les personnes trans impliquant une absence d'opportunités pour les autres personnes gravitant autour

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

(autres licenciés·es, parents de licencié·e, clubs adverses, etc.) de socialiser et de s'engager dans des discussions et réflexions sur la diversité des genres (FOLEY et al., 2016).

"Il faudrait y être confronté" : un manque de projection situationnelle

Au-delà du manque de formation, les représentants de clubs ont également des difficultés à se projeter dans l'inclusion des personnes trans tant qu'ils ne se sentent pas concernés, tant que la situation concrète d'une personne trans souhaitant s'inscrire ne s'impose pas à eux.

> "Il faudrait y être confronté, si tu veux c'était un homme qui a décidé de devenir femme, mais qui est pas allée au bout physiquement ça poserait peut-être quelques questions : bah oui mais toi t'as un zizi. Je sais pas à quelle réponse on aboutirait. Mais on trouverait bien une solution qui convient à tout le monde, et qui choque personne" **(Laurent, il, président d'un club de rugby)**

Cette absence de prise en compte rappelle le renvoi à leur considération automatique de leur vocation éducative, sociale, ou d'animation. Les clubs se sentent alors immunisés par nature de toute forme de discrimination ou de sélectivité par des critères illégaux (en particulier le sexe, l'âge, l'origine et l'apparence physique) (M. FORTÉ, 2012) en raison de leur orientation affichée vers l'intérêt général. Les questions de discriminations apparaissent comme "*extérieures à leur univers*" (AMSELLEM-MAINGUY et al., 2018, p. 12).

Ce manque d'anticipation s'explique notamment par le fait que les clubs se focalisent sur les problématiques à gérer qui les concerne en priorité (finances, organisation de compétitions, recrutement, etc.).

> "On a déjà beaucoup de choses à gérer au quotidien, de notre petite association" **(Laurent, il, président d'un club de rugby)**

Les clubs ne sont pas en capacité humaine et financière de travailler sur la possible venue de licenciés·es trans qu'ils visualisent comme une grande focalisation pour l'hypothétique arrivée de seulement un ou deux licenciés·es.

Le serpent qui se mord la queue

Le manque de formation et d'anticipation crée un cercle vicieux : il est difficile d'inclure lorsque l'on ne se sent pas concerné, et ce sentiment d'indifférence s'explique en partie par l'absence d'inclusion.

> "En tout cas en tout cas au niveau du club, on n'a pas réfléchi à l'avance sur qu'est-ce qu'on fera s'y a quelqu'un qui arrive, c'est plutôt le jour où y a quelqu'un qui va se pointer, on verra qui c'est, comment il ou elle se sent, et on avisera à ce moment-là pour trouver une solution qui, convient à tout le monde" **(Laurent, il, président d'un club de rugby)**

> "C'est parce qu'il y a un cas de figure qui amène à avoir un positionnement, qui amène du coup à prendre des décisions. On est dans de la réaction, et pas dans de l'anticipation ou des décisions qui sont prises en amont" **(Thomas, il, chef de projet dans une ligue régionale d'athlétisme)**

La conscientisation de l'ouverture aux sportivités trans peut donc se faire en autonomie si les conditions sont favorables, c'est-à-dire si le club se retrouve confronté à cette problématique, mais afin de favoriser l'anticipation, donc l'inclusion, donc de limiter la sédentarité des personnes trans, un accompagnement par des interventions pédagogiques adaptées doit être mis en place. (AMSELLEM-MAINGUY et al., 2018).

Afin de ne pas basculer dans une utopie où l'ensemble des acteurs·trices du monde sportif attendent le Saint-Graal de la formation sur l'inclusion des personnes trans, il semble important de souligner que ces interventions pédagogiques adaptées doivent prendre en compte justement le manque de conscientisation, la perception

d'allant de soi de l'inclusion et le temps des représentants·es de club afin d'éviter les comportements hostiles (AMSELLEM-MAINGUY et al., 2018) et la création d'effets inverses dans l'ouverture aux personnes trans.

4.2.2 L'obligation réglementaire des fédérations, un second obstacle infranchissable

Il a été démontré précédemment que les fédérations ont élaboré un ensemble de réglementation à l'égard des personnes trans. Ce mélange d'hétérosexisme, de domination masculine et de transphobie entraînent la discrimination et l'invisibilisation des personnes LGBTQIA+ dans le domaine sportif (ARREGUI et al., 2022).

Les fédérations sportives étant responsables d'une grande partie du mouvement sportif en France par la régulation de la pratique du sport, l'organisation des compétitions et la délivrance des titres nationaux, la rédaction et mise en place des règles, la formation des cadres et arbitres et la représentation du sport auprès des instances internationales, leur prise de position sur les questions trans impactent fortement les pratiques des ligues, comités et clubs.

> "Aujourd'hui les ligues, qui sont les organes déconcentrés de la Fédération, n'ont aucune information à ce niveau-là. C'est-à-dire que derrière en fait ça ne ruisselle pas vers les comités, vers les clubs, sur une politique ou sur un positionnement fédéral à ce sujet" **(Thomas, il, chef de projet dans une ligue régionale d'athlétisme)**

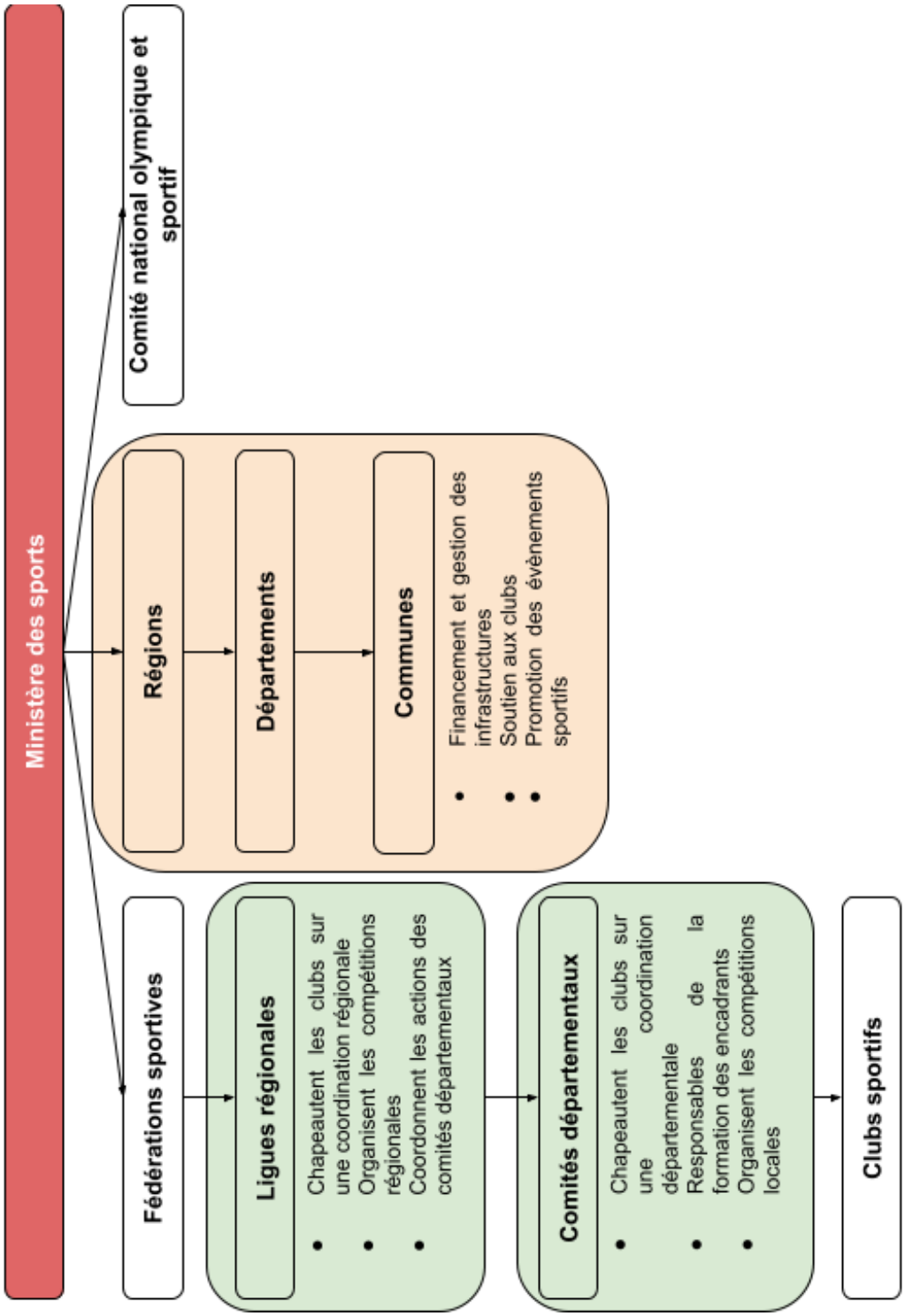

FIGURE 4.1 – Organisation du mouvement sportif en France

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Les clubs sont donc majoritairement de simples applicateurs des règlements des fédérations et les marges de manœuvre sont donc quasiment nulles. Si la fédération comme celle de rugby accepte les personnes trans au sein de son règlement, les clubs suivent dans ce cas les directives énoncées.

> "Bah c'est sûr que ça, ça remuerait un peu tout le monde au départ, enfin maintenant on se tiendrait à la position de notre fédération là-dessus, à partir du moment où la fédération considère que, une personne qui a changé de sexe par exemple est admissible dans une compétition, nous on a aucune raison de la refuser. Et, on ferait le nécessaire pour qu'elle soit acceptée, qu'elle se sente bien" **(Laurent, il, président d'un club de rugby)**

Cependant, la transmission des informations des fédérations aux clubs se fait par envoi de comptes rendus, le contenu est donc hiérarchisé par item.

> "La fédé envoie directement aux clubs les circulaires. C'est tous les 2 ou 3 mois" **(Loïc, il, secrétaire d'un club d'athlétisme)**

> "Nous ce genre d'information on les a par les comptes rendus du comité directeur de la FFR. Donc chaque président reçoit après chaque comité directeur. On n'a pas eu de communication spécifique sur ce sujet-là en nous disant : attention, on a dit ça, faites bien, prenez le bien en compte etc. C'est passé... une information parmi d'autres" **(Laurent, il, président d'un club de rugby)**

Dans le cas de la décision de la FFR sur l'inclusion des femmes trans, cette décision semble avoir été transmise mais pas forcément prise en compte. De nouveau se joue des biais de conscientisation, de priorité et d'anticipation : les présidents·es de clubs se focalisent sur les informations qui les concernent directement avant de s'attacher au reste.

> "D'ailleurs, je me suis repenché sur le sujet quand j'ai reçu ton premier mail. Pour aller voir quelle était exactement la position de la FFR, c'est pas quelque chose que j'avais en tête particulièrement, puisque j'y ai pas été confronté, ni comme joueur avant, ni comme président depuis que la FFR a pris position" (**Laurent, il, président d'un club de rugby**)

4.2.3 Des pistes existantes mais inexploitées

Des pratiques relativement inclusives par essence

Certaines pratiques, par leur nature ou par leur fonctionnement, peuvent se montrer davantage inclusives que d'autres pratiques plus compétitives. C'est le cas de la danse qui, par son lien avec les milieux *queer* comme les cabarets, les scènes drag ou les ballroom, et la création d'un espace d'expression corporelle libre, permet plus facilement de redéfinir les normes de genre et de sexualité au travers de rôles et de mouvements non conformes aux stéréotypes traditionnels, contribuant ainsi à déconstruire les binarités de genre.

> "Dans les clubs queer, c'est pour ça que je parle aussi performance, c'est autre chose quoi. On exprime un peu ce qu'on a vécu ou des ou des expressions du genre, littéralement, tous les drag et toutes les drag du monde c'est ça leur taf, c'est de... D'exprimer des expressions de genre" **(Archi, il, sans pratique sportive fixe)**

Cette permission de transgresser les normes de genre au sein de la pratique permet également de proposer des encadrants·es plus facilement éloignés·es des normes rigides de genre et de performance offrant ainsi aux pratiquants·es un espace d'expression et d'exploration des identités.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

> "J'ai même transitionné, pendant la danse classique, c'est-à-dire je suis arrivée les premiers cours, c'était encore garçon. Et j'ai transitionné pendant, et ça s'est très bien passé" **(Julia H, elle, footballeuse et nageuse)**

> "Je fais aussi beaucoup de danse. Et là aussi je suis entièrement out. Même plutôt pour ma prof, c'était "Ok ! Très bien.". Dans ce milieu là aussi, c'était très très bien... Enfin c'était "Ok !", enfin sans question, "Ca marche. Peut être qu'on fera quelques erreurs au début et après ça viendra quoi" **(Framboise, iel, danseur·euse)**

A noter que la danse possède cette ambivalence d'être à la fois une pratique très ouverte et déconstruite et à la fois extrêmement normative et genrée. Certaines danses comme les danses traditionnelles ou en couple restent marquées par des normes rigides où les rôles masculins et féminins sont fortement codifiés. A l'image de la vision sociétale, il est attendu que les hommes fassent preuve de puissance et soutien quand les femmes démontrent grâce et délicatesse.

> "Au début, j'en ai fait pendant trois ans, je crois, du swing. Et plus j'en faisais, et plus cette ambiance de couple hétéro me gavait tellement et de rôles assignés etc. Et en plus bon, vers la fin c'était là aussi où je commençais à me questionner et ou clairement j'arrivais en jupe aux cours de swing et tous les vieux de 50 ans me regardaient vraiment chelou" **(Framboise, iel, danseur·euse)**

Certaines pratiques sportives proposent également des formules "à la carte". Cette offre permet de répondre aux besoins de flexibilité, de proximité et de bien-être des pratiquants·es en proposant une pratique plus autonome (GIMBERT et NEHMAR, 2018 ; LEFEVRE et RAFFIN, 2023).

> "Danse, y avait pas d'inscription puisque qu'en gros tu payes des cours, tu prends des cartes de cours et y a pas forcément d'inscription à l'année c'est tu viens et voilà. Donc les gens en fait te connaissent que par le prénom duquel tu te sers et dont on t'appelle quoi. C'est aussi un vrai avantage" **(Julia H, elle, footballeuse et nageuse)**

> "Dans les cours de danse que je faisais, il y avait un cours, c'était sur inscription et du coup je m'inscrivais en ligne, à chaque fois, c'était des personnes plus ou moins différentes, même si le prof restait le même, mais quoique parfois ça changeait. [...] Et quand je suis arrivé·e à Toulouse, du coup, quand j'ai dit dans les cours de danse je m'appelle Framboise et mon pronom iel, là je disais directement mon prénom. Et même si c'étaient les profs qui changeaient et les personnes qui changeaient" **(Framboise, iel, danseur·euse)**

Chez les personnes trans, cette forme de pratique sportive propose l'avantage de pratiquer auprès d'un groupe flexible qui vient essentiellement pour pratiquer avant de créer des liens. Ce *turnover* favorise l'absence de *coming-out* et d'explications sur leur statut de sportifs·ves trans.

Si les personnes trans ici rencontrées l'évoquent dans le cadre de la danse, la pratique sur demande s'est popularisée notamment avec la crise sanitaire du Covid-19 (JONCHERY et LOMBARDO, 2020 ; MÜLLER et LOMBARDO, 2023). Des cours de pilate ou de fitness à domicile, des cours d'aquagym ou de multisports sont ainsi proposés à la carte. L'usager·ère paye sa pratique au cours ou achète une carte valable pour X cours et gère ensuite sa venue selon ses besoins et possibilités. Le·a pratiquant·e peut ainsi prendre une carte de 10 cours pour une année ou réaliser ces 10 cours en un seul mois. L'avantage étant que la notion d'engagement est bien moins importante et la flexibilité de sa venue beaucoup plus grande.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Des adaptations singulières en fonction du contexte local

Si les clubs suivent les directives des fédérations, cela s'applique principalement dans des contextes compétitifs. Il n'en reste pas moins qu'une forme de liberté existe et des initiatives de pratique pour favoriser le nombre de licenciés·es se créent.

C'est le cas notamment de Manon, avant même son *coming-in*[6] trans elle s'est entraînée dans l'équipe féminine de son club de handball. S'identifiant et perçue comme un garçon à cette époque, Manon a pu franchir la frontière des genres habituellement imperméable dans les sports collectifs.

> "Normalement je devais jouer dans une équipe de moins de 17 ans, mais comme je ne peux pas m'entraîner avec eux, je m'entraînais avec les filles, parce qu'elles n'avaient pas de gardiennes donc je m'entraînais avec elles comme ça, en même temps ça les entraîne et moi ça m'entraîne" **(Manon, elle, handballeuse)**

Non reconnues dans les circuits de compétition habituels, c'est-à-dire ne permettant pas de monter en division, certains clubs avec le soutien de leur fédération proposent des pratiques et rencontres amicales mixtes dans des sports ancrés dans les dynamiques séparatives des genres. C'est le cas du rugby qui propose du rugby mixte au travers du rugby à 5 : le plaquage est alors remplacé par un "toucher à deux mains" pour stopper la progression de l'adversaire.

> "Y a des rencontres amicales, y a même un titre, plusieurs titres régionaux qui sont décernés. C'est des équipes où y a des hommes et des femmes, ça se joue à 5. On est obligé d'avoir toujours deux femmes sur le terrain et trois hommes en mixte" **(Laurent, il, président d'un club de rugby)**

6. Précédent le *coming-out*, le *coming-in* représente le moment où une personne prend conscience de son identité *queer* et l'accepte intérieurement. Cela marque une étape personnelle d'auto-acceptation avant toute annonce publique ou extérieure.

Alors même que les représentants·es du rugby considèrent dangereux de mixer hommes et femmes en raison de la différence de gabarit, dès lors que celle-ci s'inscrit dans une logique d'accessibilité, des solutions sont trouvées.

Sans nécessairement retirer l'effet spectaculaire du plaquage, le rugby en compétition propose, notamment pour les séniors, des solutions pour faciliter l'adaptation de la pratique aux capacités et conditions physique de chacun·e.

> "C'est pas une limite d'âge absolue si tu veux. Si un mec de 55 ans, qui veut encore batailler comme quand il était jeune, il a le droit. Par contre s'il y a quelqu'un qui s'estime en danger avec les règles des autres, qui veut quand même pratiquer, il met un short rouge" **(Laurent, il, président d'un club de rugby)**

Ici en rugby, il est donc proposé le port d'un code couleur permettant d'identifier les personnes souhaitant/pouvant être plaquées lors des matchs. Le plaquage n'est donc pas complètement éliminé comme au rugby à 5 mais simplement limité. Au travers de ces deux pratiques déjà existantes, il semble donc envisageable de proposer un rugby mixte avec un affrontement différencié intra-joueurs·euses.

Des propositions fédérales et/ou gouvernementales qui manquent de visibilité

Pour lutter contre les LGBTQIA+-phobies et favoriser l'inclusion des athlètes *queer* et plus précisément les athlètes trans, la FS-LGBT+, les associations luttant pour les droits des personnes trans et le gouvernement français proposent différents outils et plans d'action.

Le plan pour l'égalité contre la haine et les discriminations anti-LGBT a été créé en 2020 pour une durée de trois ans (2020-2023) puis reconduit pour trois années supplémentaires (2023-2026). Ces plans visent à nommer et à affirmer les réalités *queer*, mesurer les phénomènes de LGBT-phobies, garantir l'accès et l'efficacité des droits, sanctionner les auteurs·trices d'actes LGBT-phobes et défendre les droits LGBTQIA+ auprès des instances internationales (MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, 2023 ; MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, 2020).

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Le ministère du sport propose également une boîte à outils pour lutter contre les discriminations avec la création d'un recueil de bonnes pratiques (SPORT ET CITOYENNETÉ et DILCRAH, 2024). Ce recueil vise à proposer des actions concrètes pour favoriser l'inclusion des athlètes *queer* au travers de ce qui est déjà existant dans certains clubs LGBT+ comme CARGO à Lyon ou Les Coqs Sportifs de Paris.

Du côté fédéral, la FS-LGBT+ agit pour l'inclusion en proposant des tables rondes pour les grandes fédérations sportives comme pour les associations sportives locales ou les pouvoirs publics ; de rédiger des documents qui s'adressent aux structures sportives françaises afin de fournir des ressources "clef en main" et de créer et participer à des campagnes de sensibilisation.

A également été créé le label FIER Sport (Fair-Play Inclusion Équité Respect) par la Fondation FIER (Fondation Inclusion pour un Environnement Respectueux) afin de mettre en avant les organisations sportives (des fédérations aux équipementiers) qui s'engagent dans l'inclusion et le respect des personnes LGBTQIA+.

Enfin, en 2016, soutenus par le Ministère, la FS-LGBT+ en collaboration avec d'autres associations de défense des droits des trans ont rédigé la Charte Sport et Trans (voir 4.2 Charte Sport et Trans).

Si ces outils ont le mérite d'exister, il n'en reste pas moins qu'ils manquent de visibilité, notamment en dehors des clubs affiliés à la FS-LGBT+. Les représentants rencontrés n'avaient ainsi pas connaissance de ces outils et évoquent plutôt l'idée de se tourner vers les ligues pour obtenir des informations et solutions si le cas d'une personne trans se présentait.

> "Si ça venait à arriver, on se tournera vers la ligue et le département" **(Loïc, il, secrétaire d'un club d'athlétisme)**

Ces outils sont donc importants et nécessaires, mais leur diffusion et leur visibilité restent faibles pour permettre d'obtenir un réel impact sur le monde sportif car seuls·es les concernés·es s'y rattachent et aucune anticipation par les clubs n'est mise en place ce qui limite l'inclusion des personnes trans dans les clubs.

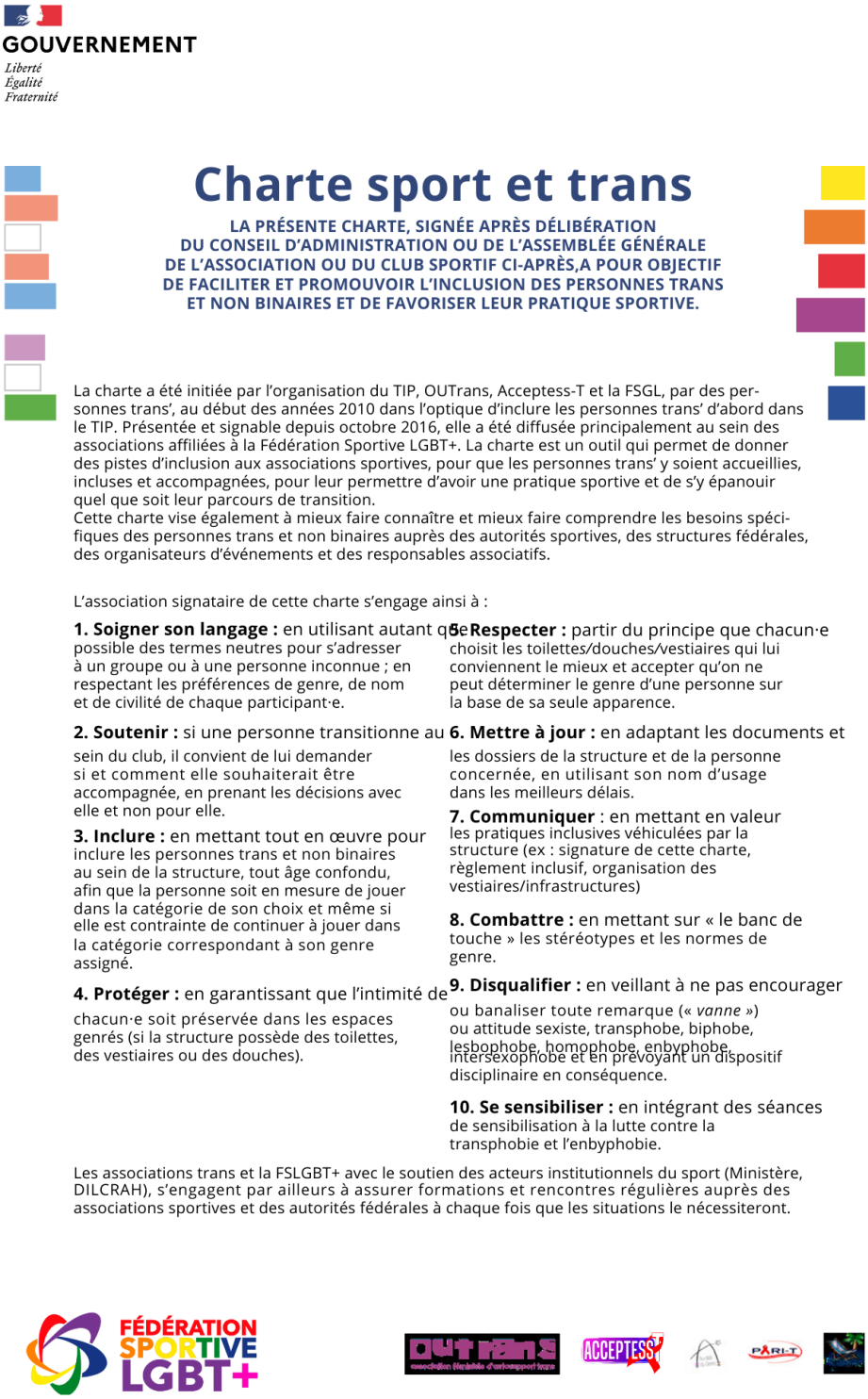

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Charte sport et trans

LA PRÉSENTE CHARTE, SIGNÉE APRÈS DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION OU DU CLUB SPORTIF CI-APRÈS,A POUR OBJECTIF DE FACILITER ET PROMOUVOIR L'INCLUSION DES PERSONNES TRANS ET NON BINAIRES ET DE FAVORISER LEUR PRATIQUE SPORTIVE.

La charte a été initiée par l'organisation du TIP, OUTrans, Acceptess-T et la FSGL, par des personnes trans', au début des années 2010 dans l'optique d'inclure les personnes trans' d'abord dans le TIP. Présentée et signable depuis octobre 2016, elle a été diffusée principalement au sein des associations affiliées à la Fédération Sportive LGBT+. La charte est un outil qui permet de donner des pistes d'inclusion aux associations sportives, pour que les personnes trans' y soient accueillies, incluses et accompagnées, pour leur permettre d'avoir une pratique sportive et de s'y épanouir quel que soit leur parcours de transition.
Cette charte vise également à mieux faire connaître et mieux faire comprendre les besoins spécifiques des personnes trans et non binaires auprès des autorités sportives, des structures fédérales, des organisateurs d'événements et des responsables associatifs.

L'association signataire de cette charte s'engage ainsi à :

1. Soigner son langage : en utilisant autant que possible des termes neutres pour s'adresser à un groupe ou à une personne inconnue ; en respectant les préférences de genre, de nom et de civilité de chaque participant·e.

2. Soutenir : si une personne transitionne au sein du club, il convient de lui demander si et comment elle souhaiterait être accompagnée, en prenant les décisions avec elle et non pour elle.

3. Inclure : en mettant tout en œuvre pour inclure les personnes trans et non binaires au sein de la structure, tout âge confondu, afin que la personne soit en mesure de jouer dans la catégorie de son choix et même si elle est contrainte de continuer à jouer dans la catégorie correspondant à son genre assigné.

4. Protéger : en garantissant que l'intimité de chacun·e soit préservée dans les espaces genrés (si la structure possède des toilettes, des vestiaires ou des douches).

5. Respecter : partir du principe que chacun·e choisit les toilettes/douches/vestiaires qui lui conviennent le mieux et accepter qu'on ne peut déterminer le genre d'une personne sur la base de sa seule apparence.

6. Mettre à jour : en adaptant les documents et les dossiers de la structure et de la personne concernée, en utilisant son nom d'usage dans les meilleurs délais.

7. Communiquer : en mettant en valeur les pratiques inclusives véhiculées par la structure (ex : signature de cette charte, règlement inclusif, organisation des vestiaires/infrastructures)

8. Combattre : en mettant sur « le banc de touche » les stéréotypes et les normes de genre.

9. Disqualifier : en veillant à ne pas encourager ou banaliser toute remarque (« *vanne* ») ou attitude sexiste, transphobe, biphobe, lesbophobe, homophobe, enbyphobe, intersexophobe et en prévoyant un dispositif disciplinaire en conséquence.

10. Se sensibiliser : en intégrant des séances de sensibilisation à la lutte contre la transphobie et l'enbyphobie.

Les associations trans et la FSLGBT+ avec le soutien des acteurs institutionnels du sport (Ministère, DILCRAH), s'engagent par ailleurs à assurer formations et rencontres régulières auprès des associations sportives et des autorités fédérales à chaque fois que les situations le nécessiteront.

FÉDÉRATION SPORTIVE LGBT+

FIGURE 4.2 – Charte Sport et Trans

Conclusion du Chapitre 4. *Sports, règlements et transidentités*

Afin de comprendre les formes de relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs, et parce que ces pratiques s'inscrivent dans un espace social des sports, (principalement chapeauté par les directives réglementaires compétitives) il est essentiel de comprendre le fonctionnement de ces directives. Cette analyse permet ainsi de mettre en évidence la considération des instances sportives sur la complexité dans l'inclusion des personnes trans, considération principalement appuyée sur une difficulté à remettre le fonctionnement historique du monde sportif (bicatégorisation sexuée, considérations biologiques en faveur des performances masculines, etc.). Ce chapitre a donc exploré la manière dont les fédérations gèrent la question des athlètes trans et comment, à partir de cette gestion fédérale, les clubs s'emparent de ces contraintes réglementaires, de ces préoccupations autour de l'équité en proposant des adaptations locales plus ou moins inclusives.

L'analyse portée sur les textes réglementaires permet de montrer que lorsque les fédérations abordent la thématique des transidentités, l'inclusion des femmes trans reste le principal sujet, oscillant entre ouverture progressive et restrictions basées sur des critères biomédicaux stricts. L'utilisation de la mixité dans les disciplines sportives traduit alors ces ambivalences avec une présence parfois totale, parfois partielle de cette mixité sportive. Plus largement, le positionnement des instances sportives sur la distinction entre catégories masculines et féminines révèle des conceptions cishétéronormatives du genre qui influencent directement les décisions prises en matière d'inclusion.

Lorsqu'on s'intéresse à un cadre plus local au travers des clubs sportifs, qui restent les premières instances concernées par l'accueil direct des personnes trans dans le monde sportif, il en ressort des difficultés majeures pour répondre aux objectifs gouvernementaux de *Sport pour tous*[7]. La première difficulté est le manque de formations, d'outils et/ou de référentiels pour permettre d'accompagner les clubs dans l'inclusion des personnes trans. La seconde difficulté réside dans les impositions

7. La politique sportive nationale se structure autour d'une volonté de développement du sport pour tous, en particulier en direction des publics les plus éloignés des pratiques sportives, notamment par la politique éducative et sociale de la pratique sportive (Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, 2025).

fédérales, parfois infranchissables, limitant les marges de manœuvre pour permettre la mise en place de politiques inclusives autonomes. Les entretiens réalisés démontrent cependant une certaine volonté des clubs à accueillir les personnes trans où leur gestion se ferait au cas par cas.

En résumé, il s'agissait de mettre en évidence les tensions entre volonté d'inclusion et cadre réglementaire contraignant, ainsi que les disparités de traitement selon les échelons sportifs. Si les fédérations s'appuient sur des normes souvent restrictives à l'égard des personnes trans, les clubs sont, quant à eux, confrontés à des réalités pratiques qui nécessitent des ajustements quotidiens, entre réalités du terrain et obligations fédérales ; entre manque de connaissance et volonté d'inclusion.

Si les problématiques d'inclusion des personnes trans se résument trop souvent à une simple question de réglementation, il n'en reste pas moins que la présence des personnes trans permet principalement d'interroger plus largement les conceptions du genre, d'équité et du rôle du sport dans la société. Après avoir exposé les positionnements de l'organisation sportive sur la thématique, le chapitre suivant s'attachera à explorer l'autre versant de cette inclusion au travers du discours et des vécus directs des personnes trans rencontrées.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

COMME UNE DOUBLE VIE

Mahé n'a jamais vraiment compris pourquoi on l'avait assigné à un genre à la naissance. Enfant, il se posait déjà la question : "Pourquoi suis-je une fille ?" Une sensation diffuse, un flottement entre les catégories imposées. Il observait les autres, tentait de jouer le rôle attendu, mais quelque chose sonnait faux. Alors il a essayé. Il a porté des robes, adopté les codes, comme pour voir si cela finirait par faire sens. Mais non. Ça ne collait pas.
Au lycée, il découvre sur Internet les identités non-binaires. Le déclic est immédiat. Il n'a pas à choisir, il n'a pas à rentrer dans une case. Peu à peu, Mahé se construit, explore une androgynie qui lui ressemble. le reflet dans le miroir s'aligne enfin avec ce qu'il ressent.
Son coming-out se fait par étapes, si bien que pendant longtemps il a "l'impression d'avoir une double vie", dit-il. À la maison et au travail, il portait encore son *deadname*, tandis que sur les réseaux et auprès de ses amis les plus proches, Mahé était déjà lui-même. Le changement de prénom devient officiel, un pas de plus vers une vérité assumée. Dans son club de handball, il envoie un message sur le groupe : "J'ai changé de prénom." L'accueil est bienveillant, les réactions positives. Il reste dans la catégorie féminine, faute d'alternative, faute d'un espace qui lui permettrait d'être pleinement lui-même.

FIGURE 4.3 – Portrait de Mahé, il, handballeur

CHAPITRE 5

L'impact des institutions sportives sur la sportivité des personnes trans

---

"*L'expérience transidentitaire est soumise à un nombre important d'écueils qui éloignent les trans d'une réelle égalité des chances et d'une réelle égalité de traitement*" (ALESSANDRIN, 2016b, p. 203)

Le genre s'introduit dans la sphère sportive au travers des règlements mais également de la typologie de l'activité. Que se passe-t-il lorsque l'athlète transgresse les normes de genre ? Lorsque le ou la sportif·ve transitionne d'un genre à l'autre ? Le choix de la pratique était-il dès l'enfance orienté vers l'identité de genre adulte ? L'athlète s'orientait-iel vers des activités connotées neutres ? Le choix de pratique transitionne-t-il entre les connotations au même titre que l'identité de genre ? Le choix de la pratique sportive serait-il indépendant de l'identité de genre ?

Afin d'explorer ces pistes de réflexion, il s'agira ici de démontrer la pluralité des vécus sportifs trans, entre similitudes et différences afin de proposer un paysage de parcours sportifs liant transition de genre et transition sportive. Un regard sera également porté sur les différentes expériences de transphobies vécues selon différents registres : transphobie institutionnelle, transphobie environnementale, transphobie sociale et transphobie anticipée.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

5.1 Mobilités de genre, mobilités sportives

5.1.1 Parcours sportifs

Afin de mieux appréhender les sportivités trans, une première étape consistait à illustrer les trajectoires sportives (Figure 5.1).

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

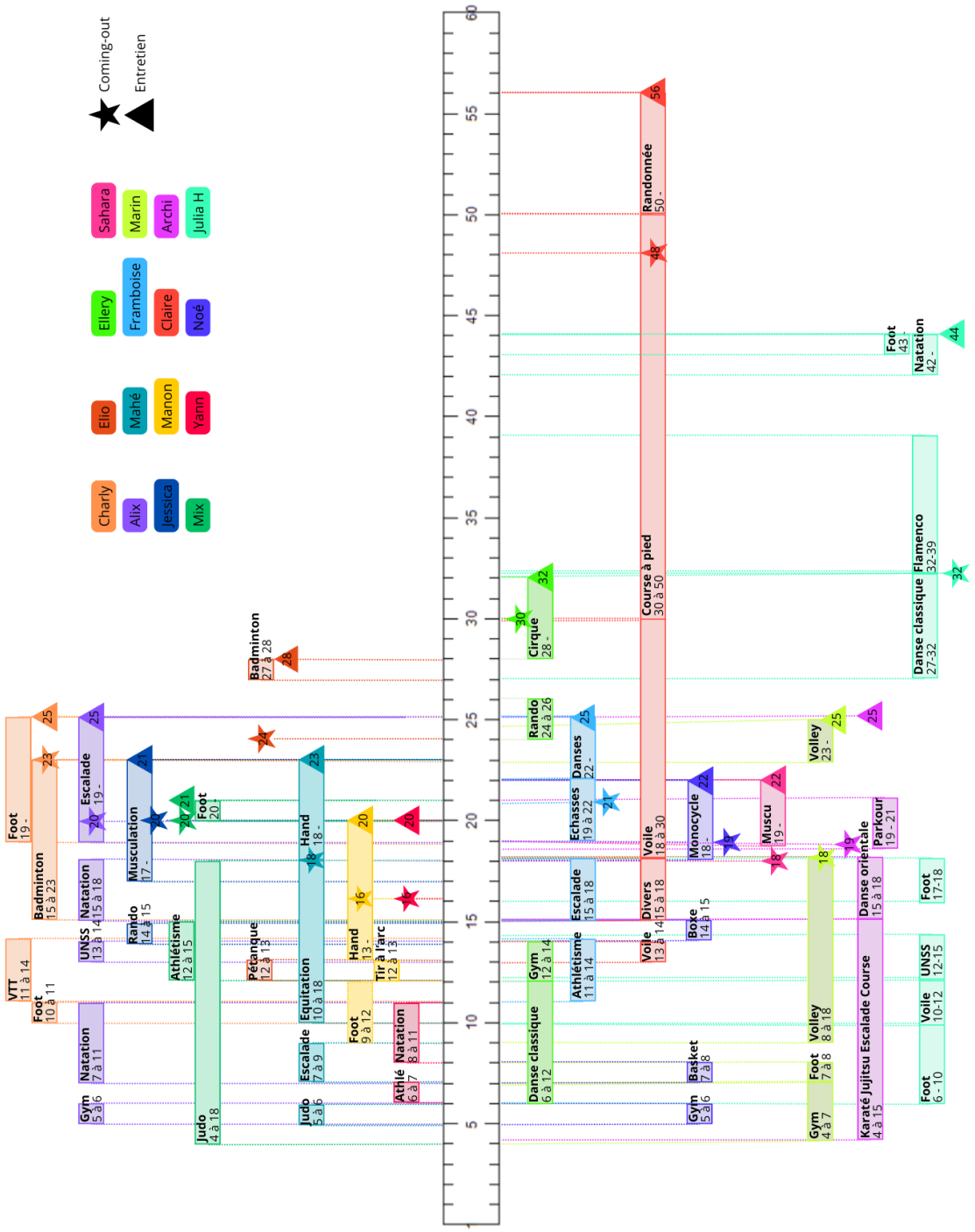

FIGURE 5.1 – Trajectoires sportives des personnes trans rencontrées

En croisant cette frise avec les critères de connotation des APSA[1] de C. Louveau (LOUVEAU, 1986), il est désormais possible de caractériser et quantifier les différentes activités sportives pratiquées.

Activités connotées masculines (ACM)	**Activités connotées neutres (ACN)**	**Activités connotées féminines (ACF)**
Aviron	Athlétisme	
Boxe	Badminton	
Foot	Basket	
Hand	Cirque	
Judo	Course à pied	
Jujitsu	Echasse	Danses diverses
Karaté	Escalade	Equitation
Parkour	Monocycle	Gymnastique
Pétanque	Multisports	
Tir à l'arc	Musculation	
Treck	Natation	
Voile	Randonnée	
VTT	Volley	
n=13	*n=13*	*n=3*

TABLE 5.2 – Typologie des activités pratiquées

"*J'ai fait plein de sports, même enfant j'ai été curieux de tout*" (Alix, il, grimpeur)

Le tableau 5.2 met en évidence une surreprésentation des activités connotées masculines (ACM) et activités connotées neutres (ACN) par rapport aux activités

1. C. Louveau différencie les sports connotés masculins/féminins par les critères de collectif/individuel ; grand terrain/petit terrain ; extérieur/intérieur ; énergétique/peu énergétique ; avec contact/sans contact ; avec engin/sans engin. Les sports connotés neutres correspondent aux sports répondant à la fois à des critères de connotation masculine et de connotation féminine ou dont le nombre de licenciés hommes/femmes est proche de 50% (+/- 15%).

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

connotées féminines (ACF). Il est induit que la typologie de l'activité ne suit pas l'identité de genre. En effet, si tel était le cas, il y aurait autant de ACM que de ACF, le passage d'une connotation à une autre étant inversé entre hommes trans et femmes trans et où les ACN seraient un entre-deux, tant avant qu'après la transition. Or, il est ici observable qu'une majorité d'activités connotées masculines et neutres sont pratiquées tandis que les pratiques connotées féminines sont relativement délaissées.

L'enfance des hommes trans : souvent des ACF par obligation

Force est de constater que les personnes trans semblent fuir les ACF, notamment après leur transition (Tableau 5.4).

En effet, seulement six personnes au sein des enquêtés·es rencontrés·es ont pratiqué des ACF au cours de leur vie. En croisant ces données avec l'historique sportif des personnes rencontrées, les ACF avant transition sont pratiquées par quatre hommes trans : Mahé, Alix, Marin et Archi ; deux personnes non-binaires en ont pratiqué avant et/ou après leur transition : Framboise et Ellery ; et une seule femme trans en a pratiqué avant et après sa transition : Julia H.

Par ailleurs, seul Archi a choisi de son plein gré de pratiquer pendant trois ans la danse orientale (de ses 15 à ses 18 ans). Pour Marin, Noé et Alix, la gymnastique (ou baby gym) était pratiquée avant leurs 6 ans et était davantage une volonté de leurs parents qu'une réelle envie personnelle.

> "J'ai fait un an de gym par obligation. C'était vraiment nul. Enfin j'étais nul parce que je ne voulais pas en faire" **(Alix, il, grimpeur)**

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Connotation de l'activité	**Avant transition** *n=25*		**Après transition** *n=15*	
ACM	Aviron			
	Foot	Pétanque		
	Hand	Tir à l'arc	Boxe	
	Judo	Treck	Foot	
	Jujitsu	Voile	Hand	
	Karaté	VTT	Parkour	
ACN	Athlétisme			
	Badminton	Monocycle	Badminton	Monocycle
	Basket	Multisport	Cirque	Musculation
	Course à pied	Musculation	Course à pied	Natation
	Echasse	Natation	Echasse	Randonnée
	Escalade	Volley	Escalade	Volley
ACF	Danse			
	Equitation		Danse	
	Gymnastique			

TABLE 5.4 – Activités pratiquées en fonction de la connotation des activités avant et après le début de transition

À l'instar de ces trois hommes trans, Mahé a également été contraint de pratiquer une activité dont la connotation s'alignait davantage avec les normes assignées (équitation) malgré son souhait de faire un sport socialement masculin. Cependant, contrairement aux autres précédemment cités, Mahé s'est investi pendant plusieurs années dans cette ACF avant d'arrêter en raison de ses études.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

> "J'ai toujours voulu faire du foot quand j'étais plus jeune, sauf que ma mère ne voulait pas, car elle aime pas ça. Donc j'en ai pas fait, j'ai fait de l'équitation [...] qui est considéré comme assez un sport féminin quoi du coup" **(Mahé, il, handballeur)**

Ces différents cas de figure s'opposent au parcours de Framboise qui après plusieurs années d'ACN (athlétisme, escalade et échasses), s'est tourné·e vers les ACF. Dans un premier temps, iel a pratiqué des danses bretonnes lors d'événements régionaux (fest-noz, bal folk, etc) avant d'apprendre le swing par les cours de danse universitaire. Dans ces cours et plus encore après son *coming-out* non-binaire, Framboise cherchait à transgresser l'hétéronormativité du milieu en s'habillant en jupe et en étant principalement la personne guidée (rôle majoritairement attribué aux personnes perçues comme femmes en opposition à la personne qui mène) malgré sa perception par les autres comme un homme cis.

Les ACF semblent donc être vécues à double tranchant : d'un côté les personnes assignées femmes semblent les rejeter pour ne pas être catégorisées dans des stéréotypes d'un genre auquel elles ne s'identifient pas/plus ; d'un autre côté une personne non-binaire les recherche lors de sa transition comme une volonté de s'extraire des activités spécifiques à son genre assigné à la naissance. Cependant, cela ne peut être totalement accepté comme confirmant l'hypothèse que la typologie des activités suit l'identité de genre, puisque Manon, femme trans, réalise un parcours sportif ancré dans les ACM.

Après son *coming-out*, la pratique des sports souhaités

Dans la plupart des cas, la transition amène les personnes trans à se tourner vers des activités sportives qu'iels aimaient ou auraient aimé faire plus jeunes. C'est le cas notamment de Charly et Mahé.

Le premier souhaitait faire du foot quand il était plus jeune mais a dû arrêter à ses 11 ans puisqu'il était la seule personne assignée femme de son club et ne pouvait poursuivre avec les garçons (malgré la réglementation FFF en vigueur en 2007-2009 pour laquelle la mixité était autorisée jusqu'à la catégorie Minimes soit 14 ans). Ce n'est qu'une fois arrivé à la fac qu'il a pu redécouvrir ce sport qu'il définit comme un "sport passion".

> "Gosse, j'avais les cheveux courts, j'aimais bien le foot. Enfin bon, je vais pas tomber dans les stéréotypes, mais je transgressais un peu ça [les normes de genre assignées à la naissance] ouais, je pense. Et je pense que c'est pour ça que maintenant, je fais un retour là-dessus" **(Charly, il, footballeur)**

Idem pour Mahé qui après plusieurs années d'équitation a pu s'essayer au hand au travers de l'offre universitaire, sport qu'il enviait plus jeune.

> "Depuis mes études, j'ai commencé à faire du handball. C'était ce que je voulais faire quand j'étais plus jeune, mais je ne pouvais pas pour des raisons de santé" **(Mahé, il, handballeur)**

Le changement d'activité semble donc intervenir au moment où le jeune adulte change de cadre de vie : du foyer familial et de ses activités restreintes, notamment pour les personnes vivant en milieu rural, les participants·es accèdent après le bac à une offre sportive plus diversifiée en entrant dans le cadre universitaire. Cette entrée, et par extension cette prise de liberté, intervient généralement de façon concomitante avec l'officialisation de la transition (moyenne d'âge de transition de ce corpus : $\bar{x} = 19{,}75$ pour une moyenne d'âge nationale d'entrée à l'université de $\bar{x} = 19{,}75$).

Si la transition (qu'elle soit sociale par le *coming-out* et/ou médicale par la prise d'hormones) n'impacte que peu la connotation de l'activité choisie, il semble qu'elle influence le changement de pratique sportive à l'âge adulte pour les personnes qui n'ont pu pratiquer l'activité souhaitée durant l'enfance.

5.1.2 Impact de la transition sur la sportivité

Lorsque les trajectoires sportives sont retranscrites (Figure 5.2) pour tenter d'établir un ou des portraits de la sportivité trans à l'image des trajectoires de vie réalisées par E. Beaubatie (BEAUBATIE, 2017), il semble impossible d'en extraire une trajectoire sportive trans "type". Une constante se dégage néanmoins : la transition impacte la vie sportive de 7 participants·es (sur 16) avec un changement d'activité (5 personnes) ou un arrêt (2 personnes).

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

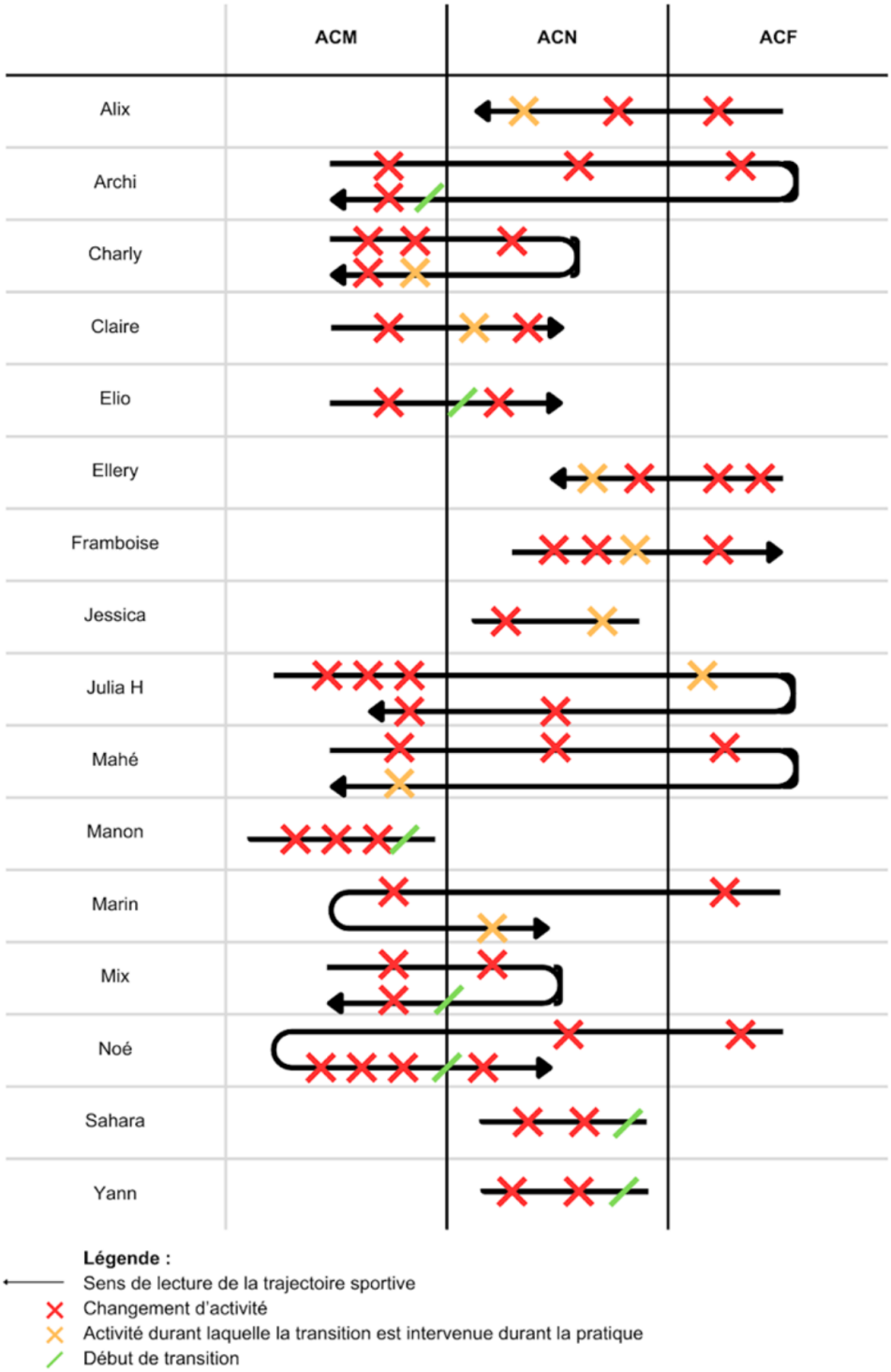

FIGURE 5.2 – Le parcours sportif des personnes trans au travers des connotations d'activités

Les personnes trans découvrent donc une multitude d'activités aux connotations variées sans pour autant s'inscrire dans un schéma précis où connotation genrée et identité de genre seraient liées.

Sans pouvoir affirmer une tendance de trajectoire sportive, il n'en reste pas moins que lorsque les parcours sont triés en fonction de la connotation de la première et de la dernière activité pratiquée, des similitudes apparaissent (Figure 5.3).

Ainsi, deux grandes catégories émergent : les parcours sportifs à connotation fixe, c'est-à-dire quand le ou la sportif·ve ne vit sa sportivité qu'à travers une ou des activités d'une même connotation ; et les parcours sportifs à connotation variée où au minimum deux connotations d'activités sont découvertes au cours du vécu sportif. Cette dernière catégorie se décline à travers différentes possibilités : un parcours où la première et la dernière connotation sont les mêmes mais où la personne a découvert d'autres connotations (activités semblables avec variation) ou un parcours où la première et la dernière connotation sont différentes (ACM $\rightarrow$ ACF ; ACM $\rightarrow$ ACN ; ACF $\rightarrow$ ACM ; ACF $\rightarrow$ ACN ; ACN $\rightarrow$ ACM ; ACN $\rightarrow$ ACF).

Au travers de ces nouveaux constats, une majorité de la population étudiée connaît une trajectoire sportive à connotation variée (*n=12*). Dans cette proportion, sept personnes trans ont vécu un parcours sportif avec un changement de connotation entre la première et la dernière activité et cinq ont un parcours avec des activités semblables avec variations. Ce *n=5* représente quatre hommes trans dont la première et la dernière activité sont des activités en corrélation avec l'identité de genre choisie à l'âge adulte (ACM) et une femme trans qui a souhaité revenir expérimenter une activité socialement masculine (le foot) qu'elle avait déjà pratiqué enfant mais dont elle s'interdisait de faire depuis sa transition par peur de la remise en question d'autrui sur sa féminité.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

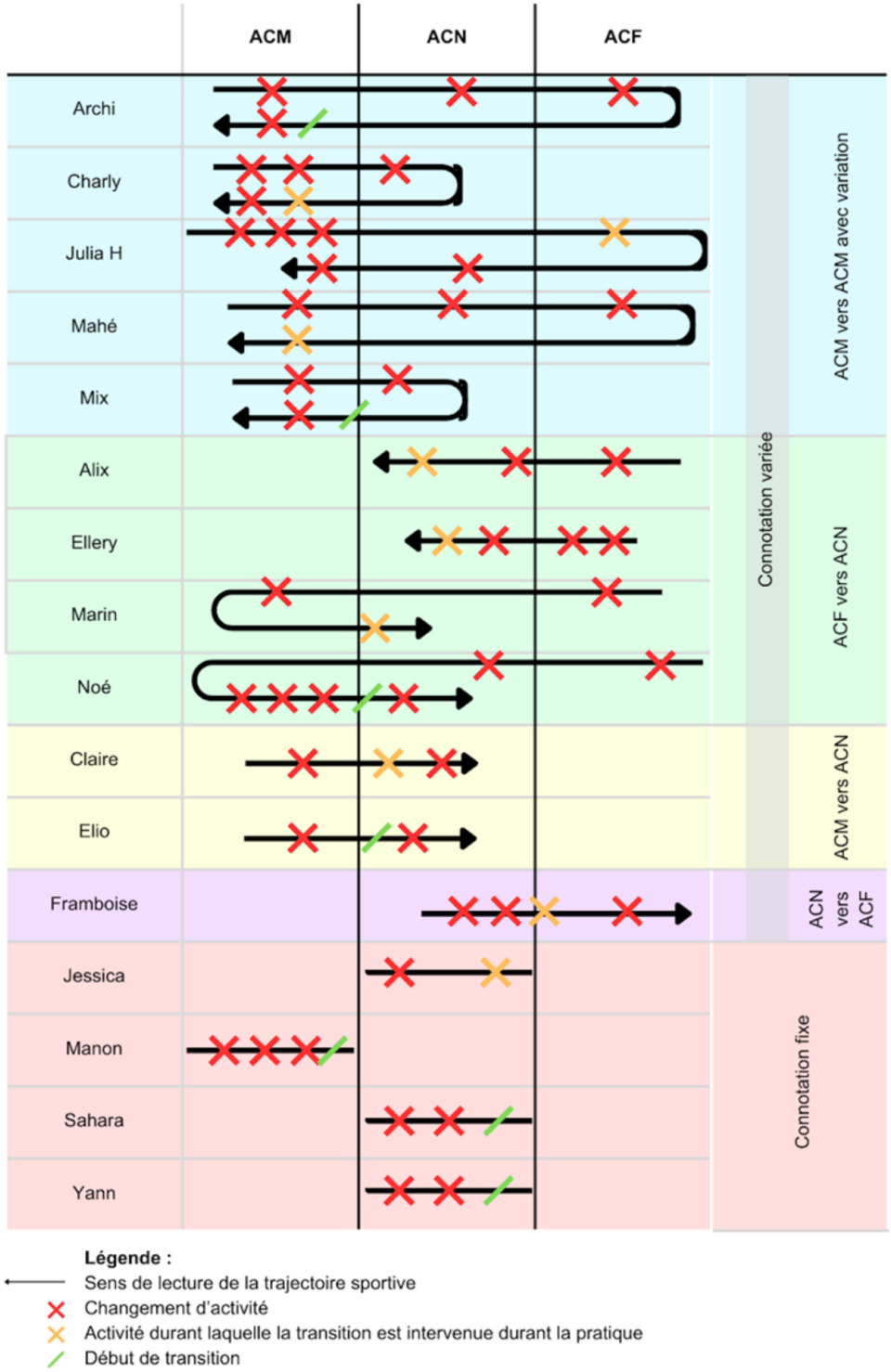

FIGURE 5.3 – Classification des parcours sportifs au travers des connotations d'activités

> "J'avais vraiment ce truc de : si je vais faire du sport, et bah on va me dire : ah ouais mais en fait ta transition, c'est pas une, enfin tu vois y avait vraiment ce truc où j'avais vraiment peur qu'on me reproche ça. Je pense que la danse a été un truc un peu où je l'ai sur-assumé parce que je voulais prouver quelque chose aussi. J'ai adoré ça hein, c'est pas une question de ça, mais je pense que dans le choix, ça a joué aussi sur ce moment où j'avais besoin d'une reconnaissance extérieure. Et c'est vrai que depuis 3-4 ans je m'en fiche en fait du regard extérieur, et c'est vrai que c'est comme ça que j'en suis venue à me dire bah j'ai envie de jouer au foot bah je joue au foot. Et maintenant je me pose plus la question de quelle activité, serait acceptable ou pas, et je fais juste ce que j'ai envie de faire" **(Julia H, elle, footballeuse et nageuse)**

Pour les sept autres personnes aux parcours aux connotations variées, un homme trans et une femme trans ont d'abord pratiqué une ACM pour se diriger ensuite vers des ACN, quatre hommes trans ont pratiqué en premier une ou des ACF pour s'orienter par la suite vers des ACN et enfin une personne non-binaire se désengage des ACN pour poursuivre dans les ACF.

Au contraire de ces parcours variés, quatre personnes s'inscrivent dans une trajectoire sportive à connotation fixe : trois hommes trans dans les ACN et une femme trans dans les ACM mais qu'elle décide d'arrêter le temps de sa transition et de pouvoir obtenir la licence féminine.

Au vu des résultats, il semble difficile de réaliser des parcours sportifs type. En effet seuls trois constats semblent pouvoir être affirmés : premièrement la transition n'implique pas nécessairement un changement d'activité à la suite du *coming-out* ; deuxièmement, les jeunes adultes trans connaissent majoritairement un parcours à connotation variée où les premières activités n'ont pas la même connotation que les dernières vécues ; et enfin, les jeunes adultes trans se tournent majoritairement vers les ACN après leur transition.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Cette difficulté à établir des profils sportifs chez les personnes trans trouve son origine dans différentes racines.

Du point de vue des racines liées à la transidentité, la dysphorie peut être vécue de manière différente selon chacun·e : le sentiment d'un corps en inadéquation avec son genre peut être un obstacle partiel ou total pour la pratique sportive dans le fait de le montrer, de l'utiliser ou de devoir adapter ses vêtements. Certaines personnes trans préfèrent donc arrêter la pratique sportive le temps de retrouver une adéquation entre corps et esprit.

Du point de vue liée à l'environnement social, la socialisation sportive durant l'enfance (choix laissé à l'enfant, sport imposé par les parents ou reproduction du schéma familial (MENNESSON, 2004, 2011)), l'offre sportive dans les associations proches du domicile (l'offre urbaine est généralement plus diversifiée que l'offre rurale) et enfin l'appétence pour le sport en général ou pour des activités sportives spécifiques qui diffère d'une personne à une autre sont autant de critères impactant plus ou moins la vie des personnes et ce, en dehors même du seul fait de la transidentité.

En questionnant les activités pratiquées depuis le début de leur trajectoire sportive et l'orientation de leur parcours sportif, il s'agit de comprendre si ces deux éléments aux connotations genrées sont liés à la transition ou non. Plus précisément, il était ici interrogé l'existence d'une corrélation entre la transition de genre et la transition de connotation des activités sportives.

Le premier postulat était que la personne trans choisit avant sa transition des activités à connotation neutre ou en lien avec son genre assigné et vécu à cet instant puis s'oriente ensuite vers des activités à connotation neutre ou en adéquation avec l'identité de genre choisie. Au vu des résultats, cela semble s'infirmer puisque les ACF ne sont investies que très minoritairement, au contraire des ACM et ACN. Dans le cas des hommes trans, il semble cependant possible d'affirmer que cette population semble dès le plus jeune âge fuir les ACF pour se rapprocher de pratiques dont la connotation correspond à l'identité de genre adulte.

Le second postulat était qu'il était possible de proposer des trajectoires sportives communes permettant d'identifier un ou plusieurs parcours types. Cependant, au travers des personnes rencontrées, il a été démontré que cela n'est pas aussi clairement déterminable et seul le fait que les personnes trans ont majoritairement une trajectoire

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

sportive à connotation variée a pu être mis en avant.

Les résultats sous-entendent donc que le genre et la transition de genre ne font pas partie intégrante du choix de la pratique physique. D'autres facteurs comme les moyens financiers, les offres sportives, l'appétence simple pour telle ou telle pratique sont autant de critères pouvant impacter le choix des pratiques sportives. La transidentité joue un rôle mais n'est pas le seul facteur de mobilité sportive.

5.2 Les vécus de la transphobie sportive, quelles réalités ?

Les expériences de transphobie font partie intégrante des vécus trans car "*les interactions du quotidien sont marquées du sceau de la transphobie*" (ALESSANDRIN, 2016b, p. 206). La transphobie n'est pas uniquement l'affaire "*de harcèlement, d'arrestations et d'emprisonnement, et de violences qui peuvent aller jusqu'au meurtre*" (UNESCO, 2019), elle peut également prendre des formes plus insidieuses en raison de la présence de "*normes définissant l'opposition binaire entre les femmes et les hommes dans des contextes spécifiques*" (AGUIRRE-SÁNCHEZ-BEATO, 2020, p. 11). La binarité des catégories, les vestiaires collectifs hommes ou femmes, les discours de réassignation des personnes trans sont autant d'expériences de transphobies qui prennent racine non pas dans une haine explicite, dans une transphobie directe mais bien dans des dispositions, des normes et valeurs sexuées en raison d'allants de soi cisgenres (ALESSANDRIN, 2016b).

La première forme de transphobie est une transphobie institutionnelle qui, comme démontré précédemment, prend forme au sein du monde sportif notamment au travers des décisions réglementaires et du poids administratif pour modifier sa licence.

La seconde forme de transphobie est environnementale par la disposition genrée des espaces intimes liés aux sports (vestiaires et douches) et les approches commerciales genrées qui contribuent à renforcer les catégories binaires de genre par les distinctions strictes entre "vêtements pour hommes" et "vêtements pour femmes". Les personnes trans évoluent dans un cadre normatif où iels peuvent se sentir contraints·es ou exclus·es, car leur identité ne se conforme pas aux représentations de genre imposées par l'industrie.

Un troisième empan représente la transphobie sociale au travers des discours

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

genrés et/ou de réassignation des personnes évoluant autour des personnes trans. Ces discours visent à réassigner la personne trans en utilisant les pronoms et prénoms correspondant au genre assigné à la naissance et favorisent ainsi une dynamique d'exclusion par la création d'un environnement hostile et une pression sociale intense pour se conformer à des normes de genre rigides. Ces discours peuvent être volontaires par une négation reconnue et souhaitée de l'identité trans ou involontaires par des biais cognitifs de simplification (une personne avec des seins apparents est une femme, une personne avec une pilosité faciale est un homme).

Un dernier empan de la transphobie s'ajoute également : la transphobie anticipée ou intériorisée. Par les diverses expériences sociales liées aux transidentités (cinéma et littérature, discours médiatiques, partages d'expériences, etc.), les personnes trans ont tendance à projeter chez autrui une transphobie qui n'a pas encore pris forme et à réfréner ou à modifier leurs actions en conséquence (DUBET et al., 2013). Considérées comme davantage à risque dans le développement de troubles dépressifs (ALESSANDRIN et al., 2020 ; PICARD et JUTANT, 2022 ; RUSSELL et al., 2011), les personnes trans sont plus à même de développer de l'anxiété d'anticipation (BECK, 2017) qui affecte le bien-être émotionnel, interfère avec les performances et augmente les comportements d'évitement en générant de l'anxiété avant la réalisation d'un événement ou une situation perçue comme stressante ou menaçante. Les personnes trans vont être comme conditionnées à percevoir chez autrui une possible transphobie et vont adapter leur comportement en raison de cette projection.

5.2.1 Une transphobie sportive institutionnelle

La transphobie institutionnelle a été démontrée précédemment au travers des actions des fédérations et des clubs. Par les réglementations mises en place, les sportifs·ves trans évoluant en compétitions amatrices sont amenés·es à rencontrer des difficultés dans leur pratique sportive. C'est le cas de Claire, 56 ans, qui a réalisé sa transition dix ans auparavant alors que World Athletics n'avait pas encore statué sur l'inclusion ou non des athlètes trans. Elle ressent presque un soulagement de pratiquer la course à pied en compétition sans prétendre aux podiums car selon elle, cela l'aurait empêché d'obtenir sa licence sportive féminine.

> "D'avoir une licence féminine, non, c'était un peu chaud, ouais. Chaud ! Heureusement que je faisais pas de podiums, sinon ça aurait été compliqué parce qu'ils auraient annoncé un prénom masculin" **(Claire, elle, ancienne coureuse)**

Claire, malgré son statut de femme trans et parce qu'elle ne met pas en lumière la supposée supériorité masculine sur les performances féminines par des résultats en-dehors des podiums, voit sa féminité moins remise en question. Elle se retrouve donc en difficulté administrative pendant plusieurs mois pour obtenir sa licence mais parvient à l'obtenir.

Dans certains clubs, notamment ceux où la fédération n'a pas statué sur l'inclusion des athlètes trans, l'*omerta* est totale sur l'inclusion de joueurs·euses trans. Cette *omerta* prend notamment racine par l'impensée de la présence des personnes trans sur les terrains sportifs.

> "J'avais peur d'être réassigné, mais c'est surtout que j'avais peur du contexte et de l'ambiance du groupe. Parce que c'était vraiment dit comme foot femme, foot féminin et qu'il n'y avait jamais eu de discussion sur en fait c'est ok d'accueillir des personnes trans-masc" **(Charly, il, footballeur)**

Dans le cas de Charly, alors qu'il évolue dans un club qui se revendique féministe et malgré sa présence en tant que joueur trans *out*, le club n'a jamais effectué de réflexion sur les règles et comportements à adopter. Cela a notamment une incidence dans le recrutement des encadrants·es qui ne sont alors pas sensibilisés·es à ces problématiques.

5.2.2 Une transphobie sportive environnementale

Les espaces intimes

Si le sport se conçoit autour de la bicatégorisation sexuée, cela se retrouve également dans l'organisation architecturale des équipements sportifs. Ainsi, les espaces intimes où les sportifs·ves sont susceptibles de se mettre à nu devant autrui

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

sont également séparés selon les critères hommes/femmes. Pour les personnes trans qui ne correspondent pas aux normes corporelles féminines et masculines, cela crée des difficultés voire des freins à la pratique sportive.

Pour s'adapter à ces normes, certains·es développent des stratégies d'habillement qui les amènent à se changer dans des lieux non destinés, étroits, voire potentiellement non hygiéniques comme les toilettes.

> "Y avait une réunion d'arbitrage, là pour qu'on puisse arbitrer des matchs normal et donc en fait, bah on devait se changer parce qu'on avait un test physique à faire. Je ne savais pas si j'avais ma place dans les vestiaires garçons ou dans les vestiaires filles. Donc bah j'ai dû me changer à part pour que voilà" **(Manon, elle, handballeuse)**

Les personnes trans créent également des stratégies qui augmentent la charge mentale et l'organisation comme le fait de venir habillé·e en tenue sportive.

> "Arriver tout habillé, alors ça c'est sûr, ça c'était la stratégie aussi. De ne pas me déshabiller dans les vestiaires, même si c'est avec des meufs cis. Et c'est d'ailleurs un peu triste mais voilà. C'était d'arriver tout habillé. Les toilettes des fois bah comme sur les chantiers, comme pour le sport, bah s'il y avait des toilettes genrées, malheureusement, des fois c'était se retenir. Donc c'est pas bon pour la santé" **(Charly, il, footballeur)**

Charly montre qu'il préfère mettre en danger sa santé physique plutôt que d'utiliser des espaces genrés qui le réassignent et mettent en péril sa santé mentale. Pour d'autres, pratiquer devient trop difficile et préfèrent mettre en pause leur sportivité pour pouvoir revenir une fois leur transition (souvent physique) avancée.

> "Mais après, je ne me sentais pas à ma place, même si je me sentais bien avec l'équipe, je ne me sentais pas à ma place dans le vestiaire. J'ai dû arrêter. J'étais pas à ma place quoi" **(Manon, elle, handballeuse)**

Alors même que les personnes trans reconnaissent le bien-être que procure la pratique sportive, il devient parfois trop difficile de passer au-dessus des réassignations de genre subies. Ces aspects questionnent alors sur les dangers d'une sédentarité prolongée quand cette sédentarité n'est pas liée à la pratique elle-même mais uniquement à la première étape d'accès aux pratiques sportives. Les vestiaires occupent ainsi une telle place et impactent tant le bien-être des sportifs·ves trans, qu'ils deviennent un critère prédominant à la pratique sportive.

> "Mais ouais tu vois moi c'était une des raisons de reprise. C'était l'accès au vestiaire. C'était vraiment ça quoi. Le truc de l'individualisation ça facilite, grandement l'accès quoi" **(Julia H, elle, footballeuse et nageuse)**

Au-delà de se changer, les questions d'hygiène entrent également en compte dans les vécus sportifs avec la place accordée à la douche. Second espace intime genré, les douches occupent également l'esprit des sportifs·ves trans.

> "Même au niveau des douches, c'était compliqué, dans les vestiaires et les douches. Parce que, forcément, quand on court, on n'est pas en très bel état à l'arrivée, en général, on pue bien, on a bien transpiré, donc il faut se changer, il fallait prendre une douche et se rhabiller. Et là, moi, j'avais la hantise de tomber sur des vestiaires où y'avait pas de cabines individuelles, et des douches où y'avait pas de douches individuelles" **(Claire, elle, ancienne coureuse)**

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

A l'image des vestiaires, l'espace des douches fait parfois partie intégrante de la pratique sportive comme un lieu d'échange et de lien social. Les personnes trans qui n'ont pas/ne souhaitent pas réaliser de chirurgie de réassignation sexuelle sont alors exclues de ces moments d'adelphité [2].

Cette norme architecturale de genrer les espaces ne répond pourtant à aucune obligation légale (voir 8.3.1 Ce que disent les lois) : seules les questions de sécurité et d'accessibilité sont mentionnées dans les textes réglementant les équipements sportifs accueillant du public. Si aucune obligation légale n'apparaît, cela tend à démontrer que la division sexuée des espaces intimes relève davantage de biais culturels.

Les équipements vestimentaires

L'industrie du textile joue également un rôle dans le maintien de la division sexuée en sexualisant et assignant un genre à chaque vêtement par leur forme ou leur couleur.

Le premier point de la différenciation vestimentaire qui impacte les pratiques sportives des personnes est l'écart de choix dans les pointures de chaussures qui est un élément flagrant dans les biais sexistes de l'industrie du textile. En effet, dans la plus grande majorité des enseignes françaises, les pointures femmes vont du 35 au 42 et les pointures hommes du 39 au 47.

Pour de nombreux sports, la chaussure est un composant intégrant dans la sécurité du/de la sportif·ve notamment par le maintien de la cheville et l'amorti des chocs. Être contraint·e de choisir des chaussures non adaptées peut donc avoir un réel impact sur la santé physique des sportifs·ves. Chez les personnes trans, s'ajoute un impact sur la santé mentale par la réassignation constante en raison d'une impensée des divergences de caractéristiques physiques en-dehors des normes établies.

> "Y'a que les chaussures où j'étais bien obligée de mettre des chaussures homme parce que je trouvais pas dans la pointure chez les femmes, mais bon, ça se voit pas nécessairement trop, les chaussures homme. Les couleurs sont un peu moins funs chez les hommes, encore une fois" **(Claire, elle, ancienne coureuse)**

2. L'adelphité est issue du terme *adelphe*, signifiant *frère et soeur* en grec. Il est utilisé en français inclusif pour s'extraire du terme *fraternité*, jugé trop masculin voire sexiste et de *sororité*, réduisant à une population féminine.

> "Pour les chaussures par exemple. Moi, je fais 37. Enfin c'est nul quoi, les pointures sont genrées, je suis renvoyé directement au rayon des meufs. Du coup, la dernière fois que j'ai acheté des chaussures, c'était pour courir et c'était un peu gênant. C'était dans un petit magasin parce que je peux pas aller chez Décathlon, je mets des chaussures un peu spécifiques et ça a été un moment un peu long et un peu gênant. La meuf elle osait pas me proposer des chaussures, elle me disait "Mais j'ai rien d'autre. Mais ça va aller ? Il y a un peu de violet, un peu de rose". Je lui dis "Mais je me sens très bien. Je vais les prendre !". Mais c'était un peu bizarre. Elle comprenait pas trop qui j'étais. C'était long" **(Charly, il, footballeur)**

Aux chaussures, s'ajoute également la complexité des sous-vêtements. En effet, pour aplatir leurs torses, les personnes trans souhaitant cacher leur poitrine sont souvent amenées à porter un *binder*[3]. Cependant, le *binder* a des effets indésirables sur la respiration et peut occasionner douleurs musculaires par la compression de la cage thoracique. Son utilisation temporelle doit être limitée et il est déconseillé d'en porter pendant la pratique sportive où les capacités pulmonaires sont davantage sollicitées.

De nouveau, les discours des personnes trans démontrent une obligation de choisir entre pratiquer sans mettre leur santé physique en danger mais en créant un risque de dysphorie, de réaliser une pratique à risque par le port de vêtements non adaptés ou entrer dans un mode de vie sédentaire.

> "Je supporte de moins en moins de mettre des brassières et des binders. Bon des binders normal, ça c'est trop chiant" **(Alix, il, grimpeur)**

3. Le *binder* est un vêtement conçu pour comprimer la poitrine et donner un aspect plus plat au torse en minimisant la visibilité des seins. Ils ressemblent souvent à des débardeurs ou à des brassières compressives, mais avec une structure spécifique pour garantir l'aplatissement.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

> "En fait si je portais des binders quotidiennement un temps mais aux sports j'en portais pas parce que j'avais entendu que ça craignait en termes de physique. Mais du coup, en fait, c'était des stratégies parce que du coup, je trouvais des vêtements hyper amples, je cachais, quoi. Ou alors je mettais des brassières, mais ce n'était pas très chouette, là ça me réassignait un peu, donc j'essayais de trouver les brassières les plus sportives possible" **(Charly, il, footballeur)**

Chez les femmes trans et les personnes non-binaires possédant un pénis, les mêmes problématiques vestimentaires apparaissent par le besoin de cacher les parties génitales.

> "Dans le hand pour cacher la bosse, je suis obligée de mettre deux couches de vêtements en-dessous, donc un sous vêtement, un cuissard et mon short. Pour l'instant, je n'ai pas encore de culotte exprès qui serre tout. Donc, je suis obligée de mettre ça pour compenser un peu, pour éviter qu'elle soit moins visible" **(Manon, elle, handballeuse)**

> "La pratique sportive pour l'instant, j'ai du mal. J'aimerais m'y remettre mais j'attends d'avoir plus avancé dans mon parcours, qu'il y ait plus aussi de matériel adapté aux personnes transgenres aussi hein, parce que ben pour cacher le bas il y a pas grand chose quoi" **(Julia, elle, non pratiquante sportive)**

Les personnes trans sont alors obligées de trouver des solutions, des stratégies pour pouvoir vivre leur pratique sportive en limitant les dommages sur leur santé mentale.

> "Ben en cas de fatigue, en cas de fatigue psychique je veux dire, voilà quand je dis « faut être prêt à assumer ce coup là ». Certes des fois ça fait du bien mais des fois aussi quand je ressors je ne suis pas bien, dans le sens passer dans les vestiaires hommes, de faire ci, de faire ça. Par exemple, dans le vestiaire il y a des douches. Bon c'est vrai que je prends ma douche là bas, c'est plus pratique, quand tu rentres ça évite de rentrer tout le long en transpirant. Par exemple je m'habille directement dans la douche, alors que la plupart des mecs ils sortent en caleçon. C'est quelque chose que je ne ferai pas" **(Jessica, elle, fitness girl)**

Le sport est reconnu pour ses bienfaits sur la santé mentale et physique. Cependant, en raison de l'omniprésence d'espaces genrés et de représentations sexuées, les pratiques sportives peuvent rester difficilement accessibles aux personnes trans, ce qui accroît leur vulnérabilité psychologique.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

L'ambivalence des piscines

Les pratiques aquatiques notamment en piscine sont souvent revenues dans les discours des personnes trans rencontrées. En effet, les piscines sont souvent les seuls établissements sportifs accueillant du public proposant des cabines individuelles et un passage de la douche extérieure aux vestiaires et donc induisant l'obligation de se doucher habillé·e.

> "Pour ma reprise sportive, l'accès aux vestiaires c'était presque le déterminant, numéro 1. Avant de quel sport j'ai envie de faire et tout ça. C'est il faut que je m'habitue, et que je reprenne mes marques par rapport aux vestiaires. Donc en fait j'ai pris la natation pour ça parce que au début bah je me suis changée en cabine. Je suis pas assez en confiance aujourd'hui pour me dire : je peux me changer comme, n'importe quelle autre fille dans les vestiaires, parce que après y a des filles très pudiques, et y en a qui le sont beaucoup moins, c'est vraiment à chacun, moi je me laisse pas ce choix-là, c'est-à-dire que je me sens pas encore de montrer une nudité, et d'ailleurs je prends pas de douche nue, c'est-à-dire que à la piscine l'avantage c'est que ta douche tu la prends en sortant du bassin, donc tu es en maillot de bain, donc tu peux te laver les cheveux et tout ça mais tu es pas nue. Par contre chez les Dégo'[a] je me prends pas de douche. Je me sens pas à l'aise pour le faire en fait. Et j'ai encore peur de me dire peut-être que ça va gêner quelqu'un" **(Julia H, elle, footballeuse et nageuse)**

a. Les Dégommeuses, club de foot féministe et lesbien.

Cependant, par la quasi-nudité qu'implique la pratique, l'obligation de couvrir les seins pour les personnes avec poitrine et l'interdiction de porter des shorts larges pour les personnes avec un pénis, la natation est souvent une activité délaissée car impactant de manière trop importante la santé mentale des personnes trans.

> "La piscine j'y allais à peu près une fois par mois pour me changer les idées, etc. J'ai arrêté parce que ça me procure trop de dysphorie, etc." **(Manon, elle, handballeuse)**

> "Mais j'ai pas envie d'aller à la piscine avec un haut. Et en même temps, je ne me sens pas du tout d'y aller sans rien. Mais le fait que ce soit un milieu fermé, c'est trop, trop oppressant" **(Alix, il, grimpeur)**

Les transidentités peuvent jouer un rôle modificateur dans la relation avec les pratiques sportives en les transformant, en les modifiant en raison de la présence de normes corporelles genrées omniprésentes et d'espaces notamment intimes genrés.

5.2.3 Une transphobie sportive relationnelle

Les relations sociales

L'accueil réservé aux personnes trans par leurs pairs, entraîneurs·euses et adversaires joue un rôle déterminant dans leur engagement et leur confort dans la pratique sportive. Par des réassignations de genre, l'utilisation du *deadname*, le manque d'empathie face aux réalités trans, les interactions sociales peuvent parfois être difficiles pour les personnes trans.

> "Ce qui était aussi déstabilisant, c'est que, parfois, ben tu sais, tu as le public qui encourage sur les courses, et puis des fois, j'entendais des « Bonjour, Madame… euh, bonjour, Monsieur… euh, je sais pas ! » Parce que, du coup, j'étais habillée en nana, mais j'avais encore peut-être physiquement… D'abord je suis très grande, je fais 1,89m. Y'a peu de femmes qui font 1,89m. Et puis, en début de transition, c'était encore très masculin comme apparence. Donc, dans le public, parfois, elles savaient pas trop comment réagir, garçon, fille. C'était un peu malaisant aussi. Maintenant, j'en rigole, mais sur le coup, non, je rigolais pas" **(Claire, elle, ancienne coureuse)**

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

> "Parce que sans passing c'est compliqué aussi. Tu vas voir les papiers, pour l'instant je ressemble encore à un mec. A part si je m'habille, si je me maquille, si je fais ci si je fais ça, mais si je mets un pantalon c'est bon je passe pour un mec" **(Jessica, elle, fitnessgirl)**

Le poids des stéréotypes genrés, des dispositions sexuées et normes corporelles binaires conditionnent les individus·es à statuer le genre des interlocuteurs en se basant sur leur style vestimentaire ou leur apparence physique. Les personnes trans viennent remettre en question ces structures cognitives notamment par la notion de *passing* qui, en début de transition majoritairement, ne permet pas nécessairement de statuer sur le genre des personnes car si la personne trans n'a pas encore commencé ou ne souhaite pas commencer un traitement hormonal et/ou de chirurgies de réassignation, elle peut être catégorisée comme androgyne ou réassignée dans son genre de naissance.

L'hégémonie masculine et les connotations sexuées dans le sport

Il n'est plus à démontrer que le sport est un univers masculin construit par les hommes pour les hommes (BARBUSSE, 2022b ; DAVISSE, 1998 ; OTTOGALLI et LIOTARD, 2012). Une forme d'hégémonie masculine entre en jeu dans une grande partie des activités sportives par la nécessité de répondre aux attentes sexuées, notamment par les critères de force, puissance, affrontement, etc. (LOUVEAU, 1986 ; MENNESSON, 2004).

> "Ce qui me fait peur, c'est que c'est très cis hétérosexuel, mais puissance maximale. C'est le cliché du mec viril" **(Marin, il, volleyeur)**

Marin, dans son discours, expose cette hégémonie masculine en rappelant la sur-virilité imposée dans les salles de fitness et la présence d'une masculinité toxique qui peut parfois être exacerbée (ERIKAINEN et al., 2020).

> "Quand j'étais perçu comme une femme, j'étais perçu comme super forte. Et maintenant que je suis perçu comme mec je suis perçue comme débutant alors que moi j'ai progressé en plus !" **(Alix, il, grimpeur)**

Alix, par son expérience de grimpeur perçu comme femme puis comme homme est confronté à la différenciation de perception des performances hommes et femmes. Les femmes, perçues comme plus faibles, sont donc considérées comme performantes quand elles atteignent un niveau considéré moyen chez les hommes. Alix, par cette hégémonie de la supériorité masculine, connaît ainsi une perception sexuée et descendante de ses performances qu'il considère par ailleurs comme meilleures en lien avec l'effet de la prise musculaire.

Ce poids des connotations se retrouve également dans le choix des pratiques sportives notamment durant l'enfance (LOUVEAU, 1986 ; OTTOGALLI et LIOTARD, 2012).

> "Parce qu'en fait je voulais faire une des études artistiques, et en fait y en avait pas là où j'étais donc je devais aller en pensionnat. Et je me suis fait harceler pendant un an et j'ai très très mal vécu, ça a été hyper violent. Et je pense que ça a aussi joué sur cette vulnérabilité qui a fait que j'ai surjoué un truc d'hétérosexualité jusqu'à 20 ans en fait. Y a eu ce truc de je ne voulais plus me retrouver dans cette situation-là, peu importe le coût. Et donc ça a été d'autant plus violent pour moi, mais ça a généré ce truc de bah on veut que je sois hétéro, genrée cis, tu vois cis hétéro, bah je vais l'être. Et je vais pas me poser de questions parce que, je vois ce que ça peut faire si on sort du cadre, tu vois, donc. Et c'est pour ça aussi je pense que j'ai repris le foot tu vois à cette époque-là. Y avait un truc de prouver un peu une certaine masculinité" **(Julia H, elle, nageuse et footballeuse)**

> "Ma mère, elle m'a forcée à faire de la gym une année. Ça, vraiment, c'était pas moi, c'était pas mon choix. Alors du coup, j'ai fait un an de gym par obligation. C'était vraiment nul. Enfin j'étais nul parce que je ne voulais pas en faire" **(Alix, il, grimpeur)**

Julia et Alix démontrent ici le sentiment d'obligation mené par l'entourage de performer dans des activités connotées typiquement masculines ou féminines. Le poids des injonctions sociales et des dispositions sexuées vient de nouveau ici impacter l'épanouissement sportif des personnes trans en les confrontant à une double exigence : se conformer aux attentes de genre tout en prouvant leur légitimité à pratiquer.

Cette réalité fait écho au concept de *continuum* (KELLY, 1988) [4] dont l'utilisation sera ici étendue à l'analyse des logiques de discipline des corps, qu'ils soient féminins ou masculins. Cette logique de discipline des corps découle directement de la domination masculine et interroge comment ces logiques viennent réguler les identités dans le champ sportif.

Dans le cadre du domaine sportif, domaine historiquement masculin, un *continuum* entre sexisme, cissexisme et transphobie peut être observé notamment par la structuration autour d'une masculinité hégémonique. En effet, la construction de l'espace social des sports tend à valoriser certaines pratiques et identités (plus particulièrement celles répondant à la virilité cisgenre dominante) tout en marginalisant celles qui s'en écartent. Que ce soit dans le poids des normes corporelles et genrées, dans la visibilité médiatique ou encore dans les inégalités genrées d'accès aux espaces et/ou aux modalités de pratiques, des violences de genre sont présentent dans le domaine sportif.

Ainsi, les pressions que subissent Julia et Alix ne relèvent pas uniquement de rapports interindividuels mais d'un système global de surveillance genrée, où les écarts à la binarité sont sanctionnés, que ce soit par des moqueries, des doutes sur leurs compétences ou une mise à distance symbolique. Ce *continuum* de violences, allant des injonctions implicites aux exclusions explicites, illustre la manière dont le sport peut devenir un espace de réaffirmation des normes de genre dominantes, au détriment de la reconnaissance des subjectivités trans.

4. Le concept de *continuum* est initialement théorisé dans le cadre des violences sexuelles et plus largement, des violences faites aux femmes. Utiliser le concept de *continuum* en dehors du cadre des violences sexuelles prend tout son sens car il représente plus largement l'expérience commune des violences de genre (KELLY, 2019).

Le *continuum* des violences sexistes et sexuelles

Liz Kelly s'appuie sur les définitions du *Oxford English Dictionary* qui définit le *continuum* comme "*un caractère commun fondamental qui sous-tend de nombreux événements différents*" [a] et comme "*une série continue d'éléments ou d'événements qui s'enchaînent les uns aux autres et ne peuvent être facilement distingués*" [b]. Elle précise que la première définition permet de parler des violences sexuelles de manière générique et la seconde de documenter et de nommer toute la gamme des comportements abusifs. L'autrice rappelle cependant qu'il faut sortir de l'image faite du *continuum* et qu'il ne s'agit pas de le représenter comme une ligne droite ou une échelle de gravité qui classerait les violences selon leur impact. Au contraire, l'image de *continuum* doit être perçue comme un rappel de la fréquence et parfois de la banalisation de certaines violences et non par leur gravité morale ou subjective, d'autant plus que les violences perçues comme mineures comme le harcèlement verbal ou les commentaires sexistes sont structurellement liées aux violences reconnues comme criminelles (inceste, viol, féminicide, etc.).

a. Version originale : "*a basic common character that underlies many different event*".

b. Version originale : "*continuous series of elements or events that pass into one another and which cannot be readily distinguished*".

Encadré 7

5.2.4 Une transphobie sportive anticipée

Il a été démontré que les personnes trans doivent "*composer avec l'institution pour ne pas être trop en proie à des situations de transphobie*" (ALESSANDRIN, 2016a, p. 14). Cette confrontation régulière aux situations de transphobie conditionne les personnes trans à considérer chaque expérience comme possiblement transphobe. Iels vont alors se projeter dans une situation et modifier voire refréner leurs actions.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

> "Je sais pas sur qui je vais tomber... Comme je t'ai dis, mon corps, c'est mon corps. Et je vis bien avec maintenant, mais ce qu'il va provoquer chez les autres. Donc plus d'appréhension, c'est sûr. Parce que potentiellement pas d'alliés-es sur place et potentiellement des questions. Un petit inconfort toujours pareil de on ne sait jamais qui en face et à tout moment, tu te fais soit interpellé, soit, dans le pire des cas, bousculé et encore pire, des cas on va pas citer" **(Archi, il, non pratiquant sportif)**

> "C'est moi qui ait peur qu'il y ait un blocage. Enfin je pense ça leur vient même pas à l'idée qu'il y a des personnes trans en fait dans le club et du coup, c'est moi qui préfère ne pas m'exposer. Je sais pas comment ils réagiraient. Je ne pense pas qu'ils réagiraient mal, mais j'ai peur que ça coupe un peu la fraternité" **(Marin, il, volleyeur)**

Les personnes trans ont alors tendance à placer un espoir lorsqu'iels souhaitent réaliser des chirurgies de réassignation que ces dernières favorisent leur inclusion dans le monde sportif.

> "Je pense que quand j'aurai l'opération du bas ce sera beaucoup plus tranquille" **(Manon, elle, handballeuse)**

La reconnaissance en tant que femme ou homme par autrui semble ici être un facteur de projection d'un mieux-être dans les pratiques sportives. Être perçu·e en tant qu'homme ou femme permettrait alors de pouvoir évoluer dans sa sportivité de manière plus sécuritaire et sécurisante.

Les effets psychosociaux de la transphobie anticipée et de l'hypervigilance

Les propos d'Archi, Marin et Manon mettent en avant différentes stratégies des personnes trans pour contrer la transphobie : iels se refrènent dans l'utilisation de

certains espaces ou dans l'investissement des relations sociales par peur du rejet et des violences, sous-entendu qu'iels adoptent un comportement d'hypervigilance constant afin d'anticiper les formes de violence.

Cette charge psychique revient à anticiper une forme de menace, que celle-ci soit concrète ou possible. Elle peut prendre diverses formes : la crainte d'être mal genré·e, d'être regardé·e avec insistance, d'être questionné·e sur son corps ou d'être exclu·e des vestiaires n'en sont que des exemples.

L'hypervigilance mobilise de manière constante l'attention des personnes trans, épuisant alors leurs ressources mentales et émotionnelles et contribuant ainsi à fragiliser leur santé mentale, créant un terrain fertile pour le développement de troubles psychiques comme l'anxiété ou les troubles dépressifs. D'un point de vue social, ces états amènent les personnes concernées à s'isoler afin d'éviter la confrontation à ces violences ce qui contribue dans un même temps à renforcer ces troubles.

Dans le cadre sportif, cette hypervigilance crée un désengagement, plus par stratégie de protection que par désintérêt pour la pratique sportive. Ce désengagement se justifie comme une stratégie de préservation face à une menace perçue comme globale et indépassable.

L'expérience totale de la discrimination

Cette anticipation permanente d'agressions possibles ne relève pas d'un excès de précaution, mais d'un savoir expérientiel ancré dans des parcours de discrimination répétées. Dans cette perspective, le concept "d'*expérience totale de la discrimination*" de F. DUBET et al., 2013 permet d'analyser comment la transphobie est intériorisée par les personnes trans.

F. Dubet différencie *discrimination* comme une action pratique[5] (exclusion des femmes trans des compétitions sportives) de la *stigmatisation* comme une action symbolique[6]. F. Dubet appuie également le fait que tout·e porteur·euse de stigmate est *stigmatisable* et/ou *discriminable* mais tous·tes ne sont pas *stigmatisés·es* et/ou *discriminés·es* partout, tout le temps ni par tout le monde.

5. F. Dubet définit la discrimination comme "*le fait d'imposer ou de subir, en toute illégalité, un traitement différent et inégalitaire par rapport à d'autres*" (DUBET et al., 2013, p. 50).

6. F. Dubet définit la stigmatisation comme "*la désignation et la qualification négative des identités, activée par certains signes considérés comme des stigmates exposant potentiellement les individus au discrédit, au soupçon, à la défiance, à la mise à distance, à la moquerie, à l'injure, à la violence et aux discrimination*" (DUBET et al., 2013, p. 50).

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

L'expérience de la discrimination peut engendrer différentes réactions, parfois antinomiques : choc, colère, indifférence, banalisation, blessures, etc. et peut impacter différemment les personnes concernées : affaiblissement voire démolition ou au contraire fortification mentale, émotionnelle et/ou identitaire. Dans tous les cas, les expériences de discrimination et de stigmatisation laissent des traces au point que les personnes discriminées usent de stratégies pour anticiper les réactions et les perceptions d'autrui : toute situation sociale devient un lieu de violence, un espace de discriminations.

Lorsque l'ensemble du monde extérieur devient un lieu de violence, il n'existe plus d'échappatoire à la menace : la transphobie est alors perçue comme diffuse, imprévisible et constante. Cette perception alimente une forme d'auto-exclusion chez les personnes trans.

Certaines cachent leur transidentité, parfois temporairement, par exemple le temps d'opérations leur permettant de se "dissimuler" grâce au *passing*.

D'autres le font pour un temps indéfini, afin de pouvoir (ré)accepter d'être visibles en tant que personnes trans, ce qui peut engendrer une sensation de "schizophrénie" ou de dédoublement de l'identité (DUBET et al., 2013).

D'autres encore cessent de fréquenter les espaces considérés comme hostiles, se renfermant sur elleux-mêmes ou créant un "cocon", un refuge fondé sur l'entre-soi (voir 9.2 La pratique sportive en non-mixité : espaces de réappropriation et de contestation des normes de genre).

Les personnes trans évoluent dans des trajectoires sportives difficiles à catégoriser. La transition est un facteur limitant la pratique sportive mais n'est pas le seul, d'autres raisons viennent expliquer l'arrêt de la pratique ou les transformations de pratiques sportives comme le poids des normes corporelles sexuées, la bicatégorisation genrée du monde sportif et les allants de soi cisgenres. Ces facteurs viennent discriminer les personnes trans en structurant un espace social des sports normés en-dehors des réalités trans. L'identité trans constitue ainsi un possible stigmate, mais ce sont davantage les effets structurels, environnementaux et sociaux extérieurs aux personnes trans qui viennent renforcer ces variations de trajectoires sportives.

Conclusion du Chapitre 5. *L'impact des institutions sportives sur la sportivité des personnes trans*

Afin de comprendre les formes de relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs, il est essentiel d'appréhender l'impact des institutions sportives sur les sportivités des personnes trans. Cette analyse permet ainsi de mettre en évidence les tensions profondes entre les dynamiques de mobilité de genre et les cadres normatifs du sport. Ce chapitre a donc exploré la manière dont les parcours sportifs des personnes trans sont façonnés par des enjeux multiples, allant des transformations corporelles liées à la transition aux obstacles institutionnels et sociaux qui conditionnent leur accès aux pratiques sportives.

L'étude conjointe des mobilités de genre et des mobilités sportives a permis de montrer que, si le premier postulat de cette étude était de questionner l'existence d'un transfert des dispositions sexuées dans l'appétence sportive[7], il en ressort finalement que la transition de genre joue un rôle dans la pratique sportive mais pas nécessairement dans l'appétence sportive. De fait, la transition peut influencer la performance, la perception du corps et l'accès aux différentes catégories sportives, autant de facteurs clefs dans le contexte sportif, mais le choix des pratiques sportives ne peut donc se résumer au seul fait de l'identité de genre. Il s'agit donc de prendre en compte les différents aspects constitutifs de la socialisation des individus·es ainsi que les disciplines, les niveaux de pratique et les politiques mises en place par les instances sportives. Finalement, il n'existe pas une mobilité sportive, mais autant de mobilités sportives que de transitions de genre.

Par ailleurs, l'exploration des différentes formes de transphobie spécifiée au domaine sportif a permis de dresser un panorama des réalités vécues par les athlètes trans au sein des pratiques sportives de loisirs, permettant ainsi de sortir des considérations limitées autour de la simple considération hormonale et des vestiaires. Il a donc été démontré que les vécus sportifs des personnes trans sont conditionnés autour des

7. En reprenant l'idée des travaux de C. LOUVEAU, 1986 où les pratiques sportives seraient connotées plus ou moins masculines, féminines ou neutres. Sous-jacente l'idée que les femmes se tourneraient davantage vers des activités connotées féminines et inversement chez les hommes, le questionnement initial de cette thèse visait à comprendre ce qu'il se passait pour les personnes trans : est-ce que l'évolution de leur identité de genre influence leurs goûts sportifs ou est-ce que leur identité trans influence avant même leur *coming-in* (voir 6 Note de bas de page *coming-in*) leur appétence des pratiques culturelles ?

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

quatre formes de transphobie : institutionnelle, environnementale, sociale et anticipée.

La transphobie institutionnelle, ancrée dans les règlements et les politiques des fédérations, constitue un frein majeur à l'inclusion, légitimant parfois des pratiques discriminantes sous couvert d'équité en faveur des femmes cis par rapport à la supposée supériorité biologique masculine.

La transphobie environnementale est liée aux espaces sportifs eux-mêmes, qu'il s'agisse des vestiaires, des compétitions ou des interactions avec les encadrants·es et coéquipiers·ières.

La transphobie sociale, quant à elle, se manifeste à travers les représentations négatives, le rejet ou les discriminations explicites qui affectent les expériences des sportifs·ves trans, contribuant parfois à leur désengagement.

Enfin, la transphobie anticipée joue un rôle central dans la construction des parcours sportifs, de nombreuses personnes trans renonçant à la pratique par crainte de rejet ou de stigmatisation. Elle correspond à la projection et à l'anticipation par les personnes trans elles-mêmes d'une quelconque forme de transphobie possible.

En résumé, il s'agissait ici de mettre en évidence le grand paradoxe du monde sportif : alors que ce dernier se revendique comme un espace d'émancipation et d'épanouissement, échappant à toutes formes de discrimination (M. FORTÉ, 2012), il est finalement un lieu d'exclusion pour les minorités (Voir 9.4 Liens avec les autres minorités), ici les personnes trans.

La persistance de formes variées de transphobie souligne la nécessité d'une réflexion approfondie sur les politiques d'inclusion et les ajustements nécessaires pour garantir un accès équitable au sport. La partie suivante abordera ainsi les transformations de l'espace sportif menées par la communauté LGBTQIA+ puis plus spécifiquement par les personnes trans afin de comparer les difficultés d'inclusion qu'elle soit l'ordre de la considération de la problématique ou de "*l'allant de soi cis*" (ALESSANDRIN, 2012a) dans un contexte non *queer* par rapport à un contexte sportif LGBTQIA+.

TROISIÈME PARTIE

Le sport comme espace de transformation : ce que les personnes trans font au sport

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Bien que P. Bourdieu et C. Pociello aient tous deux proposé une conceptualisation du sport comme un espace social (BOURDIEU, 1979 ; POCIELLO, 1983), il n'en reste pas moins que celle-ci s'appuie sur un point de vue relativement déterministe et figé [8]. Or, cet espace social peut être considéré comme un terrain d'expérimentation sociale où les normes de genre, de corps et de performance sont perpétuellement négociées et redéfinies.

Alors que la partie II visait à démontrer que l'institution sportive impose un cadre corponormatif, la présente cherchera à considérer l'espace sportif comme un espace de transformation. La présence du sport *queer* et plus précisément des athlètes trans dans cet espace social vient questionner les logiques d'inclusion et d'exclusion, bousculer les structures genrées et impulser des dynamiques d'adaptation qui réinterrogent la place du sport dans la société.

Il s'agira donc de questionner la manière dont les personnes trans transforment le champ sportif, en reconfigurant ses espaces, ses règles et ses représentations.

En observant à la fois les dynamiques internes au sport *queer*, les actions des personnes trans et les réactions des politiques publiques, cette partie entend montrer que le sport n'est pas un cadre figé, mais bien un espace en perpétuelle redéfinition, où les personnes trans, par leurs mobilisations collectives et leurs engagements individuels, participent pleinement à sa transformation.

8. L'approche sociologique bourdieusienne s'appuie principalement sur une vision structurante de l'action sociale où les goûts et les choix seraient déterminés par des habitus liés notamment aux environnements sociaux dans lesquels évoluent l'individu. Cependant, il reste à noter qu'au fil de sa carrière, P. Bourdieu est partiellement revenu sur cette manière d'aborder le monde (BODIN et al., 2004).

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

CHAPITRE 6

Les transformations de l'espace social des sports au travers du sport LGBTQIA+

> "[Les Gay Games] *contribuent à repenser les catégories et les frontières de genre, telles qu'elles paraissent naturalisées par l'institution sportive*" (LIOTARD, 2006, p. 335)

Il a été démontré que si l'espace social des sports est pensé comme un lieu de neutralité et d'égalité, il est en réalité profondément structuré par des normes sociales, culturelles et genrées qui excluent ou marginalisent des individus en partie en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Redéfinir un espace social tel que le sport au travers d'une réappropriation partielle ou totale des normes établies (LIOTARD, 2006) par un groupe (ici les personnes *queer*[1]), considéré dans l'Histoire comme déviant (BECKER, 2020b), démontre que l'utilisation du sport n'est ici plus un simple acte hédoniste mais une incarnation d'actes de résistance envers la doctrine cishétéronormative. Ainsi, chaque présence sur le terrain en tant qu'athlète *out*, chaque compétition disputée, chaque initiative inclusive devient un acte de transformation sociale.

Ces actions pour inclure la communauté *queer* au sein de l'institution sportive place alors ses acteurs·trices comme des "*entrepreneurs de morale*" (BECKER, 2020a Première édition 1963) au sens où les athlètes *queer* et alliés·es viennent déplacer voire

1. L'utilisation du mot *queer* dans le contexte des années 1980 n'est pas un anachronisme car déjà présent depuis la fin du XIXème siècle pour désigner successivement les déviants à la norme sexuelle, puis, post Seconde Guerre Mondiale, les gays par réappropriation de l'insulte. Aujourd'hui, *queer* désigne à la fois un terme économique pour désigner les personnes LGBTQIA+ et un marqueur d'ouverture aux identités autres que gay et lesbienne (ERIBON, 2003a). Dans le contexte de cette phrase, je fais le choix de l'utiliser comme synonyme de LGBTQIA+ pour montrer que les gays n'étaient pas les seuls acteurs dans la lutte des droits des minorités sexuelles et de genre.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

construire de nouvelles normes autour de leur inclusion. H. Becker écrivait que "*pour qu'une norme soit créée, il faut que quelqu'un appelle l'attention du public sur les faits, donne l'impulsion indispensable pour mettre les choses en train, et dirige les énergies ainsi mobilisées dans la direction adéquate*" (BECKER, 2020c, p. 186). Refusant le statut de déviant·e et les stigmates associés, ces "entrepreneurs·euses de morale", ces "créateurs·trices de normes" viennent par leurs actions et leurs revendications, remettre en cause les normes établies et participer à la redéfinition des règles et des valeurs dominantes notamment par la création d'organisations sportives institutionnalisées et reconnues internationalement comme la FS-LGBT+ ou les *Gay Games*.

6.1 Brève présentation du sport *queer*

Il ne s'agira pas ici de présenter une nouvelle rétrospective des *Gay Games* (LIOTARD, 2006, 2019 ; LIOTARD et FEREZ, 2007) mais il semble important d'apporter un bref éclairage historique sur leur existence afin de mieux comprendre les enjeux actuels dans lesquels les acteurs·trices LGBTQIA+ et/ou alliés·es évoluent et, par la suite, de mieux appréhender les transformations sociales par les sportivités trans.

6.1.1 La genèse des *Gay Games*

Les Jeux Olympiques de Mexico en 1968 s'inscrivent dans un contexte politique mondial marqué d'événements majeurs, notamment : l'assassinat de Martin Luther King, la guerre du Vietnam et le génocide du Biafra. Quelques jours avant la cérémonie d'ouverture des Jeux, l'armée mexicaine ouvre le feu sur des étudiants militants rassemblés sur la place des Trois Cultures de Tlatelolco à Mexico dans une volonté gouvernementale d'assurer la sécurité des Jeux. Durant les Jeux, certains athlètes ralliés au mouvement Black Panthers ont également protesté contre la ségrégation raciale.

Tom Waddell, ayant participé aux Jeux Olympiques de Mexico en tant que décathlonien américain, imagine alors des Jeux ouverts aux minorités (Serres, 2024) en plein contexte des émeutes de Stonewall[2] (juin 1969) et crée les premiers *Gay*

2. Souvent considérées comme la première manifestation spontanée en faveur des droits LGBTQIA+, les émeutes de Stonewall apparaissent comme une série de manifestations pour lutter contre la répression policière parfois violente envers les personnes *queer*. La mémoire de cet événement est célébrée chaque année lors du mois de juin, également appelé "mois des fiertés".

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Olympics en 1982 à San Francisco. Le rattachement au mouvement olympique est alors remis en question par le CIO qui le refuse, officiellement, car le terme *Olympics* est une marque déposée, contraignant la rebaptisation en *Gay Games*[3].

6.1.2 Les valeurs prônées par les *Gay Games*

Les *Gay Games* cherchent à respecter l'esprit sportif en proposant un regroupement autour des valeurs sportives (dépassement de soi, plaisir, fairplay, etc.) tout en refusant "*l'apartheid anatomique et de jouer entre personnes de niveaux, de sexes ou d'âges différents*" (LIOTARD et FEREZ, 2007, p. 62). Il y a donc une réelle volonté de sortir des discriminations en fonction du niveau de pratique, de l'âge, du handicap, de l'identité de genre et/ou de l'orientation sexuelle. Cependant, le modèle de division sexuée reste prédominant même au sein de ces organisations sportives inclusives.

Le discours scientifique autour de l'évidence du "*caractère construit des caractéristiques et des critères du genre et de la sexualité, et plus largement de toutes les hiérarchies corporelles*" (LIOTARD et FEREZ, 2007, p. 64) prédomine. Les catégories de sexe sont donc présentes mais les instances *queer* y attachent une moins grande importance que les instances olympiques : l'appartenance à une catégorie de genre est obligatoire pour l'inscription mais indépendante de celle attribuée à la naissance et pour certaines disciplines, les classements sont mixtes (HUILLARD et HARTMANN-TEWS, 2022).

Les *Gay Games* permettent également de placer le corps sportif en dehors du carcan compétitif mais de le montrer dans un esprit militant et festif en combinant la culture sportive et la culture *queer*, par la présence de spectacles drag, l'érotisation des corps ou l'exubérance vestimentaire au sein des festivités sportives (LIOTARD, 2006 ; LIOTARD et FEREZ, 2007).

6.1.3 Le sport LGTBQIA+ en France

En France, le sport *queer* est essentiellement structuré autour de la FS-LGBT+, qui rassemble plusieurs dizaines d'associations sportives, la majorité se situant en région

3. La notion de Gay Games a fait et fait toujours l'objet de débat. L'utilisation exclusive du terme *gay* pour nommer un événement *queer* international questionne et met en lumière une domination homosexuelle masculine et créée une représentation de Jeux "réservés" aux hommes homosexuels, indépendamment de la réalité sportive qu'ils caractérisent.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

parisienne, et plusieurs milliers d'adhérents (LE BLANC, 2019).

Les clubs affiliés à cette fédération sont parfois également rattachés aux fédérations olympiques pour pouvoir offrir à leurs adhérents·es une évolution en milieu compétitif fédéral classique. Par ailleurs, les clubs rattachés à la FS-LGBT+ ne sont pas nécessairement exclusivement *queer*. Certains se sont construits autour de cette identité, par exemple en proposant un créneau sportif exclusivement réservé aux personnes *queer* (et alliés·es). D'autres ont intégré une dynamique d'inclusion queer dans leurs valeurs, sans centrer leur fonctionnement spécifiquement sur ces luttes.

Dans tous les cas, ces clubs s'inscrivent dans une logique de création de territoires rassurants. Il s'agit "*des espaces appropriés temporairement dans un objectif de protection par rapport à un risque social, avec une composante émotionnelle et symbolique marquée, et des pratiques spécifiques de production du groupe*" (LE BLANC, 2019, p. 40).

La difficulté de pratiquer au sein d'un espace sportif LGBTQIA+ en France réside dans le manque de diversité offerte. En effet, il existe peu de clubs sportifs LGBTQIA+, mais il existe en revanche de très nombreux clubs non LGBTQIA+ (LE BLANC, 2019). Une personne souhaitant pratiquer du football aura donc un large choix et pourra s'inscrire, pour un niveau amateur, dans un club à proximité de son domicile et/ou de son lieu de travail. Cependant, dès lors qu'une personne souhaite prioriser l'aspect LGBTQIA+ à sa pratique, le choix devient très restreint : en Ile de France, il n'existe que quatre clubs de foot amateur LGBTQIA+ contre 334 clubs de foot FFF dans Paris même. Cela questionne sur les dynamiques d'offres sportives proposées aux athlètes *queer* ou souhaitant évoluer en milieu *queer*.

Malgré ces difficultés géographiques, ces espaces sportifs se créent et se maintiennent et offrent une pléthore d'expressions de diversité qu'au sein des clubs non LGBTQIA+ : diversité socioprofessionnelle, d'âge et de quartier d'origine, diversité de genre et de sexualité (FEREZ et BEUKENKAMP, 2009 ; LE BLANC, 2019).

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

6.2 La violence symbolique[4] derrière la notion de diversité au sein des clubs sportifs LGBTQIA+

Si cette importante diversité au sein des clubs sportifs *queer* peut sembler valorisable car en lien avec les discours gouvernementaux et sportifs de mixité et d'inclusion, il n'en reste pas moins qu'elle est majoritairement une conséquence de la faible offre sportive *queer* : la théorie des héritiers élaborée par P. Bourdieu et J-C. Passeron se transpose alors à l'espace social des sports (BOURDIEU et PASSERON, 1964).

Le constat de départ des *Héritiers* est celui d'une inégale représentation des différentes classes sociales dans l'enseignement supérieur où l'origine sociale des étudiants·es est le plus important facteur de différenciation auxquels s'ajoutent ceux du genre, de l'âge, de la religion, de l'ethnie, etc...

Les études supérieures sont supposées permettre de réunir des étudiants·es issus·es de divers horizons sociaux. Cependant, cet espace met en avant des normes culturelles issues des pratiques des classes dominantes, créant, au gré des interactions qui deviennent asymétriques, un décalage et un inconfort pour les étudiants·es issus·es des classes populaires. Si l'accès à l'enseignement supérieur est théoriquement ouvert à tous·tes, il ne favorise pas une réelle égalité dans les échanges.

En transposant cette idée au contexte sportif, il peut être observable une inégale représentation des offres sportives en fonction de la connotation et de la popularité attribuée au sport, une inégale représentation en fonction des territoires (urbains/ruraux ; quartiers favorisés/quartiers prioritaires) et une inégale représentation des offres sportives en fonction des typologiques sportives visées (hommes/femmes ; enfants/adultes ; amateurs·trices/professionnels·lles ; compétition/loisirs ; etc.).

Ces inégalités semblent en opposition avec les objectifs institutionnels d'inclusion

4. P. Bourdieu définit la violence symbolique comme une "*violence douce, invisible, méconnue comme telle, choisie autant que subie, celle de la confiance, de l'obligation, de la fidélité personnelle, de l'hospitalité, du don, de la dette, de la reconnaissance, de la piété, de toutes les vertus en un mot qu'honore la morale de l'honneur*" (BOURDIEU, 1980, p. 219). Elle repose sur l'imposition d'un arbitraire culturel, c'est-à-dire la naturalisation de normes et de valeurs socialement construites, qui légitiment et reproduisent des rapports de domination.

sociale[5] et de féminisation des pratiques[6]. En effet, cet espace met en avant des normes culturelles issues des pratiques des classes dominantes, limitant l'ouverture d'espaces sportifs évoluant en-dehors de ces normes. Si le sport est théoriquement ouvert à tous·tes, il ne favorise pas une réelle égalité dans les pratiques.

La diversité des profils sportifs au sein des clubs LGBTQIA+ n'est donc pas uniquement le résultat d'une volonté inclusive envers les minorités *queer*, mais peut aussi être interprétée comme une mixité contrainte, où les différents profils sociaux se rencontrent principalement parce que ces espaces sont les rares à permettre une pratique sportive en dehors des structures traditionnelles, souvent exclusives ou discriminantes.

6.3 La place des personnes trans dans le sport *queer* : étude de cas auprès des clubs sportifs LGBTQIA+

6.3.1 Genre et *queerness* au sein des clubs sportifs LGBTQIA+

L'intériorisation de la menace du stéréotype[8] (STEELE, 1997)

Si le rattachement à la FS-LGBT+ ouvre des possibles dans l'inclusion des athlètes trans, il n'en reste pas moins que les vécus trans restent teintés d'une forme de transphobie, notamment anticipée. Cette transphobie anticipée est la somme des expériences passées de transphobie qui placerait mentalement l'individu dans des situations perçues comme potentiellement transphobes.

5. Le gouvernement français met en place différentes actions pour démocratiser le sport : le programme Pass'Sport a pour but de faciliter l'accès financier pour encourager les pratiques sportives et réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en apportant une aide financière aux jeunes (de l'enfant à l'étudiant·e jeune adulte) en finançant pour l'année scolaire, tout ou une partie de leur licence sportive auprès d'associations sportives agréées.

6. Dès 2006, sous l'impulsion du ministère, les fédérations de handball, basket-ball, cyclisme et football puis suivi entre 2009 et 2012 par celles d'aviron, de hockey sur glace, de montagne et d'escalade, de boxe, de triathlon et de tennis se sont réunies pour définir un plan de féminisation. Depuis 2014 et la convention d'objectifs, les fédérations sont liées à l'État et sont dans l'obligation de se doter d'un plan de féminisation concernant la pratique sportive, l'encadrement, la formation et l'arbitrage. Cette synergie entre les différents acteurs·trices, la mutualisation des pratiques, des compétences et des connaissances, a permis de créer en 2016 un panorama des plans de féminisation.

8. Les individus deviennent conscients·es du risque d'être évalués·es à travers des stéréotypes négatifs liés à leur groupe social et peuvent en venir à adopter ces stéréotypes elleux-mêmes, influençant ainsi leur perception de soi et la manière dont iels sont perçus par autrui (CHATEIGNIER et al., 2011).

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Cette idée renvoie aux travaux de Goffman qui distingue deux catégories[9] parmi les personnes susceptibles de subir une discrimination en raison d'un stigmate : les *discrédités*, dont le stigmate est visible ou déjà connu, comme une cicatrice ; et les *discréditables*, dont le stigmate est caché ou inconnu mais pourrait être révélé, par exemple être homosexuel·lle à une époque où l'homosexualité était considérée comme un délit[10]. Ce risque d'être disqualifiable permet de comprendre comment la gestion du stigmate s'inscrit au cœur des interactions sociales, tant pour éviter le rejet que pour préserver une image de soi conforme aux attentes normatives. Finalement "*tel individu n'a pas besoin d'être effectivement "discrédité" s'il est par avance "discréditable" : le seul fait d'être "discréditable" (et de savoir qu'on l'est, et de redouter d'être "discrédité") agit en effet sur la conscience et l'inconscient des individus comme une force d'assujettissement et de domination intériorisée, redoublée par l'angoisse d'être découvert et par l'autocensure nécessaire pour ne pas l'être*" (ERIBON, 1999, p. 100).

C'est le cas de Julia dont les propos ont été révélés précédemment (voir 5.2.2 La transphobie environnementale) qui évolue dans un club de natation LGBTQIA+ *friendly* ou de Marin, évoluant au sein d'une association multisports LGBT+, dans la section volley.

La notion de club inclusif, voire le rattachement explicite à la FS-LGBT+, n'annihile donc pas pour autant la peur de subir des événements transphobes. Cela démontre qu'il ne s'agit pas de s'étiqueter LGBT-*friendly* pour permettre l'inclusion mais qu'il existe une réelle nécessité à proposer des mesures concrètes attestant l'inclusivité.

9. Selon E. Goffman : "*il s'agit là d'une distinction importante, même s'il est vrai que toute personne affligée d'un stigmate risque fort de vivre les deux situations. Je commencerai donc par traiter de la première situation, celle du discrédité, et j'aborderai ensuite la seconde, mais je ne les séparerai pas toujours*" (GOFFMAN, 1975, p. 14).

10. Dans sa version originale, E. Goffman définit "*The term stigma and its synonyms conceal a double perspective : does the stigmatized individual assume his differentness is known about already or is evident on the spot, or does he assume it is neither known about by those present nor immediately perceivable by them ? In the first case one deals with the plight of the discredited, in the second with that of the discreditable*" (GOFFMAN, 2009, p. 13 Première édition 1963).

"Je partage les mêmes vestiaires que les hommes. Et après, je me cache un peu le torse parce que j'ai des cicatrices visibles. Du coup, je me change souvent de dos. Puis moi, je porte un packer[a] pour pas que ça non plus ça porte à confusion. Mais après, j'avoue qu'il y a des trucs qui me bloquent un peu. Par exemple il y a des douches communes et moi j'y vais jamais parce que ça serait m'*outer*" **(Marin, il, volleyeur)**

a. A l'inverse de la pratique du *tucking* (voir Note de bas de page 4.1.2 sur le *tucking*), le packer réfère à l'utilisation d'un rembourrage ou d'une prothèse phallique portée sous le sous-vêtement pour donner l'apparence d'un pénis au travers la création d'une bosse.

Les vestiaires, épicentre de la question trans même au sein des clubs *queer*

Parce que les clubs non LGBTQIA+ s'appuient sur des décennies de pratiques sans remettre en question certains aspects, notamment celle de la place et l'utilisation des vestiaires, il aurait pu être envisageable qu'en opposition, les espaces sportifs *queer* se détachent de cette pratique de division corporelle en raison d'une vision où "*tous les corps s'y valent*" (LIOTARD, 2006, p. 349).

Pourtant, même au sein des clubs LGBT-*friendly*, la question trans se résume souvent à l'utilisation des vestiaires. Frédéric, président d'un club de rugby LGBTQIA+, explique cette centralité des débats par le sentiment de ne pas se sentir concerné par les autres aspects des problématiques sport/trans en raison de la non-appartenance aux championnats.

"Pour nous ça reste assez léger on va dire les débats au niveau de la transidentité parce que vu qu'on ne rentre pas dans des championnats, ça ne concerne pas... Enfin, tout ce qui est question de réglementations comme ça peut l'être dans une structure pro. La seule chose sur laquelle on a discuté c'était la question des vestiaires" **(Frédéric, il, président d'un club de rugby LGBTQIA+)**

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

TERF et transphobie sportive

Le mouvement TERF (acronyme de trans-exclusionary radical feminist, soit féministe radicale excluant les personnes trans en anglais) est un courant de pensée féministe qui considère le genre uniquement sous le prisme biologique : les femmes sont des femmes parce qu'elles ont une vulve, les hommes sont des hommes parce qu'ils ont un pénis. Par cette pensée, ce mouvement est donc foncièrement transphobe et cristallise son discours autour de l'exclusion des femmes trans. En effet, ces dernières sont considérées comme des produits du patriarcat qui contribuent à renforcer les stéréotypes de genre en adoptant les codes féminins (maquillage, robes, talons, etc.) et donc jouent en défaveur de l'émancipation féminine. Par ce mode de raisonnement, les sportivités trans sont à nouveau réduites à deux enjeux : l'inéquité supposée des performances au détriment des femmes et la question des vestiaires. Ici, les femmes trans sont considérées comme des hommes, eux-mêmes considérés uniquement comme des prédateurs sexuels, qui colonisent les espaces féminins et mettent à mal la sécurité et l'intimité des "femmes biologiques". La présence des femmes trans dans les vestiaires n'est alors perçue que comme un prétexte pour les hommes d'exhiber leurs parties génitales.

Encadré 8

Les clubs sont parfois dépendants des décisions des politiques publiques qui ne proposent pas nécessairement des adaptations qui répondent aux besoins des concernés·es.

> "Nous on est un club, on va louer des établissements à la mairie de Paris. Généralement les créneaux des associations c'est le soir et on a généralement des vestiaires communs, pas des vestiaires individuels. Donc dans la problématique trans, ça peut être complexe à gérer. [...] Ça reste complexe, même pour la ville de Paris. J'en ai parlé avec la ville de Paris, la ville de Paris par exemple nous disent : oui on est très sensible à ces points-là, maintenant c'est si y avait une position à prendre, c'est l'identité de la carte d'identité qui est, la carte d'identité, qui doit être appliquée" **(Henry, il, président d'un club de natation LGBTQIA+)**

Il revient alors aux clubs de proposer des actions concrètes permettant d'offrir de réelles solutions pour les licenciés·es trans. Ces solutions peuvent être de se positionner en-dehors des décisions des politiques publiques en intégrant notamment dans son règlement le respect et l'acceptation des personnes trans.

> "La personne qu'on a accueilli, elle est en transition, donc pour elle ça lui a un peu posé des problèmes parce que là c'est dans une piscine où y a que des vestiaires communs. Je vais dans un vestiaire filles, je vais dans un vestiaire garçons, donc elle s'est posée la question, mais elle est revenue vers nous. Et la réponse que j'ai donnée avec le responsable vice-président de la natation, c'était de faire un message à tous les adhérents en disant : voilà, nous acceptons, c'est dans la charte du club, d'accepter des personnes trans et/ou en transition. Et donc c'est à nous à faire l'effort de comprendre quelle est la demande de la personne" **(Henry, il, président d'un club de natation LGBTQIA+)**

Cette autonomie de choix au sein de contraintes sociales peut également être laissée aux licenciés·es trans, dans la mesure où celle-ci s'inscrit dans un contexte où la liberté du choix est visible. Plus précisément, si aucun·e licencié·e trans n'est *out* ou si aucune action explicite d'inclusion bénéficiant aux personnes trans n'est visible, cela peut tendre vers des conduites en réponse à une transphobie anticipée où les personnes trans restent cachées par peur que leur corps dérange.

Cette stratégie d'ajustement face aux situations difficiles est appelée *coping* au sein de la littérature anglo-saxonne, R. Lazarus et S. Folkman la définissent comme "*l'ensemble des efforts cognitifs et comportementaux destinés à maîtriser, réduire ou tolérer les exigences internes ou externes qui menacent ou dépassent les ressources d'un individu*" (LAZARUS et FOLKMAN, 1984 traduit par MARIAGE, 2001, p. 47). Au travers de ce concept, il convient de concevoir que les interactions entre l'individu et la situation conduisent à une perception réelle ou anticipée d'un danger ou d'une angoisse entraînant des "*variations de l'anxiété-état qui à son tour mène à des réactions physiologiques, comportementales, psychologiques*" (MARIAGE, 2001, p. 47).

> "Nous avons une fille qui est là depuis six mois, et qui en avait marre de se changer toute seule dans le vestiaire, et qui nous a rejoint en fait dans les vestiaires des garçons de manière unanime sans qu'il y ait de gêne, enfin on a posé la question, personne n'a dit « ça nous gêne », enfin voilà quoi. Elle se sent libre d'être qui elle est avec nous, sans aucun souci" **(Frédéric, il, président d'un club de rugby LGBTQIA+)**

Afin de limiter les stratégies d'ajustement qui apparaissent comme une réponse à un stress et qui ne représentent pas nécessairement les réelles volontés et véritables besoins de la personne, il revient à l'environnement de diminuer ces facteurs d'angoisse.

Dans le club de rugby LGBTQIA+ de Frédéric, par exemple, même sans la présence de personnes trans au sein du club, la question de la mixité des vestiaires est déjà explicitement mise en avant par la rupture avec la conventionnelle séparation sexuée des espaces de change, permettant ainsi à une personne trans nouvellement arrivant de ressentir une réelle liberté de choix : une femme cis partage les vestiaires avec des hommes cis, la mise à nue et les différences corporelles ne semblent donc pas un obstacle à l'inclusion au sein de ces espaces.

6.3.2 L'inimportance accordée à l'état civil dans les clubs sportifs LGBTQIA+

Il a été établi que dans les clubs non LGBTQIA+, la question de l'état civil est un prérequis pour de nombreux aspects : les assurances, le placement dans les catégories de compétition, l'accès aux entraînements, etc. Au sein des clubs LGBTQIA+, il semble que la notion de genre est bien moins au centre des préoccupations.

> "Je me suis outé que au référent de la section parce que j'ai présenté une pièce d'identité etc donc voilà. Mais sinon, personne ne sait que je suis trans là-bas" **(Marin, il, volleyeur)**

Au sein du club de Marin, seul le référent de la section a accès aux données administratives et donc à l'état civil des licenciés·es. Marin est alors présenté au reste de l'équipe comme un coéquipier masculin sans avoir nécessairement besoin de se présenter comme une personne trans.

C'est également le cas de Julia, où dans son club de football elle a dû signer une décharge en début d'année et par conséquent, présenter sa carte vitale dont le numéro de genre (1 pour les hommes et 2 pour les femmes) correspond au genre assigné à la naissance.

> "Pour l'assurance on en a besoin au foot, tu sais c'est le truc qu'on signe au début de l'année la décharge, là par contre j'étais obligée, parce que c'est lié à la carte vitale, et du coup j'étais obligée, mais c'est resté au bureau, j'ai bien précisé voilà la carte vitale est pas encore changée, ils m'ont dit : y a pas de souci, t'inquiète pas ce sera jamais divulgué et ça reste dans notre cadre" **(Julia H, elle, nageuse et footballeuse)**

Si au sein des clubs non LGBTQIA+, l'inclusion d'athlètes trans semble envisageable mais difficile, le discours des représentants de clubs LGBTQIA+ tend à montrer que "*c'est un adhérent ou une adhérente comme tous les autres*" (Henry, il, président d'un

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

club de natation LGBTQIA+). Par le rattachement à la communauté *queer* et à l'histoire et l'importance accordée au *coming-out*, les clubs LGBTQIA+ sont davantage à même de prendre en compte et de respecter l'identité trans de leurs licenciés·es. Ainsi, la communauté *queer* vise à "*créer un environnement sur lequel elles pourraient évoluer sans se préoccuper de masquer leur orientation sexuelle par peur des violences, des vexations ou des moqueries*" (LIOTARD, 2006, p. 334).

6.3.3 Les libertés des clubs sportifs LGBTQIA+ par rapport aux exigences fédérales

Les clubs LGBTQIA+ possèdent "*la caractéristique de reproduire un modèle institué tout en instituant un nouveau modèle à partir de valeurs explicites parmi lesquelles figure le refus de la discrimination des personnes*" (LIOTARD, 2006, p. 336). Les clubs se rattachant au mouvement *queer* s'autorisent donc à la fois à venir piocher dans le fonctionnement du modèle sportif habituel tout en proposant des innovations, notamment en termes d'inclusion.

Par exemple, dans le cadre du rugby fédéral avec contact, il a été démontré que la considération sexuée des différences physiques implique de ne pas pouvoir mixer les équipes alors même que dans une équipe masculine, il est démontré que les gabarits peuvent être tout autant différents.

> "Pour prendre mon exemple, je suis première ligne, je fais 1m73 pour 111 kilos. On a des physiques de gens qui sont à l'aile qui font 1m65 pour 70 kilos. Donc c'est vrai on a toutes les morphologies en fait" **(Frédéric, il, président d'un club de rugby LGBTQIA+)**

Le club de Frédéric propose des adaptations pour favoriser une pratique sécurisée et sécurisante pour l'ensemble des joueurs·euses. Que ce soit aux entraînements ou dans le cadre de rencontres mixtes, les joueurs·euses ont la possibilité de jouer avec ou sans contact.

> "On laisse les gens, on leur laisse le choix, par exemple notamment aux entraînements, de nous dire s'ils préfèrent jouer avec du contact ou sans contact. Il y a des gens qui viennent aussi qui ne font pas de contacts du tout" **(Frédéric, il, président d'un club de rugby LGBTQIA+)**

Par ailleurs, lorsque la question trans était évoquée auprès des représentants de clubs non LGBTQIA+, la projection au sein de la problématique amenait à se rapprocher des ligues et autres instances supérieures au club, comme un besoin de se décharger de ces responsabilités.

Dans les clubs LGBTQIA+, l'identité *queer* est souvent au cœur même de l'identité du club. Les questions d'inclusion, de respect de l'identité et d'ouverture bienveillante à la diversité sont régulièrement les notions qui animent les valeurs promulguées par le club.

> "On va essayer justement dans l'esprit inclusif et dans l'esprit justement de jouer tous ensemble, d'être le plus souple possible sur tout ce qui est, justement, compétition et la forme que ça va prendre" **(Frédéric, il, président d'un club de rugby LGBTQIA+)**

> "C'est simple parce que on est un club LGBT, depuis la création du club, donc la question se pose même pas. Par exemple chaque année, on organise un grand événement et l'ensemble des recettes de cet événement sont reversées à des associations de lutte contre le SIDA. C'est dans le cadre de la journée mondiale du VIH. Donc l'identité du club elle est forte et on n'a pas à revenir là-dessus. Dans les compétitions, les gens qui font de la compétition, qui portent les valeurs du club, c'est-à-dire ne serait-ce que la tenue du club, les gens savent quelle est l'identité du club. Et y a pas de remarque particulière" **(Henry, il, président d'un club de natation LGBTQIA+)**

Cet état d'esprit amène les représentants·es des clubs LGBTQIA+ à adopter une

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

autre vision de la question trans par rapport à leurs homologues de clubs non LGBTQIA+ où, plutôt que de se référer aux instances supérieures pour prendre une décision, iels se projettent d'abord dans une gestion en interne de ces problématiques.

> "On a jamais eu la question à se poser [de l'inclusion des hommes trans sans mammectomie en natation], mais je dirais ça peut être compliqué parce que ça dépend les cours. Y a des cours où on a toute la piscine. Y a des cours où on partage la piscine avec d'autres clubs dont des clubs qui peuvent être avec des jeunes adultes. Donc voilà ça peut être plus complexe, mais si vous voulez dans ce cas-là, alors on a jamais eu la question hein, mais dans ce cas-là on orienterait plus facilement, soit vers un créneau où on est seul dans la piscine, soit vraiment si le problème serait plus complexe à gérer, à ce moment-là on conseillerait à la personne de se rapprocher d'ACCEPTESS-T[a]" **(Henry, il, président d'un club de natation LGBTQIA+)**

a. ACCEPTESS-T (Association d'Actions Concrètes Conciliants : Education, Prévention, Travail, Équité, Santé et Sport pour les personnes Trans) bénéficie de créneaux financés par les membres d'un club de natation LGBTQIA+. Les créneaux de natation avec ACCEPTESS-T permettent aux personnes trans de pratiquer en non-mixité choisie et donc de bénéficier de moins de contraintes, notamment en termes de regards extérieurs sur leurs corps.

Cette approche permet de replacer les besoins du/de la sportif·ve au cœur des prises de décision. Cette démarche participative permet de mieux prendre en compte les besoins directs de la personne concernée et de garantir l'efficacité, la pertinence et la durabilité de ces politiques inclusives.

Aparté sur la notion de problématique trans dans leur inclusion sportive

> "On a jamais eu la question à se poser [de l'inclusion des hommes trans sans mammectomie en natation], mais je dirais ça peut être compliqué parce que ça dépend les cours" **(Henry, président d'un club de natation LGBTQIA+)**

Le discours de Henry permet de mettre en avant que même au sein de la communauté *queer*, la question trans n'est pas considérée comme une "non problématique". L'inclusion de ces sportifs·ves trans, loin d'être un allant de soi pour la communauté *queer*, n'est pas pour autant un sujet qui lui serait exclusif : la communauté sportive non-LGBTQIA+ peut également s'en saisir. Les difficultés pour les clubs sportifs non LGBTQIA+ sont donc légitimes et s'inscrivent dans un contexte sportif français d'aveuglement aux identités : "*il faut laisser de côté toutes nos identités et ne pas en parler*" (HARTMANN-TEWS et CSONKA, 2022) [a]. Cet aveuglement empêche la reconnaissance des discriminations réelles, donc leur prise en compte, donc la mise en place d'actions concrètes pour lutter contre. Au sein des clubs sportifs LGBTQIA+, la notion de "mettre de côté les identités" est moins vraie puisque, au contraire, l'identité *queer* et sa revendication sont souvent affichées. La difficulté d'inclusion des personnes trans sans questionnement peut alors s'expliquer par la grande domination réelle ou suggérée des hommes cis gays au sein des clubs sportifs LGBTQIA+ (LIOTARD, 2006).

a. Citation originale : "we have to leave aside all our identities and not talk about them".

Encadré 9

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Conclusion du Chapitre 6. *Les transformations de l'espace social des sports au travers du sport LGBTQIA+*

Afin de comprendre les formes de relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs, il est essentiel d'envisager le rôle des personnes LGBTQIA+ dans les transformations de l'espace sportif. Cette analyse permet ainsi de mettre en évidence les dynamiques inclusives et les tensions persistantes, au sein même du mouvement sportif *queer*. Ce chapitre a donc exploré la manière dont les pratiques sportives *queer* réinventent les normes traditionnelles du sport, tout en interrogeant les limites de cette diversité affichée.

Sans proposer une rétrospective détaillée de l'histoire du sport *queer*, il a semblé essentiel d'en évoquer les grandes lignes afin de comprendre le fonctionnement actuel du mouvement sportif LGBTQIA+ et son implication dans l'inclusion des personnes trans. L'histoire du sport *queer* débute donc en 1982 avec la première édition des *Gay Games*, événement fondateur dans la reconnaissance du sport et des droits des personnes LGBTQIA+. Le mouvement s'appuyant principalement sur les valeurs d'inclusion, de respect et d'auto-détermination des corps[11], il semble offrir un espace sécurisant et sécurisé loin des discriminations cishétéronormées.

Cependant, au travers des discours des représentants de clubs LGBTQIA+ et des personnes trans, des tensions internes peuvent être relevées, révélant ainsi la violence symbolique se jouant dans ces espaces sportifs *queer* où se crée une forme de reproduction des normes du sport par un jeu de domination cis gay masculine. L'injonction à la performance, la hiérarchisation des pratiques ou encore la visibilité inégale des différentes identités au sein du mouvement interrogent le véritable potentiel émancipateur revendiqué du sport *queer*.

L'étude de cas de clubs LGBTQIA+ permet cependant de nuancer cette vision presque fataliste du sentiment d'impossibilité d'inclusion des personnes trans. Ces clubs viennent en effet mettre en lumière leur capacité à redéfinir le rapport au genre et au corps sexué dans le sport au travers d'une approche plus fluide et moins normative. Contrairement aux clubs sportifs traditionnels et malgré la présence de difficultés

11. Incluant les questions trans mais également liées au VIH.

communes, les clubs LGBTQIA+ semblent plus enclins à favoriser l'auto-identification respectueuse des vécus individuels en portant moins d'égard à l'état civil et aux considérations biologiques. Cette capacité à sortir de ce carcan réside notamment du détachement aux exigences fédérales du mouvement sportif olympique en se rattachant à celles spécifiquement conçues autour du sport *queer* comme la Fédération Sportive LGBT+.

En résumé, il s'agissait de mettre en évidence la double réalité du sport *queer* : il est à la fois un espace de résistance et d'innovation face aux injonctions cishétéronormées sans pour autant y échapper totalement par la présence majoritaire d'une domination cis gay masculine. Par ailleurs, il reste à considérer que le sport *queer* représente un possible modèle sportif mais son impact sur les structures sportives traditionnelles reste encore limité.

Cette première approche permet de situer les alternatives concrètes au mouvement sportif traditionnel au travers de discours et vécus de personnes *queer*. Cependant, les problématiques et les transformations de l'espace sportif en faveur des personnes trans ne peuvent se résumer qu'au travers des actions de la communauté *queer* en général. Le chapitre suivant s'attachera à présenter comment les personnes trans peuvent être pleinement actrices des transformations de l'espace social des sports.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

MON AUBE EST LÀ

Pour moi transitionner c'est aussi simple que changer.
Alors non, la transition, ce n'est pas une maladie. Ce n'est pas une idéologie. Ce n'est pas dangereux. C'est quelque chose de profondément humain.
Pour moi, transitionner, c'est aussi simple que de changer. Et ça, c'est le propre de l'homme de changer, d'évoluer, c'est le propre même de l'évolution. Et c'est pour ça que mon histoire fait écho à plein d'autres histoires. C'est pour ça que j'ai créé mon spectacle.
Pour vous dire que trans ou pas, on a des similarités. Si vous avez peur ou si vous ressentez de la haine envers les personnes trans, vous avez peur et vous ressentez de la haine envers cette part de vous qui peut-être pourrait changer.
Alors tant que j'ai un micro, tant que j'ai la parole pour raconter mon histoire, mon aube est là.
Tant que j'ai un micro pour dire aux proches de personnes trans que non, vous ne faites pas le deuil de cette personne. Votre proche ne devient pas quelqu'un d'autre, il devient lui-même autrement. Même, il devient de plus en plus lui-même.
Tant que j'ai un micro pour dire aux personnes trans en difficulté aujourd'hui et aux enfants qui ont peur que je ne vous lâcherai pas, que je continuerai à vous faire rire et à pointer du doigt l'absurdité des arguments transphobes. Tant que j'ai un micro pour dire à tout le monde que je veux rester moi-même tout en changeant pour que vous puissiez le faire aussi.

FIGURE 6.1 – "L'aube renaît toujours". TEDx Paris par Lou Trotignon (Extrait). Captation du 11 juin 2024

CHAPITRE 7

Les transformations de l'espace social des sports par les actions des personnes trans

> "*Il faut souvent du courage et de la confiance en ses idées pour pouvoir durablement s'opposer à une majorité, détentrice du pouvoir, afin de réussir à transformer les règles sociales existantes*" (MEIER, 2023c, p. 17)

Il a été démontré précédemment que les acteurs·trices sportifs·ves *queer* étaient des "entrepreneurs de morale" (BECKER, 2020a) et parce qu'iels sont historiquement intégrés·es dans la lutte pour les droits des minorités sexuelles et de genre, les personnes trans sont elles aussi des entrepreneuses de morale. Si juridiquement les personnes trans sont reconnues en France, il n'en reste pas moins qu'iels ne sont toujours pas intégrés·es dans les normes du spectre de genre, encore aujourd'hui perçues au travers de homme/femme masculin/féminin et surtout par un allant de soi cisgenre (ALESSANDRIN, 2012a).

En reprenant le distinguo établi par H. Becker sur les "entrepreneurs·euses de morale", les personnes trans seraient des "créateurs·trices de normes" et l'Etat et ses agents seraient les applicateurs des normes.

Pour celleux qui créent les normes, ici les personnes trans, leur objectif est notamment de normaliser les transidentités au travers de ce que H. Becker nomme "*une croisade pour la réforme des mœurs*" (BECKER, 2020a, p. 171). Par leurs combats (discours, actions, etc.), les personnes trans cherchent à construire une norme où leur existence en tant que personne trans ne serait pas un motif d'exclusion. Si certains aspects de ces combats se rapprochent d'une croisade victorieuse ayant permis la création d'un nouvel ensemble législatif et réglementaire (reconnaissance juridique, dépsychiatrisation, facilitation administrative, etc.), cette considération reste en demie

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

teinte au regard des discriminations toujours actuelles.

Au cours de ce chapitre, il sera proposé un panorama des actions des personnes trans pour créer la norme et la réaction que ces actions créent chez les applicateurs des normes, représentés ici par les médias au travers d'une revue de presse.

7.1 Pouvoirs transformateurs et dynamiques d'action : minorités actives, *role model* et mobilisations trans

Pour comprendre le poids des personnes trans dans la balance des transformations de l'espace social des sports sur le plan de la redéfinition des cadres normatifs et institutionnels, il revient d'analyser leurs actions et leur organisation au travers de trois dimensions : le rôle des minorités actives, la création de *role model* trans et les formes de mobilisations collectives.

La première dimension permet de mettre en avant le rôle actif des personnes trans dans les changements du monde sportif et sortir de la vision attentiste qui peut leur être attribuée, où les personnes trans seraient simplement spectatrices du théâtre de décisions institutionnelles les concernant.

La seconde dimension permet d'offrir une vision autour des trajectoires des *role model* trans considérés ici comme des catalyseurs d'inspiration et de visibilité au travers des discours et expériences partagés.

La troisième dimension permet de comprendre les formes de mobilisations collectives qui articulent des revendications spécifiques au sein d'espaces souvent hostiles ou peu inclusifs.

En résumé, il s'agit de démontrer comment ces différentes dynamiques d'action menées par les personnes trans participent à une reconfiguration à la fois sociale, institutionnelle et culturelle du sport, en lien avec les enjeux contemporains d'inclusion et de diversité.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

7.1.1 Les personnes trans comme minorité active : une dynamique collective

La théorie des minorités actives de S. Moscovici

Issu de la psychologie sociale, le concept de "minorités actives" considère le pouvoir d'influence qu'ont les groupes minoritaires sur le groupe majoritaire (MOSCOVICI, 1996). Les minorités seront ici perçues comme un groupe d'individus au nombre inférieur à la moitié du total. La majorité sera considérée comme le groupe dont, au vu du nombre d'individus la constituant, possède un pouvoir d'influence sociale permettant l'imposition de normes, valeurs, comportements, etc. Par cette influence, les individus des groupes minoritaires sont contraints·es de se conformer, c'est-à-dire de proposer un comportement ou une attitude en adéquation avec le groupe majoritaire.

Longtemps considérées comme passives, soumises et subissant cette conformisation, les minorités, sous le regard de S. Moscovici, ont la possibilité de devenir une "*sous-culture agissante*" (MEIER, 2023b, p. 8). Pour ce faire, les minorités doivent alors adopter un "*style de comportement*" (MOSCOVICI, 1996, p. 125), soit une "*organisation des comportements et des opinions, au déroulement et à l'intensité de leur expression*" (MOSCOVICI, 1996, p. 126). L'auteur différencie cinq styles comportementaux : l'investissement (engagement et volontarisme), l'autonomie (clarté et différenciation), la consistance (cohérence et répétition), la flexibilité (régulation et conversion) et l'équité (aptitude à l'ouverture) ; et précise que seule la consistance permet réellement d'obtenir un changement dans la polarisation.

De fait, c'est au travers de la "*répétition persistante d'une affirmation, l'évitement ou le refus de tout propos contradictoires et la construction de preuves suffisamment logiques pour devenir une base de certitude et d'engagement dans l'élaboration d'un choix cohérent*" (MEIER, 2023c, p. 17) que les minorités vont obtenir un pouvoir transformateur. Par la croisement entre une consistance intra-individuelle (discours ferme, constant et cohérent) et une consistance inter-individuelle (réaction collective similaire à un même objet d'étude), la variabilité des réponses est réduite et l'attribution des causes revendiquées par les minorités est attribuée au contenu même de ces causes et non aux caractéristiques personnelles des porteurs ; le discours devient alors une propriété stable et pertinente.

La consistance seule ne peut avoir comme effet de modifier les normes imposées par le groupe majoritaire. De fait, le groupe minoritaire doit être en premier lieu nomique donc posséder des opinions, des normes et des jugements clairs, offrant un potentiel d'influence [1]. Un groupe nomique est alors considéré comme soit orthodoxe ou pro-normatif, soit hétérodoxe ou contre-normatif. Le groupe orthodoxe partage les normes imposées par la majorité mais souhaite la renforcer ou l'exagérer ; le groupe hétérodoxe s'oppose aux normes majoritaires et propose une norme alternative. A noter que le groupe minoritaire n'a pas vocation à maintenir un *statu quo* mais bien au contraire de permettre de changer les règles et les normes de la vie collective : la majorité modifiera les représentations et pratiques initiales, en consolidant les attitudes autour d'une position plus radicale que la moyenne des positions initiales défendues par les différentes parties (MEIER, 2023a).

Il va de soi que, par son caractère pro-normatif, un groupe minoritaire nomique orthodoxe aura davantage de facilité à modifier les normes qu'un groupe hétérodoxe. Néanmoins, malgré la difficulté de pouvoir structurer un socle commun, ce dernier possède la capacité de provoquer un "conflit cognitif" au sein de la majorité en proposant des perspectives nouvelles obligeant le groupe majoritaire à reconsidérer ses propres positions. Par ailleurs, le changement de norme proposée par le groupe minoritaire peut être considéré comme hétérodoxe dès lors que cette norme n'était tout simplement pas envisagée par le groupe majoritaire ; la majorité se trouve donc en situation d'impuissance permettant au groupe minoritaire, doté de ressources spécifiques (compétences, connaissances, savoir-faire) et d'un comportement consistant, de pouvoir modifier les règles du jeu à son avantage par innovation minoritaire ou influence minoritaire (MOSCOVICI, 1996).

Analyse du groupe des personnes trans au regard de la théorie des minorités actives

En s'appuyant sur les explications précédentes, il est possible de considérer les personnes trans comme un groupe de minorités actives.

Premièrement, bien qu'il n'existe aucune donnée précise sur le nombre exact de personnes trans en France, elles constituent indéniablement un groupe minoritaire

1. La minorité nomique se distingue de la minorité anomique qui est alors désorganisée, sans normes ou structure claire, et donc incapable d'influencer durablement la majorité.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

dans la population globale, à la fois en termes de représentation numérique et de reconnaissance sociale.

Deuxièmement, le discours des personnes trans fait preuve de consistance : l'ensemble des actions collectives visent à obtenir, pour la vie quotidienne comme sportive, une reconnaissance légale de son identité de genre, une facilité administrative et un accès à la santé. Par cette consistance, le groupe des personnes trans peut ainsi être considéré comme un groupe nomique, organisé autour de normes sociales cohérentes notamment par la volonté d'obtenir une égalité des droits.

Troisièmement, le groupe des personnes trans peut être considéré comme un groupe hétérodoxe contre-normatif. En effet, par la remise en cause de la binarité de genre, de l'assignation sexuelle et du poids des dispositions sexuées, les personnes trans se placent en opposition avec les normes cishétéronormatives. Cela se démontre notamment au regard des débats publics que suscitent la participation des femmes trans dans les compétitions sportives ou l'incapacité à repenser les catégories sportives en-dehors de la division sexuée pour inclure les personnes non-binaires : l'institution sportive repose sur la binarité corporelle et les personnes trans, par leur simple présence, viennent questionner ces fondements.

Enfin, l'influence de ce groupe social, bien que minoritaire, peut être observée à plusieurs niveaux. Elle se manifeste par le changement de lois dans plusieurs pays, permettant la reconnaissance légale du genre, et par les actions de défense menées par des organisations mondiales de protection des droits humains, telles que la Commission Européenne des Droits de l'Homme ou l'ONU. On peut également la constater à travers la flexibilité offerte par le CIO aux fédérations pour inclure les personnes trans dans les compétitions depuis 2021, ainsi que par l'augmentation de la visibilité des personnes trans dans la culture populaire. Plusieurs exemples marquants peuvent être mis en avant : le Rapport relatif à la santé et aux parcours de soins des personnes trans répond à la demande ministérielle engageant deux acteurs de terrain de la prise en charge des personnes trans : le docteur Hervé Picard, médecin généraliste et médecin de santé publique et Simon Jutant de l'association ACCEPTESS-T, association spécialisée dans la défense des droits et des personnes trans ; la présence d'associations en faveur des droits humains dans la rédaction du Cadre pour l'équité, l'inclusion et la non-discrimination sur la base de l'identité sexuelle et de l'intersexuation par le CIO afin de sortir (théoriquement) de l'obligation d'un taux de testostérone minimal pour les femmes trans ou encore la création du LAB (voir 3.3.3 Paris 2024 et la création

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

du LAB : une proposition d'actions concrètes) dont la thématique "Personnes Trans et non-binaires dans le sport" était menée par Patrick Ferlin et Julia Hamel, membres de la FS-LGBT+. Ces cas concrets permettent de mettre en avant l'influence minoritaire des personnes trans par leur participation aux décisions institutionnelles.

Finalement, le groupe des personnes trans, par leur organisation collective autour d'un discours constant, stable et en corrélation avec les normes et valeurs de la société actuelle tournée vers l'égalité, la justice et l'inclusion, peut être considéré comme une minorité active capable d'influencer socialement le groupe majoritaire et de faire évoluer les normes et valeurs en leur sens.

7.1.2 La publicisation des expériences trans : les *role model* et les vocations

Réseaux sociaux et visibilisation

Par les réseaux sociaux et l'accélération de la numérisation de la société (BOYADJIAN et THEVIOT, 2021), la vision de la vie privée a radicalement changé (MÉHA et BLANC, 2017). Le partage d'expériences individuelles est quotidien et en masse, offrant une fenêtre de visibilisation à un ensemble de minorités. Et parce que l'image est souvent le point de départ des manifestations par la reprise dans les cortèges et sur les réseaux sociaux (JEANNE-PERRIER, 2023), devenant ainsi le visage et/ou le symbole de la lutte, l'individuel devient facilement le collectif.

Les récits individuels partagés sur les réseaux sociaux permettent de mettre en avant les expériences vécues, de raconter l'Histoire ou de rappeler de façon régulière les nécessités des luttes pour les minorités sans attendre la visibilité hasardeuse offerte par les médias comme dans le cas d'Avril (voir Encadré 10 L'utilisation du suicide des personnes trans comme emblème de la lutte).

Des sportifs·ves trans comme Chris Mosier, Quinn ou Halba Diouf utilisent les réseaux sociaux pour pouvoir mettre en avant leurs trajectoires à la fois en tant que personne trans et en tant que sportif·ve ainsi que les décisions réglementaires prises par les fédérations ou les comités olympiques. Leurs contenus permettent de recentrer la parole sur elleux, en tant que personne directement concernée et limiter la réappropriation et l'invisibilisation de leurs expériences par les fédérations et les médias mais également

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

de les caractériser comme porte-parole de la lutte pour l'inclusion trans dans le sport amateur et professionnel.

L'utilisation du suicide des personnes trans comme emblême de la lutte

En décembre 2020, suite à une altercation avec la CPE qui lui interdisait de porter une jupe amenant à une exclusion de cours, une jeune fille trans âgée de 17 ans, Avril (parfois nommée par son *deadname*, Fouad), se suicide. Le lendemain de son suicide, une vidéo de son altercation avec la CPE est diffusée sur les réseaux sociaux, le hashtag "JusticePourFouad" et le *thread* (fil de discussion) lancé par une militante deviennent viral et sont repris par la presse. L'affaire permet de mettre en avant les difficultés de l'Éducation Nationale pour accompagner les élèves trans en raison d'une absence totale de textes officiels encadrant les démarches et les formations. Premier cas de transphobie aussi médiatisé, Avril devient alors le visage des conséquences de cette absence de politique éducative ainsi que de la précarité mentale dont peuvent souffrir les personnes trans. Parce que les médias ont à la fois contribué à visibiliser le cas d'Avril et à mettre en avant les conséquences de la transphobie à l'école, le Ministre de l'Education Nationale de l'époque, Jean-Michel Blanquer, proposera la "circulaire pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre" en septembre 2021. Rédigée conjointement avec des associations LGBTQIA+, cette circulaire vise à encadrer la prise en compte des personnes trans dans les établissements : sous couvert de l'accord des responsables légaux, les élèves ont désormais la possibilité d'utiliser le prénom et pronoms choisis, de choisir leur expression de genre et d'utiliser les espaces d'intimité leur correspondant (MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, 2021)).

Encadré 10

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Role model et transmission de vocations

Le concept de *role model* (MERTON, 1949), correspond à une figure d'influence qui sert de référence pour les comportements, les aspirations ou les valeurs d'autres individus. Avec l'émergence des réseaux sociaux, ces figures se sont multipliées au travers, notamment, du rôle d'influenceurs·euses : suivies parfois par des millions de personnes sur les réseaux sociaux, ces stars d'Internet sont devenues des références à suivre et à reproduire. Elles usent ainsi à la fois d'une influence informative (action d'influence, par l'expérience directe, la transmission de connaissances) et d'une influence affective (action d'influence par les émotions et la relation d'attachement que la personne parvient à établir avec son public) (SEDDA et al., 2022).

Dans le contexte sportif, les athlètes multi-médaillés·es peuvent également obtenir cette étiquette de *role model*. En effet, la starification des sportifs·ves vient influencer le nombre de licenciés·es dans la fédération, comme après Paris 2024 et la mise en lumière de Léon Marchand en natation qui permet à la FFN de connaître une augmentation de 8% de ses licenciés·es à la rentrée 2024 ou par celle des frères Lebrun en tennis de table avec une augmentation de 20% du nombre de licenciés·es.

Visibiliser les athlètes trans c'est permettre à la fois de sensibiliser aux conditions sportives de ces personnes mais également de créer des figures d'influence, des *role model*, afin d'inspirer et d'ouvrir la voie pour les futurs·es sportifs·ves trans. De fait, si la décision de World Aquatics de proposer trois catégories de compétition (femmes / hommes / ouverte[2]) reste critiquable[3], il n'empêche qu'elle peut permettre de proposer une première alternative pour favoriser la pratique sportive des personnes trans.

Si les *role model* permettent de créer des vocations, ces personnes peuvent également encourager à des engagements plus larges comme le militantisme. Le·a footballeur·euse canadien·nne Quinn utilise notamment sa notoriété en tant que médaillé·e olympique pour plaider en faveur de changements institutionnels dans le sport. Son rôle ne se limite plus à ouvrir la voie sportive pour les futurs·es licenciés·es mais à venir modifier directement les règlements sportifs. Dans le cas de Lia Thomas, première athlète trans à remporter un championnat universitaire, la médiatisation de sa victoire a été un effet tremplin pour World Aquatics et la création de la catégorie ouverte

2. Cette catégorie a été créée à destination des personnes trans.

3. La catégorie ouverte laisse à penser qu'il existe trois genres : femme / homme / trans. Or l'identité trans est une catégorie identitaire au même titre que l'identité cis et non une identité de genre qui entendrait femme / homme / non-binaire / genderfluid / etc.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

pour les compétitions internationales.

Finalement, les sportifs·ves trans, par les réseaux sociaux et/ou par leur visibilité médiatique, sont amenés à devenir des *role model* et à contribuer à redéfinir les normes du champ sportif, en démontrant que les identités trans ne sont pas incompatibles avec la compétition ou la performance. Ils deviennent des exemples concrets de résilience et de succès, renforçant l'idée que le sport peut être un espace d'épanouissement pour chacun·e.

7.1.3 Militantisme vs. lutte contre une injustice individuelle : des trajectoires plurielles

Différencier militantisme et lutte personnelle

Comme évoqué précédemment, la transphobie fait partie des trajectoires de transition des personnes trans. Elle ne fait pas nécessairement l'objet de violences directes, d'une haine reconnue de l'autre pour la simple raison d'être (ou d'être perçue comme) trans mais peut être une mé-reconnaissance administrative, des espaces inadaptés ou une projection dans les réactions d'autrui.

Par l'aspect genré et binaire du sport, la transphobie dans le champ sportif fait d'autant plus partie du quotidien des athlètes trans. A l'image des effets socialisateurs de la blessure (L. FORTÉ, 2018), la transphobie peut être source d'érosion ou au contraire, de renforcement de la vocation sportive. En effet, les diverses expériences de transphobie peuvent amener l'athlète à arrêter, modifier ou mettre en suspens sa carrière sportive, qu'elle soit de haut niveau ou non. Dans un autre cas, les expériences de transphobie peuvent créer un sentiment d'injustice que l'athlète souhaite combattre, comme dans le cas d'Halba Diouf.

J. Lagroye définit le militantisme comme "*une forme de participation active, non salariée, non orientée prioritairement vers l'obtention de profits matériels, et généralement présentée comme exemplaire puisque son intensité témoigne de l'importance et de la valeur qu'on peut accorder aux activités de l'organisation*" (LAGROYE et al., 2002, p. 244). Le militantisme est donc l'association d'individus autour d'un même besoin de changement formant un mouvement social.

Ce groupe militant est relié au travers, non pas d'un état d'esprit nécessairement commun, mais davantage d'une expression collective d'affects et de sentiments (SOMMIER, 2010). Les actions d'un mouvement social peuvent notamment modifier les aspects politiques (changements dans les rapports de force au sein d'un mouvement, reconnaissance par les pouvoirs publics, obtention d'avantages, modification durable des structures de pouvoir, etc.) et culturels (changement des valeurs et/ou de l'opinion publique) d'une société (CHABANET et GIUGNI, 2010). A l'image de la vision moscovicienne citée précédemment, un mouvement social aura davantage de conséquences quand celui-ci est mené par des minorités moins exclues (par exemple la communauté LGBTQIA+ aura plus de poids que le mouvement trans), porté par l'opinion publique et mis en avant par les médias et proposant des changements peu éloignés des valeurs actuelles de la société (CHABANET et GIUGNI, 2010).

A contrario, la lutte personnelle répond à des difficultés individuelles, souvent dans des contextes privés ou internes. Elle peut être motivée par des expériences personnelles et ne nécessite pas nécessairement d'implication collective ou de changement social au sens large, si bien qu'elle peut se dérouler de manière plus privée, sans chercher à impliquer un mouvement ou à toucher d'autres individus. Elle vise l'obtention d'avantages personnels dans un contexte individuel.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Focus sur le cas d'Halba Diouf

Halba Diouf est une sprinteuse française trans évoluant jusqu'en 2023 en catégorie élite et faisant partie des espoirs français pour Paris 2024. Elle commence un traitement hormonal en 2020 et obtient son changement d'état civil en 2021. En 2023, deux ans après le début de ses performances en catégorie féminine, elle entre dans le circuit régional où ses résultats lui permettent de se qualifier pour les championnats de France en février 2023. Quelques jours avant la compétition, la Fédération Française d'Athlétisme lui informe la retirer des listes des athlètes qualifiés·es en raison de sa transidentité. Jusqu'en mars 2023, le règlement de World Athletics, donc applicable aux Championnats de France 2023, autorise les femmes trans à concourir si elles démontrent un seuil de testostérone inférieur ou égal à 5 nmol/L depuis minimum un an et qu'elles suivent un traitement médical pour abaisser leur taux de testostérone avant d'être éligibles (IAAF, 2019). A partir de mars 2023, World Athletics interdit explicitement la participation des femmes trans (WORLD ATHLETICS, 2023b). Ce nouveau texte stipule qu'il doit être appliqué à l'échelle nationale comme internationale, en dépit des lois locales sur l'inclusion sportive des athlètes trans. Or, seules les compétitions départementales n'entrent pas dans le circuit compétitif d'élite : les compétitions régionales sont le point de départ reconnu pour un circuit compétitif structuré. Avec l'application de ce texte, les athlètes trans sont donc, comme Halba Diouf, cantonnés·es au niveau départemental. Le sentiment d'injustice créé par son exclusion des compétitions a poussé Halba Diouf à saisir les médias pour faire entendre son expérience. Participant à de nombreux articles et podcasts, la sprinteuse française a permis d'offrir une visibilité aux athlètes trans. Son parcours oscille donc entre une lutte personnelle contre une injustice subie et une implication militante plus large.

Encadré 11

Cette lutte personnelle intervient généralement après une expérience d'injustice où la personne concernée ne correspond pas aux normes établies. Dans cette situation, la personne est alors catégorisée comme déviante (BECKER, 2020b). Cette catégorisation vient participer à la construction identitaire de l'individu qui "*organise son identité sur la base d'un mode de comportement déviant*" (BECKER, 2020c, p. 54). Dans le cas d'Halba Diouf, considérée comme déviante par World Athletics, la sprinteuse va adapter ses actions pour répondre à cette catégorisation.

Effets combinés : de l'individuel au collectif

Parce que le militantisme rejoint l'idée d'un mouvement social organisé, il se différencie de la lutte individuelle qui, par essence, se résume au problème individuel. Cependant, cette lutte individuelle peut être le point de départ de ce que O. Fillieule et B. Pudal nomment "*la carrière militante*" (FILLIEULE et PUDAL, 2010).

La carrière militante entend la prise en compte des prédispositions au militantisme (facteurs personnels, sociaux ou contextuels), du passage à l'acte (décision de s'engager concrètement), des formes différenciées et variables dans le temps prises par l'engagement (manifestations, *lobbying*, soutien moral, etc.), de la multiplicité des engagements tout au long de sa vie (diversification des expériences et évolution des valeurs) et de la rétraction ou extension des engagements (diminution ou augmentation de l'engagement selon les priorités et les circonstances personnelles).

En reprenant l'histoire des luttes sportives *queer*, c'est justement par l'expérience personnelle que sont nés les *Gay Games*, mouvement sportif ayant pour double vocation de proposer un espace sécurisant et sécurisé aux athlètes *queer* tout en visibilisant la lutte aux institutions sportives.

La difficulté des mouvements sociaux relève généralement de l'aspect organisationnel. En effet, si le mouvement social peut naître d'une injustice personnelle, il peut parfois être difficile si celui-ci n'adopte pas une perspective intersectionnelle, de résonner en chacun·e : par exemple, le mouvement féministe se divise en différents courants parfois en opposition[4] créant une fragmentation des luttes. Au sein même des

4. Par exemple, le mouvement féministe comprend, entre autres, à la fois un courant de féminisme intersectionnel luttant pour l'égalité et la liberté de toutes les femmes peu importe leur genre assigné à la naissance, leur milieu social, leur origine sociale, leur religion, leur ethnicité, etc. et à la fois un courant de féminisme TERF excluant les femmes trans car considérées sous le prisme biologique comme étant avant tout des hommes.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

luttes trans, une centration autour des personnes trans répondant à la binarité de genre est faite, excluant parfois les personnes non-binaires. Ces conflits révèlent les limites du militantisme identitaire lorsqu'il ne parvient pas à répondre à la diversité des enjeux en présence.

Par ailleurs, l'obtention d'avantages sociaux est souvent soumise aux agendas politiques existants. Plus précisément, les mouvements sociaux réclament parfois pléthore de changements mais l'organisation politique et sociétale contraint d'en sélectionner certains : avant 2016, les personnes trans devaient présenter un certificat psychiatrique, et parfois, une stérilisation préalable pour pouvoir changer de prénom ; depuis la loi de modernisation de la justice du XXIème siècle, cette démarche fait l'objet d'une déjudiciarisation, permettant de réaliser la demande en mairie. Les personnes trans ont donc obtenu ce premier avantage social mais luttent désormais pour faciliter les démarches de changement d'état civil qui reste soumis à la décision juridique, démarche pouvant se révéler longue et fastidieuse.

7.2 Quand le sport bouscule les normes : la présence des athlètes trans vue par les médias[5]

Parce que la présence des personnes trans questionne, parfois étonne, la presse n'hésite pas à se saisir du sujet notamment dans les instants de grande actualité sportive tels que les JO. En 2018, F. Pavlenko soutenait son mémoire à l'UFR STAPS de Lyon 1 "*Sport et transidentité : représentations des sportif·ves trans' dans la presse française (1977-2018)*" qu'il complétera par la suite dans un article avec A. Baril "*Sportif·ves trans, perspectives cis : les athlètes trans sous le regard sensationnaliste de la presse française*" (PAVLENKO, 2018 ; PAVLENKO et BARIL, 2023). A ce jour, ces deux revues de presse française semblent les deux seuls travaux d'une telle envergure temporelle.

5. L'ensemble des articles ayant constitué cette revue de presse est disponible en annexe 5.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

7.2.1 Une revue de presse comme outil d'analyse critique : méthodologie et choix des corpus

Sans proposer une revue de presse aussi exhaustive, le travail suivant vise à compléter cet état des lieux du traitement couple transidentités/sport au sein de la presse française de 2015 à 2024 afin de comprendre les évolutions depuis les recherches de F. Pavlenko dans un contexte juridique post-reconnaissance de la transphobie (2016), de la déconsidération psychiatrique des transidentités (2019) et l'allègement souhaité par le CIO des réglementations sur les sportifs·ves trans (2021).

A partir de la base de données d'informations EuroPresse, il a été sélectionné les critères de recherche suivants : les articles ont été publiés entre le 1er janvier 2015 et le 5 janvier 2025 ; l'article devait contenir un ou plusieurs des mots clefs suivants : Transgenre / Transidentité / Trans / Transexualité / Transsexualité / Transsexualisme / Transexualisme. Ainsi que : Sport et ses dérivés / Athlète / CIO / Fédération. L'article était uniquement issu de la presse française, publié en français, sans restriction d'intérêt géographique, sans restriction de périodicités et provenant d'un média français.

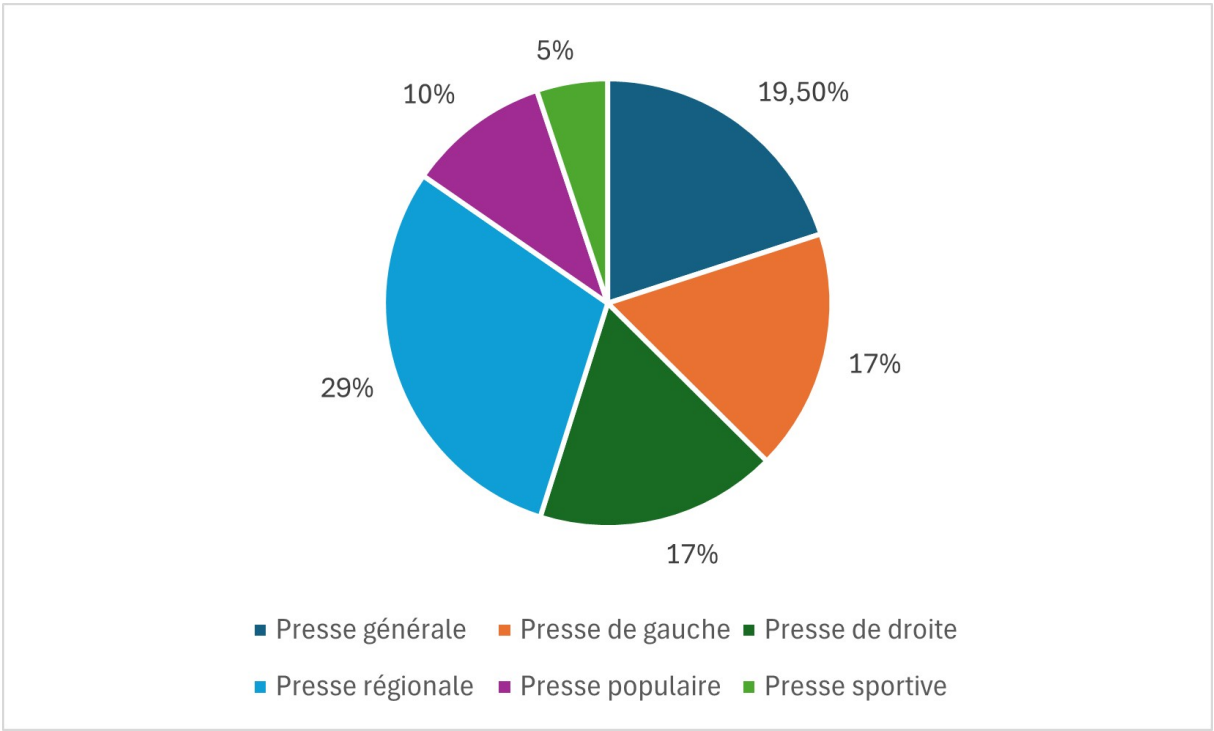

FIGURE 7.1 – Répartition des articles par type de presse

Le titre des articles devait mentionner à la fois les thèmes liés aux transidentités

et au champ sportif, permettant ainsi de réduire le nombre d'articles de plus de 1000 résultats à 209 articles issus de 41 journaux différents, aux horizons politiques divers mais équilibrés : $19,5\%$ des articles étudiés proviennent d'une presse nommée ici "générale", c'est-à-dire sans appartenance politique définie, 17% de gauche et 17% de droite, 29% sont issus des médias régionaux, 10% de la presse populaire et 5% de la presse sportive (Figure 7.1).

7.2.2 Médias et athlètes trans : entre spectacularisation, essentialisation et résistances

D'un point de vue général, il ressort que l'article le plus ancien date du 17 mars 2015, publié dans *La Voix du Nord* sur Jaiyah Saelua, première joueuse trans évoluant en équipe de foot nationale ; tandis que l'article le plus récent date du 3 janvier 2025 par *L'Indépendant* sur Pierre Brésoles, une des premières figures trans française multi médaillée.

Dans le traitement du sujet sport et transidentités au travers des titres d'articles, c'est la presse de droite qui semble, sur cette période et à travers cette base de données, l'évoquer davantage (39%) contre 23% pour la presse de gauche et 17% pour la presse générale (Figure 7.2).

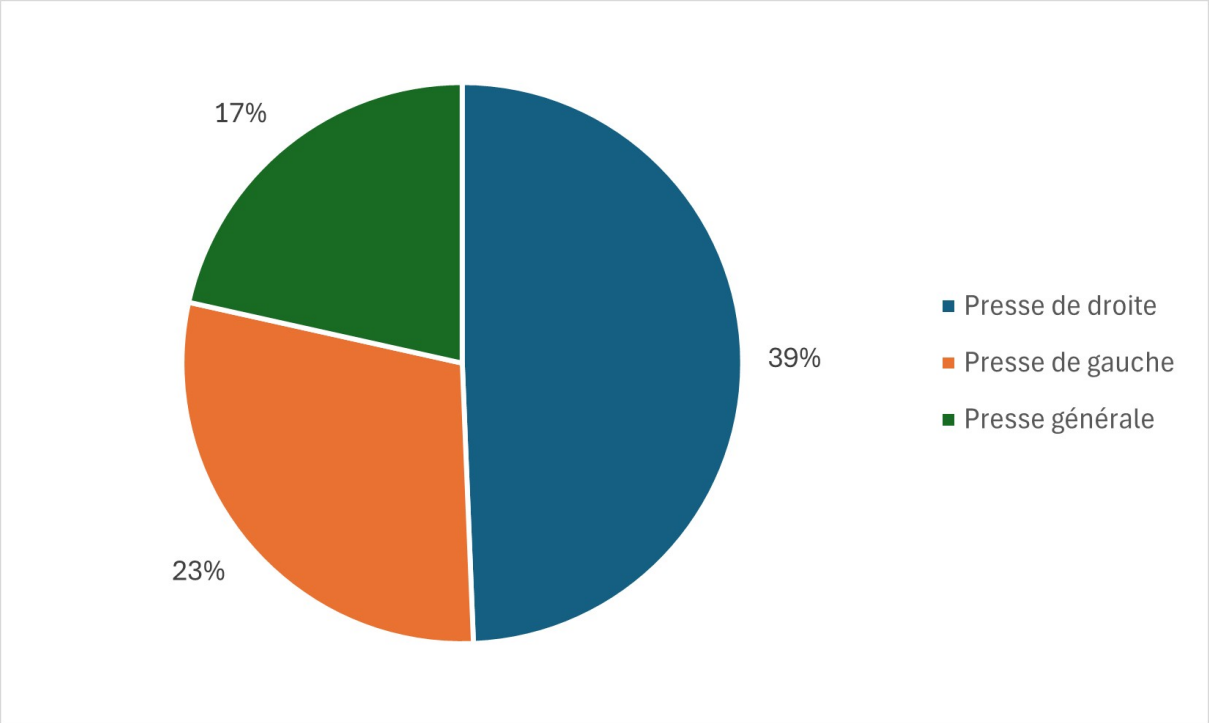

FIGURE 7.2 – Traitement du sujet par type de presse

La majorité des articles se concentre sur un·e athlète en particulier (72%) plutôt que sur un aspect plus généraliste de la thématique. Pour ces 150 articles s'intéressant à un·e sportif·ve donné·e, ce sont uniquement 25 athlètes qui sont concernés·es et 46% de ces articles s'intéressent à Laurel Hubbard (première athlète trans à participer aux Jeux Olympiques), Lia Thomas (première nageuse trans à remporter une compétition universitaire) et Valentina Petrillo (première para-athlète trans à participer aux Jeux Olympiques) ; en titre de comparaison, Chris Mosier, le premier athlète trans à participer aux qualifications pour les Jeux Olympiques n'occupe que 2% de l'intérêt médiatique de cette revue. Déjà relevé par F. Pavlenko, il semble se maintenir un effet de fascination des médias autour de la figure de la femme trans et sa place au sein des compétitions sportives.

Contrairement aux tendances observées par F. Pavlenko, l'apparition des *deadnames* et de mégenrage semble s'amoindrir dans cette dernière décennie (Figure 7.3). De fait, 44% des articles mentionnent le prénom choisi dans le titre contre 3% qui titrent le deadname.

Cependant, c'est 24% des articles qui ne mentionnent pas l'identité de le·a sportif·ve

concerné·e : cela renvoie au traitement médiatique sexiste où les actions des femmes (élection, prix scientifique, etc.) sont souvent anonymisées (BENITO et GUITTON, 2019 ; BISCARRAT et al., 2017 ; COULOMB-GULLY, 2019) dans les titres des articles comme c'est le cas dans *Aujourd'hui en France* avec l'article "En Argentine, une femme transgenre a joué pour la première fois dans l'élite". L'identité des sportives trans est alors remplacée par l'identité générale "*une femme*", au même titre que d'autres athlètes cis[8].

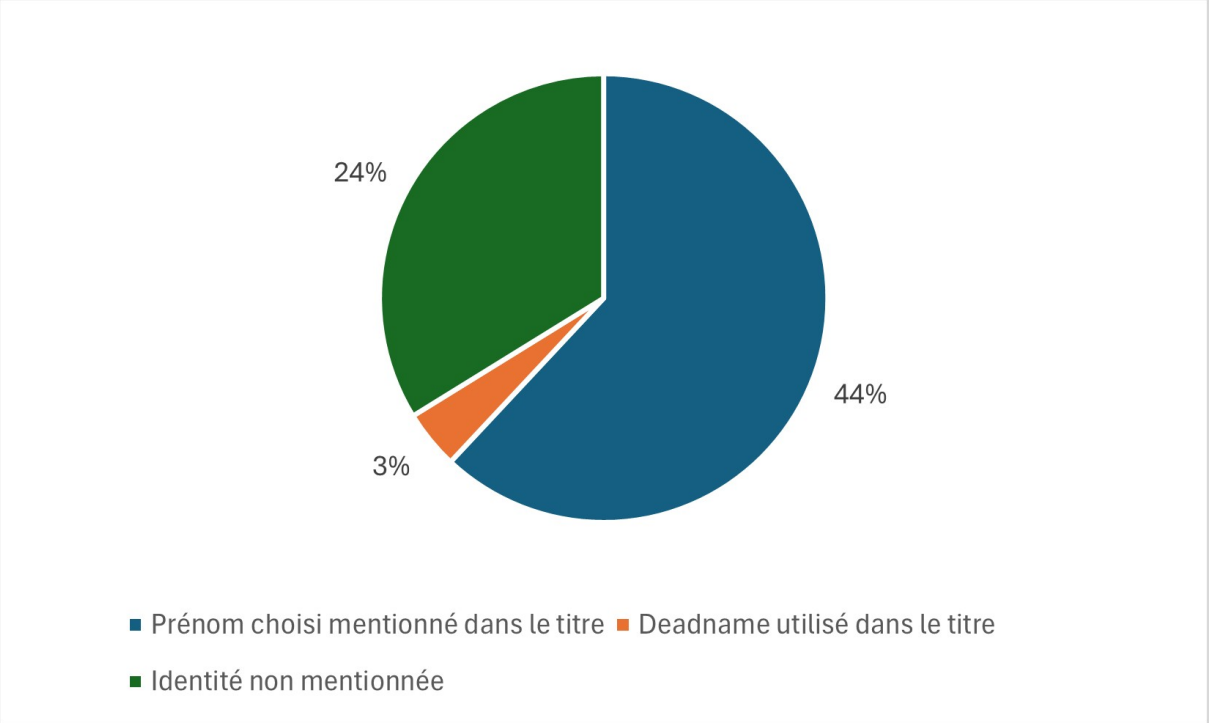

FIGURE 7.3 – Identité et *deadnaming*

Concernant l'utilisation des pronoms (Figure 7.4), à l'instar du prénom, 55% des articles respectent le pronom choisi contre 6% utilisent au sein du titre le pronom lié au genre assigné à la naissance ("elle" pour les personnes assignées femme à la naissance et "il" pour celleux assignés·es homme) et 11% utilisent une tournure neutre[9] et/ou avec un vocabulaire épicène comme "athlète" ou "vedette"[10].

8. Exemple : "Une femme en colère", *L'Équipe*, 4 septembre 2022 pour évoquer la multiple médaillée de tennis, Serena Williams.

9. Exemple : "JO de Tokyo 2021 : Laurel Hubbard illustre la difficile inclusion des sportifs transgenres", *Le Monde*, 1er août 2021.

10. Exemple : "Marche des fiertés : Au Mexique, la première vedette transgenre de la « Lucha libre »",

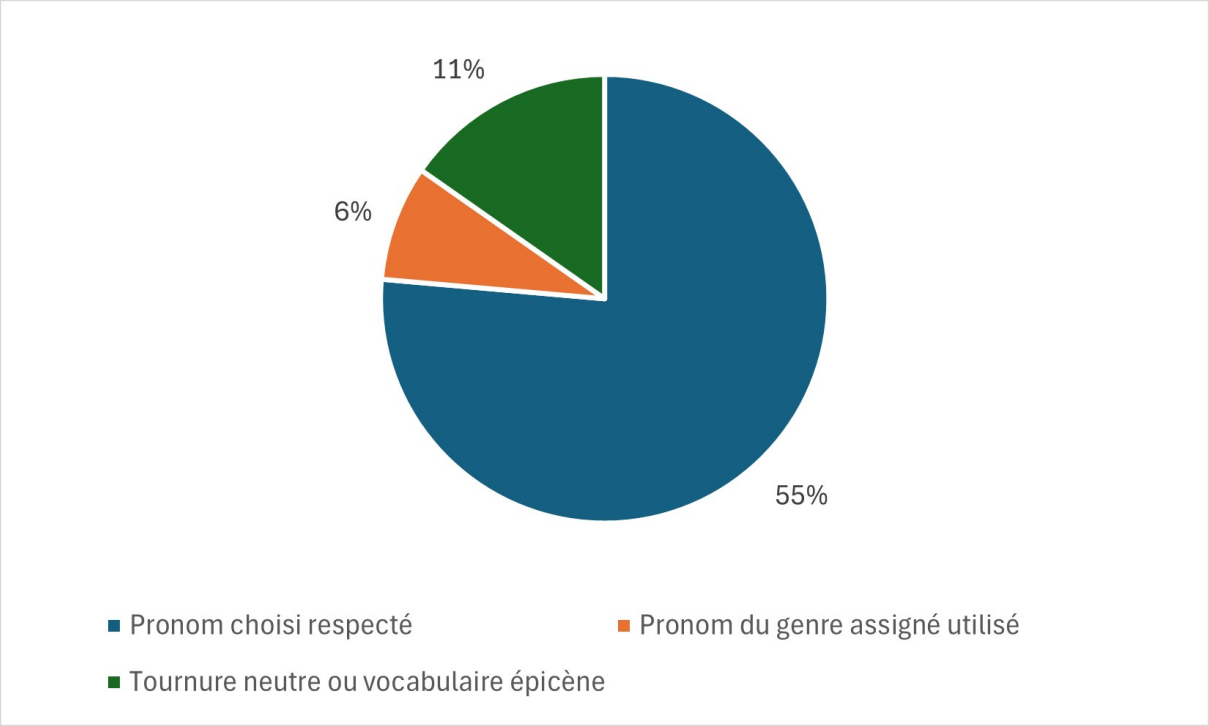

FIGURE 7.4 – Utilisation des pronoms

A propos des thèmes évoqués (Figure 7.5), 41% des titres sont relativement informatifs [12] et 22% évoquent explicitement la controverse que suscite la présence des athlètes trans dans le monde sportif. Le reste des articles évoquent à des parts oscillantes respectivement entre 4% et 9% des titres mettant en avant l'affirmation de soi (8%) et les résultats sportifs précis (7%), les décisions fédérales (9%) et les lois (4%).

Challenges, 22 juin 2023.

12. Exemple : "Chris Mosier, sportif transgenre et modèle engagé", *Marie France*, 13 août 2016.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

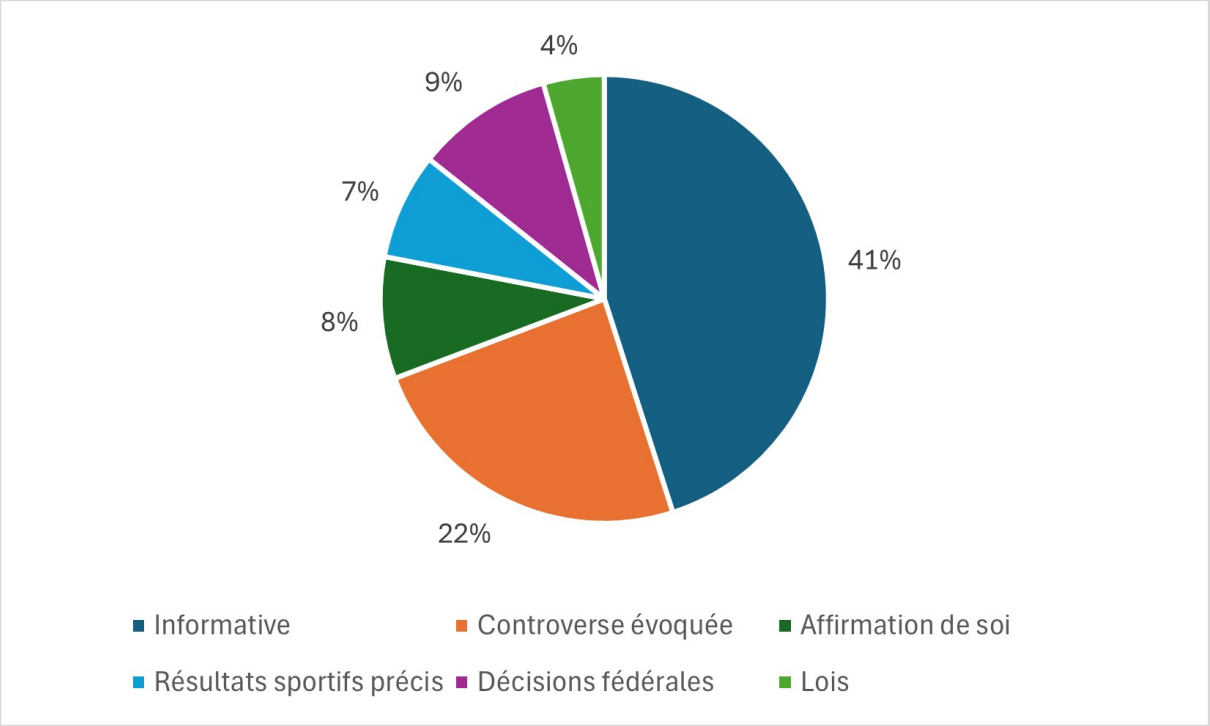

FIGURE 7.5 – Thèmes abordés dans les titres

Finalement et en comparaison avec la revue de littérature scientifique précédemment réalisée (voir 1.3 Actualité scientifique), il semblerait que tant dans les sciences que dans la presse, la place des athlètes trans questionne, et notamment dans le sport de haut niveau (92% des articles de presse s'intéressent à un·e sportif·ve d'élite) et d'autant plus les femmes trans sportives de haut niveau (59% des articles de presse contre 8% sur les hommes trans et 1% sur les athlètes non-binaire).

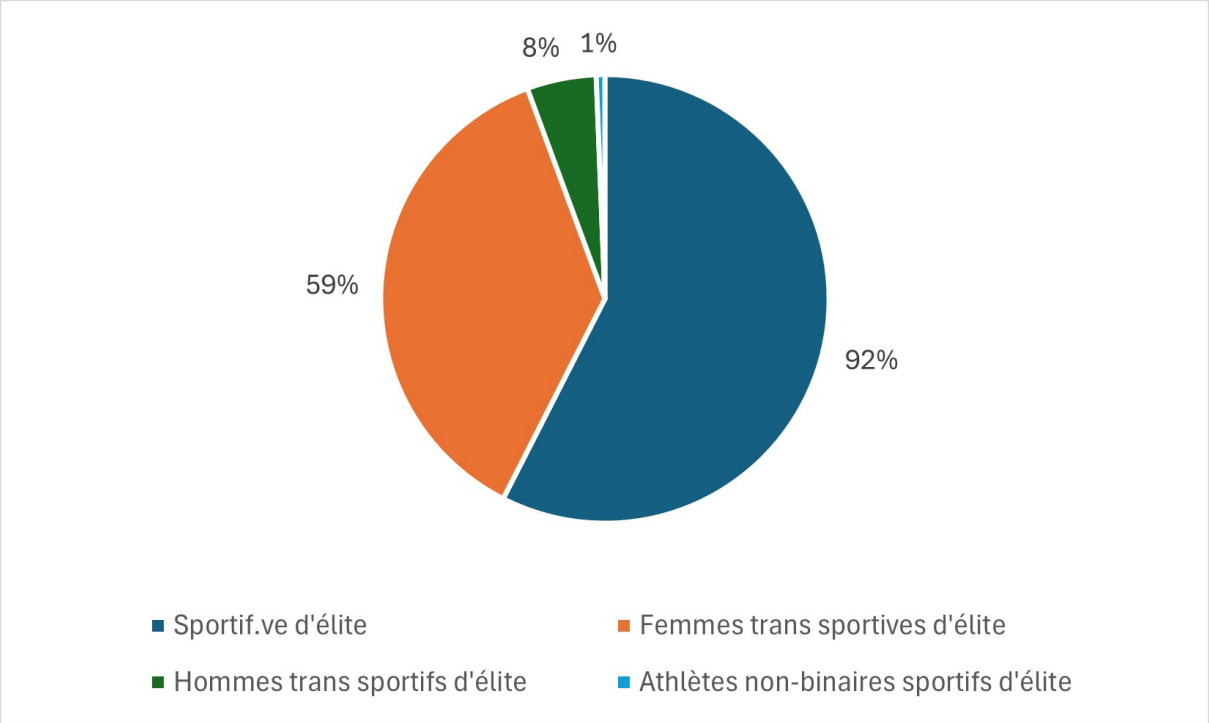

FIGURE 7.6 – Niveau sportif des athlètes étudiés

Conclusion du Chapitre 7. *Les transformations de l'espace social des sports par les actions des personnes trans*

Afin de comprendre les formes de relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs, il est essentiel d'envisager le rôle des personnes trans dans les transformations de l'espace sportif. Cette analyse permet ainsi de mettre en évidence le rôle central qu'elles jouent dans l'évolution des normes et des représentations sportives. Ce chapitre a donc exploré la manière dont les personnes trans peuvent pleinement influencer les structures sportives et les perceptions du genre dans le domaine sportif au travers de différentes considérations psychosociales.

Le pouvoir transformateur des personnes trans a donc été envisagé sous le prisme des minorités actives de S. MOSCOVICI, 1996, du concept de *role model* et de mobilisations collectives.

La théorie des minorités actives appliquée au contexte sportif trans permet de mettre en avant le rôle actif des personnes trans afin de les nommer comme acteurs·trices des transformations de l'espace sportif et non plus comme simples spectateurs·trices des prises de position à leur égard.

Le concept de *role model* transposé au contexte sportif trans vient placer les sportifs·ves trans comme des sources d'inspiration et de visibilisation des problématiques trans au travers de leurs discours et expériences partagés.

Enfin, au travers du vécu d'expériences transphobes, les personnes trans peuvent être amenées à venir soulever ce vécu d'injustice personnelle qui, en regroupant les témoignages, participe à créer une mobilisation collective (certes, plus ou moins organisée et fonctionnelle) autour des revendications en faveur de l'inclusion sportive des athlètes trans.

Peu importe le prisme d'analyse utilisé, il était ici question de démontrer que, par leurs engagements collectifs, les personnes trans participent à la redéfinition des cadres sportifs et à la création d'espaces plus inclusifs.

Il serait erroné de penser que la transformation de l'espace social des sports ne se joue qu'au travers des actions des personnes *queer* et plus spécifiquement des personnes trans. De fait, par le manque de visibilité accordé à ces minorités, leur

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

pouvoir transformateur reste relativement limité. Il convient alors de rappeler l'impact social que possède la sphère médiatique. Ainsi, il a été présenté, loin d'être exhaustive, une revue de presse dédiée au traitement médiatique des personnes trans dans la sphère sportive depuis 2015 afin de faire échos aux travaux de F. PAVLENKO, 2018. La médiatisation de ces vécus sportifs trans contribue à normaliser l'existence des athlètes trans, mais reste sujette aux controverses révélant ainsi les résistances persistantes aux évolutions inclusives. Finalement, si la présence des personnes trans bouscule les normes sportives, elle met également en lumière les tensions entre tradition et modernité dans la gouvernance du sport.

En résumé, il s'agissait de mettre en évidence que l'inclusion des personnes trans dans le monde sportif repose sur une dialectique entre changements institutionnels et dynamiques de terrain. Plus précisément, les réformes institutionnelles (fédérations et politiques publiques) guident le mouvement sportif et orientent les cadres normatifs. Mais les personnes *queer* et trans possèdent tout autant, au travers de leurs actions individuelles et collectives, un pouvoir transformateur : les résistances, les contournements et les innovations locales témoignent de cette dynamique, où les individus·es et les collectifs négocient, adaptent et parfois transforment les normes au sein même des espaces sportifs.

Cette première approche permet de situer le pouvoir transformateur des personnes trans et ouvre ainsi la voie à une réflexion plus spécifique sur la réalité de la mise en place concrète de ces transformations. Le chapitre suivant s'attachera à explorer les politiques et initiatives émergentes qui tentent de répondre aux enjeux soulevés par la participation des personnes trans au sein des espaces sportifs.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

VIVRE POUR SOI

Son corps est prêt à suivre son esprit, il lui a pardonné les blessures et les injures. Il sait qu'il lui a fait porter le poids d'un reflet qui ne lui correspondait pas. Les yeux du monde sont infâmes. Je veux vivre, et je vivrais. Petit à petit, il verra son corps changer pour ce qu'il a toujours voulu voir. Petit à petit, il apprendra à aimer son corps. Ce corps qui l'a protégé dix-huit années, qui lui a permis de se battre contre les images qu'il se renvoyait sans cesse. Il va remercier ce corps de l'avoir fait souffrir pour prendre conscience qu'il était bien en vie. Puis un jour, il pourra remercier ce corps de l'avoir pardonné et d'avoir fait de lui sa plus grande fierté.

La vie nous joue parfois des tours, mais il faut savoir lui pardonner ses maladresses et savoir reconnaître ce qu'elle fait de beau. Nous vivons dans une société qui nous emprisonne et nous catégorise. Depuis l'enfance, nous sommes contraints de respecter des normes, une étiquette collée sur le front. Nous avons tous appris que le rose était pour les filles et que le bleu était pour les garçons. Nous avons tous appris qu'un homme se distingue d'une femme grâce à ce qu'il a entre les jambes, mais personne ne s'attarde sur ce qu'il y a dans le cœur. Nous vivons tous, constamment, pour le regard des autres, sans même nous en rendre compte. C'est bien ça qui rend notre monde aussi triste. Peut-être qu'un jour, tout le monde pourra sortir, se montrer, vivre tout simplement comme bon lui semble. Il faut, une fois pour toute, vivre pour soi.

FIGURE 7.7 – Extrait de *Genre* par Justine Hébert (2019) p. 125-126

CHAPITRE 8

L'impact des sportivités trans sur les politiques publiques

"*S'engager dans le sport ou dans d'autres activités physiques peut être un moyen d'explorer, de raffiner et d'affirmer notre incarnation genrée selon nos propres termes*" (JONES et TRAVERS, 2023, p. 97) [1]

8.1 Les espaces genrés : préoccupation prépondérante des athlètes trans

Il a été démontré que les espaces sportifs genrés tels que les vestiaires, douches et toilettes pouvaient être une source de malaise, voire d'angoisse pour les personnes trans en raison de la disposition binaire et sexuée de ces espaces, renvoyant à des vécus de transphobie (voir 5.2 Les vécus de la transphobie sportive, quelles réalités ?).

Ces espaces constituent des facteurs d'adaptation des comportements des personnes trans mais ne sont pas nécessairement repoussés dans leur utilisation.

1. Citation originale : "*that engaging in sports or other physical activity can in fact be a means to explore, refine, and affirm our gendered flesh on our own terms*"

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

> "Je suis toujours tombée sur des endroits où y'avait, en plus des douches collectives, une douche. Donc j'attendais que la douche se libère pour pouvoir aller me doucher, et je me déshabillais pas totalement avant de rentrer dans la douche, je me déshabillais dans la douche, je me rhabillais minimum la culotte dans la douche aussi, voilà, pour éviter de choquer. Et puis d'avoir une situation à gérer" **(Claire, elle, ancienne coureuse)**

Cependant, tous les espaces sportifs n'offrent pas une solution d'individualité de ces espaces de change impliquant parfois des réactions virulentes face à leur maintien.

> "Les questions de douches collectives, pour moi, c'est vraiment des contextes très propres à l'humiliation et à la violence" **(Sahara, il, non pratiquant sportif)**

Questionnés·es sur ces espaces, le discours des personnes trans semble unanime : à défaut de ne pas pouvoir bénéficier d'espaces intimes individuels, les espaces mixtes non genrés libres d'accès sont les plus propices à leur bien-être physique et mental.

> "Dans l'idée, je préfère largement les vestiaires mixtes. Au moins y a pas de questions" **(Alix, il, grimpeur)**

> "Je vais aller où il y a qu'un seul toilette pour tout le monde. Parce qu'au moins je sais qu'il y a pas de jugement, il y a pas de difficulté au moins, c'est un seul toilette et il y a pas de problème quoi" **(Julia, elle, non pratiquante sportive)**

Néanmoins, parce qu'ils font partie du paysage sportif et de la culture sportive, les vestiaires ne sont pas totalement remis en question par tous·tes les enquêtés·es.

"Je pense que le vestiaire collectif, ils devraient le garder parce que c'est un sport collectif. Mais après, je pense qu'ils devraient mettre, par exemple, une ou deux cabines individuelles pour que les gens qui ont du mal entre guillemets à se déshabiller en public le fassent dans des vestiaires à part et qu'après on se réunisse pour une réunion du discours d'avant match, etc." **(Manon, elle, handballeuse)**

"Tu vois tu prends un vestiaire qui est aujourd'hui une pièce, tu rajoutes juste 3 cloisons, ça te fait 3 ou 4 cabines individuelles, et bah ceux qui ont envie de se changer bah ils se changent en groupe, et puis ceux qui préfèrent des cabines individuelles, exactement comme on fait à la piscine" **(Julia H, elle, nageuse et footballeuse)**

Finalement, les personnes trans interrogées ne demandent pas que tous les espaces intimes soient individualisés, simplement une diversification dans l'offre de ces espaces.

Trop souvent, la cabine individuelle de douche ou de vestiaires est mise à disposition pour les personnes en situation de handicap, son utilisation par des usagers non-concernés·es questionne : si une personne en situation de handicap en avait besoin ? Les corps trans et/ou en-dehors des normes renvoient-ils à une notion de handicap ? Faut-il cacher celleux qui ne répondent pas à ces normes ?

8.2 Les limites des politiques publiques face à l'inclusion des personnes trans : entre présupposés normatifs et contraintes structurelles

8.2.1 Une vision individualisée des enjeux trans

Parce qu'elles sont factuellement une minorité numérique dans l'espace social et plus encore dans l'espace sportif, les personnes trans ne font pas partie des priorités des politiques publiques. En prenant appui sur un point de vue intersectionnel, les politiques publiques considèrent les personnes trans comme une population "*au croisement de nombreuses discriminations, qui s'intègrent peu dans les catégories d'action des collectivités locales*" (BONTÉ, 2024, p. 14).

Les politiques publiques partent donc du principe que, parce que les personnes trans représentent une minorité numérique, il n'est pas utile de produire et financer une politique d'inclusion en leur faveur. Cette vision réduit les enjeux trans à des cas isolés, minimisant ainsi l'impact des discriminations systémiques et des obstacles à l'accès aux services et espaces publics sportifs.

Cette considération prend également place dans un contexte plus large où les moyens financiers, humains et matériels des politiques publiques sont limités alors que dans un même temps, la demande sportive ne cesse d'augmenter. Les municipalités doivent organiser l'attribution des créneaux d'infrastructures sportives en tenant compte des besoins variés des acteurs·trices locaux, comme les établissements scolaires (obligation gouvernementale d'un temps sportif hebdomadaire variant selon l'âge), les grands clubs sportifs (contribuant à la renommée à la fois médiatique, économique et sociale de la ville) et les petites associations.

L'attribution des créneaux sportifs repose sur des lois de priorité qui favorisent les structures bénéficiant d'une reconnaissance institutionnelle ou d'un poids politique plus important, comme les clubs professionnels ou les associations sportives majeures (BONTÉ, 2022). S'opère ainsi des dynamiques de pouvoir où les acteurs·trices avec un fort capital économique et social parviennent plus facilement à obtenir des créneaux privilégiés. À l'inverse, les structures représentant des populations minoritaires, voire ultra-minoritaires, peinent à s'inscrire dans cette répartition, faute de moyens ou de reconnaissance officielle. Cette hiérarchisation de l'accès aux équipements sportifs

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

contribue ainsi à renforcer des inégalités d'usage et à limiter la diversité des pratiques dans l'espace public.

Au-delà des limites dans les moyens économiques et matériels, s'ajoute également une limite des moyens humains : multiplier les créneaux nécessite la mise en place d'agents municipaux chargés de la surveillance et de l'entretien de l'espace public.

Finalement, en considérant les personnes trans comme une population ultra-minoritaire et en argumentant des ressources limitées, les politiques publiques tendent à maintenir une approche normative du genre, renforçant ainsi les inégalités et les obstacles rencontrés par cette population.

8.2.2 Une vision communautariste des personnes trans

La dynamique républicaine française tend à opposer le vivre-ensemble et les pratiques communautaristes, ces dernières étant généralement diabolisées dès lors qu'elles ne répondent pas aux valeurs de la République et aux normes de la classe dominante (KULLGREN, 2020). Parce que "*la France a des difficultés à reconnaître les groupes minoritaires au nom de l'universalité et de l'unité*" (KULLGREN, 2020, p. 19), ces groupes minoritaires sont considérés comme une menace au vivre-ensemble.

Le vivre-ensemble est à la fois un respect profond des différences et, dans un même temps, l'effacement des singularités au profit d'une communion autour de valeurs communes (PERRET, 2014). Cependant, alors même qu'il renvoie à une vision harmonieuse de la cohabitation sociale, fondée sur le respect des différences et la promotion du lien social, dans la réalité des applications politiques, le vivre-ensemble répond davantage à un modèle d'imposition d'une forme d'intégration asymétrique, où les populations minoritaires et minorisées sont invitées à s'adapter aux normes dominantes sous couvert d'un consensus supposé universel.

Les personnes trans, parce qu'elles requièrent des besoins considérés comme spécifiques et par leur statut de population minoritaire et minorisée, sont considérées sous un aspect communautariste, ce qui n'invite pas les politiques publiques à intégrer les personnes trans dans leurs missions. Par exemple, les enquêtés·es évoquent la possibilité de pouvoir choisir le type de maillot de bain porté dans les piscines municipales ; et ce, en dépit des normes corporelles genrées afin de permettre aux personnes ayant des seins de ne pas être obligées de les recouvrir et de subir une

réassignation de genre non souhaitée[2]. La demande de changement de normes ne répondant pas aux normes imposées par les catégories dominantes, tend à être catégorisée comme ubuesque et à considérer les personnes trans comme des freins à l'application de valeurs communes.

En parallèle, s'ajoute un manque de considération des politiques publiques sur leur rôle à jouer dans le manque d'accessibilité aux espaces publiques par les personnes trans (BONTÉ, 2024). De fait, parce qu'elles n'excluent pas explicitement les personnes trans des espaces sportifs, les politiques publiques tendent à argumenter qu'elles facilitent le vivre-ensemble. Par ce discours, elles ne remettent pas en question qu'exclure n'est pas nécessairement interdire mais également de ne pas mettre en place des outils et des réglementations incluant les catégories minorisées. Plus encore, les institutions argumentent que, parce qu'elles ne mènent pas une politique frontalement transphobe, ce sont les personnes trans elles-mêmes qui s'auto-excluent (BONTÉ, 2022, 2024).

8.3 L'intégration des problématiques de genre et de corps au sein des politiques publiques. L'exemple d'une métropole étudiée

L'impact direct des personnes trans sur les politiques sportives publiques est difficilement mesurable. En effet, si au sein des clubs l'impact se retrouve dans la modification ou non de certaines pratiques, notamment administratives, le lien entre les usagers·ères trans et les politiques sportives publiques est plus difficilement visible car rares sont les interactions directes entre ces deux acteurs·trices.

La modification des pratiques de la métropole étudiée dans leurs projets sportifs en faveur des personnes trans est donc davantage liée à l'intérêt porté à mon travail mettant en avant les sportivités trans que l'impact direct des personnes trans sur ces

2. Parce que les vêtements reflètent à la fois un modèle de marketing genré et des normes corporelles genrées, où, par exemple, les seins sont sexualisés, la mode féminine vise à couvrir cette zone en dépit de l'apparence physique réelle. Plus précisément, ce n'est pas tant la taille de la poitrine qui compte (une personne assignée homme à la naissance en situation d'obésité peut présenter une protubérance de la poitrine qui, en termes de taille, se rapprochera des standards féminins de bonnets A ou B), mais la perception de la personne concernée qui nécessite ou non de cacher la poitrine.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

instances.

8.3.1 Les contraintes légales et réglementaires : des freins à l'inclusion des problématiques trans dans les politiques d'aménagement sportif

Ce que disent les lois

Lors d'une rénovation ou d'une construction d'un établissement recevant du public (ERP), les politiques publiques sont amenées à respecter différentes règles de construction induisant des dispositions d'aménagements qui limitent les libertés de construction.

Le Code de l'habitation fixe les premières réglementations sur le respect des caractéristiques thermiques (Article R172-2, 2021) et acoustiques (Article R154-2, 2021) et une obligation d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (Article R162-9, 2021).

Parce que la majorité des installations sportives publiques sont utilisées par un public scolaire (AUGUSTIN, 2007), les politiques sportives doivent également respecter le Code de l'Éducation : les installations sportives se doivent de proposer des vestiaires séparés par sexe afin de préserver l'intimité (Note de service du 9 mars 1994, 1994).

L'article relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement prévoit des dimensions strictes pour les cabines et espaces à usage individuel (Arrêté du 20 avril 2017, 2017) :

- Ces espaces sont installés au même emplacement que les autres cabines ou espaces lorsque ceux-ci sont regroupés ;

- Lorsqu'il existe des cabines ou espaces à usage individuel séparés pour chaque sexe, au moins une cabine ou espace adapté et séparé pour chaque sexe est installé ;

- Le nombre minimal de cabines ou d'espaces adaptés est fixé à : 1 cabine ou espace adapté si l'établissement n'en comporte pas plus de 20 ; 2 cabines ou espaces adaptés si l'établissement n'en comporte plus de 50 ; 1 cabine ou espace adapté supplémentaire par tranche ou portion de 50 ;

- Les cabines ou espaces à usage individuel adaptés comportent : un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour ; un équipement permettant de s'asseoir et de

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

disposer d'un appui en position "débout" ;

- Les douches adaptées comportent : un siphon de sol ; un équipement permettant de s'asseoir et de disposer d'un appui en position "débout" ;

- Un espace d'usage situé latéralement par rapport à l'équipement permettant de s'asseoir ; un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour ; des équipements accessibles en position "assis", notamment des patères, robinetterie, sèche-cheveux, miroirs, dispositif de fermeture des portes.

A ces règlements s'ajoutent également certaines spécificités locales comme le plan d'urbanisme local (PUL) qui, sans diriger directement les dimensions spécifiques des espaces internes de l'ERP, guide notamment l'aspect extérieur des bâtiments (hauteur, matériaux, couleurs, intégration paysagère), l'emprise au sol et les règles environnementales. Ces textes viennent de nouveau jouer sur les libertés spatiales dans la mise en place d'espaces intimes plus individuels.

Ce que demandent les fédérations

Les fédérations sportives impactent également les décisions des politiques sportives dans l'aménagement de l'établissement sportif en fonction de normes établies au sein de leurs règlements.

Pour des activités qui utilisent le même type d'espace (grand terrain avec gazon ou revêtement synthétique en foot ou rugby et gymnase en hand et basket), les fédérations ne sont pourtant pas nécessairement en accord, notamment dans la disposition des vestiaires.

Dans un premier temps, la nomenclature des catégories d'installations varie en fonction des fédérations :

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

	FF Foot	**FF Rugby**	**FF Basket**	**FF Hand**
Niveau 1	T7 : terrain d'entrainement	Catégorie E : Terrains d'entraînement, plaines de jeux, Rugby à 5 (hors compétition), Rugby loisir, Ecole de rugby	Classement Fédéral H1 : Championnat départemental et régional	CLASSE V : école de handball, Hand premiers pas et Mini-hand
Niveau 2	T6 : compétition régionale	Catégorie D : Autres compétitions	Classement Fédéral H2 : Pré national et championnat de France, nationale masculine 2 et 3 et nationale féminine 1 à 3, ligue féminine 2	CLASSE IV : niveau départemental
Niveau 3	T5 : compétition nationale	Catégorie C : Fédérale 2, Fédérale 3, Reichel Espoirs Elite, Reichel Espoirs Accession et Espoirs Fédéraux, phases finales des Championnats de France et Divisions féminines « Elite »	Classement Fédéral H3 : nationale masculine 1, ligue féminine et première et deuxième division du Basket-Ball masculin professionnel	CLASSE III : niveau régional

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Suite du tableau

	FF Foot	FF Rugby	FF Basket	FF Hand
Niveau 4	T4 : compétition professionnelle	Catégorie B : Nationale, Nationale 2, Fédérale 1		CLASSE II : secteur fédéral, jeunes nationaux, Nationales masculines et féminines 1 à 3, 2ème division féminine
Niveau 5	T3 : compétition internationale	Catégorie A : 1ère et 2ème Divisions Professionnelles, SuperSevens, rencontres internationales, matches à risques		CLASSE I : Niveau international, 1ère division féminine, 1ère et 2ème division masculine

TABLE 8.2 – Tableau synoptique du classement des installations en fonction des fédérations

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Les installations sportives sont alors classées au sein de ces catégories pour permettre de situer celles qui sont destinées à recevoir des compétitions départementales, régionales, nationales ou internationales.

Ce classement s'appuie notamment sur les dimensions du terrain, la qualité et la nature de revêtement du sol (gazon, synthétique, parquet, etc.), la dimension des vestiaires, les équipements proposés, le nombre de spectateurs pouvant être accueillis, la présence de zone de presse et/ou la possibilité d'un espace de diffusion télévisée.

Les catégorisations par niveau de compétition viennent influencer les dimensions de l'installation sportive et par conséquent, des vestiaires. De fait, en fonction du niveau compétitif, les exigences dimensionnelles ne sont pas les mêmes : elles ont un plus grand espace offert dans les équipements recevant des compétitions de haut niveau (Tableau 8.4).

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

	FF Foot	FF Rugby	FF Basket	FF Hand
Niveau 1	T7 : aucune obligation	Catégorie E : aucune obligation	Classement Fédéral H1 : 2x12 places (soit entre 12m² et 18m²)	CLASSE V : aucune obligation
Niveau 2	T6 : 2x20m². 6 douches recommandées + sièges et porte manteaux + 1 lavabo avec 1 miroir	Catégorie D : 2x20m² minimum + 2 salles de douches	Classement Fédéral H2 : *Idem niveau 1*	CLASSE IV : vestiaires 1x16m² + douches 4x6m²
Niveau 3	T5 : *Idem niveau 2*	Catégorie C : *Idem niveau 2*	Classement Fédéral H3 : 2x14 places (soit entre 14m² et 21m²)	CLASSE III : *Idem niveau 2*
Niveau 4	T4 : *Idem niveau 2*	Catégorie B : 2x40m² minimum + 2 salles de douche + container de récupération des déchets médicaux		CLASSE II : vestiaires 4x16m² + douches 4x8m²

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Suite du tableau

	FF Foot	FF Rugby	FF Basket	FF Hand
Niveau 5	T3 : 2x25m². 6 douches recommandées + sièges et porte manteaux + 1 lavabo avec 1 miroir + 1 table de massage recommandée	Catégorie A : 2x60m² minimum + 2 salles de douche + container de récupération des déchets médicaux		CLASSE I : vestiaires 4x16m² + douches 4x10m²
Niveau 6	*Idem nivau 5*			
Niveau 7	T1 : 2x40m² + 1 salle de massage de 10 m² minimum. 25 sièges/casiers + 10 douches + 5 lavabos avec miroirs + 3 WC + 3 urinoirs + 1 sèche-cheveux + 1 réfrigérateur	**Pour toutes les catégories :** 10 pommeaux de douches minimum par salle + 1 lavabo minimum + 25 sièges + 2 porte manteaux par personnes + 1 table de massage		

TABLE 8.4 – Tableau synoptique des réglementations fédérales sur les vestiaires et douches en fonction de la classification de l'installation sportive

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

8.3.2 Les propositions d'une métropole française dans la construction et/ou la rénovation de ses installations sportives

Dans le cadre des observations auprès d'une métropole française, différents points ont pu être relevés : la priorité budgétaire est tournée vers l'environnement et les espaces de change ne sont pas tant perçus comme une impossibilité mais comme un impensé qui questionne majoritairement l'aspect organisationnel.

Priorité donnée à l'environnement

L'urgence climatique et les conséquences juridiques en découlant comme les Accords de Paris, la loi Climat et Résilience ou la norme RE2020 établie par le Code de la Construction et de l'Habitation sont autant de réglementations qui viennent guider les réflexions des politiques publiques lors de la construction ou la rénovation d'espaces sportifs. Il revient alors de "*protéger les écosystèmes et la diversité biologique", "favoriser les énergies renouvelables" et de "diminuer la consommation d'énergie*" (LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (1), 2021).

Dans le cadre du projet de la piscine olympique, une grande partie du programme architectural était consacré à l'environnement. Les objectifs étaient notamment de maîtriser l'empreinte carbone du projet, proposer un chantier à faibles nuisances et à faible impact environnemental, limiter la production de déchets de chantier et d'activité et valoriser les déchets produits, optimiser le cycle de l'eau pour réduire la consommation et limiter les consommations d'éclairage artificiel.

Le respect de ces objectifs environnementaux et des normes établies vient impacter le budget global, limitant les marges de manœuvre et nécessitant de faire l'impasse sur d'autres choix (proposer une piscine à 8 lignes d'eau et non 10 lignes par exemple). Dans les réunions, cela se retrouve dans les discours des intervenants·es : les impacts et coûts environnementaux étaient la plupart du temps les premiers sujets évoqués après les aspects administratifs, tant et si bien qu'à certaines réunions, seuls les sujets environnementaux et calendriers sportifs étaient évoqués.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Les espaces intimes : davantage des interrogations organisationnelles

Dans la gestion des espaces intimes (vestiaires et toilettes), le premier point évoqué lors des réunions avec les représentants·es de la métropole étudiée était l'aspect légal : quelle est la réglementation pour les ERP sur la mixité de ces espaces ? Les membres présents·es ont réalisé ne pas avoir la réponse et devoir chercher si un texte existait. Il en ressort qu'aucune restriction légale n'existe sur la mixité des espaces intimes : les sanitaires peuvent être mixtes et les vestiaires collectifs non obligatoirement dénommés hommes/femmes. Leur séparation dans les ERP tend davantage de l'aspect culturel que légal.

Dans le projet de la piscine olympique, la seule obligation légale qui apparaît est la présence de 14 cabinets d'aisance aux sanitaires publics situés à l'accueil en raison de la jauge de public.

La nécessité de vestiaires collectifs a également été abordée lors des réunions. Initialement, 8 vestiaires de 20m² étaient prévus avec une cabine pour les accompagnateurs·trices au sein de chaque vestiaire collectif. Une membre évoque qu'en dehors des questions de genre, la cabine individuelle peut être utile pour les élèves qui ne sont pas à l'aise avec leur corps. Cette remarque amène à envisager deux cabines pour chaque vestiaire de 20m² mais cette proposition est rejetée. Les personnes présentant le besoin de se changer individuellement attendront la libération du vestiaire ou se changeront dans un autre vestiaire.

Cette remarque prend en compte que les vestiaires collectifs s'adressent aux scolaires (maternelles et primaires), aux groupes et aux clubs. Les élèves de collège et lycée ont accès aux vestiaires individuels.

Les vestiaires individuels sont considérés comme validés, aucune modification n'est à suggérer à ce jour puisque individuels et non genrés. C'est un espace où l'ensemble des usagers·ères évoluent dans ce bloc de vestiaires individuels sans distinction quelconque.

Dans le projet de rénovation du Gymnase ASPTT, les vestiaires n'ont pas été évoqués lors de la réunion à laquelle j'ai pu assister. Une brève mention était affichée dans le diaporama projeté au sujet des "locaux des sportifs" où seraient présents des vestiaires/douches, des vestiaires et sanitaires dans la salle polyvalente et des vestiaires et douches pour les arbitres.

Les espaces sanitaires sont cependant évoqués. Dès le début il a été prévu des toilettes neutres, c'est-à-dire sans distinction hommes/femmes. Un des membres

présent rappelle : "on ne fait plus hommes et femmes sauf si la réglementation nous l'impose". Il est donc proposé deux blocs sanitaires non genrés de 16m² et un bloc sanitaire de 16m² pour les sportifs·ves. Ces blocs neutres posent la question de la présence des urinoires : sont-ils nécessaires et/ou obligatoires ? Au jour de la réunion, aucune réponse n'a été apportée à cette interrogation. Il en ressort tout de même que les réactions que suscitent ces questions étaient davantage tournées vers la répartition et l'emplacement de ces espaces ainsi que sur le type de toilettes proposées que l'idée même de toilettes neutres qui elle, semble acquise.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Conclusion du Chapitre 8. *L'impact des sportivités trans sur les politiques publiques*

Afin de comprendre les formes de relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs, et suite à l'analyse des pouvoirs transformateurs des personnes trans, il semblait essentiel d'interroger leur impact concret sur les politiques publiques. Il a donc été mis en avant les tensions entre les besoins sportifs des personnes trans et les cadres institutionnels qui structurent l'organisation de l'espace social des sports. Ce chapitre a révélé comment les espaces genrés comme les toilettes, les douches et les vestiaires, sont omniprésents dans les infrastructures sportives et font partie intégrante des réglementations fédérales. Ainsi, alors que ces espaces constituent une préoccupation majeure pour les personnes trans, les politiques publiques, responsables de ces infrastructures, possèdent peu de marges de manœuvre.

En premier lieu, il a été démontré que les espaces genrés sont la source principale de la *transnégativité* (HARTMANN-TEWS et CSONKA, 2022) des expériences sportives trans. Parce qu'ils représentent le premier espace dans l'expérience de la pratique sportive, leur division genrée conditionne l'accès sportif des personnes trans.

Cependant, le maintien de la division genrée des espaces ne peut s'expliquer seulement par un biais transphobe et ne peut se solutionner qu'en retirant les étiquettes de genre. Il convenait donc de comprendre pourquoi ces contraintes structurelles se maintiennent.

Deux grandes tendances dans la manière dont les institutions appréhendent la question trans ont pu être relevées : d'une part une vision individualisée et d'autre part, une vision communautariste.

La vision individualisée tend à réduire les expériences des athlètes trans à des trajectoires personnelles, évacuant ainsi la nécessité d'une réponse structurelle et globale.

La vision communautariste enferme les personnes trans dans une identité collective figée, les considérant comme un groupe homogène nécessitant des dispositifs spécifiques, sans toujours interroger les normes sportives elles-mêmes.

Ces deux approches, bien que différentes, peinent à intégrer pleinement la diversité des vécus et des besoins des athlètes trans dans les politiques sportives publiques.

Enfin, l'exemple de la métropole étudiée a permis d'illustrer les tensions entre contraintes légales et volonté d'inclusion dans la gestion des infrastructures sportives. Si les réglementations nationales et internationales imposent des cadres stricts qui freinent l'intégration des problématiques trans, certaines initiatives locales tentent de proposer des solutions concrètes. Cette métropole, en intégrant une réflexion sur le genre et les corps dans la conception et la rénovation de ses installations sportives, constitue un exemple d'adaptation possible, bien que limité par des contraintes institutionnelles et politiques.

En résumé, il s'agissait de mettre en évidence que le maintien de la division genrée des espaces sportifs ne tient pas tant à une volonté transphobe d'exclure les personnes trans des pratiques sportives, mais davantage d'un mélange entre un impensé, des contraintes architecturales, économiques, environnementales et des obligations fédérales.

Cette approche permet de démontrer l'ambivalence des politiques publiques face aux enjeux trans dans le sport : entre inertie structurelle et initiatives locales, l'inclusion reste un processus inachevé, confronté à des résistances normatives et organisationnelles. Cette thèse n'a pas pour vocation de proposer une étude centrée autour des politiques publiques, les questionnements évoqués ouvrent donc la voie à une réflexion plus large sur l'évolution des politiques sportives en matière de diversité et d'inclusion. La partie suivante s'attachera à explorer comment le sport permet de se réapproprier son corps en tant que personne trans.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

QUATRIÈME PARTIE

Le sport comme espace de réappropriation : ce que les personnes trans font du sport

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Si le sport peut être perçu comme un espace corponormatif aux règles rigides et à la conceptualisation binaire, il constitue également un lieu de réappropriation et d'émancipation. Bien plus qu'un simple loisir ou un moyen d'entretien physique, les pratiques sportives deviennent, dans le cadre du vécu des personnes trans, un outil pour redéfinir son rapport à soi et aux autres.

De fait, les pratiques sportives peuvent accompagner la réappropriation corporelle des personnes trans, que ce soit par des stratégies d'adaptation (choix des équipements, gestion du regard des autres) ou par une redécouverte du mouvement et des capacités physiques, notamment après une transition hormonale et/ou chirurgicale.

Cette partie portera donc sur comment les personnes trans s'emparent du sport pour se le réapproprier et le redéfinir selon leurs réalités.

Ainsi, il s'agira de démontrer que le sport ne se réduit pas à un cadre d'inclusion ou d'exclusion imposé par les institutions, mais qu'il peut être activement réinvesti et transformé par les personnes trans elles-mêmes. En s'appropriant et en se réappropriant leur corps et leurs espaces de pratique, elles renouvellent en profondeur la manière dont le sport peut être pensé et vécu.

CHAPITRE 9

Réappropriation du corps, réappropriation du sport

"*Le corps est un espace intime, repère humain face aux autres et au monde, frontière entre ce qui est soi et ce qui ne l'est pas. Et lorsqu'on s'adonne à une activité sportive, on investit nécessairement ce corps, on le prépare, on le soigne, on l'entretient, on en tire plaisirs et peines*" (BERDOUES, 2020, p. 13)

9.1 Se réapproprier son corps

9.1.1 Les stratégies d'adaptation des personnes trans pour pouvoir pratiquer

La segmentation par le genre dans les équipements sportifs

Il a été démontré que la division sexuée dans l'industrie du textile joue un rôle dans les difficultés d'accès au sport pour les personnes trans. De fait, par les couleurs genrées, les normes de tailles et de pointures assignées, l'industrie du textile offre peu de diversités. Ces distinctions sont le produit de constructions sociales et politiques (DELILLE et al., 2023) et s'appuient sur trois critères de segmentation : les différences physiologiquement sexuées, les différences socialement construites et la création économique de besoins genrés (GRANDGIRARD et JARROSSAY, 2020).

Factuellement, il existe des différences physiologiques : la répartition des masses graisseuses, par exemple, joue un rôle dans le positionnement du centre de gravité donc dans la posture, or cette répartition différenciée entre les corps biologiques

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

masculins et féminins est influencée par la sécrétion de l'œstrogène, hormone sexuelle féminine. Il existe donc des besoins différenciés genrés factuels que les études de genre appliquées au champ de l'équipementier et du textile ne cherchent pas nécessairement à remettre en question. Ces études visent davantage à mettre en lumière que les normes appliquées à la conception des équipements sportifs, et plus largement à la conception des vêtements, comprennent des biais discriminatoires (sexistes, racistes, LGBTQIA+-phobes, grossophobes, etc.) et des biais normatifs. L'auto-censure masculine dans le choix des couleurs, la taxe rose[1], l'absence ou la limitation des grandes tailles, la séparation à des fins purement économiques des vêtements et accessoires, etc. sont autant d'exemples de ces biais.

Sous couvert de prendre en compte les différences physiologiques sexuées, l'industrie du textile s'appuie pourtant sur des normes corporelles qui, par le principe même de la norme, efface l'individualité de ces différences : la différence dans la répartition des masses graisseuses est un fait physiologique, mais cette différence ne prend pas uniquement racine dans un aspect hormonal ; les habitudes de vie, la pratique sportive, le stress, le sommeil, les perturbateurs endocriniens sont autant de facteurs jouant sur la présence et la répartition des masses graisseuses. Au vu de l'évolution dans la conceptualisation de la binarité de genre, les personnes trans et/ou intersexes sont des indicateurs supplémentaires pour remettre en question la nécessité de différencier les produits vestimentaires sur le seul postulat de la différence physiologique sexuée.

L'obligation de débrouillardise : bricoler pour s'intégrer

Au regard des normes genrées dans la mode grand public[2], les personnes trans souhaitant s'intégrer dans l'espace sportif en limitant les possibilités de dysphorie doivent faire preuve de débrouillardise : "*les communautés qui font l'expérience de la marginalisation sont parmi les plus créatives. Les personnes marginalisées se heurtent souvent naturellement aux attentes sociales car elles vivent dans un monde qui n'est*

1. La taxe rose est une pratique consistant à vendre à des prix plus élevés les produits féminins économiquement genrés. Par exemple, un rasoir dit "pour femme" avec des fonctions et attributs identiques au rasoir dit "pour homme" présentera un prix plus élevé (GRANDGIRARD et JARROSSAY, 2020).

2. Car même si des jeunes designers s'essayent à proposer une mode *genderless*, agenrée (DELILLE et al., 2023), son accessibilité reste de niche et ses prix loin du marché de la fast-fashion ou de l'ultra fast-fashion.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

pas fabriqué pour elles et qui tend systématiquement à les exclure, de sorte qu'elles doivent toujours trouver des moyens créatifs de survie" (DELILLE et al., 2023, p. 72).

Pour cacher certaines parties de leur corps (souvent les seins ou le pénis), les personnes trans sont amenées à utiliser des accessoires compressifs comme le binder ou de porter plusieurs couches de vêtements. Cela pose la question du confort voire, dans le cas du binder, de la mise en danger de la santé comme évoqué précédemment (voir 5.2.2 Les équipements vestimentaires).

Si certaines personnes trans cherchent à dissimuler leur corps pour limiter leur dysphorie et/ou se protéger d'une transphobie possible ou réelle, d'autres parviennent à une acceptation de soi qui ne les conduit pas nécessairement à modifier ou masquer les éléments pouvant être perçus comme des marqueurs de leur assignation (notamment la bosse formée par le pénis ou les seins). Autrement dit, certaines personnes trans choisissent de ne pas dissimuler certaines parties de leur corps associées socialement à un genre, car elles se réapproprient les normes corporelles sexuées en dehors des cadres imposés par la cisnormativité.

> "Non, j'ai jamais voulu faire ça. Même pour des raisons esthétiques, parce que c'est vrai que certaines robes ou certaines jupes, on voit un petit peu que mon clito est un petit peu plus développé. Mais non, j'ai jamais voulu utiliser des culottes spéciales pour cacher. C'est mon corps, c'est mon corps, merde ! Pourquoi je serais obligée de le masquer d'une manière ou d'une autre ?" **(Claire, elle, ancienne coureuse)**

Enfin, parfois, les personnes trans sont également amenées à s'auto-équiper. Au carrefour des expériences personnelles et du manque d'accessibilité (disponibilité de la ressource et prix élevé des accessoires spécifiques), peut naître la créativité des personnes trans.

> "Je sais qu'y'a même des binders de bain qui existent, je crois. Il me semble que ça existe, il me semble que ça coûte une blinde, aussi" **(Sahara, il, non pratiquant sportif)**



FIGURE 9.1 – Création de binder permettant la pratique d'activités aquatiques et nautiques

Archi, une personne trans rencontrée dans le cadre des entretiens, propose ici différents modèles de maillots de bains compressifs qu'il a dessiné et cousu pour son utilisation personnelle.

> "Top-less c'était pas possible. D'façon y a uniquement ma première copine qui m'a vu entièrement nu. Et après jusqu'à ma mammectomie, personne de ma vie n'a vu ma poitrine. Donc vraiment, c'était gros big deal, donc impossible pour moi de l'exposer. J'avais vraiment une forte poitrine et tout. Donc impossible pour moi de l'exposer nue. En revanche... 'Fin je faisais de la couture et même avant j'en faisais un peu, donc je me suis tout de suite bricolé des faux torses en maillot. 'Fin en tissu pour maillot de bain ou en autre. Ou je mettais des anciens maillots de bain années 40 où ils avaient un t-shirt en fait les mecs" **(Archi, il, non pratiquant sportif)**

Par ses études et son appétence pour la couture, par son expérience personnelle de dysphorie et l'envie de maintenir des instants de vie à la plage ou à la piscine, Archi a créé ce qu'il nomme "un faux torse". Le maillot de bain est constitué d'une bande de tissu couleur chair afin de créer une illusion de torse nu, illusion accentuée par un système d'attaches permettant d'aplatir la poitrine.

Cette démarche illustre une volonté de (ré)appropriation de son corps mais également de l'espace public par les personnes trans, en proposant une alternative aux normes genrées imposées dans les tenues de bain, bien éloignées d'une mode *genderless* qui commence à voir le jour dans certaines collections de vêtements "civils". En développant un vêtement spécifique, ici un maillot de bain compressif, Archi, à son échelle individuelle, cherche à pallier un manque de solutions adaptées aux besoins des personnes trans, soulignant l'absence de prise en compte des réalités trans dans la conception des équipements sportifs.

9.1.2 Pratiquer une activité physique quand on est trans

Les bienfaits des pratiques sportives

Il n'est plus à démontrer les bienfaits des activités physiques sur la santé physique, mentale et sociale : de nombreux articles démontrent l'aspect curatif des pratiques sportives sur la dépression, le cancer, les maladies cardiovasculaires, le diabète, etc. (CULOT, 2019). Par la dépense énergétique, la sécrétion d'hormones et le lien social créé, l'activité physique est un facteur d'amélioration de la santé dans sa globalité.

Dans un même temps, dans une décennie marquée comme post-Covid et post-confinements, la société française présente une diminution de la qualité de l'état psychologique des individus de manière générale (ZERHOUNI et al., 2021). La crise sanitaire a ainsi produit une augmentation des états de stress post-traumatique, de difficultés cognitives, de dépressions et de tentatives de suicide (LEBOYER et al., 2021).

En couplant ces données sur les bienfaits des pratiques sportives et la diminution de la qualité de la santé mentale dans notre société, il semble donc essentiel de proposer une offre sportive à et pour tous et toutes. Cette démarche répondrait ainsi aux problématiques de santé (la santé mentale est la deuxième cause de morbidité derrière les maladies du cœur (Rapport Mondial Sur la Santé Mentale, 2022) ainsi qu'aux problématiques économiques que les premières engendrent (les maladies mentales sont en tête des coûts liés aux soins directs (POIREL, 2017) et le coût total de la sédentarité a été estimé en France à près de 17 milliards d'euros par an (FURRER, 2021)).

Cela s'applique d'autant plus aux personnes trans qui, avant même la crise sanitaire, étaient déjà catégorisées comme des personnes à risque dans la précarité de la santé mentale. En effet, les études tendent à démontrer qu'au sein de la communauté LGBTQIA+, les personnes trans sont généralement plus sujettes à développer une diminution de la santé mentale (stress, anxiété, dépression, tentatives de suicides, etc.) en raison, notamment, des différentes formes de transphobie directes ou indirectes (ALESSANDRIN et al., 2020 ; COSNE, 2021 ; MAG JEUNES GAIS LESBIENNES BI ET TRANS, 2010). Cependant, il ne s'agit pas uniquement de proposer une offre sportive mais bien de l'adapter et de la rendre inclusive par rapport aux problématiques trans par des actions déjà démontrées précédemment (signature de la charte Sport et Trans, démontrer un discours fixe et anticipé sur l'inclusion des personnes trans, notamment

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

sur la gestion des vestiaires, la formation des encadrants·es, etc.).

L'absence de pratique sportive des personnes trans

Les pratiques sportives, parce qu'elles dépendent d'une centralité du corps, de structures physiques (vestiaires) ou institutionnelles (compétitions) genrées et des normes de genre binaires, peuvent être considérées comme des pratiques culturelles difficiles d'accès pour les personnes trans (ELLING-MACHARTZKI, 2017). Cependant, l'absentéisme des personnes trans dans l'espace sportif ne peut se justifier sur le simple argument de l'omniprésence corporelle : le maintien de normes genrées binaires, le poids de la transphobie, le manque de formation et de connaissance de l'environnement sont autant de facteurs extérieurs aux personnes trans qui doivent être pris en compte dans les freins à leur entrée dans la pratique sportive.

Par ailleurs, les personnes trans ne se résument pas uniquement à leur transidentité ; Lexie, militante et écrivaine trans, l'illustre parfaitement : "*nous sommes trans mais pas que. Nous sommes des personnes*" (LEXIE, 2021, p. 39). Sous-jacente l'idée que les personnes trans peuvent, certes rencontrer des difficultés inhérentes à leur statut de personnes trans pour intégrer l'espace sportif, mais ce statut ne peut effacer d'autres facteurs déjà existants pour l'ensemble de la population. De fait, il est observable que la pratique sportive évolue avec l'âge : la gestion autonome du budget (impacté ces dernières années par l'inflation), l'emploi du temps universitaire ou professionnel chargé, les responsabilités domestiques, l'arrivée des enfants en bas âge sont autant de facteurs qui viennent se répercuter sur l'activité physique (INSEE, 2022). Les personnes trans ne sont pas en reste, la transition de genre n'étant qu'un facteur supplémentaire s'ajoutant à ces raisons : parmi les personnes trans rencontrées, 28% ne pratiquent pas d'activité physique régulière, soit parce qu'iels n'en ont jamais fait (2 personnes), soit parce qu'iels attendent d'avancer dans leur transition afin de faciliter l'inscription (1 personne), soit parce que la transphobie environnementale était devenue trop lourde à porter, iels ne préfèrent plus évoluer dans le domaine sportif (1 personne).

Les pratiques sportives chez les personnes trans

Malgré ces faits, les personnes trans ne sont pas totalement absentes de la sphère sportive : au même titre que le reste de la population française (INSEE, 2022), les personnes trans semblent privilégier une activité physique nécessitant peu de matériel

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

ou pouvant être exercée en dehors d'un club ou d'une structure.

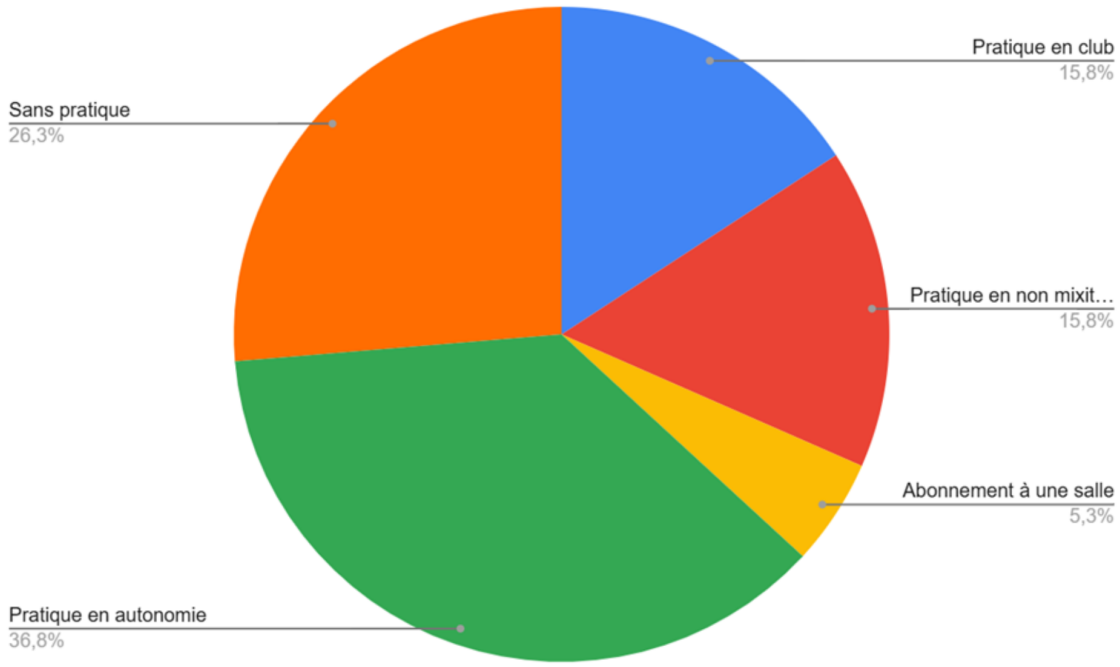

FIGURE 9.2 – Répartition des pratiques sportives chez les personnes trans

En effet, parmi les personnes trans rencontrées, environ deux personnes sur cinq pratiquent une activité physique en autonomie, contre un peu moins d'une personne sur six en club et autant en organisation avec une non-mixité choisie. En se concentrant uniquement sur celles et ceux qui pratiquent une activité physique, une personne sur deux le fait en autonomie, tandis qu'environ une sur cinq s'engage en club ou en non-mixité choisie. Enfin, près de trois personnes sur quatre parmi l'échantillon rencontré pratiquent une activité physique.

9.1.3 Reconquérir son corps par les pratiques sportives

La présence des personnes trans dans le champ sportif peut s'expliquer par différents aspects. Le premier aspect est culturel : le sport fait partie intégrante de la culture française avec, en 2020, deux français·es sur trois qui déclarent pratiquer une activité

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

physique ou sportive régulièrement (INSEE, 2022) ; le second aspect est d'ordre physiologique : les personnes trans voient en l'activité physique et dans le sport une possibilité pour accélérer ou éviter les effets secondaires du traitement hormonal (LÓPEZ-CAÑADA et al., 2021) ; enfin, parce que le sport est une mobilisation du corps, il apparaît comme un vecteur de (re)conquête de son propre corps chez les personnes trans.

Au travers des discours, il semble que les pratiques sportives reviennent dans le quotidien des personnes trans une fois qu'iels atteignent leur objectif corporel[3], souvent associé à un *passing*.

> "Toujours en termes en niveau amateur, comme tu le sais, le sport de plaisir. Cet été a été justement l'occasion de plus utiliser mon maillot de bain dédié à la non mammectomie. Et puis j'étais torse à l'air, du coup. Ben oui, effectivement, ça a grave changé la vie, on va pas se cacher" **(Archi, il, non pratiquant sportif)**

En effet, avant cette reconnaissance de soi, tant personnelle que sociale, les pratiques sportives peuvent être source d'inconfort, d'évitement et/ou d'anxiété en raison de l'omniprésence du corps, parfois en décalage avec le ressenti identitaire, et de la perception de son propre corps et du regard des autres. Le *passing*, bien que non obligatoire pour être reconnu·e identitairement parlant, apparaît comme un levier de légitimité sociale et corporelle facilitant l'intégration dans la sphère sportive, souvent marquée par une forte normativité genrée.

> "Je vais dire un truc, j'en suis pas très fier mais mine de rien [Rires], ça me fait plaisir de pouvoir aller aux vestiaires des hommes sans me faire remarquer" **(Alix, il, grimpeur)**

3. Les objectifs corporels des personnes trans ne se réduisent pas nécessairement à considérer la réassignation sexuelle comme le point final de la transition (ESPINEIRA et THOMAS, 2022a). Majoritairement, ils répondent à un besoin d'atténuer certaines caractéristiques sexuées visibles et socialement assignantes, notamment la poitrine pour les hommes trans ou la féminisation du visage pour les femmes trans.

Par le *passing*, les personnes trans obtiennent une forme de validation sociale leur permettant de se réapproprier la pratique physique comme un moyen de développement personnel, de bien-être et de performance.

> "Ca m'a aidé un moment, à m'approprier mon corps et surtout ça m'a aidé après à accepter mon corps plus gros, en fait, c'est-à-dire à aimer mes formes. C'est-à-dire que avant, j'avais l'idée que je devais être mince, dans cette idée un peu de correspondre à un truc où les gens vont te renvoyer l'idée de "tu as un corps féminin". Donc pour moi ça passait par là. Et en fait avec le temps j'ai appris à m'apprécier, à m'aimer avec mes formes, mais aussi mes amis m'ont aidé à ça, c'est-à-dire que mes amis m'ont dit : "mais ça sert à rien que tu maigrisses hein, tu vas être un tas d'os c'est pas joli". Et ça m'a fait réaliser aussi des trucs, et ça m'a fait accepter que bah non je pouvais prendre des kilos c'était pas grave et que ça ne remettait pas en cause ma féminité pour autant, parce que j'avais peur tu vois, parce que je suis grande que j'ai épaules larges, et je me suis dit tout de suite ça va masculiniser mon corps" **(Julia H, elle, footballeuse et nageuse)**

Le sport devient alors un vecteur d'affirmation de soi, permettant d'explorer ses capacités physiques dans un cadre plus apaisé, où le plaisir de bouger et la recherche d'excellence prennent le pas sur les possibles préoccupations liées à la reconnaissance de son identité et/ou à la recherche de correspondances aux normes sportives corporelles genrées.

9.2 Les pratiques sportives en non-mixité : espaces de réappropriation et de contestation des normes de genre

9.2.1 Mise au point conceptuelle

Par les rapports de pouvoir et de domination qui s'opèrent au sein de la société, certaines sphères sociales se sont retrouvées à évoluer en non-mixité. Par exemple, la politique a longtemps été un univers ouvert uniquement aux hommes, notamment parce que les femmes étaient considérées, jusqu'à l'obtention du droit de vote, comme des "citoyens passifs", donc sans pouvoir électoral. Aujourd'hui, ce poids de la non-mixité imposée se reflète dans les sphères de pouvoir : "*au 1er janvier 2023, seuls 17 pays dans le monde ont une femme cheffe d'État, et seulement 19 ont une femme cheffe de gouvernement*" (GÉRARDIN-LAVERGE, 2024, p. 37).

La non-mixité désigne donc la séparation volontaire ou imposée de groupes en fonction d'une caractéristique spécifique, comme le genre, l'origine sociale ou ethnique agissant donc comme un facteur de discrimination. En opposition, les groupes dominés et/ou minorisés sont amenés à fonctionner autour d'une non-mixité choisie, c'est-à-dire à s'organiser autour d'espaces réservés aux personnes partageant une oppression commune, afin de leur permettre de s'exprimer librement, de se renforcer collectivement et de développer leurs propres stratégies de lutte.

Pour reprendre l'exemple de l'absence de parité en politique, celle-ci s'explique en grande partie par l'influence durable des traditions et des normes sociales qui favorisent l'entre-soi masculin (GÉRARDIN-LAVERGE, 2024), les femmes se sont organisées dans des clubs féminins pendant la Révolution française, dans des associations féminines conservatrices ou des "syndicats féminins" au début du 20e siècle (GALLOT et JACQUEMART, 2023). L'entre-soi féminin devient alors "*un levier privilégié de partage d'expériences et de politisation du privé*" (GALLOT et JACQUEMART, 2023, p. 161) devenant progressivement une modalité d'action féministe. De fait, par l'absence d'une présence dominatrice, l'espace offre une plus grande liberté de parole (souvent monopolisée par les hommes dans les espaces mixtes), un développement de la conscience et prise de conscience féministe au travers des expériences individuelles d'injustice mais également de rendre visible ces expériences en mettant en place des

stratégies et des actions de dénonciation (GALLOT et JACQUEMART, 2023).

Alors que "*la mixité sociale fait désormais figure d'impératif à atteindre pour les politiques publiques françaises [que] et les pratiques relevant de l'entre-soi sont systématiquement rejetées par principe républicain*" (TALPIN, 2018, p. 30), le domaine sportif y semble pourtant imperméable. En effet, certaines pratiques sportives restent exclusivement réservées aux hommes ou aux femmes, comme la gymnastique rythmique, et ce même au sein des institutions internationales telles que les JO. De plus, la grande majorité des sports sépare en catégories les hommes et les femmes, démontrant ainsi une forme institutionnalisée de non-mixité, justifiée par des considérations biologiques et de performance.

Parfois exclues des compétitions sportives, certaines minorités sociales comme la communauté *queer* ont créé, à l'instar des regroupements féministes, des regroupements sportifs (créneaux, clubs, fédération, compétitions, etc.) en non-mixité choisie. Le mouvement sportif *queer* vise ainsi à contourner les discriminations et favoriser l'inclusion.

Le paradoxe communautaire : le "bon" et le "dangereux" communautarisme (KULLGREN, 2020)

La notion de "communautarisme" renvoie à un regroupement d'individus se construisant autour d'une identité collective afin de "*répondre au besoin de se défendre vis à vis des contraintes qui lui sont imposées, mais aussi de revendiquer une définition autonome de son propre projet d'existence et enfin d'être reconnu dans l'espace social*" (WITTORSKI, 2008, p. 195). Par son regroupement autour de contraintes communes, le communautarisme chez les groupes minoritaires et minorisés peut prendre une forme de non-mixité choisie.

Parfois institutionnalisé et parfois décrié, le communautarisme en France est perçu de manière ambivalente. Comme dans l'analyse moscovicienne proposée en chapitre 7 où il a été démontré que la modification des normes sociales est acceptée par la classe dominante si celles-ci se rapprochent de leurs intérêts (voir 7.1.1 La théorie des minorités actives de S. Moscovici), M. Kullgren démontre que les communautés ne sont acceptées par les institutions que si elles reprennent les valeurs Républicaines et profitent à la classe dominante (blanche, cis, hétérosexuelle, masculine). C'est ce

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

que M. Kullgren nomme le "bon communautarisme". Si au contraire, la communauté est en faveur des minorités (régionales, sociales, sexuelles, religieuses, etc.), elle devient alors suspecte voire dangereuse, peu importe la nature des revendications car elle remet en cause l'ordre établi et ce, que les demandes soient fondées sur des principes d'égalité et de justice ou non. En effet, les demandes sont alors interprétées comme une contestation de l'équilibre social. C'est le cas avec le droit au mariage homosexuel dont les détraqueurs revendiquaient une attaque contre les valeurs traditionnelles (KULLGREN, 2020) et dont la logique de défense du *statu quo* amène à considérer que la remise en question des normes dominantes est perçue comme une subversion plutôt qu'une avancée vers une plus grande égalité.

Le regroupement *queer* et la mise en lumière de ses revendications impliquent une possible absence de reconnaissance si elles ne représentent pas un intérêt pour la classe dominante ou si l'affirmation de cette identité collective minoritaire est perçue comme une remise en cause de l'universalisme républicain, alimentant les discours d'illégitimation. Afin d'éviter la création d'un "*opérateur d'exclusivisme*" (TAGUIEFF, 2005) par l'utilisation du terme "communautarisme", il est parfois préféré dans le domaine des *queer studies* celui de *subculture* permettant de souligner une dynamique culturelle et identitaire distincte d'un mouvement social structuré (ADAM et al., 2009).

Si des événements tels que les *pride*[4] visent explicitement à réunir la communauté *queer*, il n'en reste pas moins que la non-mixité choisie est parfois rejetée de ces événements au profit d'une inclusion des personnes *queer*, alliés·es, voire toute personne extérieure à la communauté *queer* souhaitant s'y intégrer dans la seule condition du respect des identités et orientations d'autrui.

Cette critique du communautarisme se retrouve également dans le domaine du sport : selon A. Le Blanc, le choix de rejoindre une association sportive LGBT est fréquemment remis en question, y compris au sein du milieu LGBTQIA+. L'argument avancé repose sur l'idée que la séparation des sportifs selon leur orientation sexuelle serait inutile,

4. Les *pride* ou "marche des fiertés", sont des défilés organisés par les communautés LGBTQ+ pour revendiquer leurs droits, célébrer leurs identités et visibiliser leurs luttes. Elles se déroulent généralement au mois de juin en mémoire aux émeutes de Stonewall (voir note de bas de page 2 sur ces manifestations). Au-delà d'une simple manifestation, les *pride* sont à la fois une manifestation politique et une célébration festive, alliant à la fois discours engagés, défilés colorés et performances artistiques. En occupant l'espace public de manière revendiquée, les *pride* restent un moyen privilégié de visibilisation et de revendication des droits LBTQIA+.

voire contre-productive, si l'objectif poursuivi est l'inclusion. Cette critique illustre la tension persistante entre la recherche d'espaces sécurisants pour les minorités et l'injonction à l'intégration dans un cadre perçu comme neutre mais en réalité normé par les catégories dominantes.

Entre communauté *queer* et communautarisme *queer*

Lorsque l'on aborde la thématique *queer*, il semble important de différencier l'usage des termes entre *communauté queer* et *communautarisme queer*, ce dernier impliquant une réelle "*une fermeture du groupe qui impose à ses membres une identité fermée, repliée sur elle-même*" (GASPARINI, 2007, p. 79). Or, par l'ouverture aux alliés·es, la communauté *queer* fait preuve d'une ouverture du groupe et donc ne peut être considérée comme relatant du *communautariste*.

Par ailleurs, le regroupement de personnes *queer* entre elles intervient comme une réponse à un risque, à une menace (FORMBY, 2017) en raison des conditions sociales et politiques dans lesquelles évolue la communauté. Ces conditions ne peuvent être effacées de la considération de l'existence des communautés de minorités (ici *queer*) car cela reviendrait à "*croire que l'espace public est également accueillant à toutes les identités*" (COLLECTIF IDENTITÉS, DIVERSITÉS, ÉGALITÉ, MÉDITERRANÉE, 2014, p. 219) et donc à effacer les violences systémiques à l'égard des minorités.

F. Barthe-Deloizy et C. Hancok rappellent également que la remise en question des communautés est souvent argumentée par une recherche d'universalisme et d'un modèle unique du citoyen alors même que la société française est constituée d'une pléthore de communautés (BARTHE-DELOIZY et HANCOCK, 2005).

Le terme "communauté *queer*" a été préféré à "communautarisme *queer*" pour souligner que les événements *queer*, comme les *Pride* ou les *Gay Games*, témoignent d'une ouverture aux personnes extérieures à l'identité *queer*, et non d'une fermeture du groupe. Cependant, se limiter à cette justification occulte l'existence de regroupements en non-mixité, qui sont volontairement créés pour des raisons spécifiques. Alors même que ces regroupements excluent explicitement certaines classes (généralement dominantes), ils restent à considérer comme une forme de communauté et non de communautarisme.

En effet, le communautarisme implique un enfermement du groupe sur lui-même, excluant les interactions avec l'extérieur et interdisant à ses membres toute diversité

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

interne. Or, les groupes de non-mixité choisie ne rejettent pas la société mais sont créés dans une volonté d'offrir un espace sécurisant et sécurisé sans pour autant imposer une identité figée et regroupant des individus aux trajectoires diverses qui choisissent de se rassembler sur des bases communes. Les clubs sportifs en non-mixité choisie n'empêchent pas la porosité avec l'extérieur : ils peuvent proposer des rencontres sportives amicales ou compétitives avec d'autres clubs et ne limitent pas les membres à évoluer dans d'autres structures.

Finalement, les groupes en non-mixité choisie ne répondent pas à une logique de repli, mais bien à une stratégie d'émancipation et/ou de protection.

9.2.2 La pratique en non-mixité : la création d'espaces sportifs *safe* pour favoriser la pratique sportive

La pratique en non-mixité dans les espaces sportifs LGBTQIA+

En 1986, en pleine épidémie du SIDA et seulement quelques années après la dépénalisation de l'homosexualité en France sans pour autant ouvrir davantage de droits sociaux aux personnes *queer*, le premier club omnisports *queer* est créé sous le nom de Comité Gay Paris Île-de-France (CGPIF). En 1990, les différentes sections sportives se scindent en clubs autonomes, fédérés autour du CGPIF qui changera de nom et de statut en 2000 pour devenir la Fédération Nationale Gaie et Lesbienne. Plusieurs clubs LGBTQIA+[5] voient progressivement le jour à l'échelle nationale jusqu'à regrouper plus de 50 associations sportives LGBTQIA+, soit plus de 9 000 personnes sportives en 2025.

L'actuelle FS-LGBT+ est née d'une volonté d'offrir aux personnes *queer* un espace sportif sécurisant et sécurisé où celles-ci pourraient évoluer dans la diversité, le respect, l'égalité, la solidarité et le partage.

5. La notion de LGBTQIA+ est un anachronisme choisi dans la rédaction : il revient de prendre en compte qu'en 2000, les clubs sportifs *queer* se définissaient sous le terme LGBT (Lesbiennes, Gays, Bi.e.s et Trans).

> "Je me suis dit faut que je trouve une structure, parce que déjà commencer à avoir, tu sais le truc sur les vestiaires, les toilettes, donc je me suis dit je vais pas faire un truc où j'ai potentiellement un risque tu vois de me retrouver dans des situations que j'ai pas envie de de vivre, d'un rejet, de gens qui stigmatisent ou des trucs comme ça. Donc c'est là que j'ai commencé à regarder au niveau de la fédération LGBT, au niveau des clubs LGBT. Parce que je me suis dit quand même je limite le risque si je vais dans des clubs LGBT. Et, c'est comme ça que j'ai refait de la natation" **(Julia H, elle, nageuse et footballeuse)**

> "Je veux être avec des gens en qui je me reconnais et avec qui on peut rigoler, être des grandes folles ensemble. Je me serais pas inscrit dans un club non LGBT non plus. C'était vraiment important pour moi d'être dans un environnement safe, avec des gens avec qui je pouvais partager la même vie" **(Marin, il, volleyeur)**

Néanmoins, comme évoqué précédemment (voir 6.1.2 Les valeurs prônées par les *Gay Games*), si les clubs sportifs LGBTQIA+ visent la participation de tous·tes sans exclusion basée sur l'orientation sexuelle, le sexe, le genre, la race, la religion, la nationalité, l'origine ethnique, les convictions politiques, les capacités physiques, le handicap, l'âge ou l'état de santé (Règlement intérieur des *Gay Games*), il n'en reste pas moins qu'à l'instar du mouvement sportif général, une hégémonie masculine peut être démontrée.

De fait, si l'ensemble des membres de la communauté LGBTQIA+ et alliés·es est accepté, dans les faits, il se crée et se maintient davantage des limites d'exclusion basées sur des normes hégémoniques gay masculines (KNEE, 2019) : alors même que le mouvement sportif *queer* vise un idéal inclusif en-dehors de la bicatégorisation sexuée, il se maintient une reproduction du fonctionnement des sphères sociales cisgenre où les hommes gays maintiennent "*un comportement typiquement "masculin", territorialisé et visible autour d'espaces commerciaux et de consommation, qui participent à la gentrification des villes, alors que les lesbiennes se conforment à*

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

un comportement "féminin" non territorial, fondé sur des réseaux informels, et se montrent plus politisées que les gays" (VELTER et CHETCUTI-OSOROVITZ, 2018, p. 150). Cette hégémonie vient renforcer "*l'invisibilité territoriale lesbienne*" (VELTER et CHETCUTI-OSOROVITZ, 2018, p. 150).

Au-delà de la domination masculine, il peut également se jouer une domination raciale où au sein des espaces LGBTQIA+, les personnes racisées se sentent souvent exclues (MCCORMICK et BARTHELEMY, 2021).

Même au sein des espaces *queer* il peut se créer une domination masculine cis blanche non-hétéro ce qui a pour conséquence d'exclure ou d'invisibiliser les personnes trans.

> "Ils sont LGBT mais c'est quand même des mecs gay à 90% et j'ai peur qu'ils ne me perçoivent plus pareil parce que là j'ai ce sentiment hyper agréable d'être "one of the boys" tu vois ? De faire partie du groupe, de partager la même expérience, la même vie. Et j'ai peur que ça, ça coupe ce sentiment de vie partagé. C'est ça qui me stresse un peu." **(Marin, il, volleyeur)**

> "La non mixité, c'est que ça met des règles en commun où les gens comprennent les mêmes choses, mais t'es pas sûr que ce soit un truc hyper safe pour autant !" **(Sahara, il, sans pratique sportive)**

La vie sportive au sein d'un club LGBTQIA+ ne vient finalement pas nécessairement effacer la peur du rejet mais principalement amoindrir les possibles expériences de transphobie, notamment en raison de la souplesse face à l'état civil et à l'utilisation de la mixité de genre (voir 6.3.1.2 L'inimportance accordée à l'état civil dans les clubs sportifs LGBTQIA+).

La pratique en non-mixité dans les espaces sportifs spécifiquement trans-*friendly*

En raison de cette domination cis gay masculine, le mouvement sportif français voit se multiplier des équipes sportives se présentant comme féministes, lesbiennes

et/ou *queer* (HERNANDEZ-JOSET et al., 2024). Ces équipes sportives ont tendance à s'écarter du mouvement fédéral national pour proposer d'évoluer en-dehors du carcan institutionnel et de se développer sous une forme auto-organisée. C'est le cas du club *Les Dégommeuses* (voir Note de bas de page **??** sur ce club) qui est reconnu par la FS-LGBT+ mais sans y être affilié, le club maintient ainsi une autonomie de fonctionnement tout en ayant la possibilité de réaliser des rencontres sportives, par exemple lors de l'annuel Tournoi International de Paris (TIP).

Offrir des espaces sportifs trans en non-mixité choisie, c'est permettre également de favoriser un bien-être et une affirmation de soi et de son identité trans. Dans le cadre de la pratique de la natation, évoluer dans un entre-soi trans peut se révéler être un véritable levier pour se réapproprier la pratique.

> "Des sports où tu es confronté·e à la nudité, donc typique la natation, ça les clubs queer, ça ouais, je vois bien... Je serais bien intéressé d'intégrer plus pour cette question de confiance liée au corps... Donc ça ouais, carrément" **(Archi, il, sans pratique sportive)**

C'est ce que propose l'association parisienne ACCEPTESS-T avec ses créneaux de piscine et l'équipe de volley *via* le Groupe Paris TSG (Groupe Sportif Transgenre). En choisissant de proposer une sportivité en non-mixité choisie, ACCEPTESS-T vise à promouvoir l'activité physique et sportive, en réaffirmant la dimension interculturelle de celle-ci, pour favoriser une ouverture aux autres et la mise en avant de l'importance du corps, de la santé et de visibiliser le vécu des personnes trans. A l'image des actions pour remobiliser les personnes marginalisées ou précarisées (par exemple les personnes séniors), le sport proposé par ACCEPTESS-T permet à la fois de reprendre confiance par l'amélioration de l'estime de soi des personnes trans et de créer un espace sportif à la dimension collective favorisant ainsi le lien social.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

9.2.3 La pratique en non-mixité : des bien-faits en demi-teinte

Les pratiques sportives en non-mixité offrent un espace d'empouvoirement[6], cependant l'entre-soi reste parfois critiqué parfois (LE BLANC, 2019).

> "Je suis plus pour la mixité. Je préfère que tout le monde soit content et contente et bienveillant et bienveillante plutôt que de nous cloisonner ou de cloisonner les autres. Cloisonner les personnes cis aussi entre personnes cis empêche des coming-out, ça empêche des gens de se confronter aussi à eux-mêmes et à elles-même, tu vois" **(Archi, il, sans pratique sportive**

> "Moi je suis pas, à titre personnel, très fan de de créneaux réservés, après je trouve que c'est important parce que pour que les gens se sentent en sécurité je pense que c'est bien d'avoir certains créneaux comme ça. Après je reste persuadée que ça n'incite pas à inclure plus en fait" **(Julia H, elle, nageuse et footballeuse)**

Les pratiques sportives en non-mixité choisie doivent donc être un choix et non le chemin vers lequel les personnes trans sont obligatoirement placées.

> "Je pense que ce serait mieux de communiquer, plutôt que dire : si vous êtes trans y a un créneau réservé, dire : venez dans nos cours, et si jamais vous vous sentez pas à l'aise, pour X raison pas forcément parce qu'y a un rejet ou tout ça, bah on a un créneau en non mixité si vous voulez. Mais de dire : quand y a une personne trans allez dans ce créneau, moi je suis pas très à l'aise avec ça, je préférais qu'on dise aux gens : bah venez. Et puis après, si vous vous préférez, être en non mixité, c'est bien, mais voilà. **(Julia H, elle, nageuse et footballeuse)**

6. Processus par lequel un·e individu·e ou un groupe acquiert les moyens et la confiance nécessaires pour exercer une plus grande autonomie, prendre des décisions et agir sur leur propre vie.

La pratique en non-mixité choisie est à concevoir non comme un nouveau placard[7] dans lequel on placerai les personnes qui ne correspondent pas aux normes dominantes du sport, mais bien comme un outil pertinent pour créer des espaces sécurisés, sécurisants et inclusifs.

Les pratiques sportives en non-mixité choisie ne peuvent pas non plus être considérées comme une solution miracle à la transphobie, puisque, à partir du moment où cette solution devient imposée, elle agit comme un marqueur de marginalisation à l'encontre des personnes trans, les limitant à des espaces spécifiques. Au regard des études scientifiques telles que celle d'A. Le Blanc et au vu de l'organisation du sport LGBTQIA+, cette imposition d'espace se réaliserait qui plus est sous le joug d'une domination masculine cis gay, reproduisant ainsi le modèle sociétal patriarcal (domination masculine cis hétérosexuelle).

Il est donc essentiel que les personnes trans puissent choisir leur forme de pratique sportive, qu'elle soit mixte ou non. L'enjeu n'est pas de créer des espaces à part par défaut, mais bien d'assurer à chacun·e le droit de pratiquer le sport dans des conditions respectueuses, adaptées et choisies.

9.3 L'inclusion des personnes trans facilitée par la bienveillance des relations sociales

La bienveillance est un des facteurs qui permet de favoriser l'inclusion des personnes trans dans le milieu sportif. Dès lors que l'environnement prend ouvertement en compte les problématiques de genre et celles liées spécifiquement aux personnes trans au travers du respect de l'identité de genre, la lutte contre les discriminations, un cadre propice à la participation des personnes trans aux pratiques sportives se crée.

7. En référence à l'image des personnes *queer* qui se voient comme enfermées dans un placard avant leur *coming-out*. L'expression française du *coming-out* est souvent traduite comme "*sortir du placard*" pour évoquer un espace caché, confiné, où l'on dissimule quelque chose par peur du rejet ou de la réprobation sociale.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

9.3.1 La bienveillance comme facteur clé d'intégration dans les pratiques sportives

La bienveillance est souvent associée à un contexte éducatif où, depuis les années 2010, la notion est officiellement entrée dans les textes de l'Éducation Nationale, devenant ainsi "*une condition essentielle des apprentissages scolaires*" (GIRON, 2017). La bienveillance peut être définie comme "*une disposition qui incline à vouloir du bien à autrui*" (GIRON, 2017).

La qualité des interactions sociales comme moteur d'engagement

Le domaine de la psychologie permet de démontrer que les relations interpersonnelles influencent directement la participation aux activités sportives.

De fait, "*viser le bien d'autrui*" induit, en toute logique, de créer chez cet autre une émotion positive, or cette émotion positive est à la base de la création d'un sentiment de plaisir, facteur d'engagement dans l'activité (HAYE et DELIGNIÈRES, 2011).

Par ailleurs, créer du plaisir en proposant, notamment, des retours positifs, objectifs et constructifs, contribue à augmenter le SEP (Sentiment d'Efficacité Personnelle)[8]. Ce SEP (BANDURA, 1977) permet de déterminer la valeur générale de soi par la compréhension de ses points forts. Selon l'OMS, "*la qualité de vie dépend de la perception qu'à un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lequel il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes*".

Créer un environnement sportif bienveillant, permet d'augmenter le plaisir dans l'activité, donc de favoriser l'engagement, donc d'améliorer son SEP et répondre au besoin fondamental de compétence (BANDURA, 1977), donc, éventuellement, de permettre à l'individu de comprendre sa place dans la société, créant ainsi un cadre de vie de meilleure qualité.

A l'inverse, un climat d'exclusion ou d'hostilité peut entraîner un retrait, voire un abandon total des pratiques sportives. Les interactions sociales bienveillantes permettent de briser les craintes liées aux regards extérieurs et de développer un

8. La promotion du Sentiment d'Efficacité Personnelle peut être interrogée comme le reflet d'une idéologie contemporaine valorisant l'optimisation individuelle et la performance personnelle, dans un cadre plus large de gestion de soi inscrit dans une logique néolibérale. Plusieurs auteurs, tels que Foucault (1976) ou Ehrenberg (1998), interrogent la naturalisation de ces injonctions à la performance, qu'ils analysent comme des formes contemporaines de "gouvernance de soi".

sentiment d'appartenance au groupe.

> "Je me sentais bien parce qu'ils le savent donc... Ils savaient donc ça allait... Je me sentais bien dans l'équipe. Je me sentais intégrée parce que ça faisait trois ans qu'on jouait ensemble, on se connaissait bien, on savait les centres d'intérêt de chacun. Donc on rigolait sur tout et n'importe quoi" **(Manon, elle, handballeuse)**

Le rôle du soutien des pairs et des encadrants·es sportifs·ves

Il a été démontré que les relations interpersonnelles jouent un rôle dans l'engagement des individus dans une pratique donnée. Dans l'environnement sportif, ces relations sociales reposent donc notamment sur les coéquipiers·ières, les entraîneurs·euses et les dirigeants·es de club.

Dès lors que ces acteurs·trices proposent un encadrement tourné autour de la diversité et de l'inclusion, s'active un levier d'acceptation et de reconnaissance facilitant l'engagement, ici des personnes trans.

> "Pour ma prof, c'était "Ok ! Très bien.". Dans ce milieu-là aussi, c'était très très bien... Enfin c'était "Ok !", enfin sans question, "Ça marche. Peut-être qu'on fera quelques erreurs au début et après ça viendra quoi". Et maintenant dès l'instant où je vais dans un endroit où il n'y a pas besoin de mon état civil ou il n'y a pas besoin d'une administration, je me présente en tant Framboise, iel." **(Framboise, iel, danseur·euse)**

> "J'avais un gros badge « Non binaire, c'est pas imaginaire ! » sous ma veste, et, en fait, la kiné l'a vu, et en fait, m'a demandé genre du coup, si j'étais non binaire et si elle s'était pas trompée dans mes pronoms. C'est pas grand-chose, tu vois, mais rien que le fait qu'elle l'ait fait, en vrai, genre je me suis dit, genre ça fait que, du coup, ça crée un climat, tu fais « Bon, genre c'est OK », quoi" **(Sahara, il, non pratiquant sportif)**

Les propos de Framboise et Sahara démontrent l'impact du langage sur leur engagement. En s'intéressant aux pronoms, les professionnels·lles sportifs·ves font ainsi preuve d'une attitude proactive en faveur de l'inclusion et instaurent ainsi un climat de respect pour les personnes trans.

Les proches comme les coéquipiers·ières ou les amis·es ont tout autant un rôle à jouer dans l'engagement sportif des personnes trans. Par leur présence au plus près de l'effort physique, leur soutien est parfois nécessaire pour faire face à des situations inconfortables comme les vestiaires ou la nudité.

> "Là, je comptais vraiment sur la solidarité des filles de mon club. J'enlevais discrètement le dossard, parce que, parfois, sur les dossards, y'a le prénom. Je l'enlevais pour pas qu'il y ait de remarques, même si parfois les prénoms sont tronqués donc, souvent c'est les trois premières lettres. Donc, voilà. Ç'aurait pu passer pour un début de prénom féminin malgré tout, mais j'essayais d'éviter les problèmes de ce type-là" **(Claire, elle, ancienne coureuse)**

> "Quand tu es accepté et pas interrogé par ton groupe, le groupe extérieur est en périphérie de ton groupe, ne pose pas de questions ou ne regarde pas. La force des amis·es, on va résumer ça un peu plus joliment que l'acceptation d'un groupe." **(Archi, il, non pratiquant sportif)**

C'est donc par l'adelphité que les personnes trans sont plus facilement amenées à s'engager.

9.3.2 Les dispositifs et initiatives favorisant des relations bienveillantes

La formation des encadrants·es et des bénévoles à l'inclusion des personnes trans

L'éducation et la sensibilisation des acteurs·trices du sport constituent des outils essentiels pour promouvoir l'inclusion. En effet, les études portant sur le milieu scolaire démontrent que la formation d'encadrants·es est source d'amélioration du bien-être psychologique et de la participation scolaire (ALESSANDRIN, 2018a) ; que les professionnels·lles qui sont amenés·es ou qui travaillent avec des élèves trans expriment le besoin de formation, de soutien administratif, de soutien financier et de matériel pédagogique adapté (ABREU et al., 2020) ; et enfin, qu'il est nécessaire de permettre aux professionnels·lles de déconstruire leurs propres préjugés afin de ne pas assimiler automatiquement un genre à une personne tout en normalisant leur propre identité de genre en mentionnant notamment ses pronoms (RICHARD, 2020).

En replaçant ces données dans un contexte sportif, il peut aisément être supposé que les besoins restent sensiblement les mêmes. De fait, si l'École est institutionnellement invitée à lutter contre les discriminations (MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, 2013), il n'en reste pas moins que le domaine sportif, par la nécessité de répondre aux exigences gouvernementales de développement du "sport pour tous" et la lutte contre les formes de discrimination, reste concerné par ces besoins de formation.

Cette nécessité de proposer des formations pour sensibiliser les professionnels·lles du sport aux problématiques trans prend d'autant plus de sens de que la "*la loi favorise un égal accès aux activités physiques et sportives, sans discrimination fondée sur le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, l'appartenance, vraie ou supposée, à une nation ou à une ethnie, la religion, la langue, la condition sociale, les opinions politiques ou philosophiques ou tout autre statut*" (*LOI n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France*, s. d.).

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

> "Pour les formateurs et formatrices, une espèce de mini formation sur le potentiel accueil des personnes LGBT. Prévenir des potentielles agressions en question entre les membres d'un groupe, etc. Ou aider à la bonne intégration et juste la sensibilisation à ça, je pense que c'est tout voilà. Un peu de sensibilisation à ceux et celles qui nous forment et un peu plus d'individualités dans les espaces communs." **(Archi, il, non pratiquant sportif)**

Néanmoins, au regard des formations proposées et des axes priorisés par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et par le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, il semble que, lorsque les formations sur le genre sont principalement consacrées aux questions d'égalité hommes-femmes et de lutte contre les violences sexistes et sociales, les enjeux spécifiques liés aux personnes trans et LGBTQIA+ restent souvent peu abordés. Preuve en est, les campagnes de féminisation du sport depuis les années 2010 et récemment, la création en 2023 du label *Terrains d'Égalité* à destination des organisateurs·trices de grands événements sportifs internationaux qui s'engagent à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences sexistes et sexuelles, avant et pendant les compétitions. Si ces propositions restent essentielles, il n'en reste pas moins qu'elles ne se focalisent que sur une seule forme de population minorisée dans le sport. Il revient donc d'ouvrir ces formations sur les identités de genre en général afin de proposer des "bonnes pratiques" en matière d'accueil et la gestion des situations de discrimination pour permettre aux encadrants·es et bénévoles de mieux accompagner les personnes trans.

Les chartes et règlements favorisant un cadre sécurisé et accueillant

Au sein de cette thèse, il a été présenté différentes actions concrètes comme la Charte *Sport et Trans* (voir Figure 4.2) ou les conceptions *queer* du sport par la FS-LGBT+ (voir 6.3 La place des personnes trans dans le sport *queer*). Ces outils définissent des principes clairs de respect et de non-discrimination et servent de référence pour garantir une application concrète dans les pratiques sportives. Ces outils sont donc déjà existants mais restent peu répandus en-dehors des cercles sportifs

queer[9].

> **Ludivine :** Est-ce que pour pouvoir vous offrir cette visibilité auprès de la communauté LGBT, c'est quelque chose que vous avez réfléchi ? Par exemple il existe la charte LGBT ou le label FIER qui permet de, de rendre visible en fait, des clubs, avec cette notion d'inclusion. **Laurent :** On n'affiche rien, on n'a aucun affichage de ce genre-là. On n'y a pas réfléchi non plus. Sur le site du club c'est écrit que c'est ouvert à tous. On s'est arrêté là quoi. **(Laurent, il, président d'un club de rugby)**

Lors de l'entretien, Laurent n'avait jamais entendu parler de la Charte *Sport et Trans*, une méconnaissance qui s'est également retrouvée chez Loïc (club d'athlétisme) et chez Thomas et Alain (ligue régionale). Si ces trois témoignages seuls ne peuvent servir d'universalité, ils soulignent néanmoins une certaine invisibilité de la Charte *Sport et Trans* dans le sport dit "grand public". En effet, au vu de l'absence apparente de clubs sportifs non-LGBTQIA+ affiliés à la FS-LGBT+, il apparaît que cette charte peine à franchir les frontières du sport non-*queer*.

Sous-jacente l'idée qu'il ne suffit pas d'établir des outils favorisant l'inclusion des personnes trans pour garantir cette inclusion mais qu'il est nécessaire de garantir leur développement et leur diffusion de manière égale à l'ensemble des acteurs·trices du sport.

9.3.3 Les effets de la bienveillance sur l'expérience des personnes trans dans le sport

Une diminution des abandons et un renforcement de l'adhésion aux pratiques

Ce travail a démontré que les expériences de transphobies vécues par les personnes trans marquent un frein dans l'accomplissement des objectifs sanitaires et hygiénistes du gouvernement et des recommandations de l'OMS. De fait, ces expériences peuvent

9. La dispersion de ces outils au sein des espaces *queer* reste également à relativiser. Sur 50 associations fédérées par la FS-LGBT+, seules 28 affichent être signataires de la Charte *Sport et Trans*.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

limiter voire empêcher les personnes trans de s'investir dans des pratiques sportives. Or pour rappel, les recommandations de la Haute Autorité de Santé sont que "*tout le monde devrait pratiquer au minimum, par semaine, en 3 à 5 fois, 2h30 d'activité physique d'endurance d'intensité au moins modérée*". Afin de permettre à la population trans de pouvoir appliquer ces recommandations, il est donc nécessaire qu'elles évoluent dans un environnement bienveillant : la peur du rejet ou de la stigmatisation étant réduite, elles peuvent pleinement profiter des bienfaits de l'activité physique sans crainte d'exclusion. Cette dynamique contribue à une diversification et à un enrichissement des pratiques sportives.

Dans une optique moins individuelle et plus économique, la sédentarité apparaît comme un enjeu de lutte car elle est source de développement de maladies chroniques, or la prise en charge de ces maladies par la Sécurité Sociale est coûteuse : consultations médicales, examens, opérations, hospitalisations sont autant de sources de dépense. Rendre bienveillant l'espace social des sports reviendrait à limiter la sédentarité chez les populations minorisées comme les personnes trans, donc à limiter la sédentarité de ces populations et finalement limiter les coûts engendrés par la sédentarité tout en proposant une rentabilité financière puisque l'adhésion à un club engendre une chaîne économique importante à l'échelle nationale (achat de matériel sportif, création d'emploi et cotisation salariale, etc.).

Un impact positif sur le bien-être et la santé mentale

Au-delà des aspects physiques, le sport joue un rôle fondamental dans l'amélioration de la santé mentale. Parce que les personnes trans sont plus facilement sujettes aux troubles psychologiques comme les idées suicidaires et la dépression (MAG JEUNES GAIS LESBIENNES BI ET TRANS, 2010), il semble essentiel de les inscrire dans une logique de pratique sportive.

Cependant, le contexte sportif actuel, plus particulièrement le poids de la cishétéronormativité qui y domine, contribue à nourrir les discriminations systémiques que subissent les personnes trans et influence cette fragilité psychologique. Cette idée fait écho au concept de "stress des minorités" (ou "stress minoritaire" selon les traductions) (MEYER, 2003) : les personnes *queer* sont plus à risque d'avoir des problèmes de santé que les personnes cis hétérosexuels·lles "*car elles sont davantage exposées à de nombreux éléments de stress liés aux contextes de stigmatisation*" (BOURGUIGNON et al., 2018, p. 83).

Dans ce contexte, un environnement bienveillant permet de renforcer l'estime de soi, de réduire le stress lié aux expériences de discrimination et favoriser un équilibre émotionnel et mental. Finalement, les bénéfices de l'inclusion sportive vont ainsi bien au-delà de la simple pratique et participent au développement personnel et social.

> "Ca peut donner un peu de se sentir un peu bien dans sa peau, etc. Faire un peu de sport, ça permet d'oublier les idées négatives de la semaine. De tout, de tout oublier quoi. Et après, de repartir sur de nouvelles bases" **(Manon, elle, handballeuse)**

> "Je me sens bien dans l'effort. J'ai l'impression qu'il y a quelque chose de très intime où je me réapproprie mon corps, où j'essaie de comprendre comment je fonctionne, quelle endurance, quel est ceci. Tout ça, c'est chouette, c'est long à comprendre, mais c'est bien" **(Charly, il, footballeur)**

Les propos de Manon et Charly démontrent les bienfaits procurés par la pratique sportive qui devient à la fois un moyen de libération et de rupture avec les pensées négatives et en même temps, un espace de connexion et de compréhension de soi. Si ces effets sont relativement courants pour les sportifs·ves, il n'en reste pas moins que dans le cadre des sportivités trans ils revêtent une connotation particulière : dans un contexte de transition où le corps et l'esprit ne sont pas nécessairement en phase (en lien avec la dysphorie de genre notamment), s'offrir un espace de connexion et de compréhension de soi semble essentiel. Ce moment intime dirigé vers son propre corps et ses émotions permet d'agir comme un levier de réappropriation corporelle et identitaire. Pour les personnes trans, pratiquer du sport ne se réduit plus seulement à une simple activité physique mais vient s'inscrire dans une démarche profondément existentielle.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Une redéfinition du rapport au corps et à la performance dans un cadre inclusif

Inclure les personnes trans c'est également permettre de redéfinir la conception des pratiques sportives et sortir de la focale majoritairement tournée vers la performance mais d'envisager une pratique tournée vers l'épanouissement personnel et le renforcement de la confiance en soi. Cette approche encourage une vision plus holistique du sport, où le bien-être et l'intégration sociale priment sur les critères traditionnels de compétition.

> "En fait, cette différenciation entre hommes et femmes, elle me paraît pertinente dans un cadre compétitif. Et du coup, pour moi, la pratique de loisir idéale, c'est qu'il n'y a pas de compétition. Et ça ne veut pas dire qu'il y ait aucune comparaison ou aucune envie de progresser toujours, mais plutôt de dire de progresser pour toi, d'avoir tes propres objectifs par rapport à toi même. Et du coup le genre n'a rien à faire là-dedans" **(Alix, il, grimpeur)**

Les propos d'Alix mettent en lumière la nécessité de considérer l'espace social des sports comme un lieu de construction identitaire et d'affirmation de soi. Finalement, inclure les personnes trans, c'est aussi transformer la manière dont le sport est envisagé, en valorisant des pratiques qui favorisent le bien-être et la diversité des expériences sportives.

9.4 Articulations et convergences : quels points communs entre les expériences sportives des personnes trans et celles d'autres minorités ?

9.4.1 Une question d'inclusion qui s'inscrit dans une histoire des luttes pour l'accès au sport

L'exclusion des personnes trans : un reflet des barrières systémiques dans le sport

Au regard de la rétrospective proposée sur l'inclusion des personnes trans dans le milieu sportif (voir 3.2 Zoom historique sur l'inclusion sportive des personnes trans), il a été démontré que les débats contemporains autour de cette inclusion s'inscrivent dans une plus large histoire d'exclusion et de contrôle des corps. Le sport moderne s'est ainsi construit autour de logiques binaires, normatives et ségrégatives, plus particulièrement sur les questions de genres, de races et encore aujourd'hui, sur les questions de handicap (BOURNISSEN et al., 2017).

Les tests de féminité (voir Encadré 4 Test de féminité et réglementation des athlètes trans : hypothèse historique) ; les contestations politiques des athlètes noirs contre la ségrégation raciale aux États-Unis et l'Apartheid en Afrique du Sud ou plus récemment contre les violences policières ; l'ouverture parfois tardive comme l'épreuve du marathon aux catégories féminines ; la séparation constante des mouvements sportifs valides et handisport, voire handisport et sport adapté, fournissent des exemples historiques de ces continuelles divisions sportives.

En recentrant sur les personnes trans, il a été montré que les fédérations sportives internationales ne se prononcent pas voire décident explicitement d'exclure cette population du circuit compétitif[10] sous couvert d'un besoin d'équité. Cette exclusion se résume principalement aux femmes trans et se fait au travers de critères biomédicaux strictes comme le taux de testostérone dans le sang, le type de puberté vécu (féminine ou masculine), la durée de transition et/ou le suivi d'un traitement hormonal. Cette

10. Pour rappel, le circuit compétitif est construit selon le modèle suivant : les compétitions régionales sont le point de départ reconnu menant les athlètes qualifiés·es aux compétitions nationales, puis internationales, puis olympiques.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

logique n'est pas sans rappeler les dispositifs ayant longtemps entravé l'accès des femmes ou des personnes racisées à la compétition, en postulant que leur présence déstabiliserait l'équité sportive.

Des précédents historiques d'inclusion progressive dans le sport

Ce déséquilibre de l'équité sportive repose sur l'idée que les hommes seraient physiologiquement plus performants que les femmes en raison d'un taux plus important de testostérone (voir 4.1.3 La testostérone est-elle le seul facteur de performance ?). Les femmes ont donc été pendant longtemps marginalisées avant d'intégrer progressivement le champ compétitif en raison de cette supposée fragilité physique et d'une considération d'inadéquation aux normes compétitives par rapport aux mœurs. Aujourd'hui, si la perception de leur supposée faiblesse reste inchangée, elles sont intégrées numériquement et compétitivement parlant mais les inégalités sociales restent prédominantes (inégalité salariale, inégalité de traitement médiatique, commentaires sexistes, etc.) (BARBUSSE, 2022b).

Par son histoire, le paralympisme nait d'une volonté de proposer à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale, des Jeux mondiaux pour les soldats et victimes de la Guerre. Ces *World Wheelchair and Amputee Games*[11] sont organisés par le neurologue Ludwig Guttmann, à l'hôpital de Stoke-Mandeville en Angleterre. En 1960, les Jeux Olympiques de Rome sont immédiatement suivis de la 9ème édition des Jeux de Stocke-Mandeville, considérés depuis lors comme les premiers Jeux Paralympiques.

L'intégration des athlètes paralympiques au sein du mouvement sportif a donc été un processus complexe et reste aujourd'hui extérieur au modèle valide : les fédérations, les circuits compétitifs, les catégories, les épreuves voire les disciplines sportives sont différenciées. Ainsi, le mouvement handisport propose de subdiviser les catégories sexuées en catégories de niveau et type de handicap au sein de chaque épreuve.

A l'image des inégalités sexistes, les athlètes handisport connaissent des inégalités semblables : manque de reconnaissance, manque de visibilité, difficulté d'accéder au professionnalisme voire manque d'accessibilité des infrastructures pour ne citer qu'une poignée d'exemples.

Cependant, lors des Jeux Olympiques de Paris 2024, l'accent fut également mis sur la visibilisation du mouvement paralympique. Des athlètes handisport comme Nantenin

11. Traduction : Jeux mondiaux des chaises-roulantes et des amputés.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Keïta, Alexis Hanquinquant et Marie-Amélie Le Fur étaient ainsi présents·es dès la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, réduisant les frontières entre olympisme et paralympisme, questionnant ainsi la nécessité d'une redéfinition des normes sportives et proposant de penser l'équité de manière moins rigide.

L'exclusion d'une partie de la population dans le champ sportif n'est donc pas nouvelle. Le cas des personnes trans peut ainsi être lu dans cette continuité : leur inclusion questionne des normes sportives qui ont pour vocation d'être assouplies en fonction de l'évolution sociétale puisqu'elles s'inscrivent dans une culture donc dans un espace-temps social éphémère et non dans un cadre strict de lois universelles imperméables aux changements sociaux.

9.4.2 L'inclusion des personnes trans comme un révélateur des tensions sur la diversité corporelle et identitaire

La remise en question des normes du corps athlétique

Bien que normé selon les disciplines, le sport reste un espace où se rencontrent une diversité de morphologies (taille, musculature, endurance, etc.). Pourtant, les caractéristiques sexuées et les questions de genre ne parviennent que très ponctuellement à franchir ces frontières alors même que les études scientifiques ont régulièrement démontré l'existence de variations hormonales ou anatomiques, en-dehors de toutes questions de transidentités (voir 1.2.2 Normes et valeurs). Plus encore, certaines études démontrent que les différences naturelles de testostérone entre athlètes féminines cisgenres sont souvent plus importantes que celles existant entre certaines femmes trans et cis (Di Luigi et al., 2023).

Cette complexité biologique invite à repenser les catégories sportives en s'éloignant d'une obsession du "niveau hormonal", et en adoptant une approche qui reconnaît la pluralité des corps et des trajectoires. Cela semble d'autant plus vrai que cette vision amène à une exclusion qui concerne presque uniquement les athlètes féminines, les athlètes masculins possédant des capacités hors-normes comme Michael Phelps sont perçus comme des "sur-hommes" (voir Note de bas de page 2 sur l'acide lactique).

Finalement, la présence des personnes trans dans le domaine sportif questionne certes les normes genrées, mais plus insidieusement, elle met surtout en avant la réalité

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

des considérations sportives : sous couvert de considération biologiques et équitables, le sport s'appuie avant tout sur des biais sexistes où les femmes sont contraintes de rester dans l'ombre de leurs homologues masculins afin de ne pas perturber l'équilibre de domination.

Une approche intersectionnelle : inclusion trans et autres minorités

L'analyse de l'inclusion trans ne peut être isolée des autres formes de marginalisation dans le sport. Dans une société occidentale dominée par la norme cis blanche hétérosexuelle masculine valide, les personnes existant en-dehors de ce spectre subissent de manière plus ou moins marquée des discriminations sexistes, raciales, validistes, etc. (voir 1.1.4 Sexes, genres et intersectionnalités et 2.1.2 Théorie intersectionnelle : un écart à la pensée dubetienne). Les discriminations se croisent et s'entremêlent, la transphobie n'étant qu'une exclusion supplémentaire au vécu social des personnes trans.

Cette approche est d'autant plus nécessaire que le sport, loin d'être un espace neutre ou égalitaire, est historiquement construit sur la valorisation de certains corps et la mise à l'écart d'autres, perçus comme "inadaptés", "anormaux" ou "déviants" : les athlètes noirs ont longtemps été accusés de bénéficier d'"avantages naturels" (CARRINGTON, 2010), ou le cas des personnes réfugiées ou migrantes dont l'accès aux infrastructures sportives est limité, faute de ressources économiques, de statut juridique stable ou de politiques d'accueil adaptées (PUECH et al., 2021 ; SPAAIJ, 2015).

Lutter pour l'inclusion des personnes trans permet donc d'ouvrir un débat plus vaste sur les conditions sociales, économiques et symboliques qui freinent l'accès des minorités au sport. Autrement dit, la lutte en faveur de l'inclusion des sportifs·ves trans ne saurait se réduire à une revendication identitaire circonscrite mais s'inscrit dans une remise en question plus générale sur les logiques systémiques d'exclusion à l'œuvre dans le sport, sur les corps que l'on autorise à être visibles, performants, célébrés et ceux que l'on invisibilise ou relègue.

9.4.3 Des politiques inclusives qui bénéficient à l'ensemble du monde sportif

Transformer le sport pour le rendre accessible à tous

Parce que le traitement d'inclusion des minorités est souvent considéré sous un prisme individualisé, le discours des institutions revient souvent à questionner l'utilité des changements structuraux pour une poignée de personnes, d'autant plus quand les personnes minorisées et minoritaires ne manifestent pas une volonté d'intégrer cet espace sportif, rendant peu concret la nécessité de ces évolutions et dégageant le sentiment d'être concerné·e par ces problématiques (voir 8.2.1 Une vision individualisée des enjeux trans).

Pourtant, force est de constater que les installations à destination des personnes à mobilité réduite n'est pas uniquement réservée à cette population : les rampes d'accès, les ascenseurs, les espaces intimes adaptés sont autant accessibles et utilisables par l'ensemble de la population. Sous-jacente l'idée que les adaptations concernant les personnes trans ne seraient pas uniquement destinées aux personnes trans.

Par exemple, il a été vu que les espaces intimes comme les vestiaires étaient un des freins les plus importants à la pratique sportive des personnes en raison de l'exposition du corps. Or ce mal-être corporel n'est pas réservé uniquement aux personnes trans : les personnes en situation de handicap et les personnes en situation d'obésité peuvent être également concernées par ces problématiques (MOYON, 2021) [12]. Proposer davantage de vestiaires individuels permettrait alors de rendre plus accessibles des espaces potentiellement angoissants, donc de rendre plus accessible les pratiques sportives, donc d'engager les personnes discriminées et/ou discriminables (DUBET et al., 2013) dans une dynamique d'activité physique pour finalement répondre aux enjeux de lutte contre la sédentarité.

Loin d'être un sujet isolé ou décontextualisé, l'inclusion des personnes trans dans le sport s'inscrit dans une dynamique historique plus large d'ouverture progressive aux minorités. En questionnant les normes rigides du sport moderne, elle agit comme un révélateur des logiques discriminatoires qui affectent de nombreuses populations marginalisées. Favoriser l'inclusion trans, c'est donc favoriser un sport plus accessible,

12. Pour ne citer que ces exemples prégnants dans les enjeux nationaux au regard des nombreuses propositions de sport adapté visant les populations en situation de handicap et d'obésité.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

plus souple, et finalement plus juste pour tous et toutes.

L'inclusion trans comme catalyseur d'une transformation plus large

La prise en compte des personnes trans oblige à repenser les catégories sportives, les vestiaires, les règlements, mais aussi les mentalités et méthodes des encadrants·es et des pratiquants·es. Ce processus bénéficie indirectement à toutes les populations minorisées, en brisant les carcans normatifs qui freinent leur participation.

À terme, intégrer les personnes trans dans les politiques sportives contribuera à bâtir un sport démocratique où la diversité des trajectoires et des corps est perçue comme une richesse plutôt qu'un problème. C'est en ce sens que leur inclusion dépasse largement la question trans elle-même et constitue un levier de transformation pour l'ensemble du champ sportif.

En d'autres termes, l'inclusion des personnes trans dans le sport ne représente pas une problématique isolée mais participe d'un mouvement plus global visant à rendre le sport plus accessible à toutes les minorités. Elle s'inscrit dans une dynamique historique d'ouverture progressive et invite à repenser les normes de compétition et de participation. À travers les adaptations mises en place pour inclure les athlètes trans, c'est l'ensemble du système sportif qui peut évoluer vers une plus grande prise en compte des diversités corporelles et identitaires.

Conclusion du Chapitre 9. *Réappropriation du corps, réappropriation du sport*

Afin de comprendre les formes de relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs, il revenait d'analyser en dernier lieu comment le sport intervient comme un lieu de réappropriation de son corps, de son histoire, de son vécu sportif. Il a donc été mis en avant les processus complexes qui permettent à ces dernières de s'affirmer dans des espaces traditionnellement genrés et normés. Ce chapitre a donc révélé comment les pratiques sportives deviennent un outil de reconstruction de soi, un moyen d'adaptation et d'affirmation de son identité dans un environnement qui, souvent, ne reconnaît pas ou ignore la diversité des trajectoires trans.

En premier lieu, il a été démontré que pour arriver à un sentiment de réappropriation de son corps par le sport, les personnes trans ont majoritairement déployé des efforts considérables pour surmonter les obstacles physiques, psychologiques et sociaux rencontrés. Malgré ces obstacles, comme pour une grande partie de la population française, les pratiques sportives sont une manière de se réapproprier son corps par un développement de la santé physique, mentale et sociale. Plus encore dans le cas des personnes trans qui sont souvent invisibilisées et/ou mal perçues, les pratiques sportives sont également un moyen de se réapproprier l'espace social et public.

En écho à la vision communautariste soulevée par les politiques publiques (voir 8.2.2 Une vision communautariste des personnes trans), il a pu également être soulevé la question des pratiques sportives en non-mixité en différenciant la non-mixité *queer* (entre LGBTQIA+) et la non-mixité trans (entre trans). Ces espaces apparaissent comme des refuges pour les personnes trans ; ils permettent de contester les normes de genre dominantes en offrant des conditions favorables à la pratique sportive sans la pression des attentes liées à l'appartenance à un genre spécifique. Cependant, il convient de relever que ces espaces de réappropriation ne sont pas nécessairement des allants de soi et qu'un fonctionnement de domination reste régulièrement en vigueur, notamment dans les espaces sportifs LGBTQIA+ en faveur des hommes cis gay blancs.

Deuxièmement, pour permettre la réappropriation de son corps et par les pratiques sportives, il convient de soulever l'importance de la bienveillance dans les relations

sociales. Au même titre que dans le secteur éducatif, le soutien, la reconnaissance et la prise en compte des personnes trans restent des leviers essentiels pour permettre leur intégration dans les pratiques sportives. Les dispositifs et initiatives qui favorisent des relations positives, comme les actions de sensibilisation ou les espaces de discussion ouverts, contribuent grandement à améliorer l'expérience des personnes trans dans le sport qui se traduisent par une baisse de la sédentarité et une augmentation de la confiance en soi. Il convient donc de diffuser ces dispositifs et initiatives et de favoriser la formation des éducateurs·trices sportifs·ves afin de garantir, ou du moins faciliter, l'inclusion des personnes trans.

Enfin, dans cette optique de formation, il a été important de rappeler la nécessité de sortir d'une vision individualisée des problématiques trans. Sans créer d'amalgames, les obstacles rencontrés peuvent rejoindre ceux expérimentés par d'autres minorités, comme les femmes ou les personnes en situation de handicap. Ces luttes communes ouvrent des perspectives de solidarité et de construction d'un espace sportif plus inclusif, dans lequel toutes les identités sont reconnues et respectées.

En résumé, il s'agissait de mettre en évidence que les personnes trans ne sont pas simples consommatrices des pratiques sportives mais peuvent tout autant en devenir des actrices voire les metteuses en scènes d'un nouvel espace social sportif plus inclusif.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Conclusion générale

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Conclusion générale

Ce travail doctoral visait à étudier les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs afin de comprendre comment chaque entité pouvait agir sur l'autre. En étudiant les parcours sportifs des personnes trans et les obstacles rencontrés en les confrontant aux réalités sociétales, réglementaires, institutionnelles, il a pu être mis en avant les différentes dynamiques de changement de l'espace social des sports.

La problématique centrale de cette thèse était de comprendre la manière dont les personnes trans vivent et négocient leur relation aux pratiques sportives de loisirs. Autrement dit, de comprendre comment les personnes trans, au travers de leurs pratiques sportives, redéfinissent l'espace social du sport et influencent les politiques publiques en matière d'inclusion et de gestion des différences de genre.

Pour y répondre, il a d'abord été question de sortir de la conception uniquement axée sur les hormones et la compétition des personnes (femmes) trans puis de concevoir les personnes trans, non pas comme de simples récipiendaires des politiques sportives, mais comme possédant un rôle actif dans leur redéfinition. Il ainsi pu être observé que les pratiques sportives des personnes trans ne se limitent pas à un simple moyen de s'intégrer ou de s'exprimer, mais qu'elles agissent également comme des leviers de transformation des normes sociales et des structures sportives.

Afin de répondre à ces objectifs, ont été réalisés 19 entretiens semi-directifs avec des personnes trans, 2 avec des clubs sportifs non-LGBTQIA+, 1 avec une ligue sportive régionale, 3 avec des clubs sportifs LGBTQIA+ et 1 observation participante auprès d'une métropole. La mise en perspective de l'ensemble des résultats obtenus dans ce travail doctoral a permis de répondre aux objectifs ciblés en s'appuyant sur les convergences et les divergences identifiées et discutées.

Le premier axe de ce travail, en considérant le sport comme un agent socialisateur, visait à comprendre comment l'institution sportive s'inscrit dans une dynamique d'inclusion des personnes trans. Il ainsi été démontré que les règlements des fédérations en vigueur, souvent genrés et binaires, constituent des obstacles de taille pour les

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

athlètes trans qui sont susceptibles alors de rencontrer des situations de transphobie institutionnelle, environnementale, sociale et/ou d'anticiper ces expériences.

Ces premiers résultats tendent à montrer l'ambivalence au sujet des personnes trans au sein de l'espace sportif : à la fois certaines grandes fédérations internationales optent pour une politique d'exclusion des personnes (femmes) trans au profit d'une équité sportive en faveur des femmes cis ; et dans un même temps, de grands événements internationaux comme les Jeux de Paris 2024 proposent une ouverture à l'inclusion des athlètes *queer*. Le monde compétitif orientant le reste des pratiques sportives, il en ressort que, dans ce contexte, l'étude des parcours sportifs et des stratégies d'adaptation des personnes trans a révélé la complexité de la réappropriation du corps et du sport.

Au regard de l'actualité internationale avec par exemple le nouveau mandat présidentiel de Donald Trump ou la montée en puissance de l'extrême droite en Allemagne sous le visage d'Alice Weidel, candidate pour le partie AfD[13], (tous deux s'inscrivent dans une politique anti-trans), de futures recherches pourraient s'intéresser à l'impact de ces décisions politiques sur le contexte sportif international, qui au regard du fonctionnement du mouvement sportif, impactera indubitablement les fédérations nationales.

Outre ce nouvel éclairage sur l'impact de l'institution sportive sur les sportivités trans, les résultats ont permis d'identifier qu'en considérant le sport comme un espace de transformation, il revenait d'analyser les moyens mis en place par les personnes trans pour impacter l'espace sportif. Il ainsi été démontré que la communauté *queer* et les personnes trans pouvaient devenir actrices à part entière de l'évolution de cet espace en proposant, notamment de créer des espaces adaptés à leurs vécus et supposés être en-dehors des normes cis hétérosexuelles binaires.

Cependant, si les personnes trans possèdent un pouvoir transformateur, leur impact sur les politiques publiques reste à mesurer. Les résultats ici présentés ont permis de faire émerger les contradictions entre les stratégies d'inclusion et les contraintes structurelles et légales des institutions. Les politiques sportives actuelles continuent de reposer sur des présupposés normatifs qui entravent la pleine reconnaissance des personnes trans. La prise en compte de ces transformations par les politiques publiques reste donc encore insuffisante, mais des initiatives locales, comme celles observées

13. AfD pour *Alternative für Deutschland*, soit *L'Alternative pour l'Allemagne*.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

auprès de la métropole étudiée, montrent que des changements sont possibles.

De nouveaux travaux s'intéressent aux transformations de l'espace sportif par les personnes trans, comme ceux d'Aurele Pontier sur "*La participation des personnes trans', non-binaires et intersexes dans le sport : analyse dans les associations sportives LGBTQ+ partenaires de la fédération sportive LGBT+.*" ou ceux de Bastien Pouy-Bidard sur "*L'éducation physique et sportive en transition. Cheminement d'une discipline d'enseignement au sein du processus de prise en compte des élèves trans en milieu scolaire*". Leurs analyses spécifiques attachées au domaine sportif *queer* et à celui de l'École apportent donc des compléments à ces premiers résultats.

Enfin, en considérant le sport comme un espace de réappropriation, il a pu être démontré que les personnes trans, en plus d'être actrices des transformations, sont également capables de se réapproprier les codes sportifs dans une dynamique de réappropriation de leurs propres corps. Cette réappropriation devient alors à la fois un processus individuel et collectif, qui s'inscrit dans des dynamiques de transformation sociale plus larges. En redéfinissant leur rapport au corps et au genre, ces athlètes participent activement à la remise en question des normes sociales et à la création de nouveaux espaces sportifs inclusifs.

En complément de ces aspects communs à l'ensemble des personnes trans, ce travail doctoral apporte de nouvelles données quant aux questions d'inclusion des minorités marginalisées ou précarisées.

Des perspectives professionnelles émergent de ces résultats, puisqu'ils ont permis d'identifier la nécessité de proposer des formations et des outils concrets au service du monde sportif et notamment des éducateurs·trices situés·es au plus proche de l'accueil de ces minorités. A l'image des propositions du LAB lors des Jeux de Paris, ce travail pourrait mener à la rédaction d'actions concrètes en faveur des politiques publiques pour l'inclusion.

En conclusion, cette thèse a révélé que le sport, loin d'être un espace figé, est un lieu en constante négociation où les identités de genre et les trajectoires de vie des personnes trans redéfinissent les contours des pratiques sportives. Les obstacles restent nombreux, mais les luttes menées par les athlètes trans, soutenues par des politiques d'inclusion et des dispositifs tournés vers la bienveillance, ouvrent la voie à des transformations significatives. Si les défis restent immenses, il est indéniable que les personnes trans, par leur engagement et leur résilience, contribuent à redéfinir les

frontières du sport et à le rendre plus inclusif pour toutes et tous.

Ces propos permettent d'inscrire cette thèse dans des discussions transversales aux études de genre et aux études en STAPS. La perspective adoptée, en-dehors des éléments relatifs aux politiques publiques, se concentre sur le quotidien et l'expérience vécue afin d'offrir une complémentarité aux travaux actuels sur les personnes trans et le sport, qui tendent à s'attarder plus sur l'éclairage des grands événements sportifs compétitifs. Cette distorsion, assez classique en sciences humaines, entre les grands mouvements étudiés "par le haut" et les pratiques et les représentations du quotidien, de la banalité presque, étudiés "par le bas", incite à adopter une posture humble.

Aucune des personnes rencontrées n'ignorait les controverses autour des sportivités trans au niveau professionnel ou olympique. Mais aucune personnalité sportive trans médiatisée aujourd'hui n'est pour autant épargnée par les tensions vécues au quotidien dans les pratiques sportives hors compétition, tensions qu'il s'agissait de décrire ici.

Pour le dire autrement, l'expérience quotidienne et l'expérience dite "exceptionnelle" ne sont pas aussi distinctes qu'elles le paraissent. L'attention portée aux situations qui ne laissent pas de traces matérielles (celles qui ne se remarquent pas, qui restent invisibles, non médiatisées ou sans nom) permet de mettre au jour des dimensions cachées des rapports sociaux : des formes de contrainte, de tension et de discrimination qui demeurent silencieuses.

Ces réalités concernent, par exemple, les personnes trans qui renoncent à se rendre dans une piscine municipale après de longues hésitations ; celleux qui préparent leur sac pendant plusieurs jours avant de renoncer face aux regards insistants ; ou encore celleux qui persévèrent malgré des espaces jamais pensés pour elleux et les moqueries qu'iels peuvent subir. Elles concernent également les personnes trans pour qui des activités aussi ordinaires que courir dans un parc ou se promener au bord d'un lac deviennent impossibles, rendant certains espaces publics inaccessibles.

Par définition, ces expériences restent difficiles à documenter : elles sont silencieuses, peu visibles, rarement signalées et encore moins étudiées. Pourtant, elles structurent fortement les pratiques sportives trans et leurs conditions d'accès. Cette thèse s'attache précisément à analyser ces expériences ordinaires et peu reconnues, afin de rendre visibles les formes de résistance et de persistance qui, jusqu'ici, avaient laissé peu de traces dans la littérature scientifique.

Cette thèse interroge également au-delà des pratiques des personnes. Si ce ne fut pas l'objet de cette recherche, il ne peut être fait l'économie d'une réflexion sur les conséquences de cette nouvelle visibilité trans, y compris dans le sport loisir.

Pensons premièrement aux questions de management et d'organisation des structures sportives de proximité et de loisir : si les STAPS ont su interroger les notions d'inclusion et de diversité, force est de constater que les questions trans sont souvent restées au seuil des interrogations professionnelles comme académiques.

S'ajoute également une pensée aux questions communicationnelles qui traversent le monde du sport, principalement de haut niveau, mais qui reste excessivement révélatrice des enjeux d'inclusion et d'exclusion de personnes trans, y compris dans les niveaux plus locaux ou municipaux. Au-delà des clubs LGBTQIA+, qu'en est-il de cette visibilité ? Que donne-t-elle à voir des sentiments d'(il)légitimité, d'absence ou de présence des personnes trans dans le sport ?

Enfin, cette thèse propose, en quelque sorte, de dégonfler les controverses. A force de saisir le couple "transidentités" et "sports" par le prisme des scandales médiatiques, sont oubliés les émotions, les doutes, les petites victoires personnelles, les accompagnements relationnels qui font de la pratique sportive chez les personnes trans une pratique de combat, de résignation, mais aussi de liberté. C'est très certainement là que se situe une nouvelle manière d'aborder les sciences du sport comme les *trans studies* : par une approche au plus proche des émotions des personnes concernées.

Bien que cette thèse ait permis de poser les bases d'une réflexion sur l'inclusion des personnes trans dans les pratiques sportives de loisirs, plusieurs pistes de recherche demeurent ouvertes. Il serait pertinent d'approfondir l'étude des différences entre les pratiques sportives des personnes trans dans différents contextes culturels et géographiques. De plus, une étude plus fine des politiques sportives sur les questions trans pourrait permettre d'évaluer plus précisément l'impact des réformes récentes et des initiatives locales sur l'intégration des personnes trans dans les clubs et les fédérations. Enfin, l'évolution de la participation des athlètes trans dans des compétitions de haut niveau pourrait offrir une perspective intéressante sur les enjeux d'équité et de performance dans un cadre réglementaire international.

Bibliographie

Bibliographie

ABREU, R. L., KENNY, M. C., HALL, J. G., & HUFF, J., (2020), Supporting transgender students : School counselors' preparedness, training efforts, and necessary support [Publisher : Routledge _eprint : https ://doi.org/10.1080/19361653.2019.1662755], *Journal of LGBT Youth*, *171*, 107-122, https://doi.org/10.1080/19361653.2019.1662755

ADAM, B. D., WILLEM, D., DUYVENDAK, J. W., & KROUWEL, A., (2009, mars 16), *The global emergence of gay and lesbian politics : national imprints of a worldwide movement*, Temple University Press.

AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE, (2025), *Code mondial antidopage. Liste des interdictions 2025*, AMA, Récupérée août 2, 2023, à partir de https://www.wada-ama.org/fr/ressources/programme-mondial-antidopage/liste-des-interdictions

AGUIRRE-SÁNCHEZ-BEATO, S., (2020), Explaining transphobia and discrimination against trans people : A review of theoretical approaches, *Psicologia e Sociedade*, *22*, https://doi.org/10.1590/1807-0310/2020v32190274

ALESSANDRIN, A., (2012a), La question Cisgenre, *¿ Interrogations ?*, *15*.

ALESSANDRIN, A., (2012b), *La transidentité : Des changements individuels au débat de société*, Editions L'Harmattan.

ALESSANDRIN, A., (2012c), Le transsexualisme : une catégorie nosographique obsolète [Publisher : S.F.S.P. Section : Psychologie], *Santé Publique*, *243*, 263-268, https: //doi.org/10.3917/spub.123.0263

ALESSANDRIN, A., (2016a), « Mineurs trans » : de l'inconvénient de ne pas être pris en compte par les politiques publiques [Place : Paris Publisher : Presses de Sciences Po], *Agora débats/jeunesses*, *732*, 7-20, https://doi.org/10.3917/agora.073.0007

ALESSANDRIN, A., (2016b), La transphobie en France : insuffisance du droit et expériences de discrimination [Place : Paris Publisher : L'Harmattan], *Cahiers du Genre*, *601*, 193-212, https://doi.org/10.3917/cdge.060.0193

ALESSANDRIN, A., (2017), Au-delà du troisième sexe : expériences de genre, classifications et débordements [ISBN : 9782735123605 Number : 9 Publisher :

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Éditions de la maison des sciences de l'homme], *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, *9*, 201-214, https://doi.org/10.4000/socio.3049

ALESSANDRIN, A., (2018a), Comment lutter contre la transphobie à l'école ?, *CNRS Le journal*, Récupérée juin 26, 2020, à partir de https://lejournal.cnrs.fr/billets/comment-lutter-contre-la-transphobie-a-lecole

ALESSANDRIN, A., (2018b, mars 15), *Sociologie des transidentités*, Editions Le Cavalier Bleu.

ALESSANDRIN, A., (2019, février 8), *Actualité des trans studies*, Editions des archives contemporaines.

ALESSANDRIN, A., (2021, février 9), *Déprivilégier le genre : Faire contre et être*, Double ponctuation.

ALESSANDRIN, A., & DAGORN, J., (2018, janvier 31), *Droits culturels et lutte contre les discriminations*, Editions L'Harmattan.

ALESSANDRIN, A., DAGORN, J., MEIDANI, A., RICHARD, G., & TOULZE, M., (2020), *Santé LGBT. Les minorités de genre et de sexualité face aux soins* [Publication Title : http ://journals.openedition.org/lectures], Bord de l'eau (Le), Récupérée juin 22, 2020, à partir de http://journals.openedition.org/lectures/41401

ALESSANDRIN, A., & ESPINEIRA, K., (2019, novembre 14), *Sociologie de la transphobie*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

AMADIEU, J.-F., (2005, mars 10), *Le Poids des apparences : Beauté, amour et gloire*, Odile Jacob.

AMSELLEM-MAINGUY, Y., CORTÉSÉRO, R., & PORTE, E., (2018), Éducation populaire et animation à l'épreuve des discriminations. Introduction [Publisher : L'Harmattan], *Les cahiers de la LCD*, *N° 83*, 11-24, Récupérée février 7, 2021, à partir de https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-la-lcd-lutte-contre-les-discriminations-2018-3-page-11.htm

ARREGUI, J. A., MARTINEZ-MERINO, N., ARRUABARRENA, O. U., & FERNANDEZ-LASA, U., (2022), Sexual diversity in the eyes of sport managers : Are we building inclusive physical activity and sport contexts ? [Num Pages : 11]. In *Sport, Identity and Inclusion in Europe*, Routledge.

Arrêté du 20 avril 2017 (2017), Récupérée décembre 5, 2024, à partir de https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034485459/2018-07-19/

Article 56 de modernisation de la justice du XXIe siècle (2016, novembre 18), Récupérée octobre 1, 2022, à partir de https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/JORFARTI000033418904/

Article R154-2 (2021), Récupérée décembre 5, 2024, à partir de https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074096/LEGISCTA000043819193/2021-07-23?dateVersion=23%2F07%2F2021&nomCode=bbVnEQ%3D%3D&page=1&query=sport&searchField=ALL&tab_selection=code&typeRecherche=date&anchor=LEGIARTI000043819195#LEGIARTI000043819195

Article R162-9 (2021), Récupérée décembre 5, 2024, à partir de https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074096/LEGISCTA000043819269/2021-07-23?dateVersion=23%2F07%2F2021&nomCode=bbVnEQ%3D%3D&page=1&query=sport&searchField=ALL&tab_selection=code&typeRecherche=date&anchor=LEGIARTI000043819279#LEGIARTI000043819279

Article R172-2 (2021), Récupérée décembre 5, 2024, à partir de https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074096/LEGISCTA000043819399/2021-10-01?dateVersion=01%2F10%2F2021&nomCode=bbVnEQ%3D%3D&page=1&query=vestiaire&searchField=ALL&tab_selection=code&typeRecherche=date&anchor=LEGIARTI000043819401#LEGIARTI000043819401

ASHLEY, F., (2017), Qui est-ille ? Le respect langagier des élèves non-binaires, aux limites du droit [Publisher : École de travail social et de criminologie de l'Université Laval], *Service social*, *632*, 35-50, https://doi.org/10.7202/1046498ar

Actions contre la montée de la transphobie en France (2018), Récupérée novembre 25, 2021, à partir de https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-7019QE.htm

AUGUSTIN, J.-P., (2007), Géographie du sport. Spatialités contemporaines et mondialisation [Publisher : Armand Colin], Récupérée décembre 5, 2024, à partir de https://shs.cairn.info/geographie-du-sport--9782200346737

BANDURA, A., (1977), *Self-efficacy : toward a unifying theory of behavioral change* (Psychological review).

BARBUSSE, B., (2022a), Comment les femmes de sport doivent-elles s'habiller ? In *Du sexisme dans le sport* (p. 182-207, T. uvelle édition), Anamosa, Récupérée février 27, 2024, à partir de https://www.cairn.info/du-sexisme-dans-le-sport--9782381910383-p-182.htm

BARBUSSE, B., (2022b), *Du sexisme dans le sport*, Anamosa, Récupérée août 19, 2022, à partir de https://www.cairn.info/du-sexisme-dans-le-sport--9782381910383.htm

BARD, C., (1998), *Les Garçonnes : Modes et fantasmes des Années folles*, Flammarion.

BARD, C., (2003a), Féminisme, In D. ERIBON (**typeredactor**), *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes* (Larousse, p. 190-193), Larousse.

BARD, C., (2003b), Gouines rouges, In D. ERIBON (**typeredactor**), *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes* (Larousse, p. 227), Larousse.

BARD, C., (2020), *Féminismes*, Le Cavalier Bleu, https://doi.org/10.3917/lcb.bard.2020.01

BARIL, A., (2018), Hommes trans et handicapés : une analyse croisée du cisgenrisme et du capacitisme [Number : 19 Publisher : IRIS-EHESS], *Genre, sexualité & société*, *19*, https://doi.org/10.4000/gss.4218

BARTHE-DELOIZY, F., & HANCOCK, C., (2005), Introduction : le genre, constructions spatiales et culturelles [ISBN : 9782747596961 Number : 54 Publisher : Laboratoire Espaces, Nature et Culture (ENEC)], *Géographie et cultures*, *54*, 3-9, https://doi.org/10.4000/gc.10926

BASSETT, A. J., AHLMEN, A., ROSENDORF, J. M., ROMEO, A. A., ERICKSON, B. J., & BISHOP, M. E., (2020), The Biology of Sex and Sport, *JBJS reviews*, *83*, e0140, https://doi.org/10.2106/JBJS.RVW.19.00140

BEAUBATIE, E., (2017), *Transfuges de sexe. Genre, santé et sexualité dans les parcours d'hommes et de femmes trans' en France* [These de doctorat]. Paris, EHESS, Récupérée juin 26, 2020, à partir de http://www.theses.fr/2017EHES0049

BEAUBATIE, E., (2021a), Aux frontières du genre. Non-binarité et transformations de l'ordre sexué [Place : Paris cedex 14 Publisher : Presses Universitaires de France], *Monde commun*, *72*, 32-47, https://doi.org/10.3917/moco.007.0032

BEAUBATIE, E., (2021b), Trans'. In *Encyclopédie critique du genre* (p. 775-783), La Découverte, https://doi.org/10.3917/dec.renne.2021.01.0775

BECK, A. T., (2017), Chapitre 3. Signification et émotions. In *La thérapie cognitive et les troubles émotionnels* (p. 49-72, T. 2e éd.), De Boeck Supérieur, https://shs.cairn.info/la-therapie-cognitive-et-les-troubles-emotionnels--9782807308503-page-49?lang=fr

BECKER, H. S., (2020a), 8. Les entrepreneurs de morale. In *Outsiders* (p. 171-188), Éditions Métailié, https://shs.cairn.info/outsiders--9791022610452-page-171?lang=fr

BECKER, H. S., (2020b), *Outsiders : Études de sociologie de la déviance* (J.-P. BRIAND & J.-M. CHAPOULIE, Trad.) [https ://www.cairn.info/outsiders–9791022610452.htm], Métailié.

BECKER, H. S., (2020c, juin 18), 2. Types de déviance :Un modèle séquentiel [ISBN : 9791022610452 Publisher : Éditions Métailié]. In *Outsiders* (p. 43-63), Récupérée janvier 25, 2025, à partir de https://shs-cairn-info.srvext.uco.fr/outsiders--9791022610452-page-43

BENITO, C. F., & GUITTON, M., (2019), Du genre des médias [Publisher : Association Effeuillage Section : Info, Communication], *Effeuillage*, *81*, 60-61, https://doi.org/10.3917/eff.008.0060

BENTOUHAMI, H., (2018), Les féminismes, le voile et la laïcité à la française [ISBN : 9782735124497 Number : 11 Publisher : Éditions de la maison des sciences de l'homme], *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, *11*, 117-140, https://doi.org/10.4000/socio.3471

BERDOUES, H., (2020), Introduction [Publisher : Érès], *Empan*, *n° 1182*, 13-14, Récupérée février 11, 2021, à partir de https://www.cairn.info/revue-empan-2020-2-page-13.htm

BISCARRAT, L., COULOMB-GULLY, M., & MÉADEL, C., (2017), Ce que soulèvent les chiffres. La place des femmes dans les médias : retour sur enquêtes [Publisher : Nouveau Monde éditions Section : Info, Communication], *Le Temps des médias*, *292*, 193-207, https://doi.org/10.3917/tdm.029.0193

BLOCK, B. A., (2014), Supporting LGBTQ Students in Physical Education : Changing the Movement Landscape [Publisher : Routledge _eprint : https ://doi.org/10.1080/00336297.2013.824904], *Quest*, *661*, 14-26, https://doi.org/10.1080/00336297.2013.824904

BODIN, D., HÉAS, S., & ROBÈNE, L., (2004), Les goûts sportifs : entre distinction et pratique élective raisonnée [Publisher : Les Presses de l'Université de Montréal], *Sociologie et sociétés*, *361*, 187-207, https://doi.org/10.7202/009588ar

BOHUON, A., (2008), Sport et bicatégorisation par sexe : test de féminité et ambiguïtés du discours médical [Publisher : Éditions Antipodes], *Nouvelles Questions*

Feministes, *Vol. 271*, 80-91, Récupérée février 11, 2021, à partir de https : //www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2008-1-page-80.htm

BOHUON, A., (2012, juin 1), *Catégorie "dames" : Le test de féminité dans les compétitions sportives* [https ://lire.amazon.fr/ ?asin=B089514GRR&_encoding=UTF8&ref=dbs_p_ebk_r00_pbcb_rnvc00 Les Éditions iXe.

BOHUON, A., & DORLIN, E., (2015), *Catégorie "dames"*, Editions IXE.

BOHUON, A., & GIMENEZ, I., (2019), Performance sportive et bicatégorisation sexuée [Publisher : Belin], *Geneses*, *n° 1152*, 9-29, Récupérée février 11, 2021, à partir de https://www.cairn.info/revue-geneses-2019-2-page-9.htm

BOHUON, A., & QUIN, G., (2012), Quand sport et féminité ne font pas bon ménage... [Publisher : Champ social], *Le sociographe*, *n° 382*, 23-30, Récupérée février 11, 2021, à partir de https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2012-2-page-23.htm

BOLTANSKI, L., (1971), Les usages sociaux du corps [Publisher : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS], https://doi.org/10.3406/ahess.1971.422470

BONTÉ, M., (2022, octobre 19), *Négocier la ville en escales : les espaces publics au prisme des expériences trans à Paris, Rennes et Londres* [These de doctorat]. Paris 1, Récupérée janvier 29, 2025, à partir de https://theses.fr/2022PA01H089

BONTÉ, M., (2024), Prendre place dans l'espace public en tant que minorité : enquête croisée sur les personnes trans et les femmes musulmanes dans les piscines municipales françaises [Number : 32 Publisher : IRIS-EHESS], *Genre, sexualité & société*, *32*, https://doi.org/10.4000/12xua

BOURCIER, S., (2008), Technotesto : biopolitiques des masculinités tr(s)ans hommes [Publisher : Association Féminin Masculin Recherches], *Cahiers du Genre*, *452*, 59-84, https://doi.org/10.3917/cdge.045.0059

BOURDIEU, P., (1979, août 1), *Distinction*, Les Editions de Minuit.

BOURDIEU, P., (1980, février 1), *Le sens pratique*, Les Editions de Minuit.

BOURDIEU, P., (1998), *La domination masculine* (Points).

BOURDIEU, P., & PASSERON, J.-C., (1964, octobre 1), *Les héritiers : Les étudiants et la culture*, Les Editions de Minuit.

BOURGUIGNON, D., BERENT, J., & NEGRAOUI, N., (2018), Chapitre 4. Les personnes LGB face à la stigmatisation [Section : Sociologie]. In *Psychologie de la*

discrimination et des préjugés (p. 73-89), De Boeck Supérieur, https://doi.org/10.3917/dbu.fanik.2018.01.0073

BOURNISSEN, C., DE GASPARI, E., & PALAZZO, C., (2017), Des discriminations effectives et cachées dans des pratiques sportives institutionnalisées [Place : Paris], In P. LIOTARD (**typeredactor**), *Sports et discrimination* (Editions L'Harmattan, p. 55-70, T. 2), L'Harmattan.

BOUSSARD, V., (2021), Chapitre 3. Avoir un sexe. In *« Je » de société* (p. 81-112), Armand Colin, Récupérée juillet 23, 2024, à partir de https://www.cairn.info/je-de-societe--9782200631901-p-81.htm

BOYADJIAN, J., & THEVIOT, A., (2021, août 12), Chapitre 12. La politique à l'heure des réseaux sociaux [Section : Science politique]. In *Nouvelle sociologie politique de la France* (p. 165-175), Armand Colin, https://doi.org/10.3917/arco.frina.2021.01.0165

BREDA, H., (2022), *Les féminismes à l'ère d'Internet. Lutter entre anciens et nouveaux espaces médiatiques*, Institut National de l'Audiovisuel (INA), https://doi.org/10.3917/ina.breda.2022.01

BUTLER, J., (2006, novembre 2), *Trouble dans le genre* (C. KRAUS, Trad.), La Découverte.

BUTLER, J., CERVULLE, M., & MARELLI, J., (2016, novembre 16), *Défaire le genre* (1er édition), Editions Amsterdam.

CAILLOIS, R., (1950, janvier 15), *Les jeux et les hommes : le masque et le vertige*, Gallimard.

CALOW, E., (2022), Activism for intersectional justice in sport sociology : Using intersectionality in research and in the classroom [Publisher : Frontiers], *Frontiers in Sports and Active Living*, *4*, https://doi.org/10.3389/fspor.2022.920806

CALVÈS, G., (2016, mars 23), *La discrimination positive* [Google-Books-ID : S_2zCwAAQBAJ], Humensis.

CARRINGTON, B., (2010, août 1), *Race, sport and politics : the sporting black diaspora* [Google-Books-ID : fApxWm44GOkC], SAGE.

CHABANET, D., & GIUGNI, M., (2010, novembre 10), 7. Les conséquences des mouvements sociaux [Section : Science politique]. In *Penser les mouvements sociaux* (p. 145-161), La Découverte, https://doi.org/10.3917/dec.filli.2010.01.0145

CHATEIGNIER, C., CHEKROUN, P., NUGIER, A., & DUTRÉVIS, M., (2011), « Femme au volant. . . » : effet de la menace du stéréotype et de la colère sur les performances des femmes à une tâche liée à la conduite automobile [Publisher : NecPlus Section : Sociologie], *L'Année psychologique*, *1114*, 673-700, https://doi.org/10.3917/anpsy.114.0673

CHAUVIN, S., (2005), Les aventures d'une « alliance objective ». Quelques moments de la relation entre mouvements homosexuels et mouvements féministes au XXe siècle [Publisher : Association pour la Recherche de Synthèse en Sciences Humaines (ARSSH)], *L'Homme & la Société*, *1584*, 111-130, https://doi.org/10.3917/lhs.158.0111

CHETCUTI, N., & BOZON, M., (2021, septembre 15), *Se dire lesbienne : Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, Payot.

CIO, (2021, novembre 16), *Cadre pour l'équité, l'inclusion et la non-discrimination sur la base de l'identité sexuelle et de l'intersexuation*, Récupérée juillet 26, 2023, à partir de chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://stillmed.olympics.com/media/Documents/News/2021/11/Cadre-du-CIO-Equite-Inclusion-Non-discrimination-2021.pdf?_ga=2.266778508.389281755.1690363368-2034085325.1690204217

CLAIR, I., (2012), Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel [Place : Paris Publisher : Presses de Sciences Po], *Agora débats/jeunesses*, *601*, 67-78, https://doi.org/10.3917/agora.060.0067

COBURN, E., (2017), Défaire et refaire le sexe, le genre, la sexualité. Le sujet intersexe, trans et queer [ISBN : 9782735123605 Number : 9 Publisher : Éditions de la maison des sciences de l'homme], *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, *9*, 9-31, https://doi.org/10.4000/socio.2900

COLINEAUX, H., (2023, avril 21), *Expliquer les différences biologiques entre les hommes et les femmes par des mécanismes de genre* [thèse de doct., Université Paul Sabatier - Toulouse III], Récupérée mai 4, 2025, à partir de https://theses.hal.science/tel-04202693

COLLECTIF, (2003), *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes*, Larousse.

COLLECTIF IDENTITÉS, DIVERSITÉS, ÉGALITÉ, MÉDITERRANÉE, (2014), *Les LGBT font bouger les sociétés ! : cultures et politiques de l'émancipation* [Country : FR 21 cm. LGBT = Lesbiennes-gays-bi-trans.], Éditions des Ailes sur un tracteur.

COLLINS, P. H., (2015), Intersectionality's Definitional Dilemmas [_eprint : https ://doi.org/10.1146/annurev-soc-073014-112142], *Annual Review of Sociology*, *411*, 1-20, https://doi.org/10.1146/annurev-soc-073014-112142

COMMISSION MÉDICALE DU CIO, (2015, novembre), *IOC Consensus Meeting on Sex Reassignment and Hyperandrogenism*.

COMMISSION MÉDICALE DU CIO, (2003, novembre 12), *Déclaration du consensus de Stockholm concernant les changements de sexe dans le sport*.

CONNELL, R. W., BEAUBATIE, E., & MAHOUDEAU, M., (2024), Les femmes trans et la pensée féministe :Clarifications et pistes d'engagements [Publisher : Association Féminin Masculin Recherches], *Cahiers du Genre*, *772*, 9-36, https://doi.org/10.3917/cdge.077.0009

CONSEIL DE L'EUROPE, (2013, novembre), Les droits des enfants intersexes et trans' sont-ils respectés ?, Récupérée novembre 25, 2021, à partir de https://archive.crin.org/fr/biblioth%C3%A8que/publications/conseil-de-leurope-les-droits-des-enfants-intersexes-et-trans-sont-ils.html

COSNE, M., (2021), *Santé des personnes transgenres 2021. Étude quantitative explorant la santé, l'accès aux soins et les discriminations vécues par les personnes transgenres en France en 2021* [thèse de doct., HAL CCSD] [Book Title : Santé des personnes transgenres 2021. Étude quantitative explorant la santé, l'accès aux soins et les discriminations vécues par les personnes transgenres en France en 2021], Récupérée mars 8, 2023, à partir de https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03582506

COULMONT, B., (2017), Le petit peuple des sociologues :Anonymes et pseudonymes dans la sociologie française [Publisher : Belin Section : Sociologie], *Genèses*, *1072*, 153-175, https://doi.org/10.3917/gen.107.0153

COULOMB-GULLY, M., (2019), Le sexisme des médias : une question toujours d'actualité [Publisher : Association Effeuillage Section : Info, Communication], *Effeuillage*, *81*, 62-65, https://doi.org/10.3917/eff.008.0062

Cour de Cassation, Chambre civile 1, du 16 décembre 1975, 73-10.615, Publié au bulletin, Récupérée janvier 10, 2023, à partir de https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000006995241?init=true&page=1&query=73-10.615&searchField=ALL&tab_selection=all

CRENSHAW, K. W., (2011), Race, reform, and retrenchment : transformation and legitimation in antidiscrimination law [Publisher : Cambridge University

Press], *German Law Journal*, *121*, 247-284, https : / / doi . org / 10 . 1017 / S2071832200016850

CULOT, A., (2019), Le sport est bon pour la santé, c'est prouvé !, *Carnets de science*, *6*, 90-96, Récupérée février 4, 2025, à partir de https://lejournal.cnrs.fr/articles/le-sport-est-bon-pour-la-sante-cest-prouve

DAVISSE, A., (1998), L'origine des différences (différences ou inégalités). In *Sports, école, société : la différence des sexes. Féminin, masculin et activités sportives* (L'Harmattan, p. 225-242).

de COUBERTIN, P., (1922), *Pédagogie sportive* (Psycho-Pédagogie du Sport édition (Ed. 1992)), Librairie Philosophique Vrin.

DEFAYS, M., (2022), Le choix du prénom de la personne transgenre [ISBN : 9782807394049 Publisher : De Boeck Supérieur], *Cahiers de psychologie clinique*, *592*, 265-281, https://doi.org/10.3917/cpc.059.0265

DELILLE, D., FRANCESCHINI, M., NESBITT, P., PELLEGRIN, N., & VÄNSKÄ, A., (2023), La mode à l'épreuve du genre (É. GOMEZ, Trad.) [ISBN : 9782492607011 Number : 2 Publisher : Institut national d'histoire de l'art], *Perspective. Actualité en histoire de l'art*, *2*, 59-78, https://doi.org/10.4000/perspective.29918

DESLANDRES, Y., & MÜLLER, F., (1986, octobre 30), *Histoire de la Mode au XXé siecle* (1er édition), Somogy - France Loisirs.

DEVREUX, A.-M., & LAMOUREUX, D., (2012), Les antiféminismes : une nébuleuse aux manifestations tangibles [Publisher : Association Féminin Masculin Recherches], *Cahiers du Genre*, *521*, 7-22, https://doi.org/10.3917/cdge.052.0007

DI LUIGI, L., PIGOZZI, F., SGRÒ, P., FRATI, L., DI GIANFRANCESCO, A., & CAPPA, M., (2020), The use of prohibited substances for therapeutic reasons in athletes affected by endocrine diseases and disorders : the therapeutic use exemption (TUE) in clinical endocrinology, *Journal of Endocrinological Investigation*, *435*, 563-573, https://doi.org/10.1007/s40618-019-01145-z

DI LUIGI, L., GRECO, E. A., FOSSATI, C., AVERSA, A., SGRÒ, P., & ANTINOZZI, C., (2023), Clinical Concerns on Sex Steroids Variability in Cisgender and Transgender Women Athletes, *International Journal of Sports Medicine*, *442*, 81-94, https: //doi.org/10.1055/a-1909-1196

DIERCKX, M., MOTMANS, J., MEIER, P., MYRIAM, D., & CHARLOTTE, P., (2014, janvier 1), *Beyond the box : mesure dattitudes en matière de sexisme, dhomophobie et de transphobie : rapport de synthèse*.

DONNAT, O., (2005), 49. La féminisation des pratiques culturelles. In *Femmes, genre et sociétés* (p. 423-431), La Découverte, https://www.cairn.info/femmes-genre-et-societes--9782707144126-p-423.htm

DORAIS, M., (2015), Des ados et de la diversité sexuelle [Publisher : Champ social], *Le sociographe*, *n°491*, 53-60, Récupérée janvier 20, 2021, à partir de https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2015-1-page-53.htm

DORAIS, M., & BRETON, S., (2019), *Nouvel éloge de la diversité sexuelle*, vlb éditeur.

DUBET, F., (1994), *Sociologie de l'expérience*, POINTS.

DUBET, F., (2007), V. L'expérience sociale [ISSN : 0993-7625]. In *L'expérience sociologique* (p. 91-114), La Découverte, Récupérée décembre 14, 2023, à partir de https://www.cairn.info/l-experience-sociologique--9782707194176-p-91.htm

DUBET, F., (2022, mars 4), *Tous inégaux, tous singuliers : Repenser la solidarité*, SEUIL.

DUBET, F., (2023), La double " explosion " des inégalités, *Les Possibles*, *35*, 10.

DUBET, F., COUSIN, O., & MACÉ, E., (2013, février 14), *Pourquoi moi ? : L'expérience des discriminations*, SEUIL.

DUHAL, Q. P. D., & RAGAZZINI, J., (2023), Une introduction à la pluralité des corps en transition, *Images re-vues*, https://doi.org/10.4000/imagesrevues.14240

DUMAZEDIER, J., (1991, mars 1), Loisir. In *Histoire des moeurs : Modes et modèles* (p. 1680, T. 6, T. 2), GALLIMARD.

DURAND, E., (2021, avril 7), *Transitions - Journal d'Anne Marbot* (Illustrated édition), Delcourt.

DURET, P., (2019), *Sociologie du sport* (T. 4e éd.), Presses Universitaires de France, https://www.cairn.info/sociologie-du-sport--9782715400146.htm

ELLING-MACHARTZKI, A., (2017), Extraordinary body-self narratives : sport and physical activity in the lives of transgender people [Publisher : Routledge _eprint : https ://doi.org/10.1080/02614367.2015.1128474], *Leisure Studies*, *362*, 256-268, https://doi.org/10.1080/02614367.2015.1128474

ERIBON, D., (1999, avril 1), *Réflexions sur la question gay*, Fayard.

ERIBON, D., (2003a), Queer, In D. ERIBON (**typeredactor**), *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes* (Larousse, p. 393-398), Larousse.

ERIBON, D., (2003b, juin 5), GLH, In D. ERIBON (**typeredactor**), *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes* (Larousse, p. 223), Larousse.

ERIKAINEN, S., VINCENT, B., & HOPKINS, A., (2020), Specific detriment : barriers and opportunities for non-binary inclusive sports in scotland : [Publisher : SAGE

PublicationsSage CA : Los Angeles, CA], *Journal of Sport and Social Issues*, https://doi.org/10.1177/0193723520962937

ESPINEIRA, K., (2017), Un transféminisme ou des transféministes ? Réflexions sur l'émergence d'un mouvement transféministe en France. In *Féminismes du XXIe siècle : une troisième vague ?* (p. 147-158), Presses universitaires de Rennes, https://doi.org/10.3917/pur.berges.2017.01.0147

ESPINEIRA, K., & THOMAS, M.-Y., (2022a), « Pour être trans, il faut avoir été opéré·e. » In *Transidentités et transitude* (p. 59-68), Le Cavalier Bleu, Récupérée août 19, 2022, à partir de https://www.cairn.info/transidentites-et-transitude--9791031804927-p-59.htm

ESPINEIRA, K., & THOMAS, M.-Y., (2022b), Introduction. In *Transidentités et transitude* (p. 13-20), Le Cavalier Bleu, Récupérée août 19, 2022, à partir de https://www.cairn.info/transidentites-et-transitude--9791031804927-p-13.htm

ESPINEIRA, K., & THOMAS, M.-Y., (2022c), *Transidentités et Transitudes : Se défaire des idées reçues*, CAVALIER BLEU.

FEREZ, S., & BEUKENKAMP, K., (2009), Le « sport homosexuel » : une pratique communautaire ou contre-communautaire ? [Place : Louvain-la-Neuve Publisher : De Boeck Supérieur], *Movement & Sport Sciences*, *n° 683*, 39-50, https://doi.org/10.3917/sm.068.0039

FFR, (2021), Relevé de décisions, Récupérée novembre 9, 2022, à partir de chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://api.www.ffr.fr/wp-content/uploads/2021/05/RDD_CD_07_05_21.pdf

FIG, (2022a), *2022-2024 code of points. men's artistic gymnastic*, FIG Executive Committee, https://gymnasticsresults.com/technical/code-of-points/2022-2024-mag-cop.pdf

FIG, (2022b), *2022-2024 code of points. women's artistic gymnastic*, FIG Executive Committee, https://www.gymnastics.sport/publicdir/rules/files/en_2022-2024%20WAG%20COP.pdf

FILLIEULE, O., & PUDAL, B., (2010, novembre 10), 8. Sociologie du militantisme. :Problématisations et déplacement des méthodes d'enquête [Section : Sociologie]. In *Penser les mouvements sociaux* (p. 163-184), La Découverte, https://doi.org/10.3917/dec.filli.2010.01.0163

FINA, (2022a), *Policy on eligibility for the men's and women's compétition categories*, World Aquatics, Récupérée juillet 26, 2023, à partir de chrome-extension://

efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://resources.fina.org/fina/document/2022/06/19/525de003-51f4-47d3-8d5a-716dac5f77c7/FINA-INCLUSION-POLICY-AND-APPENDICES-FINAL-.pdf

FINA, (2022b, septembre 9), *FINA by laws*, FINA.

FIZE, M., (2007), *Le livre noir de la jeunesse* [Google-Books-ID : V3rJGAAACAAJ], Presses de la Renaissance.

FOERSTER, M., (2012), *Elle ou lui ? : Une histoire des transsexuels en France*, La Musardine.

FOLEY, J. T., PINEIRO, C., MILLER, D., & FOLEY, M. L., (2016), Including Transgender Students in School Physical Education [Publisher : Routledge _eprint : https ://doi.org/10.1080/07303084.2016.1131544], *Journal of Physical Education, Recreation & Dance*, *873*, 5-8, https://doi.org/10.1080/07303084.2016.1131544

FORMBY, E., (2017), *Exploring LGBT Spaces and Communities. Contrasting Identities, Belongings and Wellbeing*, https://doi.org/10.4324/9781315747798

FORNO, N., (2020), *Transitude et accès au soin : : paroles d'adolescent.e.s et de jeunes adultes trans sur leur trajectoire de soins psychiques.* [These en préparation]. Université Paris Cité, Récupérée mars 8, 2024, à partir de https://www.theses.fr/s259863

FORTÉ, L., (2018), Les effets socialisateurs de la blessure : de l'érosion au renforcement des vocations athlétiques de haut niveau [Publisher : L'Harmattan Section : Sociologie], *Sciences sociales et sport*, *122*, 85-111, https://doi.org/10.3917/rsss.012.0085

FORTÉ, M., (2012, mars 1), Discrimination, exclusion et diversité : quelques enseignements tirés des monographies, In A. SEVILLA (**typecollaborator**), Y. FONDEUR, G. d. de LARQUIER, S. MONCHATRE, G. RIEUCAU & M. FORTÉ (**typeredactors**), *Pratiques de recrutement et sélectivité sur le marché du travail* (p. 205-222).

FORTIER, C., (2020), Vers une reconnaissance des corps-identités. Excisées, amazones, intersexes, trans, et sourds, *Droit et Cultures - Revue internationale interdisciplinaire*, *80*, Récupérée juin 11, 2023, à partir de https://hal.science/hal-03090274

FOURMENT, É., (2023), Non-mixités féministes et inclusion des personnes trans' : un clivage générationnel ? [Publisher : La Découverte], *Travail, genre et sociétés*, *491*, 165-168, https://doi.org/10.3917/tgs.049.0165

FURRER, P., (2021), Investir pour une société plus active et sportive., *La Santé en action*, *454*, 17-20, Récupérée février 4, 2025, à partir de https://www.santepubliquefrance.fr/import/investir-pour-une-societe-plus-active-et-sportive

GALLOT, F., & JACQUEMART, A., (2023), Quelles pratiques féministes de la non-mixité ? [Publisher : La Découverte], *Travail, genre et sociétés*, *491*, 161-164, https://doi.org/10.3917/tgs.049.0161

GASPARINI, W., (2007), Le sport, entre communauté et communautarisme [Publisher : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS], *Diversité*, *1501*, 77-84, https://doi.org/10.3406/diver.2007.2785

GÉRARDIN-LAVERGE, M., (2024), La mixité choisie : usages, enjeux et objectifs pour les luttes féministes [Publisher : Lextenso], *Droit et société*, *1161*, 35-52, https://doi.org/10.3917/drs1.116.0035

GIMBERT, V., & NEHMAR, K., (2018, novembre 22), *Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous. Comment mieux intégrer ces pratiques à nos modes de vie ?*, Ministère des sports.

GIRON, C., (2017), L'entrée du concept de bienveillance dans le champ scolaire.

GOFFMAN, E., (1973, avril 1), *La mise en scène de la vie quotidienne 1 : La présentation de soi*, Les Editions de Minuit.

GOFFMAN, E., (1975, novembre 1), *Stigmate : Les usages sociaux des handicaps* (A. KIHM, Trad.), Les Editions de Minuit.

GOFFMAN, E., (2009, novembre 19), *Stigma : Notes on the Management of Spoiled Identity* (Reissue édition), Touchstone.

GRANDGIRARD, I., & JARROSSAY, H., (2020), Chapitre 2. De la taxe rose au marketing unisexe : la segmentation par le genre est-elle encore pertinente ? In *Genre et marketing* (p. 35-54), EMS Éditions, https://doi.org/10.3917/ems.benoi.2020.01.0035

GUELLAI, B., & ESSEILY, R., (2024), Chapitre 6. Adolescence [ISBN : 9782100869510 Publisher : Dunod], *Hors collection*, *2*, 233-266, Récupérée avril 22, 2025, à partir de https://shs-cairn-info.srvext.uco.fr/psychologie-du-developpement-2e-ed--9782100869510-page-233

GUIONNET, C., & NEVEU, É., (2021), *Féminins / Masculins. Sociologie du genre* (T. 3e éd.), Armand Colin, https://www.cairn.info/feminins-masculins--9782200626846.htm

HABIB, C., & SARTHOU-LAJUS, N., (2021), Féminisme et question trans [Publisher : S.E.R. Section : Sociologie], *Études*, *1*, 45-55, https://doi.org/10.3917/etu.4289.0045

HAMELIN, C., (2020), MEIDANI Anastasia, ALESSANDRIN Arnaud (dir.), 2018, Parcours de santé. Parcours de genre, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 222 p. [Place : Paris Publisher : Ined Éditions], *Population*, *752*, 439-441, https://doi.org/10.3917/popu.2002.0439

HARDING, S., (1987), The method question [_eprint : https ://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/j.1527-2001.1987.tb01339.x], *Hypatia*, *23*, 19-35, https://doi.org/10.1111/j.1527-2001.1987.tb01339.x

HARPER, J., LIMA, G., KOLLIARI-TURNER, A., MALINSKY, F. R., WANG, G., MARTINEZ-PATINO, M. J., ANGADI, S. S., PAPADOPOULOU, T., PIGOZZI, F., SEAL, L., BARRETT, J., & PITSILADIS, Y. P., (2018), The Fluidity of Gender and Implications for the Biology of Inclusion for Transgender and Intersex Athletes, *Current Sports Medicine Reports*, *1712*, 467-472, https://doi.org/10.1249/JSR.0000000000000543

HARTMANN-TEWS, I., & CSONKA, B., (2022), Experiences of LGBTQ people in sports and sports inclusion policies in Germany : Sport for all !? [Num Pages : 13]. In *Sport, Identity and Inclusion in Europe*, Routledge.

HARTSOCK, N. C. M., (1983), The feminist standpoint : developing the ground for a specifically feminist historical materialism, In S. HARDING & M. B. HINTIKKA (Éd.), *Discovering reality : feminist perspectives on epistemology, metaphysics, methodology, and philosophy of science* (p. 283-310), Springer Netherlands, https://doi.org/10.1007/0-306-48017-4_15

HAYE, G., & DELIGNIÈRES, D., (2011), Plaisirs et déplaisirs. In *Le plaisir* (Revue EPS, p. 11-26).

HÉAS, S., (2010, mars 22), *Discriminations dans les sports contemporains : entre inégalités, médisances et exclusions*, Presses Universitaires de Nancy.

HÉAS, S., & RÉGNIER, P., (2022), Enquêter à distance : une spécificité, une incongruité. . . ? [ISBN : 9791035107918 Number : 45 Publisher : Publications de la Sorbonne], *Socio-anthropologie*, *45*, 25-46, https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.11025

HERNANDEZ-JOSET, A., NICAISE, V., & CHETCUTI-OSOROVITZ, N., (2024), Terrain de football, terrain de luttes : un nouvel espace de pratiques féministes, queer et

sportives [Place : Lausanne Publisher : Éditions Antipodes], *Nouvelles Questions Féministes*, *431*, 72-86, https://doi.org/10.3917/nqf.431.0072

HUILLARD, M., & HARTMANN-TEWS, I., (2022), LGBTQ-related sports policies and the experiences of LGBTQ individuals in sports in France [Num Pages : 12]. In *Sport, Identity and Inclusion in Europe*, Routledge, https://www.researchgate.net/publication/360798770_LGBTQ-related_sports_policies_and_the_experiences_of_LGBTQ_individuals_in_sports_in_France

IAAF, (2019, octobre 19), *Report of the International Meeting on Transgender Eligibility in Competitive Sports*, IAAF, Lausanne, Récupérée janvier 15, 2023, à partir de https://worldathletics.org/news/press-release/international-federations-rules-transgender-a

INSEE, (2019), *Licences sportives et autres titres de participation par fédération agréée* [INSEE]. Récupérée novembre 25, 2021, à partir de https://www.insee.fr/fr/statistiques/2408252

INSEE, (2022), *France, portrait social*, Récupérée février 5, 2025, à partir de https://www.insee.fr/fr/statistiques/6535289?sommaire=6535307&utm_source=chatgpt.com#onglet-1

IPSOS & sportive LGBT+, F., (2022), *Enquêt sur l'homophobie et la transphobie dans le sport. Perception et expériences de l'homophobie et de la transphobie dans le sport, et attentes pour lutter contre*, Ministère chargé des sports, https://www.sports-lgbt.fr/wp-content/uploads/Resultats-IPSOS-integral.pdf

ITF, (2018, novembre 8), *ITF transgender policy*, chrome - extension : / / efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.itftennis.com/media/2163/itf-transgender-policy.pdf

ITF, (2024), *Men(s and women's regulations*, chrome - extension : / / efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.itftennis.com/media/2163/itf-transgender-policy.pdf

JAQUET, C., (2014), Deuxième partie. La complexion des transclasses. In *Les transclasses ou la non-reproduction* (p. 103-217), Presses Universitaires de France, Récupérée mars 30, 2024, à partir de https://www.cairn.info/les-transclasses-ou-la-non-reproduction--9782130631828-p-103.htm

JEANNE-PERRIER, V., (2023), Le « visagisme » contemporain : représenter la protestation sur les réseaux sociaux [Publisher : Éditions de la Maison des

sciences de l'homme], *Quaderni*, *1081*, 49-60, https://doi.org/10.4000/quaderni.2611

JODELET, D., (1989), Chapitre 1. Représentations sociales : un domaine en expansion. In *Les représentations sociales* (Presses Universitaires de France).

JONCHERY, A., & LOMBARDO, P., (2020), Pratiques culturelles en temps de confinement [Place : Paris Publisher : Ministère de la Culture - DEPS], *Culture études*, *66*, 1-44, https://doi.org/10.3917/cule.206.0001

JONES, C. J., (2024), Gender critical feminism and trans tolerance in sports [Section : Sociology of Sport Journal], Récupérée avril 29, 2025, à partir de https://journals.humankinetics.com/view/journals/ssj/41/4/article-p362.xml

JONES, C., & TRAVERS, (2023), The Sports Issue : An Introduction, *TSQ : Transgender Studies Quarterly*, *102*, 93-99, https://doi.org/10.1215/23289252-10440734

KAUFMANN, J.-C., (2016, avril 13), *L'entretien compréhensif - 4e éd.* (4e édition), Armand Colin.

KELLY, L., (1988, septembre 22), *Surviving Sexual Violence*, Polity Press.

KELLY, L., (2019), Le continuum de la violence sexuelle (M. TILLOUS, Trad.) [Publisher : Association Féminin Masculin Recherches Section : Sociologie], *Cahiers du Genre*, *661*, 17-36, https://doi.org/10.3917/cdge.066.0017

KNEE, E., (2019), Gay, but not inclusive : boundary maintenance in an LGBTQ space [Publisher : Routledge _eprint : https ://doi.org/10.1080/01490400.2018.1441767], *Leisure Sciences*, *416*, 499-515, https://doi.org/10.1080/01490400.2018.1441767

KNOX, T., ANDERSON, L. C., & HEATHER, A., (2019), Transwomen in elite sport : scientific and ethical considerations [Publisher : Institute of Medical Ethics Section : Extended essay], *Journal of Medical Ethics*, *456*, 395-403, https ://doi.org/10.1136/medethics-2018-105208

KRANE, V., (2018, décembre 11), *Sex, Gender, and Sexuality in Sport : Queer Inquiries*, Routledge.

KULLGREN, M., (2020), *Le communautarisme et la communauté trans en France : une étude socioculturelle*, https://blogs.goucher.edu/symposium/files/2021/05/Madeline-Kullgren-Memoire.pdf

LAGROYE, FRANÇOIS & SAWICKI, (2002, octobre 10), *Sociologie politique* (4e édition), Presses Sciences Po et Dalloz.

LAHIRE, B., (2001), Scène I. L'acteur pluriel. In *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action* (Nathan, p. 19-52).

LAZARUS, R., & FOLKMAN, S., (1984, mars 15), *Stress, appraisal, and coping*, Springer Publishing Company.

LE BLANC, A., (2019), Construire des territoires rassurants : l'exemple du sport LGBT en région parisienne [Place : Paris Publisher : Armand Colin], *L'Information géographique*, *Vol. 833*, 39-61, https://doi.org/10.3917/lig.903.0039

LEBOYER, M., LETESSIER, L., & de DANNE, A., (2021), Conclusion. Faire de la santé mentale une priorité. In *Réinventer notre santé mentale avec la Covid-19* (p. 183-191), Odile Jacob, https://stm.cairn.info/reinventer-notre-sante-mentale-avec-la-covid-19--9782738156815-page-183?lang=fr

LEFEVRE, B., (2000), La sportive : entre modèle masculin et norme esthétique. In *Histoire du sport féminin* (L'Harmattan, p. 270).

LEFEVRE, B., & RAFFIN, V., (2023, mars 24), *Les pratiques physiques et sportives en France. Résultats de l'enquête nationale 2020*, INJEP, Récupérée octobre 23, 2024, à partir de https://injep.fr/publication/les-pratiques-physiques-et-sportives-en-france/

LEFEVRE, B., & THIERY, P., (2010), *Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France* (Bulletin de statistiques et d'études Nº 10-01), Ministère des sports, Paris, https://www.sports.gouv.fr/IMG/archives/pdf/Stat-Info_01-11_decembre2010.pdf

LÉNEL, P., & MERCAT-BRUNS, M., (2022), Penser l'intersectionnalité en contexte français. Le cas des affaires Baby Loup et Micropole sur le port du voile islamique au travail. In *Les catégories dans leur genre : genèses, enjeux, productions* (teseo, p. 209-250), https://cnam.hal.science/hal-03586888v1/file/Les-categories-dans-leur-genre-1643979088_1645691378.pdf#page=210

LEXIE, (2021), *Une histoire de genres : Guide pour comprendre et défendre les transidentités*, Marabout.

LIM, H., JUNG, E., JODOIN, K., DU, X., AIRTON, L., & LEE, E.-Y., (2021), Operationalization of intersectionality in physical activity and sport research : A systematic scoping review, *SSM - Population Health*, *14*, 100808, https://doi.org/10.1016/j.ssmph.2021.100808

LIOTARD, P., (2006, janvier 1), Mise en question des frontières de genre : les jeux sportifs gays et lesbiens (1982-2002). In *Sport et genre (volume 1) : La conquête d'une citadelle masculine* (p. 331-350, T. 1), Editions L'Harmattan.

LIOTARD, P., (2019), Les Gay Games 1968-2018. Cinquante ans d'innovations pour un sport inclusif [Place : Paris Publisher : CNRS Éditions], *Corps*, *N°171*, 291-299, https://doi.org/10.3917/corp1.017.0291

LIOTARD, P., & FEREZ, S., (2007), Lesbiens, gays, bi et trans : des corps et des jeux [Place : Paris Publisher : Dilecta], *Corps*, *n°21*, 61-66, https://doi.org/10.3917/corp.002.0061

LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (1) (2021).

LOI n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, Récupérée mars 12, 2025, à partir de https : / / www . legifrance . gouv . fr / jorf / id / JORFARTI000045287577

LÓPEZ-CAÑADA, E., DEVÍS-DEVÍS, J., PEREIRA-GARCÍA, S., & PÉREZ-SAMANIEGO, V., (2021), Socio-ecological analysis of trans people's participation in physical activity and sport [Publisher : SAGE Publications Ltd], *International Review for the Sociology of Sport*, *561*, 62-80, https://doi.org/10.1177/1012690219887174

LOUVEAU, C., (1986), *Talons aiguilles et crampons alu* [thèse de doct., INSEP].

LÖWY, I., (2003), Intersexe et transsexualités : Les technologies de la médecine et la séparation du sexe biologique du sexe social [Publisher : Association Féminin Masculin Recherches], *Cahiers du Genre*, *341*, 81-104, https://doi.org/10.3917/cdge.034.0081

MACDONALD, C. A., (2018), Insert Name of Openly Gay Hockey Player Here : Attitudes Towards Homosexuality Among Canadian Male Major Midget AAA Ice Hockey Playe [Publisher : Human Kinetics Section : Sociology of sport journal], *Sociology of sport journal*, *354*, 347-357, Récupérée août 7, 2024, à partir de https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=6894871

MAG JEUNES GAIS LESBIENNES BI ET TRANS, (2010), *Enquête sur le vécu des jeunes populations trans en France*, Récupérée juin 22, 2020, à partir de https://www.mag-jeunes.com/essential_grid/recherches

MARIAGE, A., (2001), Stratégies de coping et dimensions de la personnalité : étude dans un atelier de couture [Publisher : Presses Universitaires de France Section : Psychologie], *Le travail humain*, *641*, 45-59, https://doi.org/10.3917/th.641.0045

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

MAZOUZ, S., & LÉPINARD, É., (2021, mai 6), *Pour l'intersectionnalité*, Anamosa.

MCCORMICK, M., & BARTHELEMY, R. S., (2021), Excluded from "inclusive" communities : LGBTQ youths' perception of "their" community [Publisher : Routledge _eprint : https ://doi.org/10.1080/10538720.2020.1850386], *Journal of Gay & Lesbian Social Services*, *331*, 103-122, https://doi.org/10.1080/10538720.2020.1850386

MÉHA, C., & BLANC, A. L., (2017), La place des réseaux sociaux dans la communauté sportive LGBT en France : entre construction identitaire et ouverture [Publisher : L'Harmattan Section : Géographie], *Cahiers de la LCD*, *42*, 71-84, https://doi.org/10.3917/clcd.004.0071

MEIDANI, A., & ALESSANDRIN, A., (2018), *Parcours de santé / Parcours de genre*, PU MIDI.

MEIER, O., (2023a, septembre 12), Le changement dans la polarisation [ISBN : 9782376877561 Publisher : EMS Éditions]. In *Moscovici et le rôle des minorités actives* (p. 22-25), Récupérée janvier 22, 2025, à partir de https://shs-cairn-info.srvext.uco.fr/serge-moscovici-et-le-role-des-minorites-actives--9782376877561-page-22

MEIER, O., (2023b, septembre 12), Minorités versus Majorité [ISBN : 9782376877561 Publisher : EMS Éditions]. In *Moscovici et le rôle des minorités actives* (p. 8-13), Récupérée janvier 20, 2025, à partir de https://shs-cairn-info.srvext.uco.fr/serge-moscovici-et-le-role-des-minorites-actives--9782376877561-page-8

MEIER, O., (2023c, septembre 12), Serge Moscovici et la notion d'influence minoritaire [ISBN : 9782376877561 Publisher : EMS Éditions]. In *Moscovici et le rôle des minorités actives* (p. 16-21), Récupérée janvier 20, 2025, à partir de https://shs-cairn-info.srvext.uco.fr/serge-moscovici-et-le-role-des-minorites-actives--9782376877561-page-16

MENNESSON, C., (2004), Être une femme dans un sport « masculin ». Modes de socialisation et construction des dispositions sexuees [Place : Paris Publisher : Presses de Sciences Po], *Sociétés contemporaines*, *553*, 69-90, https://doi.org/10.3917/soco.055.0069

MENNESSON, C., (2011), Socialisation familiale et investissement des filles et des garçons dans les pratiques culturelles et sportives associatives [Publisher : La Découverte Section : Sociologie], *Réseaux*, *1681694*, 87-110, https://doi.org/10.3917/res.168.0087

MERTON, R. K., (1949), *Social theory and social structure*, Rawat.

MEYER, I. H., (2003), Prejudice, social stress, and mental health in lesbian, gay, and bisexual populations : Conceptual issues and research evidence [Place : US Publisher : American Psychological Association], *Psychological Bulletin*, *1295*, 674-697, https://doi.org/10.1037/0033-2909.129.5.674

MICHON, C., (2020), *Enquête sur l'expérience sportive d'athlètes canadien.ne.s : Portrait des expériences vécues en sport par des athlètes trans* [thèse de doct., Université Laval].

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, E., de la diversité et de l'égalité des chances, (2023), *Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2023-2026*, Paris, https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/plan-national-pour-legalite-contre-la-haine-et-les-discriminations-anti-lgbt-2023-2026

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, (2020), *Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023*, Paris, https://www.sports.gouv.fr/lgbt-phobies-70

Annexe Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (2013).

Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire (2021, septembre 29), Récupérée octobre 15, 2021, à partir de https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.htm

MOI, T., (1991), Appropriating Bourdieu : Feminist Theory and Pierre Bourdieu's Sociology of Culture [Publisher : Johns Hopkins University Press], *New Literary History*, *224*, 1017-1049, https://doi.org/10.2307/469077

MONOD, C., (2023), Faire du sexe, faire le genre : scripts pénétratifs et transitions masculines en milieu homosexuel, Récupérée mars 8, 2024, à partir de https://shs.hal.science/halshs-04473074

MONTANOLA, S., & OLIVESI, A., (2017), *Gender Testing in Sport* (Reprint édition), Routledge.

MORIN, C., (2021), Le renouvellement de l'antiféminisme dans la manosphère : idéalisation de la tradition et individualisme masculiniste [Place : Paris Publisher : Nouveau Monde éditions], *Le Temps des médias*, *361*, 172-191, https://doi.org/10.3917/tdm.036.0172

MOSCOVICI, S., (1996, septembre 1), *Psychologie des minorités actives*, Presses Universitaires de France - PUF.

MOYON, L., (2021), *Comprendre et prendre en charge l'obésité de l'exploration des liens entre Indice de Masse Corporelle, estime de soi et image corporelle à l'analyse des effets d'une prise en charge « en présentiel » ou « digitale » en Activité Physique Adaptée* [These en préparation]. Rennes 2, Récupérée mars 18, 2025, à partir de https://theses.fr/s312705

MÜLLER, J., & LOMBARDO, P., (2023, mars 2), *Comment l'après-Covid stimule l'élan sportif des Français*, Récupérée octobre 23, 2024, à partir de https://injep.fr/publication/comment-lapres-covid-stimule-lelan-sportif-des-francais/

Note de service du 9 mars 1994 (1994, mars 9), Récupérée décembre 5, 2024, à partir de https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/1946?init=true&page=1&query=MENE041637C&searchField=ALL&tab_selection=all

OAKLEY, A., (1972), *Sex, gender and society*, London, Maurice Temple Smith Ltd., Récupérée octobre 25, 2023, à partir de http://archive.org/details/sexgendersociety0000oakl

OTTOGALLI, C., & LIOTARD, P., (2012), L'apprentissage du genre en EP. Devenir homme ou femme par l'exercice. In *L'éducation du corps à l'école : Mouvements, normes et pédagogies (1881-2011)* (AFRAPS, p. 93-113).

OUTSPORTS, (2024), Record 199 LGBTQ athletes at Paris Summer Olympics, *Outsports*, Récupérée octobre 12, 2024, à partir de https://www.outsports.com/2024/8/13/24098536/2024-summer-olympics-paris-record-lgbtq-out-athletes/

PARLEBAS, P., (1998, janvier 1), *Jeux, sports et société. Lexique de praxéologie* (Nouv. éd édition), INSEP DIFFUSION.

PAVLENKO, F., (2018, novembre 9), *Sport et transidentité : représentations des sportif·ves trans' dans la presse française (1977-2018)* [thèse de doct., UFR STAPS – Université Claude Bernard], Récupérée juin 27, 2020, à partir de https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01872117

PAVLENKO, F., & BARIL, A., (2023), Sportif·ves trans, perspectives cis : les athlètes trans sous le regard sensationnaliste de la presse française [Publisher : Revue Recherches féministes], *Recherches féministes*, *361*, 187-203, https://doi.org/10.7202/1108772ar

PERRET, M., (2014), Vous avez dit « vivre-ensemble » ? [Publisher : Grand Orient de France], *Humanisme*, *3032*, 14-17, https://doi.org/10.3917/huma.303.0014

PEYRE, E., & WIELS, J., (2015), *Mon corps a-t-il un sexe ?*, La Découverte, Récupérée février 15, 2021, à partir de https://www.cairn.info/mon-corps-a-t-il-un-sexe--9782707173584.htm

PICARD, H., & JUTANT, S., (2022, janvier), *Rapport relatif à la santé et aux parcours de soins des personnes trans*, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_sante_des_personnes_trans_2022.pdf

PIGNEDOLI, C., & FADDOUL, M., (2019), Recherches sur la transitude au Québec : entre absence et exploitation des savoirs trans [Number : 22 Publisher : IRIS-EHESS], *Genre, sexualité & société*, *22*, https://doi.org/10.4000/gss.5759

POCIELLO, C., (1983, janvier 1), *Sports et société, approche socio-culturelle des pratiques*, Maloine.

POIREL, E., (2017), Bienfaits psychologiques de l'activité physique pour la santé mentale optimale [Publisher : Santé mentale au Québec], *Santé mentale au Québec*, *421*, 147-164, https://doi.org/10.7202/1040248ar

POIRIER, F., CONDAT, A., LAUFER, L., ROSENBLUM, O., & COHEN, D., (2018), Non-binarité et transidentités à l'adolescence : une revue de la littérature, *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, https://doi.org/10.1016/j.neurenf.2018.08.004

POUY-BIDARD, B., (2023, avril 17), *Transidentités en éducation physique et sportive*, Editions L'Harmattan.

PUECH, J., YONDRE, F. L., & FREEDMAN, J., (2021), Cartographie des philosophies politiques de l'accueil des migrants par le sport en Europe : Mapping of political philosophies relating to the reception of migrants through sport in Europe [Number : 2], *Culture e Studi del Sociale*, *62*, 245-263, Récupérée mars 18, 2025, à partir de https://www.cussoc.it/journal/article/view/196

QUIN, G., (2013), Ilana Löwy, L'Emprise du genre. Masculinité, féminité, inégalité [ISBN : 9782701177816 Number : 37 Publisher : Éditions Belin], *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, *37*, 246-248, https://doi.org/10.4000/clio.11106

Rapport Mondial Sur la Santé Mentale : Transformer la Santé Mentale Pour Tous. Vue D'ensemble (2022).

RAZ, M., (2021), Bicatégorisation. In *Encyclopédie critique du genre* (p. 95-104), La Découverte, https://doi.org/10.3917/dec.renne.2021.01.0095

RAZ, M., & PETIT, L., (2023, août 31), *Intersexes : Du pouvoir médical à l'autodétermination* [http ://www.lecavalierbleu.com/livre/intersexes-pouvoir-medical-a-lautodeterm CAVALIER BLEU, https://www.cairn.info/intersexes--9791031806174.htm

REAL MOLINA, S., (2023), Clochec Pauline et Noémie Grunenwald (dir.), 2021, Matérialismes trans. Paris, Hystériques & AssociéEs. [Publisher : Département d'anthropologie de l'Université Laval], *Anthropologie et Sociétés*, *472*, 260-261, https://doi.org/10.7202/1108499ar

RICHARD, G., (2020), Comment parler de genre et d'orientation sexuelle dans une perspective autioppressive ?, *Enjeux de l'univers social*, *161*, 16-18.

RICHARD, G., & ALESSANDRIN, A., (2019), Politiques éducatives et expériences scolaires des jeunes trans au Québec et en France : un panorama [Number : 21 Publisher : IRIS-EHESS], *Genre, sexualité & société*, *21*, https://doi.org/10.4000/gss.5650

RIVOAL, H., BRETIN, H., & VUATTOUX, A., (2019), Introduction. Travail et masculinités : quelles transformations ? [Publisher : L'Harmattan], *Cahiers du Genre*, *n°672*, 5-24, Récupérée février 11, 2021, à partir de https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2019-2-page-5.htm

ROUYER, V., (2007), *La construction de l'identité sexuée* (Armand Colin) [Publisher : Armand Colin], Récupérée mai 5, 2025, à partir de https://shs-cairn-info.srvext.uco.fr/la-construction-de-l-identite-sexuee--9782200346669

RUSSELL, S. T., RYAN, C., TOOMEY, R. B., DIAZ, R. M., & SANCHEZ, J., (2011), Lesbian, gay, bisexual, and transgender adolescent school victimization : implications for young adult health and adjustment [_eprint : https ://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/j.1746-1561.2011.00583.x], *Journal of School Health*, *815*, 223-230, https://doi.org/10.1111/j.1746-1561.2011.00583.x

SANSFAÇON, A. P., & MEDICO, D., (2021), *Jeunes trans et non binaires : De l'accompagnement à l'affirmation*, Editions du Remue-Ménage.

SARREMEJANE, P., (2016), *Éthique et sport*, Éditions Sciences Humaines, https://doi.org/10.3917/sh.sarre.2016.01

SCHMITT, A., & BOHUON, A., (2021), Et si le surfeur des plus grosses vagues au monde était une femme ? La subversion de la bi-catégorisation sexuée par les pionnières du surf xxl [Publisher : De Boeck Supérieur Section : Sociologie], *Politix*, *1364*, 103-126, https://doi.org/10.3917/pox.136.0103

SCOTTISH WOMENS FOOTBALL ASSOCIATION, (2019), *Transgender and transsexual policy*, chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.itftennis.com/media/2163/itf-transgender-policy.pdf

SEDDA, P., BOTERO, N., & ORELLANA, M. H., (2022), Influenceurs et influenceuses santé : les récits et les savoirs du corps sur les réseaux sociaux [Publisher : Université de Lille Section : Sociologie], *Études de communication*, *581*, 7-23, https://doi.org/10.4000/edc.14155

SERANO, J., (2024, mars 21), *Whipping Girl : A Transsexual Woman on Sexism and the Scapegoating of Femininity* (Updated édition), Seal Press.

SKEGGS, B., (1997), *Formations of class and gender : becoming respectable*, London ; Thousand Oaks [Calif.] : SAGE, Récupérée juillet 29, 2024, à partir de http://archive.org/details/formationsofclas0000skeg

SOMMIER, I., (2010, novembre 10), 9. Les états affectifs ou la dimension affectuelle des mouvements sociaux [Section : Psychologie]. In *Penser les mouvements sociaux* (p. 185-202), La Découverte, https://doi.org/10.3917/dec.filli.2010.01.0185

SORIN, C., (2022), L'antiféminisme des femmes aux États-Unis, symptôme d'une Amérique illibérale ?Le cas de WomenAgainstFeminism.com [Place : Paris Publisher : Presses de Sciences Po], *20 & 21. Revue d'histoire*, *1531*, 49-63, https://doi.org/10.3917/vin.153.0049

SOSHOMOPHOBIE, (2019), *Rapport sur l'homophobie 2019*, Paris.

SOULIER, A., COLINEAUX, H., & KELLY-IRVING, M., (2021), Intersectionnalité et incorporation : expliquer la genèse des inégalités sociales de santé. Commentaire [Place : Montrouge Publisher : John Libbey Eurotext], *Sciences sociales et santé*, *391*, 31-41, https://doi.org/10.1684/sss.2021.0190

SOYEZ-GAYOUT, A., DURIEZ, N., & MEDICO, D., (2023), Quelle place pour le genre en psychothérapie ? [Publisher : Presses de Rhizome], *Rhizome*, *852*, 8-8, https://doi.org/10.3917/rhiz.085.0008

SPAAIJ, R., (2015), Refugee youth, belonging and community sport [Publisher : Routledge _eprint : https ://doi.org/10.1080/02614367.2014.893006], *Leisure Studies*, *343*, 303-318, https://doi.org/10.1080/02614367.2014.893006

SPORT ET CITOYENNETÉ & DILCRAH, (2024), *Pour un sport inclusif et respectueux. Recueil de bonnes pratiques*, DILCRAH, file:///C:/Users/brune/Downloads/Pour-un-sport-inclusif-et-respectueux-Recueil-de-bonnes-pratiques-2024.pdf

STEELE, C. M., (1997), A threat in the air. How stereotypes shape intellectual identity and performance, *The American Psychologist*, *526*, 613-629, https://doi.org/10.1037//0003-066x.52.6.613

TAGUIEFF, P.-A., (2005), *La République enlisée : pluralisme, " communautarisme " et citoyenneté*, Editions des Syrtes, Récupérée février 27, 2025, à partir de https://sciencespo.hal.science/hal-03398373

TALPIN, J., (2018), La non-mixité : une étape sur le chemin de l'émancipation des femmes [Publisher : Labo Cités Section : Sociologie], *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, *682*, 30-31, https://doi.org/10.3917/cdsu.068.0030

TERRET, T., (2019), *Histoire du sport : « Que sais-je ? » n°337* (6e éd.), Que sais-je ?

THARAUD, D., (2022), L'identité individuelle humaine, questions de genres [Publisher : Université Côte d'Azur], *Revue Lexsociété*, Récupérée mars 8, 2023, à partir de https://hal.science/hal-03869633

THÉVENOT, A., & METZ, C., (2019), «Marre de vivre dans mon corps». Réflexions théorico-cliniques sur la transidentité [Place : Pantin Publisher : Fondation Gabriel Péri], *La Pensée*, *3971*, 46-56, https://doi.org/10.3917/lp.397.0046

TRONTO, J. C., MOZÈRE, L., & MAURY, H., (2009, janvier 29), *Un monde vulnérable : Pour une politique du care*, La Découverte.

TURCOT, L., (2016, novembre 14), *Sports et Loisirs : Une histoire des origines à nos jours*, FOLIO HISTOIRE.

UCI, (2022), *Chapter v. eligibility regulations for transgender athletes*, chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://assets.ctfassets.net/761l7gh5x5an/4IN1nV5fhXCZLfbbrvSKMc / 477979285427694032 4ec17315c8d725 / 20230714_Modification_Transgender_Regulation_Juillet_2023_ENG_red.pdf

UNESCO, (2019), *Message de Mme Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO, à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, 17 mai 2019* (Document de programme et de réunion Nº DG/ME/ID/2019/18bis), UNESCO.

USA GYMNASTIQUE, (2022), *Transgender and non-binary athlete inclusion*, chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://static.usagym.org/PDFs/About%20USA%20Gymnastics/transgender_policy.pdf

USA HOCKEY, (2019, janvier 20), *Transgender athlete eligibility policy*, chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://cdn3.sportngin.com/

attachments/document/8a0b-1766565/USA_Hockey_Transgender_Athlete_Eligibility_Policy.pdf

VELTER, A., & CHETCUTI-OSOROVITZ, N., (2018), Premières socialisations des jeunes lesbiennes et gays en France sous le prisme des rapports de genre [ISBN : 9782800416366 Number : 35 Publisher : Editions de l'Université de Bruxelles], *Sextant. Revue de recherche interdisciplinaire sur le genre et la sexualité*, *35*, 131-149, https://doi.org/10.4000/sextant.404

VIGARELLO, G., (2004), *Histoire de la beauté : Le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*, Seuil.

VIGNEAU, F., (2008), Le « sens » du sport : conquête de l'espace, quête du plaisir [Publisher : Armand Colin], *Annales de geographie*, *n°6624*, 3-19, Récupérée février 11, 2021, à partir de https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2008-4-page-3.htm

VUILLEMIN, A., (2014), Chapitre 3. L'activité physique pour préserver la santé. In *Psychologie de la santé : applications et interventions* (p. 57-81), Dunod, https://doi.org/10.3917/dunod.fisch.2014.01.0057

WALKER, N. A., & MELTON, E. N., (2015), The tipping point : the intersection of race, gender, and sexual orientation in intercollegiate sports [Section : Journal of Sport Management], https://doi.org/10.1123/jsm.2013-0079

WITTORSKI, R., (2008, mai), la notion d'identité collective, In L'HARMATTAN (Éd.), *La question identitaire dans le travail et la formation : contributions de la recherche, état des pratiques et étude bibliographique* (p. 195-213), L'Harmattan, Récupérée juin 21, 2021, à partir de https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00798754

WORLD ATHLETICS, (2023a, mars 23), *Eligibility regulations for transgender athletes* (Book C - C3.5), Récupérée septembre 14, 2024, à partir de file:///C:/Users/brune/Downloads/C3.5A%20%E2%80%93%20Eligibility%20Regulations%20Transgender%20Athlet.pdf

WORLD ATHLETICS, (2023b, mars 23), *Règlement régissant l'admissibilité à concourir des athlètes transgenres*, Récupérée juillet 26, 2023, à partir de file:///C:/Users/brune/Downloads/C3.5%20%E2%80%93%20Eligibility%20Regulations%20Transgender%20Athlete.pdf

WORLD RUGBY, (2020, octobre 9), Directives transgenres, Récupérée novembre 9, 2022, à partir de https://www.world.rugby/the-game/player-welfare/guidelines/transgender/women?lang=fr

ZERHOUNI, O., FLAUDIAS, V., BROUSSE, G., & NAASSILA, M., (2021), L'impact de la Covid-19 sur la santé mentale des étudiants : mini-synthèse de la littérature actuelle [Publisher : JLE Editions Section : Psychologie], *Revue de neuropsychologie*, *132*, 108-110, https://doi.org/10.1684/nrp.2021.0664

Annexes

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Note d'information

Les annexes de ce travail ne sont pas intégrées au manuscrit principal. Elles contiennent en effet des éléments susceptibles de comporter des données sensibles qui pourraient mettre à mal la réputation des concernés·es.
Dans un souci de respect de la vie privée des participants·es et de conformité aux exigences éthiques et réglementaires en matière de recherche, ces annexes sont conservées séparément et ne sont pas diffusées publiquement avec le manuscrit.
Elles peuvent toutefois être consultées, en tout ou partie, sur demande motivée auprès l'autrice de cette thèse, sous réserve d'un accord explicite et dans le respect des principes de confidentialité.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Table des annexes

Personne trans, associations et mairies

Liste des associations LGBTQIA+ contactées

Liste des clubs sportifs non LGBTQIA+ ayant répondus

Revue de littérature et revue de presse

Liste des articles pour la revue de littérature

Liste des articles pour la revue de presse

Guides d'entretien

Guide d'entretien avec des personnes trans lors de la première rencontre (étude exploratoire 2020 et entretiens 2021-2022)

Guide d'entretien avec des personnes trans lors de la seconde rencontre (2022)

Guide d'entretien lors de la phase d'entretien 2022 avec des clubs de rugby non LGBTQIA+

Guide d'entretien lors de la phase d'entretien 2022 avec des clubs d'athlétisme non LGBTQIA+

Guide d'entretien lors de la phase d'entretien 2022 avec des clubs sportifs LGBTQIA+

Grille d'analyse lors des observations avec les représentants·es de la métropole étudiée

Entretiens

Retranscription d'un entretien avec Archi, il, non pratiquant sportif

Retranscription d'un entretien avec Framboise, iel, danseur·euse

Retranscription d'un entretien avec Claire, elle, ancienne coureuse

Retranscription d'un entretien avec un club sportif LGBTQIA+

Retranscription d'un entretien avec un club sportif non-LGBTQIA+

Retranscription d'un entretien avec une ligue régionale d'athlétisme

Table des figures

1 Des exemples de titres d'articles de presse abordant la question trans/sport 13

1.1 Le spectre du genre schématisé (DURAND, 2021) 16
1.2 Répartition des populations étudiées 36
1.3 Niveau sportif étudié 36
1.4 Focus spécifique sur les articles concernant les femmes trans 37
1.5 Discours de l'Ambassadrice de bonne volonté d'ONU Femmes, Emma Watson, à l'occasion d'un événement spécial tenu au siège des Nations Unies, à New York, le 20 septembre 2014, dans le cadre de la campagne « HeForShe » 39

2.1 Synthèse des hypothèses 68

3.1 Frise chronologique des principaux évènements médicaux et juridiques liés à la question trans depuis 1900 en France 75
3.2 Frise chronologique des principaux événements médiatiques liés à la question trans en France depuis 1930 79
3.3 Frise chronologique des principaux évènements et décisions liés aux sportivités trans depuis 1981 en France 86
3.4 Infographie Paris 2024 s'engage pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations 92
3.5 Image générée par IA partagée par la boxeuse A. Luca Hamori 95
3.6 Des exemples de tweets sur la victoire d'Imane Khelif lors des Jeux Olympiques Paris 2024 sur la plateforme X (anciennement Twitter) . . . 96
3.7 Portrait de Claire, elle, ancienne coureuse 101

4.1 Organisation du mouvement sportif en France 124
4.2 Charte Sport et Trans 132
4.3 Portrait de Mahé, il, handballeur 135

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

5.1 Trajectoires sportives des personnes trans rencontrées 139
5.2 Le parcours sportif des personnes trans au travers des connotations d'activités 145
5.3 Classification des parcours sportifs au travers des connotations d'activités 147

6.1 "L'aube renaît toujours". TEDx Paris par Lou Trotignon (Extrait). Captation du 11 juin 2024 193

7.1 Répartition des articles par type de presse 208
7.2 Traitement du sujet par type de presse 210
7.3 Identité et *deadnaming* 211
7.4 Utilisation des pronoms 212
7.5 Thèmes abordés dans les titres 213
7.6 Niveau sportif des athlètes étudiés 214
7.7 Extrait de *Genre* par Justine Hébert (2019) p. 125-126 217

9.1 Création de binder permettant la pratique d'activités aquatiques et nautiques 244
9.2 Répartition des pratiques sportives chez les personnes trans 248

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Liste des encadrés

Encadré 1 Assignation de sexe, imposition de genre 15
Encadré 2 Un inéquitable accès aux médecines ? 25
Encadré 3 Transidentités et féminisme 47
Encadré 4 Test de féminité et réglementation des athlètes trans : hypothèse historique 81
Encadré 5 Rugby et transidentités 83
Encadré 6 Les facteurs de performances en-dehors des aspects biologiques 113
Encadré 7 Le *continuum* des violences sexistes et sexuelles 163
Encadré 8 TERF et transphobie sportive 182
Encadré 9 Aparté sur la notion de problématique trans dans leur inclusion sportive 189
Encadré 10 L'utilisation du suicide des personnes trans comme emblême de la lutte 201
Encadré 11 Focus sur le cas d'Halba Diouf 204

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Table des matières

Introduction **8**

Introduction **9**

Trans et sports : aux origines de la recherche 9

I Enjeux scientifiques et méthodologiques **11**

1 Conceptualisation du sujet **15**

1.1 Les transidentités 15

1.1.1 Définition 15

1.1.2 Différencier sexe et genre, entre biologie et intime 18

1.1.3 *Mon sexe a-t-il un genre ?*[14] 20

1.1.4 Sexes, genres et intersectionnalités[15] 22

1.1.5 Être trans aujourd'hui en France 24

1.2 Sport et pratiques sportives 29

1.2.1 Définir le sport ? 29

1.2.2 Normes, mœurs et valeurs 31

1.2.3 La spécificité des sports de loisir 32

1.3 Actualité scientifique au regard des transidentités et des pratiques sportives 35

2 Méthodologie **41**

2.1 Ancrages théoriques 41

2.1.1 La sociologie de l'expérience de François Dubet 42

2.1.2 Théorie intersectionnelle : un écart à la pensée dubetienne . . . 42

14. Pour reprendre la formulation "Mon corps a-t-il un sexe ?" de E. Peyre et J. Wiels (2015).

15. La notion d'intersectionnalité sera approfondie en 2.1.2 Théorie intersectionnelle : un écart à la pensée dubetienne. Pour permettre de recontextualiser ici, l'intersectionnalité désigne le cumul vécu de plusieurs formes de domination ou de discrimination dans une société.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

2.1.3 Théories féministes : un positionnement en arrière-plan 44
2.1.4 L'aporie des théories *queer* limitant leur utilisation 47
2.2 Comprendre la diversité des expériences trans : méthodes de recueil adaptées aux réalités sportives 49
2.2.1 Aparté sur l'anonymisation des personnes rencontrées : un choix à la fois éthique et méthodologique 49
2.2.2 Rencontre avec les personnes trans : accéder aux récits situés des parcours sportifs 50
2.2.3 Rencontre avec les clubs sportifs LGBTQIA+ : observer des espaces alternatifs d'inclusion 55
2.2.4 Appréhender les normes sportives dominantes : le rôle des clubs sportifs non LGBTQIA+ 57
2.2.5 Intégrer la perspective institutionnelle : comment les professionnel·les du sport envisagent-ils l'inclusion ? 59
2.3 Posture scientifique et dynamiques relationnelles dans l'enquête trans . 62
2.3.1 Une parole libérée : dépasser la réticence dans les échanges trans 62
2.3.2 Le chercheur en miroir : quand genre et apparence façonnent la relation d'enquête 64
2.4 Problématique et hypothèses 66
2.4.1 Problématique 66
2.4.2 Synthèse des hypothèses 68

II Le sport comme agent socialisateur : ce que le sport fait aux personnes trans 69

3 Transidentités : une histoire d'inclusion 73
3.1 Brève chronologie sociétale 73
3.2 Zoom historique sur l'inclusion sportive des personnes trans 80
3.2.1 Inclusion sportive des transidentités binaires 80
3.2.2 Inclusion sportive des transidentités non-binaires 85
3.2.3 Débats et oppositions sur l'inclusion sportive des personnes trans 87
3.3 Les Jeux Olympiques Paris 2024 : un nouveau pas vers l'inclusion ? . . 89
3.3.1 Paris(té) 2024 : une première historique 89

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

3.3.2 La Pride House : inclusion et visibilisation sportive de la communauté *queer* 90
3.3.3 Paris 2024 et la création du LAB : une proposition d'actions concrètes 91
3.3.4 *Queerness*[16] à Paris 2024 : entre inclusion et transphobie 93
Conclusion Chapitre 3. *Une histoire d'inclusion* 98

4 Sports, règlements et transidentités 103
4.1 Gestion des transidentités par les fédérations sportives 104
4.1.1 L'inclusion des femmes trans au sein des fédérations 104
4.1.2 Gestion de la mixité et pratiques sportives au sein des fédérations 106
4.1.3 Positionnement des fédérations sur les différences masculines et féminines 112
4.2 Gestion des transidentités par les clubs 118
4.2.1 La première difficulté d'inclusion : inclure à l'aveugle 119
4.2.2 L'obligation réglementaire des fédérations, un second obstacle infranchissable 123
4.2.3 Des pistes existantes mais inexploitées 126
Conclusion du Chapitre 4. *Sports, règlements et transidentités* 133

5 L'impact des institutions sportives sur la sportivité des personnes trans 137
5.1 Mobilités de genre, mobilités sportives 138
5.1.1 Parcours sportifs 138
5.1.2 Impact de la transition sur la sportivité 144
5.2 Les vécus de la transphobie sportive, quelles réalités ? 150
5.2.1 Une transphobie sportive institutionnelle 151
5.2.2 Une transphobie sportive environnementale 152
5.2.3 Une transphobie sportive relationnelle 160
5.2.4 Une transphobie sportive anticipée 164
Conclusion du Chapitre 5. *L'impact des institutions sportives sur la sportivité des personnes trans* 168

16. Traduction littérale : queer se réfère à la communauté LGBTQIA+ et le suffixe anglais -ness est ajouté à un adjectif pour indiquer un état ou une qualité. *Queerness* au sens littéral signifie l'état, le fait d'*être queer*.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

III Le sport comme espace de transformation : ce que les personnes trans font au sport 171

6 Les transformations de l'espace social des sports au travers du sport LGBTQIA+ 175

6.1 Brève présentation du sport *queer* 176
6.1.1 La genèse des *Gay Games* 176
6.1.2 Les valeurs prônées par les *Gay Games* 177
6.1.3 Le sport LGTBQIA+ en France 177
6.2 La violence symbolique[17] derrière la notion de diversité au sein des clubs sportifs LGBTQIA+ 179
6.3 La place des personnes trans dans le sport *queer* : étude de cas auprès des clubs sportifs LGBTQIA+ 180
6.3.1 Genre et *queerness* au sein des clubs sportifs LGBTQIA+ 180
6.3.2 L'inimportance accordée à l'état civil dans les clubs sportifs LGBTQIA+ 186
6.3.3 Les libertés des clubs sportifs LGBTQIA+ par rapport aux exigences fédérales 187
Conclusion du Chapitre 6. *Les transformations de l'espace social des sports au travers du sport LGBTQIA+* 191

7 Les transformations de l'espace social des sports par les actions des personnes trans 195

7.1 Pouvoirs transformateurs et dynamiques d'action : minorités actives, *role model* et mobilisations trans 196
7.1.1 Les personnes trans comme minorité active : une dynamique collective 197
7.1.2 La publicisation des expériences trans : les *role model* et les vocations 200

17. P. Bourdieu définit la violence symbolique comme une "*violence douce, invisible, méconnue comme telle, choisie autant que subie, celle de la confiance, de l'obligation, de la fidélité personnelle, de l'hospitalité, du don, de la dette, de la reconnaissance, de la piété, de toutes les vertus en un mot qu'honore la morale de l'honneur*" (BOURDIEU, 1980, p. 219). Elle repose sur l'imposition d'un arbitraire culturel, c'est-à-dire la naturalisation de normes et de valeurs socialement construites, qui légitiment et reproduisent des rapports de domination.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

7.1.3 Militantisme vs. lutte contre une injustice individuelle : des trajectoires plurielles 203
7.2 Quand le sport bouscule les normes : la présence des athlètes trans vue par les médias [18] 207
7.2.1 Une revue de presse comme outil d'analyse critique : méthodologie et choix des corpus 208
7.2.2 Médias et athlètes trans : entre spectacularisation, essentialisation et résistances 209
Conclusion du Chapitre 7. *Les transformations de l'espace social des sports par les actions des personnes trans* 215

8 L'impact des sportivités trans sur les politiques publiques 219
8.1 Les espaces genrés : préoccupation prépondérante des athlètes trans . 219
8.2 Les limites des politiques publiques face à l'inclusion des personnes trans : entre présupposés normatifs et contraintes structurelles 222
8.2.1 Une vision individualisée des enjeux trans 222
8.2.2 Une vision communautariste des personnes trans 223
8.3 L'intégration des problématiques de genre et de corps au sein des politiques publiques. L'exemple d'une métropole étudiée 224
8.3.1 Les contraintes légales et réglementaires : des freins à l'inclusion des problématiques trans dans les politiques d'aménagement sportif 225
8.3.2 Les propositions d'une métropole française dans la construction et/ou la rénovation de ses installations sportives 232
Conclusion du Chapitre 8. *L'impact des sportivités trans sur les politiques publiques* 235

IV Le sport comme espace de réappropriation : ce que les personnes trans font du sport 237

9 Réappropriation du corps, réappropriation du sport 241
9.1 Se réapproprier son corps 241
9.1.1 Les stratégies d'adaptation des personnes trans pour pouvoir pratiquer 241

18. L'ensemble des articles ayant constitué cette revue de presse est disponible en annexe 5.

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

9.1.2 Pratiquer une activité physique quand on est trans 246
9.1.3 Reconquérir son corps par les pratiques sportives 248
9.2 Les pratiques sportives en non-mixité : espaces de réappropriation et de contestation des normes de genre 251
9.2.1 Mise au point conceptuelle 251
9.2.2 La pratique en non-mixité : la création d'espaces sportifs *safe* pour favoriser la pratique sportive 255
9.2.3 La pratique en non-mixité : des bien-faits en demi-teinte 259
9.3 L'inclusion des personnes trans facilitée par la bienveillance des relations sociales 260
9.3.1 La bienveillance comme facteur clé d'intégration dans les pratiques sportives 261
9.3.2 Les dispositifs et initiatives favorisant des relations bienveillantes 264
9.3.3 Les effets de la bienveillance sur l'expérience des personnes trans dans le sport 266
9.4 Articulations et convergences : quels points communs entre les expériences sportives des personnes trans et celles d'autres minorités ? 270
9.4.1 Une question d'inclusion qui s'inscrit dans une histoire des luttes pour l'accès au sport 270
9.4.2 L'inclusion des personnes trans comme un révélateur des tensions sur la diversité corporelle et identitaire 272
9.4.3 Des politiques inclusives qui bénéficient à l'ensemble du monde sportif 274
Conclusion du Chapitre 9. *Réappropriation du corps, réappropriation du sport* 276

Conclusion générale **280**

Bibliographie **288**

Annexes **318**

BRUNES, Ludivine. Corps en transition, espaces sportifs en mutation : les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France - 2026

Titre : Corps en transition, espaces sportifs en mutation. Les relations des personnes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France

Mots clés : Transidentités - Pratiques sportives de loisirs - Sport - Genre - Personnes trans

Résumé : Le couple transidentités/sport est majoritairement considéré autour de la tension entre l'équité sportive des femmes cis et femmes trans et la gestion de la testostérone et se voit cristalliser autour du sport compétitif de haut-niveau. Cependant, le niveau d'élite ne correspond qu'à une poignée de d'athlètes et écarte alors le quotidien sportif d'une plus grande majorité. Dans ce contexte, cette thèse vise à réaliser un état des lieux de la relation des adultes trans avec les pratiques sportives de loisirs en France. Pour y parvenir, il convenait dans un premier temps de comprendre comment l'institution sportive impacte les sportivités trans notamment au travers des réglementations et des normes genrées. Dans un second temps, il s'agissait de mettre en avant comment les personnes *queer* puis plus spécifiquement les personnes trans étaient en capacité de modifier cet espace social des sports par la redéfinition qu'elles accordent aux pratiques sportives traditionnelles (modification des espaces et instauration de nouvelles dynamiques de compétitivité et d'inclusivité). Enfin, il a été interrogé comment les personnes trans se réapproprient le sport afin de l'utiliser comme un moyen d'expression, de résistance et/ou de sociabilité. L'ensemble de la thèse cherche à éclairer les expériences sportives des personnes trans en tenant compte des enjeux d'accessibilité, de discrimination et d'acceptation sociale dans le domaine du sport.

Title : Body in transition, changing sports spaces. The relationship of trans people with recreational sports practices in France.

Keywords : Transidentities - Recreational sports practices - Sport - Gender - Trans people

Abstract : The relationship between trans identities and sport is most often framed through the lens of the tension between fairness for cisgender and transgender women, particularly regarding testosterone regulation, and is largely crystallized around elite competitive sport. However, high-level competition only concerns a small number of athletes and fails to reflect the everyday sporting lives of the broader trans population. In this context, this thesis aims to provide an overview of how trans adults in France engage with recreational sports practices. To do so, the first step was to understand how the institution of sport shapes trans sport experiences, particularly through regulatory frameworks and gendered norms. The second part highlights how queer individuals—and more specifically trans people—can reshape the social space of sport by redefining traditional practices, including transforming physical and symbolic spaces and creating new dynamics of competitiveness and inclusivity. Finally, the thesis explores how trans individuals reclaim sport as a means of expression, resistance, and/or sociability. Overall, this work seeks to shed light on the sporting experiences of trans people, taking into account the issues of accessibility, discrimination, and social acceptance within the field of sport.